This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

GENERAL LIBRARY
UNIVERSITY OF MICHIGAN.

THE

Hagerman Collection

OF BOOKS RELATING TO

HISTORY AND POLITICAL SCIENCE

BOUGHT WITH MONEY PLACED BY

JAMES J. HAGERMAN OF CLASS OF '61

IN THE HANDS OF

Professor Charles Kendall Adams

IN THE YEAR

1883.

47 vols.

~~B9~~ DC
3
.C67
v.1

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

T. I.

COLLECTION
DES CHRONIQUES
NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE,

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

XIIIe SIÈCLE.

PARIS.

VERDIÈRE, LIBRAIRIE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.
J. CAREZ, RUE HAUTEFEUILLE, N° 18.

1826.

HISTOIRE

DE L'EMPIRE

DE

CONSTANTINOPLE

SOUS

LES EMPEREURS FRANÇAIS.

D.F. reliure 11-3-33

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

HISTOIRE
DE L'EMPIRE
DE CONSTANTINOPLE

SOUS

LES EMPEREURS FRANÇAIS
JUSQU'A LA CONQUÊTE DES TURCS;

PAR DU FRESNE DU CANGE.

Nouvelle Édition

ENTIÈREMENT REFONDUE SUR LES MANUSCRITS, ET CONFORME A LA SECONDE ÉDITION INÉDITE QU'IL AVAIT PRÉPARÉE,

REVUE

PAR J. A. BUCHON.

T. I.

PARIS,

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.
J. CAREZ, RUE HAUTEFEUILLE, N° 18.

M DCCC XXVI.

Dédicace.

A Mr B. J. Daciev,

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Membre de l'Académie française.

C'est, soutenu par vous, que j'ai entrepris de rendre à nos vieux chroniqueurs une popularité dont ils sont dignes à tant d'égards. Votre esprit judicieux avait su reconnaître, apprécier et fixer les qualités qui devaient les faire rechercher un jour, et vous nous aviez devancé,

nous, génération nouvelle, dans notre retour au naturel et notre affection pour le vrai. On aime à retrouver en vous, à côté de cette mesure parfaite et de ce tact exquis que peut seule donner une longue habitude de la société la plus choisie, un enthousiasme de jeune homme, une vive affection de cœur pour tout ce qui est grand, original, naturel et neuf. Vous avez senti que la science ne s'ennoblissait, aussi-bien que la vie de l'homme, que par le but qu'elle se proposait. Vous avez compris que l'érudition devait être non pas une lourde chaîne et une entrave gênante, mais un instrument facile à manier et visible seulement à celui qui le met en œuvre. C'est ainsi que vous avez frayé le chemin et enseigné les écueils du voyage à l'érudition future; c'est ainsi qu'émule de Fréret, placé au premier rang dans l'ancienne académie, vous seriez encore à la tête d'une académie qui serait

conforme aux vœux d'une génération passionnée avant tout pour la justice et pour la vérité.

Permettez-moi de me féliciter de cette occasion qui se présente de vous témoigner toute mon estime.

Votre dévoué Serviteur et Ami.

J. A. Buchon.

PRÉFACE

DE J.-A. BUCHON.

L'HISTOIRE de Constantinople sous les Empereurs français est le premier ouvrage par lequel Du Cange débuta dans la carrière de l'érudition, où il devait continuer à se distinguer d'une manière si brillante. Quand on considère qu'il a été écrit loin des ressources de tout genre qu'offre le séjour d'une grande ville, sans le secours de ces vastes dépôts de la science, à une époque où les auteurs les plus essentiels à consulter n'étaient encore que manuscrits, on ne saurait trop s'étonner de l'immense érudition, de la mémoire prodigieuse, et du travail obstiné qu'il a fallu à Du Cange pour mettre à fin une telle entreprise. On désirerait sans

doute, dans un sujet aussi dramatique et aussi extraordinaire, un style plus animé et surtout plus facile, et un esprit supérieur à la crédulité superstitieuse de ces temps de malheur. Mais, élevé dans un collége de jésuites où tout était sacrifié à l'étude des langues mortes, et passant de là dans une école de droit où l'obscur jargon de la pratique rappelait encore toutes les habitudes du moyen âge, comment Du Cange aurait-il acquis ce coup d'œil philosophique que donnent le commerce des hommes éclairés et la connaissance des affaires, et ce langage pur et facile qu'on doit surtout aux conversations de la société des grandes villes? Il y a donc beaucoup à reprendre dans le travail de Du Cange, comme récit historique; mais aussi on y trouve accumulées avec profusion toutes les richesses de la plus judicieuse érudition. Dès son apparition, cet ouvrage prit sa place dans le monde littéraire, et l'auteur reçut à Amiens le tribut des respects de tous les savants du temps.

L'Histoire de Constantinople fut publiée en 1657; Du Cange avait alors quarante-cinq ans, et résidait en province. Ce ne fut qu'en 1668 que la peste qui ravageait la Picardie le détermina à venir se fixer à Paris. Après avoir tant

fait avec des secours littéraires aussi bornés, tout lui devenait facile avec les ressources immenses que lui offraient les grandes bibliothèques de Paris. Aussi ce fut alors qu'il commença à s'occuper de la confection de son magnifique Glossaire de la basse-latinité, véritable trésor où sont rassemblées toutes les connaissances nécessaires à l'intelligence du moyen âge.

Le Glossaire de la langue grecque-barbare succéda bientôt au Glossaire de la basse-latinité. L'esprit de l'homme le plus laborieux reste confondu au spectacle de l'immense érudition déployée dans ces deux monuments de l'industrie humaine, écrits tout entiers de la main de Du Cange.

Mais de même qu'en parcourant tous les cartulaires, tous les titres, toutes les chroniques latines du moyen âge, pour y retrouver les éléments de son Glossaire latin, il en avait retiré en même temps tout ce qui concerne la généalogie, l'histoire, les usages, la géographie, la chronologie, les monuments, le culte et les antiquités de l'ancienne France; de même aussi, en lisant pour son Glossaire grec-barbare, toutes les chroniques bysantines, il avait préparé des matériaux précieux pour l'impression

des plus curieux auteurs bysantins, et pour une nouvelle édition, ou plutôt une refusion de son premier ouvrage, dont seul il avait commencé à voir les lacunes. Ses nombreux manuscrits, déposés aujourd'hui à la Bibliothèque royale, attestent son zèle infatigable pour notre histoire à toutes ses époques.

De tous nos érudits, c'est lui qui offre le plus de secours à ceux qui cherchent à éclaircir les divers incidents des conquêtes françaises en Orient. Dans le plan d'un Recueil général des historiens de France, qu'il avait rédigé à la demande du ministre Colbert, dès les premières années de son arrivée à Paris, on voit que déja il avait senti l'importance de ces recherches, puisque son 17e, 18e et 19e volumes in-folio devaient être consacrés, l'un aux historiens contemporains relatifs aux exploits des Français en Italie et en Sicile; le second, à ceux relatifs aux exploits des Français en Orient et pendant les Croisades, et le 19e, aux exploits des Français dans l'empire bysantin. Une des notes qui suivent ce plan, en même temps qu'elle montre que Du Cange avait conçu d'avance son plan dans tous ses détails d'exécution, indique assez bien la différence de son siècle et du nôtre. Ces notes ont pour titre:

Propositions à résoudre. Voici celle qui se rapporte au 19e volume.

« Comme ce qui s'est passé dans l'empire de Constantinople sous les empereurs français est une suite des guerres saintes où ceux qui conquirent cet empire entreprirent d'aller, s'étant arrêtés au siége de cette place par occasion, savoir si on ne comprendra pas dans ce recueil les auteurs, les épîtres et les actes qui concernent cette histoire; et si, en ce cas, on n'y ferait pas entrer une histoire écrite en grec vulgaire et en vers politiques par un auteur qui vivait vers l'an MCCC, et qui a traité particulièrement des guerres de nos Français au duché d'Athènes et dans la principauté de la Morée, traitant, au reste, en la première partie, des guerres saintes. Cette histoire est dans la bibliothèque du roi, et contient de fort belles circonstances des familles françaises, qui ne se trouvent pas ailleurs. Il est vrai qu'on trouverait mal aisément un traducteur, à cause du grec vulgaire; mais, en tout cas, on pourrait la donner *pour la satisfaction des savants.* »

C'est cette même histoire dont j'ai publié la traduction dans le quatrième volume de cette série de ma collection; mais je n'ai fait imprimer qu'une très-petite partie du texte, *pour*

la satisfaction des savants, et j'ai donné la traduction du tout *pour la satisfaction du public* en masse, qui, aujourd'hui, n'est pas moins avide que *les savants* de connaître sa propre histoire.

Parmi les manuscrits de Du Cange, on retrouve aussi une histoire des Français établis dans les royaumes de Chypre et de Jérusalem, dans les diverses principautés d'Orient, et dans le royaume de Naples. Cet ouvrage, complètement terminé, fera partie de ma Collection. C'est un accompagnement nécessaire du morceau historique publié ici.

Ces mêmes manuscrits contenaient des notes non moins précieuses pour son Histoire de Constantinople sous les Empereurs français. Depuis la publication de cet ouvrage, Du Cange avait lu avec attention tous les auteurs byzantins; il en avait publié quelques-uns; il avait été forcé, pour l'interprétation des mots de son Glossaire, de chercher dans une langue un sens qu'il ne pouvait retrouver par l'autre; la chronique catalane de Ramon Muntaner lui avait fourni quelques notions; la chronique grecque anonyme lui en avait donné d'autres; les lettres des papes, les actes des princes, les généalogies des familles, l'avaient mis en état

de rectifier de nombreuses erreurs. Il se décida donc à refaire en quelque sorte de nouveau son premier ouvrage, en l'enrichissant de ses récentes découvertes.

Ce travail était tout-à-fait prêt à voir le jour au moment où la mort vint le frapper. J'ai cru ne pouvoir mieux faire, dans l'intérêt de notre histoire, que de publier à la tête d'une collection de nos historiens ce morceau qui les explique et les rapproche tous. J'ai suivi fidèlement et sans y rien changer les corrections de Du Cange. Elles ne sont pas extrêmement nombreuses dans les cinq premiers livres; mais, à dater de l'année 1300, elles se multiplient d'une telle manière et sont d'une telle importance, qu'on peut dire que cette dernière partie de l'ouvrage est toute nouvelle.

Habitués comme nous le sommes aujourd'hui à demander à l'historien un style vif, pittoresque, animé dans la narration des faits, et un esprit philosophique dans leur liaison, leur choix et leur déduction, l'histoire de Du Cange nous paraîtra plutôt un recueil de matériaux qu'une véritable composition historique. Il serait fort à désirer, sans doute, qu'un écrivain habile nous décrivît les circonstances mémorables de cette grande conquête; mais, en at-

tendant, l'ouvrage de Du Cange est le seul que l'on puisse consulter avec fruit pour l'ensemble des faits; c'est un guide indispensable pour tous ceux qui attachent quelque prix à l'histoire des hommes.

PRÉFACE

DE DU CANGE.

Les anciens Gaulois ont été de tout temps en une haute réputation de valeur : ils ont porté leurs armes dans les nations étrangères, et ont établi leur domination dans les provinces du monde les plus reculées. Les Romains qui avaient tremblé autrefois au bruit de leurs approches, prenant occasion de leurs divisions, s'emparèrent de leurs terres, et les assujettirent au gouvernement de leur république. Ils les possédèrent par l'espace de quelques siècles, et jusques au temps que les Français ayant passé le Rhin vinrent fondre dans les Gaules, et en envahirent la seigneurie. Les Goths, les Bourguignons, les Normands, et autres peuples du septentrion en eurent aussi leur part vers ce même temps, et contribuèrent à peu-

pler ces riches contrées. Enfin les uns et les autres, par un heureux mélange d'une semence guerrière, ont produit et mis au jour des hommes qui surpassant en courage et en vertu militaire tout ce qu'il y a de plus généreux dans le reste de l'univers, ont poussé leurs conquêtes presque dans toutes les parties du monde, et porté leur nom si avant, que les Grecs, les Arabes, les Turcs et les Abissins n'ont reconnu et désigné les peuples de l'Europe que par celui de Français.

L'une des plus glorieuses entreprises qu'ils ont faites a été le recouvrement du royaume de Jérusalem, qu'ils retirèrent par leur valeur des mains des Sarrazins et des infidèles qui l'avaient enlevé aux Grecs. Ceux-ci ressentirent à leur tour presque au même temps les effets de leur courage, et virent leur empire assujetti à leurs lois, et cette grande et prodigieuse ville de Constantinople gouvernée par eux, avec la meilleure partie de la Grèce. Mais enfin les guerres de la terre-sainte qui donnèrent occasion à ces dernières conquêtes en empêchèrent la conservation, ou du moins en ruinèrent les progrès. Car si les Français n'eussent eu à conserver que l'une des deux, ils s'y fussent maintenus plus puissamment, étant malaisé de se défendre contre deux puissants ennemis, lorsqu'ils attaquent en même temps. Les Français avaient à combattre dans la terre-sainte les Mahométans, qui bien que partagés par des intérêts

particuliers, réunissaient leurs forces, et faisaient trève à leurs différends pour attaquer tout ensemble les chrétiens qui leur faisaient si fortement la guerre.

D'autre part ils avaient pour ennemis dans l'empire les grands seigneurs de la Grèce qui, après la prise de la ville de Constantinople par les nôtres, s'étant cantonnés en diverses provinces, travaillaient cet état déchiré de toutes parts pour en profiter en leur particulier; et ceux-là les harassaient et les fatiguaient tellement par leurs attaques et par leurs courses continuelles, qu'étant obligés de partager leurs armées pour leur résister, ils en étaient notablement affaiblis, et le plus souvent sur la défensive.

D'abord que les Français et les Vénitiens eurent pris la ville de Constantinople, et que Baudoin comte de Flandres en fut élu empereur, tous les Grecs donnèrent les mains, et firent joug à ces nouveaux conquérants; mais ces premiers succès furent suivis incontinent après d'une grande disgrace causée par la mésintelligence qui survint entre eux et le roi de Bulgarie, dont ils avaient négligé imprudemment l'alliance au lieu de la rechercher, et de se joindre à ce prince puissant pour achever de réduire à leur obéissance le reste de l'empire. A peine se trouvèrent-ils en possession d'une partie, qu'ils se virent à la veille d'en être dépouillés par la perte de la bataille d'An-

drinople, où l'empereur demeura prisonnier : et leur infortune eût été sans ressource, si la valeur de Henri son successeur n'eût rétabli les affaires, et ne leur eût donné une nouvelle face. Mais comme il les eut mises en un haut point d'honneur et de réputation, son décès, arrivé en la fleur de ses années, renversa toutes les belles espérances que les nôtres avaient conçues d'achever la conquête des provinces et des places rebelles. Car l'insigne perfidie du prince d'Épire qui mit à mort l'empereur Pierre comte d'Auxerre, le peu d'expérience et de conduite de Robert et de Baudoin II, ses enfants, et l'avarice de Jean de Brienne, causèrent presque la perte entière de tout ce qu'ils avaient acquis avec beaucoup de peine et de travail. Les papes firent leurs efforts pour apporter quelque remède à ces malheurs : mais lorsqu'ils travaillèrent et qu'ils s'appliquèrent sérieusement pour son secours, ils ne le purent faire sans divertir celui de la terre-sainte, laquelle n'en avait pas moins de besoin en ce temps-là; au moyen de quoi ils tombèrent dans un grand inconvénient, parce qu'ayant divisé les forces et les armes des chrétiens, ils les affaiblirent en telle sorte qu'elles ne furent plus en état de résister à leurs ennemis, d'où enfin s'ensuivit la perte de l'un et de l'autre de ces grands royaumes. Ils n'avaient pu d'abord goûter la prise de Constantinople par les croisés, à cause que c'était une guerre entreprise contre

des peuples qui adoraient le même dieu qu'eux, et ainsi était contraire au vœu qui leur avait fait prendre les armes : mais sur ce qu'ils reconnurent qu'elle acquerrait à l'église une nation entière qui s'était soustraite de son obéissance depuis quelques siècles, et que la conquête de l'empire d'Orient ouvrait le chemin de l'Asie et de la terre-sainte, et en facilitait le secours, ils en favorisèrent les desseins et les progrès.

Enfin la perte de la ville de Constantinople survenue sous l'empereur Baudoin II fut le dernier effet du malheur et du mauvais sort des Français. Ils ne laissèrent pas néanmoins de se maintenir au mieux qu'ils purent dans ce qui leur restait de leurs premières acquisitions, et ne perdirent pas même l'espérance de rentrer en la possession de ce qui leur avait été enlevé. Ils firent pour ce sujet plusieurs traités et plusieurs entreprises, mais qui eurent des suites peu heureuses et peu favorables, par divers accidents qui traversèrent ces grands projets. Le plus remarquable fut la perte de la Sicile, qui divertit les armes de Charles, premier du nom, roi de Naples, qui n'avait pas moins fait trembler les Grecs par la réputation de sa valeur, que par le bruit de ses apprêts et de son armement, et lui ôta l'envie et le moyen de secourir Philippe son gendre, fils de Baudoin. Catherine fille de Philippe ayant épousé Charles comte de Valois, les prétentions que cette famille

s'était conservées sur l'empire de Constantinople furent renouvelées tant en la personne de ce comte, qu'en celle de Philippe de Sicile prince de Tarente son gendre, et des enfants et successeurs de ce prince, qui se contentèrent du titre imaginaire d'empereur qu'ils retinrent quelque temps. Cependant les princes et les seigneurs français qui possédaient plusieurs grandes seigneuries dans la Macédoine et dans la Grèce, et les Vénitiens et les Génois qui tenaient plusieurs îles dans l'Archipelage, s'y maintinrent par l'espace de quelques années contre les efforts des Grecs et des Turcs. Mais la division qui survint dans l'empire à l'occasion des Catalans qui étaient venus au secours de l'empereur Andronic, causa par la suite la perte et la ruine entière, non seulement du duché d'Athènes qu'ils usurpèrent, mais encore des autres terres que les nôtres y possédaient. Elle donna sujet aux Turcs de profiter de ces désordres, qui après avoir exterminé les sultans de Choni et de la Cappadoce, passèrent dans la Bithynie et dans les provinces de l'Asie voisines de Constantinople, et de là dans la Thrace, où ils se rendirent si puissants, qu'ils s'emparèrent facilement de ce que les Grecs et les Latins y possédaient, et de ce qu'ils tenaient dans les autres provinces de la Grèce. Les Vénitiens cependant tâchaient d'arrêter ce torrent par les puissants secours tant de mer que de terre qu'ils envoyaient de temps en temps dans

l'empire, et servaient comme de boulevard et de digue à leurs efforts et à leurs courses : ce qu'ils ne purent faire toutefois sans souffrir de grandes disgraces, et des pertes considérables de plusieurs îles et autres seigneuries et places de terre ferme qui leur étaient demeurées depuis la prise de Constantinople.

C'est cette histoire que j'entreprends d'écrire, laquelle j'estime d'autant plus nécessaire pour la nôtre, qu'elle en est comme une dépendance, et qu'elle n'a pas encore été traitée à fond par aucun. Je ne prétends point l'enfler de la déduction exacte des premiers événements qui ont été racontés avec toute la fidélité possible par Geoffroy de Ville-Hardoin, et par ceux qui l'ont paraphrasé : comme aussi mon dessein n'est pas d'y coucher derechef ce que j'ai observé sur cet auteur, ni de m'arrêter aux particularités tirées des écrivains grecs, latins et français, qui ont été remarquées par Rhamnusio et par le P. d'Outreman, puisque ce ne serait user que de redites. Je me contente seulement de reprendre en peu de mots l'ordre et la suite de cette histoire, dès le commencement, afin de la rendre parfaite, et d'en composer un corps entier qui ne soit pas défectueux, et ne peut être accompli que par le récit des premiers succès de cette fameuse entreprise, qui sert comme de fondement à celui de tout ce qui s'est passé depuis dans l'empire de Constantinople, sous le règne des Français.

Mais quoique je passe légèrement sur l'empire de Baudoin, comte de Flandres, à cause que cette matière a été traitée par les auteurs que je viens de nommer, je ne laisse pas pourtant d'y entremêler plusieurs circonstances qu'ils ont omises, et qui sont nécessaires pour une entière connaissance de ce qui s'est ensuivi depuis dans l'Orient. Je conduis cette histoire, selon l'ordre des temps, et dans la suite des empereurs français, jusqu'au temps que les nôtres et les Latins furent obligés de céder à la puissance et à la tyrannie des Turcs. Pour la former, j'ai recueilli ce que les plus célèbres auteurs en ont remarqué, et ai digéré le tout avec le plus d'exactitude qu'il m'a été possible. J'y ai étalé les principales actions des princes et des chevaliers français et latins qui ont signalé leur valeur en diverses rencontres, et j'ai donné la suite de ceux qui ont conquis ou possédé de grandes seigneuries dans cet empire; ayant discouru amplement de leur origine et de leurs familles. Et parce que cela ne s'est pu faire sans y mêler l'histoire et les actions des princes grecs, je me suis trouvé obligé de temps en temps d'en parler, et de remarquer d'eux ce que les écrivains de leur nation nous en ont laissé. Ce que j'ai fait toutefois avec beaucoup de retenue, ayant évité de m'étendre sur cette matière, de crainte qu'il ne semblât que je faisais plutôt une histoire des Grecs que des Français. Je me suis seulement arrêté aux endroits où ils ont

parlé de nos princes, et ai tâché, par une conférence exacte de passages des auteurs du temps, d'expliquer plus au long ce qu'ils avaient avancé en peu de paroles : à l'effet de quoi, je me suis servi de quelques chroniques manuscrites, et particulièrement de celles d'Albéric, moine de Trois-Fontaines, de Baudoin d'Avesnes et autres. Les épîtres des papes, tant celles qui ont été données au public, que celles qui sont rapportées ou citées dans les écrivains de l'histoire ecclésiastique, ont aussi beaucoup contribué à enrichir cet ouvrage, et à redresser les défauts et les anachronismes qui s'étaient glissés dans les auteurs modernes qui ont touché quelque chose des empereurs français. Et comme il est malaisé de travailler à l'histoire du moyen temps sans ce secours, celle-ci serait plus accomplie, si j'eusse eu la communication de celles qui sont cachées et enfermées dans le Vatican et autres rares bibliothèques. L'histoire grecque de Georges Pachymère, dont le MS. est en celle du roi très-chrétien, m'a découvert plusieurs belles antiquités et circonstances que j'y ai insérées, et m'a servi comme de flambeau pour me conduire en la déduction de l'histoire des Catalans, qui conquirent le duché d'Athènes, laquelle a été écrite par Ramon Muntaner, chevalier catalan, qui fut présent à cette expédition, et après lui par Zurita et par le marquis d'Aitone, gouverneur des Pays-Bas. J'en ai eu la communication de MM. du Puy, gardes

de la bibliothèque du roi, à la mémoire desquels je dois cette reconnaissance, tant à cet égard, que pour les titres qu'ils ont tirés à ma prière du trésor des chartes du roi, qui ne servent pas peu à enrichir cette histoire. Je les ai rangés à la fin, pour servir de preuves avec plusieurs autres, dont la plupart m'ont été communiqués par M. de Vyon-d'Hérouval, conseiller du roi, et auditeur en sa chambre des comptes de Paris, qui semble n'être né que pour avancer les belles-lettres, contribuant si libéralement de ce qu'il a de plus rare, que je puis dire en mon particulier lui avoir une extrême obligation.

Je ne veux pas toutefois faire passer cette histoire pour un ouvrage achevé : elle a trop de défauts, tant en sa matière qu'en son agencement et en son expression. C'est un avorton qui paraît au jour devant son temps, et une pièce ébauchée qui requiert le ciseau et la main d'un excellent ouvrier, pour la polir, et lui donner toute sa grace. Aussi, je ne l'expose en public que comme une matière grossière et indigeste, prête à recevoir ses ornements, et afin de donner sujet aux savants de travailler sérieusement à enrichir cette partie de notre histoire, qui fait beaucoup à la gloire et à l'honneur de notre nation. Mon premier dessein n'avait été que de donner des observations sur Geoffroy de Ville-Hardoin ; mais comme je me suis persuadé que cet auteur n'ayant raconté que les

commencements de ces fameuses entreprises, il est presque impossible que ceux qui liront son histoire n'aient la curiosité de savoir quels en furent les progrès, et où enfin elles se terminèrent, j'ai cru être obligé de mettre en ordre ce que j'en avais remarqué. A quoi m'étant appliqué un peu tard, et l'impression de Ville-Hardoin presque achevée, cela sera cause que cette histoire n'aura pas toute la beauté qui eût pu être désirée en une pièce de cette conséquence ; bien que de ma part j'y aie apporté autant d'étude et de précaution que le peu de temps que j'ai eu à la digérer m'en pouvait fournir. Ce qui m'oblige de supplier ceux qui y jetteront les yeux de ne pas tant s'arrêter à ces agréments extérieurs, qui ne sont que pour satisfaire les esprits délicats, qu'au fond de l'histoire qui y est traitée; et en tout cas, de ne la considérer que comme un recueil et un amas de passages de divers auteurs, rédigés et mis en quelque ordre, pour servir à dissiper les nuages qui semblent obscurcir tant de belles actions de nos princes et de nos chevaliers français, qui est le premier dessein et le principal but de cet ouvrage épineux et difficile.

EMPEREURS FRANÇAIS DE CONSTANTINOPLE

DONT L'HISTOIRE EST ICI TRAITÉE.

I. Baudoin, Ier du nom, comte de Flandres et de Hainaut.

II. Henri de Flandres.

III. Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre.

IV. Robert de Courtenay.

V. Jean de Brienne, roi de Jérusalem.

VI. Baudoin de Courtenay, IIe du nom, comte de Namur.

EMPEREURS TITULAIRES.

VII. Philippe de Courtenay, Ier du nom.

VIII. Charles de France, comte de Valois, à cause de Catherine de Courtenay, sa femme.

IX. Philippe de Sicile, prince de Tarente, à cause de Catherine de Valois, sa femme.

X. Robert, IIe du nom, prince de Tarente et d'Achaïe.

XI. Philippe, IIe du nom, prince de Tarente et d'Achaïe.

XII. Jacques des Baux, duc d'Andrie, prince de Tarente et d'Achaïe.

HISTOIRE

DE L'EMPIRE

DE

CONSTANTINOPLE

SOUS LES FRANÇAIS.

LIVRE PREMIER.

La France n'a pas donné seulement l'origine et le commencement au royaume de Jérusalem, par la conquête qu'elle en fit sous la conduite du vaillant Godefroi de Bouillon, mais encore elle l'a maintenu et conservé durant plusieurs années par les secours d'hommes et d'argent qu'elle y envoyait de temps en temps. Les papes contribuaient de leur part à ses progrès par le soin qu'ils prenaient de ces nouvelles colonies, et par les prédicateurs qu'ils envoyaient dans les royaumes chrétiens, qui, sous leur autorité, prêchaient les croi-

sades, et distribuaient libéralement les trésors de l'Église à ceux qui s'enrôlaient sous l'étendard de Jésus-Christ. Innocent III fut l'un de ceux qui fit paraître le plus de zèle pour la conservation de ce nouvel état : lequel, sur l'avis qu'il eut des dissensions et des guerres intestines qui étaient entre les princes sarrazins, et que d'ailleurs la terre-sainte se trouvait presque dépourvue d'hommes par le retour des Allemands, invita tous les princes chrétiens à prendre la croix, et à s'armer contre ces infidèles. Fouques, curé du village de Neuilly-sur-Marne près de Paris, personnage d'une grande sainteté, fut employé en cette occasion, et le cardinal Pierre de Capoue fut envoyé à même fin, avec qualité de légat au royaume de France. Leurs prédications et leurs exhortations eurent l'effet qu'on pouvait en espérer. Thibaud, comte de Champagne, et Louis, comte de Blois et de Chartres, furent les premiers qui prirent la croix, et furent suivis de Simon, comte de Montfort; deRenaut de Montmirail; de Renier, évêque de Troyes; de Gautier, comte de Brienne; de Geoffroy de Joinville, sénéchal; de Geoffroy de Ville-Hardoin, maréchal, et de plusieurs autres grands seigneurs de Champagne. L'évêque de Soissons, Mathieu de Montmorency, et autres nobles de France furent aussi de la partie.

L'année suivante (1200), Baudoin, comte de Flandre et de Hainaut, et grand nombre de seigneurs et gentils-hommes de ces comtés et d'autres provinces de France firent de même; et tous ensemble, s'étant assemblés premièrement en la ville de

Soissons, puis en celle de Compiègne, pour aviser à leur départ, résolurent de députer vers les Vénitiens, pour traiter avec eux des vaisseaux qui les devaient conduire en la terre-sainte. Henri Dandolo, qui était pour lors duc de la république de Venise, ayant conféré avec son conseil sur les propositions des croisés et de leurs députés, dont le maréchal de Champagne était chef, accorda non-seulement de leur fournir les vaisseaux nécessaires à cet effet, moyennant les sommes convenues, mais encore promit de les accompagner dans cette expédition. Au retour, le maréchal et les députés trouvèrent le comte de Champagne malade de la maladie dont il décéda peu après, regretté universellement des siens pour les rares qualités dont il était orné. De façon que les croisés qui avaient jeté leurs vues sur lui, comme le chef principal de cette entreprise, se voyant sans conducteur, après le refus qu'Eudes, duc de Bourgogne, et Thibaud, comte de Bar, firent de prendre sa place, s'avisèrent d'envoyer offrir à Boniface, marquis de Montferrat, la conduite de toutes leurs troupes. Le marquis ayant accepté cette charge honorable, vint en France, et à Soissons, où les croisés étaient assemblés, et y prit la croix des mains de l'évêque du lieu, et de Fouques de Neuilly, et de là retourna en son pays pour donner ordre à ses affaires et à son équipage.

L'an 1202, les croisés partirent de France, après Pâques et vers la Pentecôte, pour s'acheminer par terre à Venise : quelques-uns s'allèrent embarquer à Marseille. Le comte Baudoin équipa une

flotte qui partit de Flandre, et dont il donna le commandement et la conduite à Jean de Nelle, châtelain de Bruges, qui arriva depuis à Marseille, et de là passa en la terre-sainte. Les comtes de Flandre et de Blois étant arrivés à Venise avec les autres croisés, y furent reçus avec beaucoup d'honneur par les Vénitiens, qui les logèrent dans l'île de Saint-Nicolas. Il y eut là quelque division entre eux par la faute de quelques-uns qui prirent d'autres chemins, ou s'allèrent embarquer en d'autres ports pour passer en la terre-sainte, au moyen de quoi les pélerins se trouvaient dans l'impuissance d'accomplir leurs conventions, et de payer ce qu'ils avaient promis aux Vénitiens pour leur armée navale, à cause du grand nombre de vaisseaux qu'ils avaient équipés, suivant leur traité. Mais par la sage conduite des comtes et des barons, et par la facilité que le duc Henri et les Vénitiens apportèrent, tout fut apaisé à la satisfaction des uns et des autres, et moyennant que les croisés promirent aux Vénitiens de les secourir, avant toutes choses, au siége de Zara, ville de Dalmatie, qui leur avait été enlevée par le roi de Hongrie. Ensuite de cet accommodement, le duc ayant pris publiquement la croix, et plusieurs à son exemple, chacun fit ses préparatifs pour s'embarquer.

Vers ce même temps, Alexis, prince de Constantinople, dont le père Isaac-Ange Comnène, empereur, avait été chassé du trône impérial et mis en prison par Alexis, surnommé Andronic, son frère, qui, non content de lui avoir enlevé l'em-

pire, l'avait encore privé de la vue, ayant échappé à la tyrannie de son oncle, et s'étant retiré près de Philippe de Souabe, roi d'Allemagne, son beau-frère, se trouva à Vérone. Sur le conseil qui lui fut donné par quelques croisés, il envoya ses ambassadeurs vers le marquis de Monferrat et vers les autres barons, pour tâcher de les émouvoir par le spectacle de sa misère, et de les induire, sous de belles promesses, à tenter son rétablissement. Les barons, surpris de cet accident inopiné, et ne voulant pas mépriser les offres avantageuses que ce prince leur faisait, choisirent quelques députés pour l'accompagner jusques en Allemagne vers le roi Philippe, et traiter avec lui des conditions.

Les croisés cependant, qui étaient accrus de quelques troupes allemandes, se mirent en mer, et arrivèrent devant Zara, la veille de la Saint-Martin [1], où, ayant pris terre, et s'étant logés aux environs, le lendemain ils mirent le siége devant la place, et après quelques jours l'emportèrent par composition. Incontinent après, le marquis arriva au camp, n'ayant pas voulu se trouver à ce siége, sous prétexte des ordres du pape, qui avait défendu aux croisés, sous peine d'excommunication, d'employer contre aucun prince chrétien les troupes levées pour le secours de la terre-sainte. Cette défense fut cause de plusieurs divisions qui arrivèrent ensuite dans cette armée, particulièrement lorsqu'il fallut prendre un parti sur les propositions des ambassadeurs du roi Philippe d'Allemagne et du

(1) Tho. Archid. in Hist. Salonit. c. 25.

jeune prince Alexis, arrivés au camp peu de temps après la prise de Zara, et dont la substance était; que le roi devait mettre la personne du prince en la puissance des croisés; lequel, en considération et au moyen du secours qu'ils lui fourniraient pour son rétablissement, promettait, en cas d'icelui, de remettre tout l'empire d'Orient sous l'obéissance du saint-siége, d'envoyer un secours considérable en la terre-sainte, et d'y aller en personne, ou d'y envoyer dix mille hommes à sa solde, qu'il entretiendrait l'espace d'un an, et cinq cents chevaliers sa vie durant; et en outre de fournir une somme de deux cent mille marcs d'argent à l'armée des croisés.

Ces propositions, quoique belles et avantageuses, furent combattues par quelques seigneurs, auxquels l'abbé de Vaux-Sernay, et autres ecclésiastiques s'étaient joints, qui soutenaient ne pouvoir, en bonne conscience, abandonner le dessein de leur croisade, pour faire la guerre aux chrétiens; et qu'il était beaucoup plus expédient, conformément à leur vœu, d'aller directement à la terre-sainte [1]. Mais l'autre parti, qui était soutenu des principaux barons, et appuyé du conseil que Pierre de Capoue, légat du saint-siége, avait donné en cette occasion, prévalut; et il fut convenu qu'on accepterait les conditions proposées. En suite de quoi on signa les traités, et le jour auquel le prince devait arriver au camp fut fixé à la

1. Gesta Innocent. III.

quinzaine d'après Pâques. Ainsi l'armée séjourna tout l'hiver dans la Dalmatie, durant lequel temps plusieurs des croisés s'évadèrent, et s'embarquèrent pour passer en la terre-sainte, entre autres Simon, comte de Montfort, et Renard, comte de Dampierre en Estenois[1], que le comte Thibaud de Champagne avait fait chef de ses troupes particulières par son testament. Les autres qui étaient demeurés députèrent vers le pape pour avoir l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient encourue pour le siége et la prise de Zara; et l'obtinrent sur les raisons de la nécessité, qui les avait obligés à transgresser ses ordres, par la faute de leurs compagnons qui s'étaient embarqués à d'autres ports que celui de Venise, comme il avait été convenu : les Vénitiens toutefois ne purent pas obtenir la même grace.

L'empereur Alexis[2], alarmé de la nouvelle du traité du prince son neveu avec les croisés, envoya promptement ses ambassadeurs vers le pape, pour tâcher de détourner cet orage par son moyen, s'excusant principalement de son usurpation, qu'il donnait comme une élection légitime, et faisant croire à Sa Sainteté que l'empire de Constantinople n'était successif qu'en un seul cas, qui était lorsque les enfants des empereurs avaient pris naissance pendant qu'ils tenaient la pourpre ou l'empire (d'où ils étaient appelés Porphyrogenètes), ce qui n'était

1. Alberic, 1202.
2. Gesta Innocent. III.

pas du prince Alexis, qui était né avant que son père eût été appelé à la couronne [1]. Le prince étant cependant arrivé au camp au temps qui avait été arrêté, les croisés se mirent en mer au nombre d'environ quarante mille combattants; et après avoir passé à Spalatro, et de là à Duraz qui se rendit au prince, arrivèrent à Corfou, et y séjournèrent l'espace de trois semaines. La division qui existait entre les barons dans ce lieu se renouvela, une grande partie d'entre eux n'approuvant pas cette entreprise, et voulant aller droit à la terre-sainte : mais elle fut apaisée par l'adresse du marquis, du comte de Flandre, et des autres grands seigneurs de l'armée. Finalement ils partirent de là, et arrivèrent à l'île de Négreport, d'où ils firent voile pour l'île d'Andros, qui se rendit à Alexis, comme fit Abydos; et étant entrés dans le détroit et dans la mer de Propontide, ils mouillèrent l'ancre, vers la fête de Saint-Jean-Baptiste, à l'abbaye de Saint-Étienne, qui était à trois lieues de Constantinople, d'où ils commencèrent à découvrir à plein cette grande ville, dont l'assiette, les tours, et la hauteur des murailles leur fit connaître la grandeur de leur entreprise, et le péril dans lequel ils s'engageaient. Mais comme rien ne semblait impossible à leur courage, ils vinrent se présenter devant la place, d'où l'empereur Alexis envoya Nicolas Rossi, noble lombard, en qualité d'ambassadeur, vers les barons, tant pour

1. Albéric.

leur persuader, par belles paroles et promesses, de se retirer, que pour les intimider par ses menaces. Conon de Béthune, qui eut charge de lui répondre, lui dit de leur part, qu'ils étaient venus pour rétablir l'héritier de l'empire sur le trône qui lui appartenait légitimement, et que si l'empereur son maître voulait lui abandonner celui qu'il avait usurpé contre toute raison, ils feraient en sorte qu'il lui pardonnât.

Après cette ambassade, les barons, sans perdre de temps, tinrent conseil sur ce qu'ils devaient faire, et arrêtèrent de prendre terre, et de partager leur armée en sept bataillons. Alexis fit ses efforts pour leur disputer la descente, et à cet effet borda le rivage de troupes, dont il donna la conduite à divers grands seigneurs de sa cour [1], entre lesquels étaient Théodore Branas ou Vranas, Murtzuphle, depuis empereur, Pierre de Navarre, Constantin Acharias et autres. Mais rien ne put arrêter l'ardeur et le courage des croisés, lesquels, ayant abordé à terre malgré la résistance des ennemis, leur donnèrent la chasse, et les obligèrent à se retirer honteusement dans la ville, ayant laissé leurs tentes et pavillons à l'abandon et perdu leur bagage. De là ils vinrent se loger sur le port, devant la tour de Galata, qu'ils attaquèrent et emportèrent d'assaut, puis se rendirent maîtres du port, qui était fermé d'une

1. Albéric.

grande chaîne qui en empêchait l'entrée qu'ils rompirent, et y ayant fait entrer leurs vaisseaux, y séjournèrent l'espace de quatre jours. Le cinquième ensuivant, conformément à la résolution qui avait été prise auparavant, toute l'armée des Français marcha en bataille au-dessus du port, et jusques auprès des murs de la ville, et se logea entre le palais de Blaquerne et le monastère de Saint-Cosme et de Saint-Damien, sans que les ennemis osassent paraître, ni faire aucune sortie sur eux, pour les empêcher de s'y fortifier. D'autre part les Vénitiens, comme plus expérimentés au fait de la marine, se retirèrent dans leurs vaisseaux, à dessein d'attaquer la place du côté du port, et y dressèrent leurs machines et leurs échelles : les Français firent de même du côté de terre-ferme, soutenant et repoussant souvent les ennemis qui faisaient sur eux, par la porte de Blaquerne, des sorties qui les obligèrent à la fin de fermer et de munir leur camp de lices et de palissades. Après plusieurs escarmouches et plusieurs rencontres de part et d'autre, il fut résolu que l'on attaquerait la ville : savoir, les Vénitiens par mer, et les Français par terre. Les derniers avisèrent que des sept bataillons qu'ils avaient, ils en laisseraient trois à la garde du camp, du côté de la campagne, sous la garde du marquis de Montferrat, et que les comtes de Flandre, de Blois et de Saint-Paul, et leurs troupes, feraient les attaques. L'assaut fut rude de part et d'autre; les Français firent merveilles à l'attaque d'un bastion.

Les Vénitiens, d'autre côté, approchèrent leurs vaisseaux des murs, et y ayant planté leurs échelles, les gagnèrent de force, en chassèrent les ennemis, et se rendirent maîtres de vingt-cinq tours, qu'ils garnirent de leurs gens, et d'une partie de la ville.

La nouvelle de ce succès anima les Français et donna l'épouvante à l'empereur, qui y envoya à l'instant une partie de ses troupes pour les déloger; ce que les Vénitiens craignant, ils mirent le feu aux prochaines maisons, ce qui leur donna le temps de retourner à leurs tours, et de s'y fortifier. Incontinent après, l'empereur sortit de la ville par la porte Dorée, qui était à l'extrémité de la place et de notre camp, avec toutes ses troupes qui étaient très-nombreuses. Les nôtres pareillement se mirent en bataille; et le duc de Venise, personnage de grand sens, prudent et hardi quoiqu'il eût perdu la vue, sur l'avis de cette sortie, commanda aux siens d'abandonner les tours qu'ils avaient gagnées, pour aller au secours des Français, sortant le premier du vaisseau et se mettant à terre. Les armées furent quelque temps en présence les unes des autres; mais Alexis, quoique plus fort en nombre de troupes, craignant le choc des nôtres, fit sonner la retraite et se renferma dans la ville, d'où la nuit suivante il se retira secrètement avec ses confidents, emportant avec soi ce qu'il avait de trésors.

Cette fuite soudaine surprit merveilleusement les habitants; lesquels se voyant abandonnés à la merci de leurs ennemis par cette lâche action,

coururent promptement à la prison, en tirèrent l'empereur Isaac, père du jeune prince Alexis; et, après l'avoir revêtu des habits impériaux, le conduisirent au palais de Blaquerne, et le placèrent sur le trône. Aussitôt, et par son conseil, ils envoyèrent vers les barons pour leur donner avis de la fuite d'Alexis, et du rétablissement d'Isaac. Cette nouvelle ne surprit pas moins d'abord les croisés, qu'elle leur donna de défiance de quelque supercherie de la part des Grecs; mais en ayant eu la confirmation, ils députèrent Mathieu de Montmorency et Geoffroy de Ville-Hardoin, et deux Vénitiens, vers le nouvel empereur, qu'ils trouvèrent assis en son palais, richement couvert, ayant près de soi l'impératrice Marguerite de Hongrie, sa femme, et un grand cortége de seigneurs superbement vêtus. Le maréchal de Champagne porta la parole, et lui représenta les traités que les Français et les Vénitiens avaient faits avec le prince son fils pour son rétablissement, le priant de vouloir, avant toutes choses, les ratifier. Isaac s'étant fait instruire des conditions, fut d'abord surpris de leur importance, jugeant bien que l'exécution en était difficile; mais le signalé service qui lui avait été rendu, et à son fils, si à propos par les croisés, fit que, passant sur toutes les considérations, il les agréa et les ratifia par ses patentes bullées et scellées en or. Après quoi les barons amenèrent le jeune prince dans Constantinople, où il fut reçu de l'empereur Isaac, son père, avec toutes les démonstrations de joie qu'on peut se persuader en

ces occasions, et ensuite fut couronné empereur solennellement le jour de la fête de Saint-Pierre.

Les croisés, sur la prière d'Isaac, s'allèrent loger au-delà du port, vers le Stenon, de crainte que, s'ils eussent pris leurs logements dans la ville, la division ne se fût mise entre eux et les Grecs. Le jeune empereur commençant d'abord à exécuter les traités auxquels il s'était obligé, paya une partie de l'argent convenu aux Français et aux Vénitiens. Il écrivit même au pape Innocent III [1], et lui promit de soumettre l'église grecque à l'obéissance du saint-siége; mais comme ces traités l'avaient rendu odieux aux Grecs qui, de tout temps, ont porté une haine irréconciliable aux Latins, il eut crainte que si les croisés se retiraient, il ne fût pas en son pouvoir de les accomplir en tous points; ce qui lui serait d'ailleurs facile, s'ils voulaient l'assister encore quelque temps à affermir sa nouvelle conquête, et travailler conjointement avec lui à la réduction des terres de l'empire, qui tenaient le parti de son oncle Alexis. C'est pourquoi il leur fit trouver bon de prolonger d'un an leur association, qui finissait à la Saint-Michel, en leur payant les frais et les dépenses de leur séjour. Ce qui ne se fit pas sans beaucoup de plaintes de la part de ceux qui s'impatientaient de toutes ces longueurs, et de ce que l'on détournait et arrêtait ainsi l'effet de leur vœu, et du voyage qu'ils

1. Innocent. III, l. VI, ep. 129.

avaient entrepris pour la terre-sainte. Cependant Alexis, avec les barons et une partie de leurs troupes, se mit en campagne pour réduire toutes les places rebelles; ce qu'il fit avec beaucoup de succès, tous les peuples s'étant rangés à son obéissance, à la réserve de Jean, roi de Bulgarie, qui s'était révolté contre les Grecs, et avait fait la guerre aux empereurs Isaac et Alexis l'espace de vingt ans. Les Français ne laissèrent pas de faire des courses sur ses États, dont il fit ses plaintes au pape [1], duquel il avait reçu peu auparavant la couronne royale, comme il sera remarqué ci-après, le priant de ne pas trouver mauvais s'il repoussait ces violences par les armes, et s'il tirait vengeance de l'injure et de l'outrage qui lui étaient faits sans motifs par les croisés.

Durant cette expédition, il arriva à Constantinople une grande division entre les Grecs et les Latins qui y étaient habitués de long-temps, ensuite de laquelle le feu qui fut mis à quelques maisons embrasa une grande partie de la ville qui avoisine l'église de Sainte-Sophie, du côté de la Propontide, et causa un dommage indicible. Depuis ce temps-là la bonne intelligence qui avait été jusques-là entre les Grecs et les Français commença à se refroidir. Mais la désunion ouverte éclata après le retour du jeune Alexis vers la fête de Saint-Martin, au mois de novembre; lequel, se croyant indépen-

1. Gesta Innocentis III.

dant des Français, et au-dessus de la fortune, commença à les mépriser, à les visiter moins souvent qu'auparavant, et enfin à retarder et refuser l'exécution de leurs traités; quoique le marquis, à qui il avait la principale obligation, l'en eût sollicité avec toutes les civilités imaginables. Enfin les croisés s'apercevant bien qu'il les jouait, et qu'il ne songeait à rien moins qu'à leur tenir parole, résolurent de le sommer de l'exécution de ses promesses; et en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Conon de Béthune, Geoffroy de Ville-Hardoin, et Miles de Brabant, avec trois nobles Vénitiens, furent choisis pour cet effet; et étant entrés dans Constantinople, furent conduits jusque dans le palais, où ayant trouvé le jeune empereur avec l'empereur Isaac son pere et l'impératrice Marguerite de Hongrie, Conon de Béthune porta la parole, et lui représenta en peu de mots les services que lui avaient rendus les croisés, envers lesquels il s'était obligé, par serment et par traité solennel, à des conventions qu'il n'accomplissait en aucune façon; qu'ils étaient envoyés de la part des barons et des Vénitiens pour le sommer de les exécuter, sinon qu'ils avaient charge de lui déclarer la guerre, et qu'il eût à aviser là-dessus. Ensuite de cette ambassade, qui ne se fit pas sans péril, les Grecs et les croisés commencèrent à entrer en guerre ouverte par les escarmouches qui se firent de part et d'autre, et par divers partis qui se formèrent dans les deux armées. Les Grecs tâchèrent de brûler les vais-

seaux des Vénitiens avec leurs brûlots, sans autre effet que la perte d'un vaisseau d'un marchand de Pise.

Ceux de Constantinople voyant que le jeune empereur avait épuisé non-seulement tous les trésors de l'empire, mais même leurs bourses, pour fournir aux traités qu'il avait faits avec les croisés, et à l'entretien et subsistance de leurs troupes, et que par sa mauvaise conduite il leur avait attiré une nouvelle guerre qui achevait de les ruiner, conçurent une telle haine et un si grand mépris contre lui, qu'ils prirent la résolution d'élire un autre empereur, qui pût mieux gouverner l'état dans des occasions si pressantes et si dangereuses. Ils jetèrent la vue sur Nicolas Canabe[1], seigneur de marque, et d'une douceur extraordinaire; mais comme ils l'eurent conduit au temple de Sainte-Sophie pour le couronner, Alexis Ducas, surnommé Murtzuphle, cousin de l'empereur et grand-maître de la garde-robe, qui s'était signalé en diverses rencontres contre les croisés, pratiqua si bien ceux de la cour et les gardes du palais, qu'après s'être saisi de la personne du jeune Alexis, il se fit proclamer empereur, et chaussa les brodequins de pourpre qui en sont les principales marques, et ensuite fit étrangler Alexis, et emprisonner Canabe. L'empereur Isaac, qui était grièvement malade, étant venu à décéder durant ces divisions, il se vit en un instant paisible possesseur du trône impérial.

---

1. Nicetas; Epist. Bald.

La nouvelle de ce changement inopiné, et de cette cruauté extraordinaire des Grecs, qui maltraitaient ainsi leurs princes avec tant d'inhumanité, surprit autant les croisés qu'elle leur fit concevoir d'horreur d'une si insigne trahison, et de désir d'exterminer ces monstres odieux à Dieu et aux hommes, les animant plus que devant à une hostilité et à une guerre plus vigoureuse. Cependant comme ils manquaient de vivres dans leur camp, ils donnèrent ordre à Henri, frère du comte de Flandre, de prendre une partie de l'armée pour en aller chercher. Il alla jusqu'à Philée, place assise sur la mer, distante de Constantinople de quelques milles, et l'ayant prise d'assaut, il y fit un riche butin, et y trouva force vivres qu'il fit conduire au camp dans des barques. Au retour il fit rencontre de Murtzuphle, qui était sorti sur cet avis de Constantinople avec ses meilleures troupes, pour se mettre en embuscade en un bois, et couper le chemin aux Français; mais Henry le soutint avec beaucoup de cœur, et le défit entièrement, s'en étant peu fallu que Murtzuphle même ne fût pris, ayant été attaqué en sa personne avec tant de vigueur par un Français, qu'il fut abattu sur le cou de son cheval. Pierre[1] de Navarre, qui avait l'avant-garde des Grecs, fut blessé grièvement à la tête; Théodore Branas fut aussi blessé; et Pierre de Brassy, gentilhomme de Beauvaisis, se saisit de

1. Albéric.

l'image de Notre-Dame, dont les Grecs se servaient au lieu de bannière, et dans laquelle ils avaient grande confiance. Le surplus de l'hiver se passa en escarmouches, les croisés cependant se préparaient à former le siége contre la ville, et faisaient fabriquer des engins et des machines pour battre la place au commencement du carême.

Sur cette résolution, et dans l'espérance de l'emporter, les barons français d'une part, et le duc de Venise de l'autre, s'assemblèrent pour aviser ensemble au partage des conquêtes qu'ils avaient à faire, voyant bien qu'il n'y avait plus de jour à la paix. Après avoir discuté mûrement toutes choses, ils tombèrent enfin d'accord de passer un traité entre eux, dont la substance était; qu'ils devaient entreprendre le siége [1] de la ville de Constantinople, et que si Dieu leur en accordait la prise, ils promettaient d'obéir et de déférer en tout à celui ou à ceux à qui la conduite des armées serait laissée; que le butin serait apporté en commun, et déposé en un lieu dont on conviendrait, pour être partagé également entre les Français et les Vénitiens, après toutefois que les Vénitiens seraient payés de ce qui leur était dû par les Français, à cause du premier traité de leur embarquement de Venise; et que, s'il n'y avait pas de quoi les payer entièrement, tout le butin leur appartiendrait, à la réserve des vivres, qui seraient

1. Gesta Innocent. III.

partagés également pour l'entretien des armées; que les Vénitiens seraient également conservés dans les priviléges et prérogatives qui leur avaient éte octroyés et accordés par les empereurs de Constantinople dans toute l'étendue de l'empire; que six personnes seraient élues d'une part, et autant de l'autre, qui, après serment fait, éliraient pour empereur celui qu'elles jugeraient en leur conscience être le plus digne de cette éminente dignité, ce qui se ferait à la pluralité des voix et des suffrages; et s'ils étaient en égalité, on jetterait au sort pour savoir lequel serait nommé. Que l'empereur aurait la quatrième partie de l'empire avec les palais de Blaquerne et de Bucoléon, et que les trois autres parties seraient divisées également entre les Français et les Vénitiens; que les ecclésiastiques de la nation parmi laquelle l'empereur n'aurait pas été choisi, auraient droit d'élire un patriarche, et de disposer des bénéfices de l'église de Sainte-Sophie, et que le clergé des deux parties ordonnerait des églises qui seraient tombées en son lot, et laisserait à chacune d'elles de quoi subsister honorablement, et que le surplus serait partagé selon l'ordre prescrit. Il fut encore accordé; que l'une et l'autre partie serait tenue de demeurer dans l'empire l'espace d'un an, à commencer au dernier jour du mois de mars suivant, et que ceux qui, ce temps passé, y établiraient leur demeure ou résidence, seraient obligés de prêter serment de fidélité, de faire hommage à l'empereur, et de ratifier toutes ces conventions; que parmi les deux par-

ties seraient choisies douze personnes qui feraient la division et la distribution des fiefs et des honneurs, et régleraient les services que les possesseurs devraient faire à l'empereur et à l'empire; que les fiefs seraient héréditaires, et passeraient aux successeurs de l'un et de l'autre sexe de ceux à qui ils seraient, et départis sous les mêmes charges. Finalement il fut arrêté et convenu, que le duc de Venise ne ferait aucun serment ou hommage à l'empereur, à raison de ce qui écherrait à la république de la part des conquêtes communes, mais bien celui qui serait préposé, ou envoyé par lui à Constantinople, au nom de la république, pour le gouvernement des terres et seigneuries qui tomberaient en leur partage, suivant l'ordre ci-dessus; et que les uns et les autres feraient en sorte que ces conventions fussent confirmées par le pape, avec et sous peine d'excommunication contre les contrevenants.

Ces traités ayant été envoyés au pape par des députés, les croisés se préparèrent à donner un assaut général. Le jeudi d'après la mi-carême, s'étant tous embarqués, ils divisèrent toute leur flotte en diverses batailles, et le lendemain levèrent les ancres, et approchèrent leurs vaisseaux près des murailles, où ils donnèrent une rude attaque en plus de cent endroits. Mais, quoique les nôtres y eussent fait merveille, et que quelques-uns d'eux fussent venus aux mains avec les Grecs qui gardaient les tours, ils furent toutefois repoussés avec perte. Sur le soir, les barons tinrent conseil en une église voisine du lieu où ils étaient, et sur ce qu'ils

s'étaient aperçus qu'un vaisseau n'était pas suffisamment garni d'hommes pour attaquer une tour, ils arrêtèrent d'en accoupler deux ensemble, qui, de compagnie, donneraient l'assaut à une même tour. Après quoi, le lundi ensuivant, ils se rembarquèrent, et levèrent les ancres : en même temps, un vent de bise s'étant levé à propos, fit avancer les navires jusqu'auprès de la rive, plus qu'ils n'avaient fait auparavant, en sorte que deux d'entre eux qui étaient liés ensemble, dont l'un avait nom la Pélerine, l'autre le Paradis, approchèrent si près d'une tour, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, que ceux de la Pélerine ayant planté leur échelle, un Vénitien et André d'Urboise, chevalier français, y entrèrent, suivis à l'instant d'un grand nombre. Ce que ceux qui étaient dans les autres vaisseaux ayant aperçu, ils sautèrent aussitôt sur le rivage, et commencèrent à donner l'assaut à d'autres tours, qu'ils emportèrent pareillement. Les autres tirant leurs chevaux des palandries, montèrent dessus et entrèrent dans la place par trois portes, qui avaient été enfoncées par les nôtres, courant à toute bride à l'endroit de la ville où l'empereur Murtzuphle avait dressé son camp le jour précédent; lequel, voyant que les croisés étaient dans la place, et qu'ils venaient à lui, prit la fuite, et se retira avec ses gens au château ou palais de Bucoléon : les autres se retirèrent de la ville par la porte de Blaquerne. Comme le soir approchait, les croisés qui étaient fatigués du combat firent sonner la retraite, et se ralliant en une

grande place, se logèrent cette nuit près des tours et des remparts qu'ils avaient gagnés. Le comte de Flandre se logea dans les pavillons de pourpre ou d'écarlate de Murtzuphle, qu'il avait abandonnés; Henri, son frère, devant le palais de Blaquerne; et le marquis de Montferrat, dans un quatier plus avancé de la ville. Durant cette nuit, Murtzuphle ramassa une partie de ses troupes, sous prétexte d'attaquer les nôtres, mais effectivement pour se retirer, comme il fit, par la porte Dorée, qui était éloignée du quartier où les croisés étaient campés, emmenant avec soi la femme et la fille de l'empereur Alexis, et étant suivi d'un grand nombre de peuple.

Le lendemain, les barons firent marcher leurs troupes plus avant dans la ville, sans trouver aucune résistance. Le marquis se saisit du palais de Bucoléon, qui lui fut rendu par ceux de dedans, et où il trouva deux grandes princesses, savoir, l'impératrice Agnès, sœur de Philippe-Auguste, roi de France, et l'impératrice Marguerite, sœur de Bela, quatrième du nom, roi de Hongrie, avec plusieurs autres dames de condition. Le palais de Blaquerne fut pareillement rendu à Henri, frère du comte de Flandre, et ensuite tous les autres endroits de la ville vinrent en la puissance des croisés. Cette prise arriva le lundi de Pâques fleuries, le douzième jour d'avril l'an 1204 [1], laquelle a passé à bon droit

1. Gunther. cap. 19.

pour une espèce de miracle dans son siècle, en ce qu'une armée, qui était à peine de vingt mille hommes, avait emporté d'assaut la plus forte place du monde, et en laquelle il y avait plus de quatre cent mille habitants. Il n'est pas aisé d'exprimer le désordre qui se fit en cette occasion, non plus que les grands trésors qui furent trouvés dans les riches palais, le butin que les nôtres y firent pendant plusieurs jours, et les reliques[1] qui furent enlevées des églises et monastères, et depuis furent portées en diverses églises de l'Europe, qui les conservent encore à présent avec beaucoup de vénération. Car, quant au carnage, il ne fut pas grand, n'y ayant pas eu plus de deux mille Grecs de tués en toute cette rencontre[2]; encore quelques auteurs du temps écrivent-ils qu'il fut fait par les Latins, qui avaient été chassés peu auparavant de Constantinople, où ils s'étaient habitués, les nôtres ayant fait leur possible pour épargner le sang des chrétiens. Et ce qui est remarquable, est qu'il n'y eut qu'un seul chevalier des croisés qui y ait perdu la vie par accident, étant tombé avec son cheval dans un fossé.

Le marquis[3], comme général de l'armée, fit faire ensuite un cri public par la ville, pour que tout le butin qui y avait été fait, fût rapporté en com-

---

1. Nicet.; Gunther. c. 19, 24; d'Outreman; Spond; etc.
2. Gunther. c. 18.
3. Gunther. c. 18.

mun, comme il avait été arrêté sous peine d'excommunication. A cet effet, on choisit trois églises, et certain nombre de Français et de Vénitiens pour en avoir la garde. Ce butin ayant été rapporté, mais non pas avec toute la fidélité requise et convenue, fut partagé également entre les Français et les Vénitiens. Les Français payèrent sur leur part aux Vénitiens cinquante mille marcs d'argent qu'ils leur devaient; et le surplus, montant à cent mille marcs, fut partagé entre eux.

Il ne restait plus qu'à travailler à l'élection d'un empereur, qui pût s'appliquer sérieusement à la conservation de la place conquise, et à réduire sous son obéissance les provinces et terres de tout l'empire. Chacun jetait les yeux sur le marquis et sur le comte de Flandre, tant à cause des belles qualités dont ils étaient ornés, que parce qu'ils étaient les plus puissants en biens. Les barons se trouvaient partagés d'affection; et comme ils avaient tous pour but le bien commun de l'armée, ils craignaient que la jalousie n'altérât les esprits, et ne fît que l'un de ces princes ayant été fait empereur, l'autre se retirât mécontent avec ses troupes dans son pays, et qu'ainsi, laissant ces nouvelles conquêtes sans secours et exposées aux Grecs, toutes leurs peines et leurs travaux demeurassent inutiles et sans fruit. Pour obvier à cet inconvénient, ils avisèrent d'arrêter entre eux, que celui des deux qui serait élu empereur donnerait à l'autre toutes les terres de delà le canal, avec l'île de Candie, à condition d'en faire hommage à l'empe-

reur. Cela fait, on choisit douze électeurs, qui furent : savoir, de la part des Français, Nevelon, évêque de Soissons[1]; Conrad, évêque d'Halberstadt; Garnier, évêque de Troyes; Pierre, évêque de Bethléem, qui avait été envoyé par le pape à l'armée des croisés, avec caractère de légat; Jean, élu archevêque d'Acre; et Pierre, abbé de Loce en Lombardie, qui fut depuis patriarche d'Antioche : et de la part des Vénitiens, Vital Dandolo[2] amiral de l'armée navale, Othon Querini, Bertuccio Contarini, Nicolas Navagier, Pantaléon Barbo, et Jean Baségio, ou, selon d'autres, Jean Michiel. Lesquels, après serment fait sur les évangiles d'élire celui qu'ils jugeraient en leur conscience le plus capable et le plus digne, s'enfermèrent dans une chapelle du palais où le duc de Venise avait son logement; et là, les choses mûrement débattues, ils tombèrent d'accord de nommer et élire empereur Baudoin, comte de Flandre.

---

1. Epist. Bald.; Gunth. c. 20.
2. Rhamnusio.

BAUDOIN I.

Les écrivains ont recherché les motifs qui portèrent les électeurs à élire Baudoin plutôt que le marquis ou le duc de Venise. Ville-Hardoin donne assez à connaître que le dernier n'y eut aucune prétention (quoique Nicétas ait écrit le contraire), par le résultat qu'il dit avoir été pris avant que l'on procédât à cette élection, et par lequel il fut arrêté que celui des deux, savoir du comte de Flandre ou du marquis, qui ne serait pas empereur, aurait l'île de Candie et la terre d'outre le Bras. Mais il est probable que les électeurs inclinèrent plutôt pour le comte de Flandre, que pour le marquis de Montferrat, sur ce qu'ils jugèrent fort bien que cette nouvelle conquête ne pouvait se conserver que par un puissant appui, et qu'ayant élu le comte, ils intéressaient toute la France à son secours et à sa conservation : ce qu'ils ne pouvaient pas espérer du marquis, qui avait ses états dans l'Italie, laquelle

étant partagée en diverses souverainetés, on pouvait dire que les intérêts des princes qui les possédaient étaient aussi différents et divisés; joint que la considération du comte engageait la plupart des Français, qui faisaient et composaient la meilleure partie de toute l'armée, à ne l'abandonner point dans ses besoins, et dans la nécessité d'un secours qu'il devait espérer d'eux légitimement.

L'élection achevée et arrêtée par les douze électeurs dans la chapelle du palais, l'évêque de Soissons fut chargé d'en annoncer la nouvelle aux barons, au duc de Venise, et aux croisés qui étaient là attendants avec impatience. Le nom de Baudoin comte de Flandre et de Hainaut élu empereur, fut reçu avec des cris d'allégresse incroyables de tous les barons, qui après lui avoir rendu tumultuairement et sans ordre leurs hommages et leurs respects, l'élevèrent, suivant la coutume reçue parmi les Grecs, sur un grand bouclier, pour le faire voir au peuple, et le portèrent jusque dans l'église de Sainte-Sophie, où ils le revêtirent des brodequins impériaux, et y réitérèrent les acclamations ordinaires. Le marquis de Montferrat fut des premiers à lui rendre les honneurs, et à mettre la main au bouclier. Cette première cérémonie achevée, on fixa le jour de son couronnement solennel à trois semaines après Pâques, afin que chacun eût le temps suffisant pour faire ses préparatifs, et pût s'y trouver avec pompe et magnificence.

Pendant ce temps, le marquis qui était veuf de

sa première femme, épousa l'impératrice[1] Marguerite de Hongrie (les Grecs lui donnèrent le nom de Marie), veuve de l'empereur Isaac. D'autre part, le nouvel empereur distribua les charges de l'empire à divers seigneurs, afin qu'ils en pussent faire les fonctions à la solennité de son sacre. Le duc de Venise eut la dignité de Despote de l'empire, et le privilége d'user de brodequins ou tzanges d'écarlate. Il donna le titre de Maréchal de[2] Romanie à Geoffroy de Ville-Hardoin maréchal de Champagne; celui de Sénéchal à Thierry de Los; de Grand-Maître de la garde-robe ou Protovestiaire à Conon de Béthune; d'Échanson à Machaire de Sainte-Ménéhould; de Bouteiller à Miles de Brabant; et celui de Grand-Queux à Manassés de L'Isle.

Le jour du couronnement arrivé, qui fut le dimanche vingt-troisième jour de mai, Baudoin fut conduit solennellement en l'église de Sainte-Sophie, couvert d'habits à la grecque, escorté et suivi de tous les barons et grands de l'armée[3]. Le marquis porta devant lui le laticlave, ou la robe de drap d'or dont il devait être revêtu, et le comte de Saint-Paul l'épée impériale; ce qui me fait croire que ce comte avait pour lors la dignité de Connétable de Romanie, qui fut depuis donnée par Baudoin à

1. Nicet.; Acropol.; Albéric.
2. Rhamnus.
3. Albéric.

Tierry de Tenremonde, à cause peut-être de l'incommodité du comte, et de la goutte de laquelle il était travaillé, et qui l'empêchait d'en faire les fonctions. Les rues par où il passa furent parées de riches tapisseries; et la cérémonie achevée, il fut reconduit avec la même pompe jusque dans le palais de Bucoléon. Il commença ensuite à vaquer sérieusement aux affaires de l'empire, et à donner les ordres nécessaires pour la réduction des places qui tenaient pour les princes grecs. Avant toutes choses, il investit le marquis de Montferrat des terres d'outre le canal vers la Natolie, et de l'île de Candie, suivant la décision des barons avant son élection. Et sur ce que le marquis témoigna avoir plus d'inclination pour le royaume de Thessalonique, parce qu'il était voisin des terres du roi de Hongrie son beau-frère, il lui en accorda l'échange pour les terres d'Asie, et à l'instant le marquis lui en fit hommage, et [1] prit de là en avant le titre de Seigneur du royaume de Thessalonique et de l'île de Candie : mais il changea peu après l'île de Candie avec les Vénitiens, tant pour ce que la conquête lui en était difficile, n'ayant aucuns vaisseaux de guerre pour l'attaquer, que parce qu'il aimait mieux renfermer toutes ses prétentions dans la Thessalie, que d'avoir ses états divisés. De sorte qu'étant à Andrinople[2], il traita de cet échange avec

1. Innocent. III, l. VIII, Ep. 59.
2. Rhamnus. lib. IV. Chronic. Andr. Danduli.

Marc Sanudo noble vénitien, et Ravain Carcerio, ou *à Carceribus* (*dalle Carceri*), gentilhomme Véronais, députés à cet effet par le duc Henri Dandolo, le douzième jour d'août, l'an 1204. Par ce traité, le marquis céda aux Vénitiens l'île de Candie, et la dette de cent mille perpres d'or, que le jeune empereur Alexis s'était obligé de lui fournir; moyennant quoi les Vénitiens lui payèrent comptant mille marcs d'argent, et s'obligèrent à lui fournir dix mille perprées de terres dans la partie occidentale de la Macédoine, c'est-à-dire autant de terres qu'il en faudrait pour le revenu de dix mille perpres (qui était une monnaie des empereurs grecs), ce qui serait arbitré par des amis commun, pour être ces terres possédées par le marquis et ses hoirs à toujours sous l'hommage de l'empereur, et aux conditions des services qui seraient arrêtés ci-après.

L'empereur donna aussi avis de son élection et de son couronnement au pape (vers [1] lequel il députa Baroche, chevalier templier) et aux princes chretiens, par une lettre circulaire, où après avoir représenté les motifs et les évènements de cette guerre, il tâche de leur imprimer la haine et l'aversion des Grecs par le récit de leurs perfidies, et de les porter à la vengeance, tant de l'injure qui avait été faite aux croisés, que de la cruauté dont ils avaient usé envers leurs princes, exhortant le pape à venir

1. Bzovius, 1204, n. 8.

en personne à Constantinople, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, pour y tenir un concile général, et rétablir dans l'empire la véritable créance, qui en avait été bannie par un schisme de plusieurs siècles [1]. Par d'autres lettres il pria Sa Sainteté de faire en sorte que plusieurs ecclésiastiques et autres personnes de toute condition et de tout sexe s'acheminassent dans la Romanie, pour s'y habituer, en les invitant par la récompense des riches héritages et possessions dont il leur donnait espérance[2]. Il lui envoya aussi plusieurs présents par ce chevalier tant en or, pierreries, tapisseries, qu'en reliques, que quelques vaisseaux génois enlevèrent vers le port de Modon en Morée[3]. Les histoires de Gênes [4] racontent qu'entre ces reliques fut une partie de la vraie croix, que les Vénitiens envoyaient à Venise; et qu'un noble Gênois, nommé Dondedio Bo, qui avait en mer deux galères armées, l'ayant prise, en fit présent à la république de Gênes, qui la fit déposer dans l'église de Saint-Laurent. Les autres reliques furent retenues par ce seigneur et par ses successeurs, jusqu'à ce que l'archevêque Jacques de Voragine de l'ordre des Frères-Prêcheurs les donna au monastère de Saint-Dominique de la même ville. Il fit de même à

1. Innocent. III, l. VIII, Ep. 70; Gest. Innocent.
2. Innocent. III, l. VII, Ep. 174.
3. Rigord, 1205; Doublet, Hist. de l'abb. de St.-Denis, f. 1235.
4. Agostin. nella hist. di Genov. ann. 1203.

l'égard de Philippe-Auguste, roi de France, qu'il régala de reliques exquises, tirées de la sainte chapelle du palais de Bucoléon.

Il manda en même temps [1] le cardinal Pierre de Capoue, qui avait quitté, sur les ordres du pape, l'armée des croisés dès le siége de Zara, et était pour lors en la terre-sainte en qualité de légat, et le pria de s'acheminer promptement à Constantinople, pour y prendre la charge et la conduite des affaires ecclésiastiques sous l'autorité du saint-siége [2]. Cependant il fit procéder à l'élection d'un patriarche. Et d'autant que, par la convention arrêtée entre les Français et les Vénitiens avant la prise de Contanstinople, il avait été convenu qu'il serait pris de la partie de ceux dont l'empereur n'aurait pas été élu, les ecclésiastiques vénitiens qui avaient pris possession de l'église de Sainte-Sophie, élurent Thomas Morosini, noble vénitien, alors absent [3], personnage de probité et de littérature, et qui dès ses jeunes années avait fait profession de la vie religieuse dans un monastère d'Italie. Ce choix ne se fit pas sans contradiction de la part de plusieurs des électeurs, soit que quelques-uns d'eux aspirassent à cette dignité, soit qu'ils en favorisassent d'autres à qui ils avaient donné leurs suffrages, ayant même relevé leur appel au saint-siége, comme d'une élec-

1. Gesta Innocent. III.
2. Gesta Innocent.
3. Rhamnus. lib. III.

tion faite sans son autorité, et contre les canons. Mais la faveur et le crédit d'Henri Dandolo, duc de Venise, l'emporta; lequel ayant obligé les contradicteurs à renoncer à leur appel, députa à l'instant en Italie [1] Léonard Navagier et André Molin, tant pour donner avis à Thomas de son élection, que pour prier le pape de la vouloir agréer, et [2] en même temps de ratifier le traité fait entre les croisés avant la prise de Constantinople, avec ordre de proposer à Sa Sainteté de la part des Vénitiens, leurs excuses à cause du siége et de la prise de Zara, pour laquelle ils avaient été excommuniés, et depuis absous de l'ordre du cardinal Pierre de Capoue, légat du saint-siége, par l'évêque de Nicosie au royaume de Cypre [3]. Le marquis de Montferrat écrivit pareillement à ce sujet au pape, et s'excusa vers Sa Sainteté de ce qu'au préjudice et contre la teneur de son vœu il avait entrepris le rétablissement du jeune Alexis, et de ce qu'ensuite il était entré dans le traité des Vénitiens et des Français pour la prise de Constantinople.

Baudoin ayant réglé les affaires ecclésiastiques, et donné ordre à la sûreté de la place, se mit en campagne pour suivre Murtzuphle, qui s'était emparé de Tzurule, ou Chiorli, pendant que Henri, frère de l'empereur, travaillait d'un autre côté à rassurer

1. Innocent. III, l. VII, Ep. 202.
2. Gesta Innocent.
3. Innocent. III, l. VIII, Ep. 58, 131; Gesta Innoc.

les esprits effrayés des Grecs, et à les obliger plus par la douceur que par la force des armes à embrasser le parti des Français : ce qu'Henri fit avec un tel succès, que toutes les places de la Thrace jusques à Andrinople se rangèrent sans coup férir sous son obéissance. Cependant Murtzuphle, sur l'avis que l'empereur venait avec une puissante armée contre lui, n'ayant ni des forces suffisantes, ni assez de cœur pour le combattre, partit à l'instant de Tzurule, et prit le chemin de Mosynople, ville de Thrace voisine de la Thessalie, à dessein de se joindre à l'empereur Alexis, qui s'était saisi de cette place. Il y eut là quelques pourparlers d'amitié et d'alliance entre ces princes[1], Alexis ayant consenti à ratifier le mariage d'Eudoxie sa troisième fille, qui avait été répudiée et renvoyée par Étienne, roi de Servie, et que Murtzuphle, incontinent après qu'il eut été proclamé empereur, avait épousée, afin d'autoriser davantage son usurpation. Mais ce ne furent que feintes de la part d'Alexis, qui ne cherchait que l'occasion de se venger de l'injure faite à sa famille, et de se défaire de lui, comme d'un obstacle à ses desseins et à l'espérance qu'il avait de remonter sur le trône. Ayant donc attiré Murtzuphle dans son palais sous ce spécieux prétexte, il lui fit traîtreusement crever les yeux, quoiqu'Eudoxie, présente à ce spectacle, y eût apporté toute la résistance possible, en faveur de son nouvel époux, jusques

1. Nicet.; Acropol.

aux reproches et aux injures qu'elle vomit contre la cruauté de son père. Cette nouvelle étant venue aux troupes de Murtzuphle, elles se dissipèrent incontinent, quelques-uns ayant pris la fuite, les autres s'étant rangés dans l'armée d'Alexis.

Baudoin ayant cheminé par la Thrace, et reçu les hommages des villes par où il passait, arriva à Andrinople, où il trouva son frère avec quelques troupes. Il y avait laissé garnison, à la prière des habitants, qui appréhendaient Jean, roi de Bulgarie, lequel se sentant offensé des Français qui avaient fait des courses sur ses terres avec le jeune Alexis, ou parce qu'il voulait profiter du désordre de l'empire, qui semblait être alors exposé au pillage, avait fait de grandes levées de guerre pour faire une irruption dans la Thrace; de là il prit son chemin vers Mosynople pour y aller attaquer Alexis. Cette place, selon quelques-uns [1], lui avait été abandonnée par les Français, lorsqu'ils firent le partage des terres de l'empire, ou plutôt auparavant, par compassion pour sa misère, et par égard pour la dignité qu'il avait possédée. Mais comme on s'aperçut qu'il tramait secrètement des conspirations, on le bannit de Constantinople avec l'impératrice Euphrosine sa femme. Cet infortuné prince sur le bruit de l'arrivée de Baudoin prit aussitôt la fuite [2]. L'empereur marchant contre Alexis assura les villes

1. Gunther. cap. 20; Acropol. c. 8.
2. Nicet.

de Didymotique et de Philippopoli, y laissa garnison, et ayant trouvé quelque resistance à Xanthie, de la part de ceux du pays qui lui dressèrent des embûches, il dissipa ses ennemis par son arrivée, sans qu'ils eussent osé paraître; puis arriva à Mosynople, où il fut reçu des habitants, et là attendit le marquis qui le suivait de près, à dessein de poursuivre ensemble Alexis qui s'était retiré dans la Thessalie. Mais le marquis prit jalousie de ce que l'empereur dirigeait sa marche de ce côté-là, et dans des provinces qui lui avaient été abandonnées par traité, et dont il lui avait fait hommage, craignant que sous prétexte de suivre son ennemi, il ne s'en emparât par droit de bienséance. Il ne put s'empêcher d'en-faire paraître ses soupçons, et d'en témoigner ses mécontentements à l'empereur, qui, sans avoir égard aux prières du marquis, continua sa marche vers Thessalonique qui se rendit à ses approches, comme firent les autres places de la Thessalie. Le marquis offensé de ce refus rebroussa chemin sur ses pas tirant vers Constantinople, et commettant plusieurs actes d'hostilité contre les gens de l'empereur, qui étaient en garnison dans les villes qu'il avait conquises; et afin de s'autoriser davantage auprès des Grecs, il fit proclamer empereur Manuel [1], fils de sa femme et de l'empereur Isaac. Cette division eût causé la perte entière de toutes les conquêtes des Français dans la Grèce, si l'entremise du duc de Venise, des comtes de Saint-

1. Nicet.

Paul et de Blois, du maréchal de Romanie, et autres barons, n'en eussent arrêté le cours par un traité qu'ils moyennèrent entre ces deux princes, par lequel le marquis fut remis en possession de la ville de Thessalonique.

Ce traité fut conclu à Constantinople, d'où le marquis, après avoir pris congé de l'empereur, partit ensuite pour Thessalonique, qui lui fut rendue par ceux que Baudouin avait commis à sa garde [1]. Le dépit qu'il avait conçu contre ceux de la ville, qui sans avoir égard à ce qu'ils étaient ses sujets, avaient fait serment de fidélité à l'empereur et l'avaient reçu dans la place sans aucune résistance, éclata incontinent après, par les levées extraordinaires qu'il fit sur les habitants, et par les violences qu'il exerça sur les principaux, auxquels il enleva leurs héritages qu'il donna à ses chevaliers : ce qui lui attira la haine des habitants et des Grecs du pays, dont la suite et l'évènement ne parut qu'après sa mort. Ayant laissé l'impératrice sa femme avec une partie de ses troupes à la garde de la ville, et pour assurer le pays du côté de la Thrace, il en partit avec le surplus, et descendit plus avant dans la Thessalie, où il se rendit maître, sans beaucoup de peine, des villes qui avoisinent celles de Serrhès et de Berrhée, et des détroits de la Thessalie vers le fleuve Pénée, avec dessein d'assiéger Larisse, pour de là entrer dans la Grèce et dans la Morée. Entre

1. Nicet.

les nobles Lombards qu'il avait pour lors à sa suite, étaient Guillaume[1], marquis de Palavicini, fils de Jean, et un certain Meboffa, qui était son connétable. Il avait aussi plusieurs seigneurs Grecs, qui s'étaient venus ranger sous lui, lorsqu'il était à Didymotique, et qu'il faisait la guerre à Baudouin, sous espérance de voir la couronne sur la tête du jeune Manuel, et de remettre Constantinople et le reste de l'empire en son obéissance. Ce jeune prince revêtu d'habits impériaux, était pareillement dans son armée, et servait beaucoup à gagner les esprits des Grecs, qui se laissaient leurrer par ces apparences : en sorte que, quoique les forces du marquis fussent médiocres, toutes les villes par où il passait envoyaient au devant de lui, et se rendaient sans coup férir[2]. Entre les Grecs qui l'avaient accompagné en cette marche fut Michel Ange Comnène, cousin germain des empereurs Isaac et Alexis, qui s'était jeté dans ses troupes, espérant voir la couronne remise sur la tête du jeune Manuel, légitime successeur de l'empereur Isaac son proche parent; mais voyant qu'il n'y avait aucune apparence à cela, il se déroba secrètement d'auprès du marquis, vint à Duras, et y fut reçu par le gouverneur, qui était un seigneur Grec, duquel il épousa la fille, et fut depuis un de ceux, avec Léon Sgure, seigneur

1. Innoc. III, Ep. 136; Sansov. *Delle orig. delle case Ill. d'Italia*, p. 381.
2. Ville-Hard.

de Napoli de Romanie et de Corinthe, qui traversa ses desseins, et arrêta le progrès de ses conquêtes. Ceci se passa vers le mois de septembre, vers lequel temps on commença à travailler au département et au partage des terres de l'empire [1], et à régler les services des fiefs, douze personnes de la part des Vénitiens et autant des Français ayant été choisis pour cet effet [2]. L'empereur donna le duché de Nicée, capitale de la Bithynie, à Louis comte de Blois, et à Renier de Trit, gentilhomme du comté de Hainaut, celui de Philippople en Thrace. Le comte de Blois envoya ensuite, vers le mois de novembre, quelques troupes sous la conduite de deux vaillants chevaliers de ses vassaux, Pierre de Brassy et Payen d'Orléans, à la conquête de Nicée. Ceux-ci ayant passé le bras à Abydos, arrivèrent à Piga ville maritime de l'Asie alors peuplée de Latins, d'où ils commencèrent à faire la guerre aux Grecs. Renier de Trit partit aussi de Constantinople avec environ six vingts chevaliers, et vint à Philippople, où il fut reçu des habitants d'autant plus volontiers qu'ils se voyaient menacés des Bulgares.

Le cardinal Pierre de Capoue, légat du Saint-Siége en la terre-sainte, ayant reçu les dépêches de l'empereur Baudoin, sans attendre les ordres du pape, se disposa à partir pour Constantino-

---

1. Rhamnus. l. IV; Nicet.
2. Ville-Hard.

ple[1]. Mais auparavant il moyenna avec les Sarrasins une trève de six années, qu'il obtint d'autant plus aisément, que la nouvelle de la prise de Constantinople par les Français, avait causé une telle frayeur dans les esprits de ces infidèles[2], que Salhadin, sultan de Damas et d'Égypte, ne feignit pas de publier qu'il aurait porté plus patiemment la prise de Jérusalem que celle de Constantinople. Soffred, cardinal du titre de Sainte-Praxède, aussi légat en la terre-sainte, voulut être de la partie et accompagner le cardinal Pierre de Capoue. L'un et l'autre furent suivis d'un si grand nombre de croisés, qui brûlaient d'envie d'aller signaler leur valeur dans ces nouvelles conquêtes, que la terre-sainte demeura presque dégarnie d'hommes par la retraite et le retour de ceux qui s'acheminèrent avec les deux légats; ce qui mit depuis ces provinces en grand péril, les Sarrasins en ayant depuis tiré avantage; car après avoir rompu les trèves, ils firent des irruptions et de grands dégâts dans les terres des chrétiens. Les deux légats arrivèrent à Constantinople, et avec eux l'archevêque de Tyr[3], et une grande partie de ceux qui avaient abandonné l'armée des croisés à l'embarquement de Venise; entre autres Étienne du Perche, Renaud de Mont-

1. Gesta Innocent.
2. Innoc. III, l. VIII, Ep. 124; Monach. Altis.
3. Gesta Innocent.

mirail, Thierry de Tenremonde, et grand nombre de chevaliers, même de ceux qui étaient habitués en la terre-sainte, entre lesquels furent Hugues et Raoul de Tabarie, issus des princes de Tabarie, et plusieurs chevaliers du Temple et de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. L'empereur les reçut avec tout l'accueil possible, régala Étienne du Perche du duché de Philadelphie, et Thierry de Tenremonde de la charge de connétable de Romanie [1]. Il donna aux chevaliers hospitaliers l'hôpital de Saint-Samson de Constantinople, comme il y a lieu de le présumer, d'autant qu'il fut en leur possession sous les empereurs français. Cet hôpital fut construit par saint Samson, et était un des plus beaux de Constantinople [2]. Il était situé entre l'église de Sainte-Sophie et celle de Sainte-Irène, et ayant été brûlé dans une sédition sous l'empire de Justinien, il fut rebâti par cet empereur. Les hospitaliers tinrent aussi l'hôpital de Saint-Jean-l'Aumônier sous les empereurs grecs avant la prise de Constantinople [3]. Les chevaliers du Temple s'habituèrent pareillement vers ce même temps dans la Romanie, et les uns et les

---

1. Innoc. III, l. 13, Ep. 17.

2. Procop. l. 1, de ædif. Justin.; Menol. Sirleti et Synaxar. 27 Jun. Theophan; Cedren.; Chron. Alexand. in Justiniano.

3. Innoc. l. 13, Ep. 36, 137, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 156, lib. XIV, Ep. 109, 111.

autres [1] y possédèrent plusieurs belles commanderies et places considérables, par la concession et libéralité des empereurs Baudoin et Henri son frère, et du marquis de Montferrat, comme on le recueille des épîtres du pape Innocent III.

La nouvelle de la mort de Marie de Champagne, comtesse de Flandre, qui fut apportée par cette flotte à l'empereur son mari, diminua beaucoup la joie qu'il avait eue de l'arrivée de ce grand secours. Cette princesse avait pris la croix avec lui, et parce qu'elle était grosse pour lors, elle avait été obligée de demeurer en Flandre. Étant accouchée, elle s'alla embarquer à Marseille, pour de là faire voile à Acre, où elle espérait le trouver. Aussitôt qu'elle y arriva, elle apprit qu'il avait été élu empereur de Constantinople [2]. Boémond IV du nom, surnommé le Borgne, prince d'Antioche, l'y vint saluer en qualité d'impératrice, et lui fit hommage de sa principauté, comme d'une dépendance et d'un ancien fief de l'empire, soit qu'il voulût chercher de l'appui contre le prince Rupin, qui la lui disputait, ou qu'il fondât cette reconnaissance sur les hommages [3] que Raymond de Poitiers et Renaud de Châtillon sur

1. Innoc. l. XIII, Ep. 101, 120, l. XV, Ep. 6, 71, 78, 84, l. XVI, Ep. 115.

2. Albéric.

3. Nicet. in Joan, c. 7, 11; in Manu. l. III, c. 3; Tyr. l. XIV, c. 24, 30, liv. XV, c. 1, 2, etc., liv. XVIII, c. 23, 25; Orderic. Vital. l. XIII, p. 914; Otho Fris. l. 7, c. 27, 33.

Loing, princes d'Antioche ses prédécesseurs, avaient fait à Jean et à Manuel Comnène, empereurs de Constantinople pour cette principauté [1]. Duquel hommage le prince Boémond se prévalut en l'an 1213, lorsque le patriarche de Jérusalem voulut connaître du différend qu'il avait avec le prince Rupin, soutenant qu'il ne pouvait répondre sur ce fait que devant l'empereur de Constantinople, qui était seigneur dominant. Comme la comtesse faisait ses préparatifs pour aller trouver son mari, et se disposait à son embarquement, la maladie la surprit au même lieu, et elle décéda le 29e jour du mois d'août [2]. Son corps, selon quelques-uns [3], fut apporté à Constantinople, et inhumé en l'église de Sainte-Sophie.

Le cardinal Pierre de Capoue [4], travaillant d'abord soigneusement à la conservation de cet état naissant, absout les croisés des vœux et des obligations par lesquels ils s'étaient engagés à passer dans la terre-sainte dans l'année, afin de ne pas dépeupler, ou affaiblir ces nouvelles colonies. Le cardinal Soffred partit incontinent après de Constantinople, passa par Thessalonique, où il vit le marquis, et de là retourna à Rome. Le pape ayant appris que les deux légats étaient ainsi

1. Innoc. III, l. XVI, Ep. 7.
2. Bzov.; Rayn.
3. Jacq. de Guise, 3 vol. ch. 95.
4. Gesta Innoc.

partis de la terre-sainte sans ses ordres, et qu'ils avaient abandonné ces provinces inconsidérément, en fut fort offensé, et les reprit aigrement de cette entreprise : et le cardinal Pierre de Capoue particulièrement, de ce qu'ayant absous les croisés de leurs vœux, il avait exposé par cette action toute la terre-sainte aux incursions des Sarrasins[1]. Il ne put aussi goûter d'abord l'entreprise des Français et des Vénitiens, ni la prise de Constantinople, comme contraire aux vœux qu'ils avaient fait si solennellement d'aller contre les Infidèles, n'ayant dû attaquer des Chrétiens. Mais l'espérance qu'il conçut que cette conquête avancerait celle de la terre-sainte, fit qu'il y donna les mains plus librement, et qu'au lieu d'apporter des obstacles à leurs progrès, il commença à favoriser puissamment leurs desseins[2]. Il ratifia premièrement les traités faits entre eux, concernant le partage de l'empire, à la réserve de deux articles; l'un qui regardait la distribution des biens ecclésiastiques, l'autre qui concernait l'élection d'un patriarche, qui devait être pris de la partie de ceux dont l'empereur n'aurait pas été élu. Il envoya au cardinal Pierre de Capoue un nouveau pouvoir pour exercer sa légation dans l'empire de Romanie, en attendant l'arrivée de Benoît, cardinal prêtre du titre de Sainte-Susanne, qu'il avait

1. Gesta Innoc.
2. Innoc. l. VIII, Epist. 69; Gesta Innocent.

destiné à cet effet [1]. Il écrivit aux évêques de France, et les exhorta à porter leurs diocésains à passer dans la Grèce pour le secours de ce nouvel empire, et aux docteurs de théologie de Paris afin qu'ils y envoyassent quelques-uns d'entre eux pour y enseigner et rétablir la véritable doctrine, et extirper, tant par leurs prédications et enseignements que par leur exemple, le schisme qui travaillait cette église[2]. Enfin il autorisa l'absolution des vœux, faite par le légat pour un an, pourvu que l'état des affaires de la terre-sainte le pût permettre.

Cependant les Français travaillaient, non-seulement à affermir leurs conquêtes, mais encore à les étendre. L'empereur fit passer le bras de Saint George à certain nombre de chevaliers, qui se rendirent maîtres de la ville de Nicomédie, et de là firent vivement la guerre à Théodore Lascaris, despote de Romanie. Ce seigneur grec était gendre de l'empereur Alexis [3], et s'était emparé des villes de Nicée et de Pruse, à l'aide du sultan d'Iconium, sous prétexte de conserver ces places à son beau-père [4]. Albéric écrit qu'après la prise de Constantinople, il demeura quelque temps en la cour de Baudoin, et que, sur une proposition qu'il lui fit de réduire toutes les provinces d'Asie sous son

1. Innoc. l. VIII, Ep. 69, 70, 71, 72.
2. Innoc. l. VIII, Epist. 64.
3. Nicet. in Bald.
4. Sub ann. 1205.

obéissance par ses intelligences, il l'envoya avec quelques troupes dans la Natolie, où, s'étant rendu maître de Nicée, il s'y fit proclamer empereur. Mais Ville-Hardoin et Nicetas ne disent rien de cette circonstance; au contraire, ils assurent que Lascaris se retira d'abord dans l'Asie, après la prise de Constantinople [1], suivi de la plupart des seigneurs grecs, et qu'il y fit toujours la guerre aux Français, sous prétexte, comme je viens de remarquer, de conserver ces provinces à son beau-père [2], n'ayant pris la qualité d'empereur que deux ans après, et en suite de la prison d'Alexis. D'autre part, Pierre de Brassy [3], auquel Nicetas donne l'éloge de personnage héroïque et vaillant, et Payen d'Orléans, qui avaient été envoyés peu auparavant dans ces provinces par le comte de Blois, y faisaient aussi des progrès [4]. Ils se fortifièrent dans Panorme, place maritime, assise sur la Propontide, dont ils s'étaient emparés; et, après avoir battu Lascaris en diverses occasions, prirent les villes de Pemanin, de Lopadion, de Polychne, d'Avlonie, de Barris, de Lentiane et autres places voisines [5]. Henri, frère de l'empereur, persuadé et appelé par les Arméniens qui habitaient aux environs de Troie, et voulaient secouer le joug des Grecs, passa pareillement dans l'Asie, au golfe

1. Mich. Nicet. in Monod. p. 366, 367.
2. Acrop. c. 6.
3. In Bald. c. 2.
4. Nicet. ib.
5. Nicet. ibid.; Acropol. c. 7.

d'Abydos, et arriva à Atramitte, appelée aujourd'hui Landremiti, qui en était distante de deux journées, et s'en saisit. Lascaris en ayant eu avis fit marcher ses troupes sous la conduite de son frère Constantin, à dessein de l'assiéger; mais Henri, sans l'attendre, se mit en campagne, et lui ayant livré combat, le défit et remporta une grande victoire sur lui, le samedi devant la mi-carême, après laquelle plusieurs places voisines se rendirent aux Français sans coup férir [1]. Ensuite de ce succès, Henri fit marcher ses troupes vers la ville de Pruse, capitale de la Bithynie, et autrefois siége des rois de cette province, qui est bâtie sur une colline, et était fortifiée de hautes murailles. Il l'assiégea, mais inutilement, car Lascaris l'avait munie de vivres et d'une forte garnison, qui se défendit bravement, et obligea les Français par ses sorties continuelles à lever le camp. Cette retraite, jointe à la disgrace qu'ils reçurent peu de temps après vers Césarée, où ils souffrirent quelque échec, donna du cœur aux Grecs, et à Lascaris qui les conduisait le temps de respirer.

Le marquis d'autre côté, qui était en Thessalie, avançait semblablement ses conquêtes avec non moins de succès que les Français dans la Thrace et dans l'Asie [2]. Déja l'empereur Alexis, qui s'était joint à Léon Sgure, seigneur de Napoli et de Co-

1. Nicet.
2. Nicet.

rinthe, et auquel il avait donné en mariage sa fille Eudoxie, qu'il avait retenue près de soi après qu'il l'eut enlevée à Murtzuphle, s'était retiré de Larisse avec son gendre, s'étant contenté de laisser quelques troupes aux Tempés de Thessalie, pour lui empêcher le passage[1]. Les Grecs appelaient ainsi certains détroits qui sont entre les hautes montagnes d'Olympe et d'Ossa, séparées par une petite vallée ou plaine raboteuse, longue environ de quarante stades, et large en quelques endroits de cents pieds, en d'autres moins, au milieu de laquelle le fleuve de Pénée descendant des rochers avec bruit et impétuosité prend son cours, puis se décharge dans le golfe Thermaïque; en sorte qu'en cette plaine il n'y a passage au plus que pour quatre ou cinq hommes de front. Alexis et Sgure logèrent quelques troupes au haut de cette montagne pour garder le pas, et empêcher le marquis d'aller plus avant. Mais les Grecs qui étaient dans son armée le conduisirent par d'autres chemins et d'autres endroits de la montagne, tant qu'il descendit dans la plaine de Larisse, sans que ceux qui gardaient ces détroits s'en fussent aperçus[2]. Léon Sgure était un seigneur grec natif de Napoli de Romanie, qui, après la mort de son père, qui

1. Nicet. in Bald. c. 2; Ælian, l. III, var. hist. c. 1; Cioffan. ad. 7, Metamor. Ovid.; Cujac. l. III; Obser. c. 24; Ortel. in Theatro.

2. Nicet. in Bald. c. 2; Acropol.

s'était emparé de la seigneurie de cette place, profitant des troubles et des désordres de l'empire, se rendit encore maître des villes d'Argos et de Corinthe. Le marquis, après avoir pris Larisse, entra plus avant dans la Grèce sans aucune résistance, et étant arrivé au détroit des Thermopyles, où autrefois Léonidas, capitaine lacédémonien, arrêta, avec trois cents hommes, une puissante armée de Xerxès, roi de Perse, il donna la chasse à Sgure, qui s'y était logé pour lui disputer le passage, et l'obligea de se retirer honteusement; puis, poursuivant sa victoire, il entra dans la Béotie et dans l'Attique, où il se rendit maître de la ville d'Athènes qui lui fut livrée par Michel Choniate, archevêque ou métropolitain, frère de Nicétas dont nous avons l'histoire. Cet archevêque en avait refusé peu auparavant l'entrée à Sgure, et avait soutenu vaillamment le siége qu'il y avait mis. Mais voyant qu'il était impossible de résister à ce torrent, il crut qu'il fallait céder à sa violence, et qu'il valait mieux mettre la place en la puissance des Français, qui avaient fait paraître beaucoup de modération envers les Grecs pendant toute cette expédition, qu'en celle de Sgure, dont le gouvernement approchait de la tyrannie. La ville ayant été livrée au marquis, il mit une forte garnison dans le château[1]. Quant à l'archevêque, à l'exemple de plusieurs prélats grecs, qui, voyant leurs villes et leurs

1. Mich. Choniat. in monod. Nicetæ fratris.

églises au pouvoir des Latins, se retirèrent chez les princes grecs, il abandonna son église qu'il avait gouvernée l'espace de trente années, et fit place à un archevêque latin dont il est parlé dans les épîtres d'Innocent[1], qui d'ailleurs nous apprennent que la cathédrale d'Athènes était dédiée à Notre-Dame. Les villes d'Argos et de Thèbes se rendirent pareillement à l'approche du marquis.

Albéric semble attribuer la prise d'Athènes et de Thèbes à Othon de la Roche, écrivant que ce seigneur Bourguignon, fils de Pons de la Roche, se saisit, comme par une espèce de miracle, c'est-à-dire au-delà de toute espérance, des fortes villes d'Athènes et de Thèbes, et qu'il en fut fait duc[2]. C'est le titre que l'on donne vulgairement aux seigneurs d'Athènes, qui leur fut conféré par les successeurs de Baudouin; car Rhamnusio[3] assure que ces deux places échurent au lot de cet empereur[4]. Quelques uns écrivent qu'ils eurent le titre de Méga-dux ou de grands ducs; et Nicéphore Grégoras[5] s'est persuadé, sans aucune apparence de raison, qu'il fut donné au seigneur d'Athènes par le grand Constantin; comme si, dès ce temps-là, la ville d'Athènes eût eu des seigneurs particuliers. Ce qu'il ajoute des rois de Sicile et des seigneurs

1. Innoc. III, l. XIII, epist. 6; Menol. Sirleti, 30 Aug.
2. Albéric, 1205.
3. Rhamnus. lib. IV.
4. Sabell. dec. I, lib. VIII.
5. Gregor. l. 7.

de Thèbes n'a pas plus de fondement, quoiqu'il soit constant que les seigneurs de Thèbes furent qualifiés Grands-Seigneurs ou plutôt *Grands-Sires*, comme on peut le recueillir de plusieurs passages de Pachymère[1]. Mais il y a lieu de douter si les ducs d'Athènes étaient autres que les Grands-Sires de Thèbes. Au contraire, il paraît, par ce que nous apprenons, tant des écrivains latins que grecs, que le duc d'Athènes était aussi possesseur de la ville de Thèbes. Albéric, et l'auteur anonyme cité par le P. Doutreman[2], disent formellement que ces deux places appartenaient à Othon de la Roche. Et Grégoras[3], parlant du secours que le duc d'Athènes donna à Jean Comnène, prince de Thessalie, dit que ce duc y conduisit ceux de Thèbes et d'Attique. Et ailleurs il écrit formellement que le duc d'Athènes, qui fut dépouillé de ses terres par les Catalans, était aussi seigneur de Thèbes. De sorte qu'il y a lieu de présumer que ces seigneurs se qualifiaient conjointement ducs d'Athènes et Grands-Sires de Thèbes, d'où il est arrivé qu'on leur a attribué indifféremment l'une et l'autre de ces qualités. Toutefois, ce qui peut faire douter que cela soit ainsi, c'est que Baudoin d'Avesne écrit que Bela de St-Omer, fils de Nicolas de St-Omer et de la sœur de Guillaume de la Roche, duc d'Athènes, épousa la

1. Pachym. lib. v.
2. In C. P. Belg. l. v, c. 4, § 3, 4; Innoc. l. xiv. epist. 110.
3. Greg. l. iv.

dame de Thèbes. Quoi qu'il en soit, il est incertain quand et par qui la qualité de duc fut attribuée aux ducs d'Athènes[1], vu que les Épîtres des papes Innocent[2] et Honorius[3] III ne les qualifient que sires d'Athènes, et que Guy de la Roche, successeur d'Othon et de Guillaume, ne prend aucun autre titre, dans deux chartres de l'an mil deux cent cinquante-neuf. Il semble même que les ducs d'Athènes relevaient, à cause de la seigneurie d'Athènes et de Thèbes, du prince d'Achaïe[4]; d'où je me persuaderais qu'Othon de la Roche ne devint seigneur de cette place que par la conquête qu'il en fit sous la conduite de Guillaume de Champlite, premier prince d'Achaïe[5], au temps qu'il se rendit maître de la Morée ou du Péloponèse, comme il sera remarqué ci-après. Et même je pense que les princes de la Morée ne se qualifièrent princes d'Achaïe qu'à cause de cette province où ces deux places sont situées, parce qu'ils en étaient seigneurs directs plutôt que du canton du Péloponèse, vers le golfe de Lépante, qui a eu le même nom et qui était pareillement sous leur domina-

---

1. Tout ceci est éclairci dans la Chronique Grecque que j'ai publiée dans le 4e vol. de cette Collection.

2. Innoc. l. XIII, ep. 16, 110, l. XIV, ep. 110, l. XV, ep. 66, 75, l. XVI, epist. 98.

3. Hon. III, l. II, ep. 1002, l. VIII, ep. 85.

4. Ducange, en lisant ceci, n'avait sans doute pas lu encore la chronique ms. du Péloponèse, où ce fait est raconté.

5. Innocent. l. XIV, Ep. 110.

tion [1]. Quant à la famille de ces ducs [2], Albéric dit disertement qu'Othon était Bourguignon, et fils d'un certain Pons de la Roche [3], qui est celui qui souscrit dans l'accord passé à Francfort en présence de l'empereur Henri, le 27e jour d'avril l'an 1193, entre Eudes III du nom, duc de Bourgogne, et Othon, comte palatin de Bourgogne, frère du même empereur, touchant la mouvance de Mâcon et de Poillé, avec Guillaume, comte de Vienne; Conrad, Prévôt de Spire; Marquart, sénéchal d'Annevike; Hugues, seigneur de Vergy; Philippe et Hugues de Nulens, et Pons de Brance. Pons de la Roche se trouve encore à la suite du même duc Eudes, en un titre de l'an 1197 [4], où il souscrit avec Guy, seigneur de Thil. Ce qui m'a donné occasion de croire que ce seigneur était originaire du duché de Bourgogne, où je remarque qu'il y a eu deux familles de ce surnom [5], l'une dite de la Roche-Vanneau, au bailliage de Semur; l'autre de la Roche dite de Nolay, parce qu'elle possédait Nolay, qui est un lieu proche de celui de la Roche, près de Baune, et de laquelle étaient Ode de la Roche, sire de Nolay, de Châtillon et de Noyes, qui vivait en l'an 1277, et Henri, dit Plotons de

1. Tous ces faits dont Ducange doute sont éclaircis par la chronique de l'anonyme grec.

2. Albéric, 1202, 1205.

3. Regist. des fiefs du duché de Bourg., 1re part. pag. 40.

4. Preuves de l'hist. de Vergy, p. 151; Ducs de Bourg., p. 66.

5. Registre des fiefs de Bourgog. 1re part. p. 69, 70, 108.

Châtillon, écuyer, sire de la Roche de Nolay, en l'an 1281, proche parent et cousin de Guillaume, évêque de Laon. D'autres pensent[1] que cette famille de la Roche, qui a possédé le duché d'Athènes, était originaire du comté de Bourgogne, et prend son nom de la seigneurie de la Roche sur l'Oignon, ou, selon d'autres, de la Roche-en-Montagne, qui a titre de comté depuis trois ou quatre cents ans, et à laquelle a appartenu la seigneurie de Villers-Sexel, aujourd'hui fondue en la maison de la Palu-Varembon. Ce qui peut confirmer cette opinion sont les armes que l'on donne ordinairement aux anciens ducs d'Athènes[2], savoir, *de gueules à quatre points équipollés d'hermine*, les points équipollés se rencontrant pareillement aux armes des comtes de la Roche, quoique de blazon et d'émaux différents, ayant porté, selon André Duchesne[3], *cinq points d'or équipollés à quatre d'azur*, qui sont les armes des comtes de Genève. Il y a encore d'autres seigneuries du nom de la Roche au comté de Bourgogne[4]. Je trouve dans quelques mémoires d'un homme des plus savants de ce siècle[5] qu'Élisabeth de Chappes, fille de Charembaud de Chap-

1. Jules Chiflet, Guichenon.

2. Scohier, *Gén. de la Maison de Croy;* A. Favyn. *Théâtre d'honn.* l. IX; Varennes, *Roi d'armes.*

3. Hist. de la Maison de Vergy, p. 175; Chifflet, *Chevalier de la Toison d'or*, n. 336.

4. Golut. l. VII, ch. 30.

5. Titres de Champagne qui ont appartenu au père Vignet.

pes et d'Élissende de Trainel, qui vivaient l'un et l'autre en 1198, fut duchesse d'Athènes, ce qui me fait présumer, par la conjecture des temps, qu'elle épousa Othon de la Roche, duc d'Athènes. Ramon de Muntaner, en racontant l'origine des premiers ducs d'Athènes, confond tout. Suivant lui[1], il y eut deux frères qui étaient fils du duc de Braymon, duché imaginaire qu'ailleurs il nomme Bourgogne, et qui prirent la résolution de passer dans l'empire de Constantinople, avec un bon nombre de chevaliers, de soldats et de vaisseaux. L'un s'embarqua à Brindes, et l'autre à Venise. Étant à Glarence en Morée, ils trouvèrent que les habitants étaient schismatiques, qu'ils ne reconnaissaient pas l'Église romaine, et qu'eux pouvaient en entreprendre la conquête. Ils se rendirent donc maîtres du duché d'Athènes et de la principauté de la Morée, qu'ils se partagèrent entre eux. La principauté de Morée demeura à l'aîné, qui était le duc de Bourgogne, et la principauté d'Athènes au puîné, qui était comte de la Marche, (entendant par ce nom le seigneur de Champlite, qui était vicomte de Dijon et seigneur de la Marche). Ces seigneurs s'étant établis dans ces nouvelles conquêtes, donnèrent à leurs chevaliers des châteaux et des terres sous la réserve de l'hommage, et formèrent divers fiefs qui leur donnèrent des vassaux pour les suivre à la guerre. Puis ils s'allièrent aux plus nobles

1. Ramon de Montaner, c. 244. 261.

familles de France, et peuplèrent, par ce moyen, leurs états de nobles français, qui y arrivaient de temps en temps, en si grand nombre, que cet auteur écrit que lorsqu'il s'y trouva, on y parlait aussi bien français que dans Paris. Il est aisé de voir, par ce que j'ai raconté des princes de la Morée de la maison de Ville-Hardoin, et des ducs d'Athènes de la maison, de la Roche, que ce discours n'a pas de fondement, et qu'il n'a été écrit que sur des bruits vulgaires et incertains, qui confondent toutes choses, ce qu'il est néanmoins important de remarquer pour empêcher que les lecteurs qui n'ont pas toutes les lumières requises se laissent emporter au courant de ces sortes de narrations.

Ceux de l'île d'Eubée ou de Négrepont [1], effrayés du succès des Français, envoyèrent leurs députés au marquis pour lui prêter obéissance, après que les troupes grecques qui en gardaient l'entrée eurent été défaites. Ravain Carcerio, ou *à Carceribus* [2], gentilhomme véronais, qui avait toujours été à la suite et du conseil d'Henry Dandolo, doge de Venise, et Jacques d'Avesnes, grand seigneur du comté de Hainaut, eurent la charge d'en aller prendre possession, et de réduire les places qui faisaient résistance. Le premier en demeura seul seigneur sous l'hommage du marquis, après le décès

1. Nicet. in Bald., c. 3.

2. Blond. Rhamnus, l. 6; Sabell. *Dec.* 1, l. VIII; Innoc. III, l. XIII, ep. 146, 153, l. XV, ep. 98, 99.

de Jacques d'Avesnes, et en prenait le titre dans les années 1210 et 1212; en laquelle dernière année il épousa, avec dispense du Pape, une dame veuve, dont il avait eu les affections dès le vivant de son mari, et dont il eut une postérité, qui posséda long-temps cette île et quelques autres voisines. Il s'était signalé en plusieurs occasions durant les troubles de Vérone, et y avait eu la conduite de quelques troupes. Léon Sgure, se voyant poursuivi par le marquis, et voyant que toutes les places de la Grèce se rendaient à lui sans coup-férir, prit la fuite, et s'enferma dans l'Acrocorinthe, qui est la citadelle de la ville de Corinthe, élevée sur la pointe d'un rocher. Le marquis donna ordre à Jacques d'Avesnes de l'y aller assiéger, tandis qu'il alla d'un autre côté mettre le siége devant Napoli de Romanie, l'une des plus fortes places de toutes ces provinces. Étant occupé à ce siége, Geoffroy de Ville-Hardoin[1], fils de Jean, seigneur de Ville-Hardoin, et neveu du maréchal de Romanie, qui était parti de la terre-sainte avec la flotte des croisés et les deux légats, arriva au camp. Le vaisseau qui le portait ayant été jeté par la tempête au port de Modon en la Morée, et endommagé à l'abord, il avait été obligé de séjourner en ce lieu une partie de l'hiver; pendant lequel temps il fit plusieurs conquêtes avec un seigneur grec qui s'était joint à lui. Mais ce seigneur étant décédé peu après, son fils fit

1. Geoffr. de Ville-Hard. Chr. de Const.

révolter les places contre Geoffroy, et l'obligea de se retirer, et ce fut pour lors qu'il vint au camp devant Napoli. Le marquis voulut l'arrêter à son service, et lui offrit des emplois et des seigneuries, mais il s'en excusa, dans le désir et la passion qu'il avait de tirer vengeance de l'infidélité du seigneur grec. A cet effet, ayant communiqué son dessein à Guillaume de Champlite, son ami, il fit en sorte que ce seigneur, qui était vicomte de Dijon et seigneur de la Marche, et fils d'Eudes le Champenois et d'une dame nommée Sibylle, se mit de la partie pour aller conjointement faire des conquêtes dans la Morée, sous la promesse qu'il fit de le reconnaître comme seigneur, et de lui faire hommage des places qu'ils conquerraient ensemble, et dont il lui ferait part. Après avoir pris congé du marquis, ils partirent du camp, emmenant avec sa permission environ cent chevaliers, et un bon nombre d'infanterie et de cavalerie, passèrent dans la Morée, où d'abord ils fortifièrent Modon qui avait été démantelée, défirent Michel Comnène, duc de Duraz, qui les était venu attaquer avec une puissante armée, prirent Coron que Guillaume de Champlite donna à Geoffroy de Ville-Hardoin qui lui en fit hommage, et ensuite Calamata, après un long siége, et Patras, ville archiépiscopale [1]. Enfin ils se rendirent maîtres

1. Nicet. in Bald. c. 9.

de toute la Morée et de l'Achaïe, dont Guillaume de Champlite se qualifia prince [1], à la réserve de la Laconie, qui demeura quelque temps sous la domination de Léon Chamaret, seigneur grec [2].

Jusque-là tout avait succédé aux Français et aux Vénitiens avec avantage, sans qu'il se fût rencontré aucun obstacle à leurs progrès. Ils étaient même venus à bout de leurs principaux ennemis Murtzuphle et Alexis [3], dont le premier, ayant été pris par Thierry de Los, comme il passait en Asie, avait été condamné pour ses déloyautés, par Baudoin et les barons français, à être précipité et jeté à bas d'une haute colonne de Constantinople [4]. L'autre avait été pris avec sa femme et son fils par le marquis, comme il était en chemin pour aller trouver Michel Comnène, duc de Duraz, après qu'il se fut évadé de Corinthe, où il s'était renfermé avec Léon Sgure, son gendre, avant le siége que Jacques d'Avesnes forma devant la place; d'où ensuite il fut envoyé prisonnier au Monferrat, en une galère de Gênes que commandait Henri de Carmadin; d'où il fut transféré à Gayette, où il demeura jusqu'à ce qu'il fut racheté par les Gênois. Mais la fortune commença aussitôt après à leur tourner visage; car les Grecs, lassés de leur gouvernement,

---

1. Gesta Innocent.
2. Nicet. ib.
3. Nicet. Ville-Hard. Acropol. Gunth. etc.
4. Ville-Hard.; Nicet.; Acrop. c. 8; Greg. l. 1, c. 6.

et respirant toujours leur première liberté, se mirent à tramer de secrètes intelligences, et à conspirer leur ruine[1]. Nicétas attribue cette aliénation d'esprit de ces peuples au refus que Baudouin et le marquis firent aux principaux d'entre eux de les admettre dans leurs troupes et dans les emplois, ce qui, joint à la haine mortelle qu'ils ont portée de tout temps aux Latins, et au peu de secours qu'ils recevaient d'eux contre les Bulgares qui les molestaient à toutes rencontres dans leurs courses, les obligea à se déclarer ouvertement contre eux, et à chercher ailleurs leur protection. Ils jetèrent la vue à cet effet sur Jean, roi de Bulgarie, prince belliqueux et puissant, et qui avait de grandes troupes sur pied, comme seul capable de rétablir l'empire et de réunir tout ce grand corps déchiré en tant d'endroits par les usurpations des uns et des autres. Ils se persuadaient qu'en le reconnaissant pour empereur, il entreprendrait volontiers leur défense et les conserverait dans leurs priviléges et immunités. Ils députèrent donc vers lui, et sous ces conditions, lui promirent toute obéissance, et de l'assister en cette entreprise contre les Français.

Les Bulgares, autrefois appelés Onungundures[2], habitèrent premièrement ces provinces septentrionales, qui sont arrosées du fleuve Bulga, d'où,

---

1. In Bald. c. 4.

2. Niceph. in Brev.; Theoph. hist. misc. Const. de Themat. l. 2; Nicephor. Greg. l. 1, Vigner. ad an. 680.

ils furent nommés Bulgares. Le Danube servit de borne et de limite entre eux et les terres de l'empire, jusqu'au règne de Constantin Pogonate, ou le Barbu, sous lequel ayant traversé ce fleuve, ils vinrent occuper la Mésie, et de là passèrent dans l'Illyrie, où ils établirent le siége de leur royaume dans Achride [1]. L'empereur Justinien, ayant pris naissance dans cette ville, la fit appeler Justinienne, et l'orna de grands priviléges. Elle prit ensuite l'appellation de Bulgarie, aussi bien que la province où elle est située, du nom de ces peuples, lesquels continuèrent à faire la guerre aux Grecs, jusqu'à ce que l'empereur Basile les ayant défaits en plusieurs occasions, et ayant remporté de là le surnom glorieux de Bulgaroctone, il les transporta en la Mésie inférieure, qui est une province séparée de la Thrace par le mont Hémus, et bornée de l'autre côté par le Danube. Ils y demeurèrent tributaires des empereurs jusques au règne d'Isaac Ange Comnène, qui, ayant fait de grandes levées sur ces peuples, sous prétexte de fournir aux dépenses et aux frais extraordinaires de son mariage, leur donna occasion de se mutiner. Pierre et Azan frères, grands seigneurs du pays, furent les premiers auteurs de ce soulèvement. Après avoir remporté plusieurs victoires sur Isaac, ils passèrent le mont Hémus, et vinrent fondre sur les

---

1. Cujac. ad nov. 11; Alaman. *ad Procop.* Anecdota Morin. l. 1, *Exercit. eccles.* Allat., etc.

provinces de l'empire, où ils firent de grands progrès [1]. Ces deux princes divisèrent leurs conquêtes, Pierre prit la couronne, et se fit déclarer roi d'une partie; Azan commanda à l'autre, qu'il gouverna l'espace de neuf ans, et fut mis à mort par Jean, son cousin germain, ayant laissé deux enfants en bas âge, Jean et Alexandre. Durant leur minorité, Jean, frère d'Azan et de Pierre, que Ville-Hardoin appelle Joannizza, usurpa le royaume de Bulgarie, et continua de faire la guerre aux Grecs [2]. Et afin de s'autoriser davantage en son usurpation, il rechercha la protection du saint-siége, lui soumit son royaume, et envoya ses ambassadeurs vers le pape Innocent pour obtenir de lui la couronne royale [3]. Il y eut plusieurs négociations sur ce sujet, en suite desquelles [4] le pape lui députa Léon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix et légat du saint-siége, qui le couronna solennellement en la ville de Trinove, capitale du royaume, et lui présenta de la part de Sa Sainteté l'étendard de l'église. Ce qui se fit en l'an 1204, auquel temps il commença à entrer en guerre avec les Français qui étaient dans la Romanie, n'ayant pu obtenir la paix d'eux [5]. Car incontinent après la prise de

1. Nicet. Acropol.

2. Innoc. III, l. II, p. 560, lib. V, ep. 115, 116, 117; Gesta Innoc. p. 50, etc.

3. Innoc. l. VI, ep. 142, l. VII, epist. 4, 6.

4. Gesta Innocent. p. 58, 59.

5. Nicet. in Bald. c. 4; Gesta Innoc. p. 117.

Constantinople, il leur avait envoyé ses ambassadeurs pour traiter d'alliance. Mais les Français qui dévoraient d'espérance, non-seulement l'empire qui avait été possédé par les Grecs, mais encore tout ce qui en avait été distrait, lui firent dire qu'il ne devait espérer ni attendre aucune paix, qu'au préalable il n'eût restitué toutes les terres de l'empire qu'il usurpait injustement, et que ses frères avaient enlevées aux empereurs par force et par violence. A quoi ce prince fit réponse, que le royaume qu'il possédait, lui appartenait plus légitimement que Constantinople n'appartenait aux Français; qu'il avait repris et recouvré les terres de ses prédécesseurs que les Grecs avaient usurpées sur eux avec injustice; mais qu'eux avaient envahi un état où ils n'avaient aucun droit. Que quant à lui, il avait reçu légitimement la couronne royale du pape, et que celui qui se disait empereur de Constantinople, se l'était mise sur la tête de sa propre autorité : qu'ainsi l'empire lui appartenant avec plus de raison qu'à lui, il était résolu de s'en rendre le maître, et d'aller combattre sous l'étendard de Saint Pierre chargé de la croix et des clefs de l'Église[1], dont le pape lui avait fait présent, ceux qui avaient chargé leurs épaules de fausses croix. Sans doute les Français manquèrent en cette occasion contre la politique, qui

1. Gesta Innocent. p. 59.

veut que lorsqu'il y a plusieurs ennemis à combattre, on ne refuse point les conditions, même désavantageuses, de celui qui offre la paix, afin de n'être pas obligé de diviser les forces et les armées, lesquelles réunies font de plus grands effets contre celui qui reste à combattre.

En ce temps la nouvelle de l'élection de Thomas Morosini [1], patriarche de Constantinople, ayant été portée à Rome, le pape Innocent trouva d'abord qu'elle avait été faite contre les canons, et par des personnes qui n'avaient aucun caractère: les ecclésiastiques Vénitiens, qui se disaient chanoines de l'église de Sainte-Sophie, n'ayant pu s'arroger cette qualité sans l'autorité du saint-siège, ou de son légat, quoique celle des princes séculiers y fût intervenue [2]. D'ailleurs les Vénitiens n'avaient pas encore obtenu pour lors l'absolution de l'excommunication qu'ils avaient encourue par la prise de Zara. Ce qui obligea le pape à renvoyer Thomas, qui était venu à Rome pour obtenir la confirmation de son élection. Néanmoins les instantes prières que l'empereur et le duc de Venise firent par leurs ambassadeurs et par leurs lettres, et la suffisance et la capacité de Thomas, outre le lustre de sa naissance, firent qu'il donna les mains à ce choix, et que sans approuver la forme de l'élection qui

1. Gest. Innoc.
2. Gesta. Innoc. p. 69.

en avait été faite, il en accorda la confirmation. En suite de quoi, le samedi des quatre-temps de carême, il lui conféra l'ordre de diacre, n'ayant alors que celui de sous-diacre, et le samedi de la mi-carême celui de prêtrise. Le dimanche ensuivant il le sacra patriarche solennellement à Rome, en l'église de Saint-Pierre, lui donna le *Pallium*, et reçut de lui le serment ordinaire de fidélité. Quelques jours après il fit expédier diverses bulles en sa faveur[1], et de ses successeurs au patriarchat, contenant plusieurs privilèges y énoncés. Cette cérémonie achevée, le patriarche prit le chemin de Venise, à dessein de s'y embarquer pour Constantinople. Mais avant son départ[2] les Vénitiens extorquèrent de lui la promesse avec serment, de ne faire aucun chanoine en l'église de Sainte-Sophie, qui ne fût Vénitien, et qui ne jurerait d'élire un patriarche vénitien, lorsque le siége viendrait à vaquer; et lui firent promettre verbalement qu'il n'établirait aucun archevêque en Romanie, qui ne fût pareillement Vénitien. De quoi le pape ayant eu avis, et Thomas s'en étant plaint à Sa Sainteté, elle le dispensa non seulement de ce serment, mais encore lui défendit d'y déférer en aucune façon, sous peine d'excommunication; d'autant que ces promesses étaient contraires aux décrets de l'église, qui n'a pas coutume d'affecter le sanctuaire de Dieu à certaines

1. Gest. Innoc. l. VIII, ep. 19. 20. 21. 22. 23. 25.
2. Gest. Innoc. Innocent. l. IX, ep. 130.

nations, mais le défère indifféremment à tous les justes. Il écrivit encore aux cardinaux légats[1], pour qu'ils y tinssent la main, et fissent en sorte que le patriarche distribuât les bénéfices, et particulièrement les chanoinies de Sainte-Sophie, indifféremment aux personnes de lettres et de sainte vie, sans avoir égard aux nations. Ces prémices de divisions qui semblaient se former dans le clergé de l'empire de la part des Vénitiens, firent juger au pape que la présence d'un légat avec un nouveau pouvoir y était nécessaire[2], tant pour régler les différends qui pourraient survenir dans l'établissement des églises, que pour dresser et faire les réglements qui y devaient être observés. Et quoique le cardinal de Capoue fût déja à Constantinople avec cette qualité, il se persuada toutefois qu'un nouveau légat suivant de près le patriarche, et envoyé exprès, aurait plus d'autorité pour apaiser et régler toutes choses. Il fit expédier à cet effet, le vingtième jour de mai de cette année, des lettres de légat *à latere* en faveur de Benoît, cardinal-prêtre du titre de Sainte Susanne, pour en faire la fonction dans toute l'étendue de l'empire de Romanie; écrivit à l'empereur, et l'exhorta à le recevoir comme celui qui représentait Sa Sainteté, ayant beaucoup de déplaisir que les grandes et sérieuses occupations de sa charge lui ôtaient le moyen de s'y transporter en

1. Innoc. l. IX, epist. 100.
2. Innoc. l. VIII, ep. 56. 57. 63.

personne, comme il aurait souhaité; donna charge au légat de mettre l'union et la concorde entre les Français et les Vénitiens, et lui enjoignit de faire en sorte que comme il avait accordé la dignité de patriarche de Constantinople à un Vénitien, les Français fussent pareillement pourvus des autres bénéfices, ou du moins n'en fussent pas exclus, observant en leur distribution les mérites des personnes, et non leurs nations, particulièrement en l'église de Sainte-Sophie : ce qu'il lui recommanda encore par d'autres lettres du vingt-unième jour de juillet de l'année suivante qu'il lui adressa, ainsi qu'au cardinal de Capoue; et qu'il n'exécuta toutefois pas, ou du moins observa assez mal, comme il paraît par les plaintes que l'empereur Henri[1], successeur de Baudoin, fit depuis au pape.

La conspiration et la révolte des Grecs[2], commença à éclater incontinent après la mort de Hugues, comte de Saint-Paul, arrivée à Constantinople. Les habitants de la ville de Didymotique, qui était échue en son lot, se soulevèrent ouvertement contre ceux qu'il avait commis à sa garde, et en mirent plusieurs à mort. Ceux d'Andrinople firent de même à l'égard des Vénitiens qui la possédaient, lesquels craignant de recevoir un pareil traitement dans Arcadiople, abandonnèrent la place : en suite de quoi plusieurs villes se déclarè-

1. Innoc. l. XIII, ep. 18. 19.
2. Ville-Hard. n. 178. 179. etc.

rent à leur exemple contre les Français. La nouvelle de ce soulèvement général ayant été portée à l'empereur Baudouin, qui était pour lors à Constantinople, il résolut de rappeler son frère Henri, qui était à Landremitti, et les chevaliers français qui étaient répandus dans les autres endroits de l'Asie. Cependant il fit marcher le maréchal de Romanie avec ce qu'il put ramasser de troupes vers Tzurule, d'où il poussa jusques à Arcadiople, et de là vers Bulgarofuge, que les Grecs abandonnèrent sur le bruit de ses approches, et enfin arriva à Nequise, place forte, distante d'Andrinople de neuf lieues françaises, que les habitants avaient abandonnée. Il résolut d'attendre là l'empereur, qui après avoir reçu ceux qui tenaient Nicomédie, se mit en campagne avec le comte de Blois, et le peu de chevaliers qu'il put ramasser, sans se donner le temps d'attendre les autres qui étaient encore au-delà du bras; en quoi il fit une faute notable. Il joignit incontinent après le maréchal à Nequise, d'où ils partirent à l'instant, et arrivèrent le mardi devant le dimanche des rameaux aux environs d'Andrinople, qu'ils trouvèrent gardée d'un grand nombre de Bulgares. Le duc de Venise y arriva aussi presque en même temps avec d'autres troupes. Ayant formé le siége devant la place, ils commencèrent à la battre toute la semaine sainte. Le roi de Bulgarie, sur la nouvelle de ce siége, fit marcher son armée en diligence, et vint se camper à cinq lieues des nôtres le mercredi d'après Pâques, et envoya les Comains qui étaient en son armée

faire des courses jusques au camp des Français, qui montant aussitôt à cheval, leur donnèrent la chasse : mais comme ils étaient au retour, les Comains tournèrent visage, et les poursuivirent si vivement, que leur retraite ne se fit qu'avec beaucoup de péril. Ce qui donna sujet à l'empereur et aux barons, de faire défense dans l'armée de ne plus sortir à l'avenir hors du camp pour de semblables escarmouches. Cette ordonnance fut mal exécutée, car le lendemain, jeudi quinzième jour d'avril, les Comains étant venus derechef donner jusques aux barrières des nôtres, le comte de Blois s'avança le premier avec les siens pour les charger, mandant à l'empereur de le venir soutenir, ce qu'il fit. Les ayant poursuivis l'espace de deux lieues, les Comains tournèrent bride sur eux, les mirent en désordre, et les défirent entièrement. Le comte de Blois y perdit la vie après avoir combattu vaillamment, et l'empereur y fut fait prisonnier, l'un et l'autre n'ayant pas voulu se sauver, quoiqu'ils l'eussent pu, ni abandonner l'armée : plusieurs autres grands seigneurs de marque y furent pareillement tués, d'autres faits prisonniers. Quelques auteurs attribuent sérieusement cette défaite, à ce que Baudoin oublia dans cette occasion de faire porter, par le patriarche ou quelque évêque, à l'exemple des empereurs grecs, la vraie croix et les autres reliques de la sainte-chapelle. La nouvelle de cette disgrace fut portée incontinent au maréchal, qui était en garde devant l'une des portes de la ville, lequel avec Manassés de l'Ile qui était aussi de-

meuré au camp, vint au-devant des fuyards, et les rallia, faisant ferme, tant que les Comains se furent retirés. Puis avec le duc de Venise qui le vint joindre du camp, où il était pareillement demeuré durant le combat, quoique quelques auteurs grecs [1] aient écrit le contraire, il se retira la nuit à Rodosto, ville maritime, à trois lieues de là, où ils trouvèrent le prince Henri, qui avait passé le bras pour venir au secours de l'empereur son frère. Il y eut là entre eux plusieurs pourparlers et entretiens sur la mauvaise conjoncture des affaires, dont la résolution fut qu'Henri gouvernerait l'empire durant la prison de l'empereur, en qualité de bail ou de régent. Quelques jours après ils passèrent tous ensemble à Constantinople, où Conon de Béthune avait été laissé pour sa garde avec le légat Pierre de Capoue : plusieurs cependant effrayés de ces funestes évènements prirent la fuite, et s'embarquèrent sur les vaisseaux qu'ils trouvaient dans les ports.

Cette sanglante perte réduisit les Français dans de grandes extrémités, ne leur restant pour lors de toutes leurs conquêtes que les villes de Constantinople, de Rodosto et de Selivrée, dans la Thrace, et le château de Piga dans l'Asie, le surplus s'étant mis sous l'obéissance du roi de Bulgarie, et de Théodore Lascaris [2]. En ce pitoyable état des cho-

1. Nicet. Gregor.
2. Innoc. l. VIII, ep. 129.

ses présentes, ils résolurent d'envoyer promptement à Rome vers le pape Innocent, en France, en Allemagne, et autres royaumes d'Occident, pour implorer du secours. Névelon, évêque de Soissons, Nicolas de Mailly, et Jean de Bliaut, chevaliers, furent choisis pour ambassadeurs, et furent porteurs des lettres du régent, qui furent écrites et expédiées au palais de l'empereur, le septième jour de juin; vers lequel temps il leur survint un malheur par la mort du duc de Venise, personnage de jugement et de grande expérience. Les Vénitiens élurent en sa place, pour leur chef à Constantinople [1], Marin Zeno, et lui donnèrent à l'exemple des Français, le titre de bail ou régent, jusques à ce qu'il y eût un nouveau duc élu, qui vînt en personne commander les troupes vénitiennes, ou y envoyât quelqu'un de sa part. Ensuite de quoi le nom et titre de bail est demeuré à ce magistrat [2], qui a eu l'intendance des affaires des Vénitiens dans Constantinople, tant sous les empereurs français que grecs, quoique souvent nous lisons qu'ils y ont pris celui de podestats [3], suivant l'usage d'Italie, où l'on appelait ainsi ceux qui étaient préposés au gouvernement des places [4]. Rhamnusio [5]

1. Nicet. in. Bald. c. 5.
2. Codin. de Off. c. 14.; Niceph. Gregor. l. IV.; Phranz. l. III, c 1.
3. Recueil des Chartes; Innoc. l. IX, epist. 241.
4. Sansov. delle Fam. ill. d'Ital. p. 299.
5. Rhamn. l. V.

et les anciennes chartres[1] nous apprennent que Zeno et ses successeurs, prirent les titres de seigneurs de la quatrième partie et demie de l'empire, et de despotes de Romanie. Ils avaient en cette qualité six juges, quatre conseillers, deux cameriers, un connétable, et deux avocats fiscaux. Zeno, à l'entrée de sa charge, fit défense aux Vénitiens qui avaient des fiefs dans l'empire, de s'en défaire ni de les vendre ou aliéner à d'autres qu'à ceux de leur nation, sous certaines peines.

Les Français ne perdirent pas courage dans ces disgraces; ils savaient trop mieux que le succès des armes est journalier, et que les conquêtes ne se font et ne s'achèvent jamais sans de fâcheux évènements. Le régent ayant appris que les Comains avaient quitté les Bulgares à cause des grandes chaleurs de l'été, qui sont insupportables à cette nation septentrionale, et que ce prince faisait marcher son armée vers Thessalonique, à dessein de l'assiéger, partit de Constantinople[2] avec ce qu'il put ramasser de troupes, vint à Chiorli, Arcadiople, Byzie, Aspres, et autres places qui lui furent incontinent rendues. Il mit ensuite le siége devant Andrinople, mais inutilement et sans effet, ayant été obligé de le lever à cause de la disette des vivres, et parce que la place était trop bien munie de toutes choses. De là il se retira à Pamphyle,

1. Recueil des Chartes.
2. Ville-Har. Nicet. c. 5. 6.

d'où il fit diverses parties sur les Grecs, donnant cependant charge à Conon de Béthune de faire faire des machines pour assiéger Didymotique. Le Bulgare d'autre part continuait sa marche contre le marquis, qui avait quitté le siége de Napoli et de Corinthe, sur la nouvelle qui lui était survenue, que ceux de Thessalonique s'étaient soulevés, et avaient reçu dans la place[1] Ézismen grand-seigneur de Bulgarie, qui tenait l'impératrice sa femme étroitement assiégée dans le château. Mais avant que le marquis y fût arrivé, il eut avis que ses gens en avaient chassé le prince bulgare, lequel il résolut d'aller combattre dans son pays. A cet effet ayant fait filer ses troupes vers Scopie, il apprit en chemin la prise de l'empereur et la défaite des Français devant Andrinople, ce qui lui fit changer de dessein, et l'obligea de retourner promptement à Thessalonique. Le roi Jean assiégea d'abord la ville de Serrès, qu'il emporta : Hugues de Coligny, grand seigneur du pays de Bresse, qui en était gouverneur, y fut tué, et grand nombre d'autres maltraités contre la foi de la capitulation. De là il courut jusques à Thessalonique, saccageant et pillant le plat pays; et voyant qu'il ne pouvait plus rien entreprendre, il se retira dans son royaume. Le régent séjourna jusques à l'entrée de l'hiver à Pamphyle, d'où, après avoir fortifié la ville de Rusium, où il laissa Thierry de

1. Nicet.

Los, sénéchal, et Thierry de Tenremonde, connétable de Romanie, avec de bonnes troupes, il vint à Byzie, où il établit pour gouverneur Anseau de Cahieu, puis retourna à Constantinople. Les Vénitiens de leur part mirent garnison dans Arcadiople: le régent rendit aussi la ville d'Aspres à Théodore Branas, grand seigneur grec, qui seul d'entre les grands de cette nation était demeuré ferme et attaché au parti des Français, et avait, à leur persuasion, épousé, après la prise de Constantinople, l'impératrice Agnès, sœur de Philippe-Auguste, roi de France, veuve de l'empereur Andronic Comnène, surnommé le tyran, à laquelle il était d'ailleurs, et de long-temps porté d'affection, jusque là que l'on disait publiquement qu'il y avait entre eux des amours illicites [1]. Il y eut des enfants de ce mariage, et entre autres une fille qui fut mariée à Narjot de Toucy, gentilhomme champenois, et cousin de Guy de Dampierre. Le Bulgare, sur la nouvelle du siége d'Andrinople, se mit derechef en campagne, trois semaines avant Noël, à dessein de secourir les assiégés; et ses troupes ayant fait rencontre du connétable, qui était sorti de sa place pour faire quelque course sur les Grecs, le taillèrent en pièces, le connétable, et plusieurs autres personnes de considération, ayant été tués. Cette seconde disgrace arriva la surveille de Noël; et comme elle donna une rude atteinte

1. Alberic. 1205.

aux affaires des Français, qui perdirent en cette rencontre les meilleurs hommes qu'ils eussent, aussi elle enfla le courage du Bulgare, lequel profitant de cette occasion, leva en même temps une puissante armée, et vint faire une irruption dans les terres de l'empire, obligea les Vénitiens d'abandonner Arcadiople et Rhodosto, prit d'assaut la ville d'Aspres, où il mit à mort Bègues de Fransures, qui y commandait; celles de Panium, d'Héraclée, de Dain ou Daonium, de Chiorli, d'Athyre, de Philippople, et autres places, les faisant abattre et ruiner, et commettant partout des cruautés indignes d'un prince, contre les pauvres Grecs, sans que le régent qui était renfermé dans Constantinople avec peu de Français et de Vénitiens, y pût apporter aucun remède, ne lui restant que Byzie et Selivrée, où il avait garnison. Ce ravage qui se fit dans le carême et vers les fêtes de Pâques[1], fit bien voir aux Grecs qu'ils avaient changé de mal en pis, et qu'ils n'avaient point sujet d'espérer à l'avenir un bon traitement de celui qui avait exercé sa rage contre les murailles de leurs villes, et maltraité leurs concitoyens avec tant d'inhumanité. Ils virent bien aussi que les villes d'Andrinople et de Didymotique n'échapperaient pas à sa fureur, et rentrant en eux-mêmes, ils jugèrent qu'il valait beaucoup mieux se remettre dans les bonnes graces des Français, et se soumettre à leur obéissance.

---

1. Nicet. in Bald. c. 7.

que de tomber au pouvoir de ces barbares. Ils députèrent donc secrètement vers Branas, pour le prier d'interposer son crédit pour obtenir pardon du régent, et lui proposer que s'il voulait abandonner les villes d'Andrinople et de Didymotique à ce seigneur grec, ils se rangeraient tous à lui. Ce qui fut à l'instant accordé[1], sous condition que Branas et l'impératrice sa femme en feraient hommage à l'empereur. Après ces nouveaux traités, le Bulgare ayant fait marcher son armée vers Didymotique, les habitants lui fermèrent les portes. Ce refus l'obligea à un siége, et les Grecs à avoir recours à Henri, qui était lors à Constantinople, où il travaillait à régler quelques différends survenus entre le clergé.

Thomas Morosini[2], qui avait été sacré à Rome l'année précédente patriarche de Constantinople, par le pape Innocent III, le dimanche d'après la mi-carême, ayant séjourné quelque temps à Venise, en partit avec quatre vaisseaux[3] que la république envoyait aux Vénitiens de Romanie, pour en fortifier leur armée navale. Quelques historiens ajoutent qu'il fit voile droit à Raguse, qui s'était retirée de l'obéissance des Vénitiens, et qu'ayant trouvé qu'elle avait été ruinée par les Grecs, il la fit refermer, et y mit[4] une forte gar-

1. Nicet. c. 7.
2. Gesta Innocent.
3. Sabell. dec. 1. l. VIII.
4. Nicet. c. 6.

nison. De là il arriva à Constantinople, durant ou peu auparavant le siége que Henri mit devant Andrinople. Avant que d'entrer en la ville, il envoya donner avis de son arrivée au clergé et au peuple, afin qu'ils donnassent les ordres nécessaires pour son entrée solennelle, et le vinssent recevoir à la porte, suivant la coutume. Les ecclésiastiques français s'opposèrent à sa réception, et refusèrent de le reconnaître en cette qualité, soutenant qu'il y avait nullité en son élection, et qu'elle n'avait été confirmée par le pape que sous de faux exposés et de fausses raisons; pourquoi ils en appelèrent au saint-siége. Le patriarche ne laissa point de faire son entrée, et fut reçu par les ecclésiastiques vénitiens, et mis en possession de cette éminente dignité, par les chanoines de Sainte-Sophie, déférant au surplus dans l'abord à l'appel formé par le clergé français, lequel il ne voulut pas obliger à lui rendre obéissance : mais il changea bientôt après de volonté, et sur le refus qu'ils firent de le reconnaître, il fulmina contre eux, sans toutefois qu'ils déférassent pour cela à son excommunication. Cette division dans le clergé de Constantinople dura jusques à l'arrivée de Benoît, cardinal-prêtre du titre de Sainte Susanne [1], personnage de grande probité et littérature, que le pape envoya à Constantinople, avec la qualité de légat général en tout l'empire de Romanie, par l'autorité duquel

1. Georg. Corcyr. in tract. de Commun.

elle fut apaisée. Il y termina aussi le différend qui concernait les biens des églises : car l'article du traité fait entre les barons français et les Vénitiens, avant la prise de Constantinople, qui réglait les biens des églises, et les réduisait à ce qui serait nécessaire pour leur entretien, ayant été cassé par le pape [1], il fut fait un autre traité solennel le dix-septième jour de mars de cette année, entre le cardinal Benoît, légat, et le patriarche d'une part, et Henri, régent de l'empire, et les barons d'autre, par lequel il fut accordé entre autres choses, que la quinzième partie de tous les biens de l'empire [2] serait laissée aux églises, non compris en iceux les maisons ou cloîtres qui leur appartenaient, tant dans la ville que hors d'icelle.

Le régent, sur la nouvelle du siége de Didymotique, partit de Constantinople avec le peu de troupes qu'il put ramasser, qui étaient en petit nombre, à dessein d'aller affronter le Bulgare, quoiqu'il eût en son armée plus de quarante mille chevaux, sans l'infanterie : ce qui fit juger que cette entreprise était autant téméraire et périlleuse que hardie. Le bruit toutefois de sa marche [3] fit lever le siége au Bulgare, qui se retira lâchement vers Rodosto, et de là dans ses terres. Ceux d'Andrinople et de Didymotique, reçurent le régent

1. Gesta Innocent. l. IX, epist. 142.
2. Innoc. III. l. XIII, ep. 44. 186.
3. Nicet. c. 8. 9.

comme leur libérateur, et vinrent au-devant de lui en procession. Il prit ensuite la résolution[1] d'envoyer délivrer Renier de Trit, qui était enfermé dans le château de Stenimach, où il s'était jeté sur l'avis qui lui fut donné que les Manichéens de Philippople le voulaient livrer au Bulgare, et y était enfermé depuis treize mois, environné d'ennemis de toutes parts. Conon de Béthune et le maréchal de Romanie conduisirent les troupes; et étant arrivés, non sans péril, à ce château qui était avancé dans les frontières de Bulgarie, ils firent savoir leur arrivée à Renier de Trit, qui les reçut avec beaucoup de joie, et logea l'armée dans le bourg qui était au bas du château. Ce fut en cette entrevue qu'ils eurent la certitude de la mort de l'empereur, dont les nouvelles confuses et incertaines leur avaient été dites plusieurs fois.

Le pape ayant appris la défaite des Français devant Andrinople et la prise de l'empereur, s'était mis à l'instant en devoir de travailler à sa délivrance : à quoi il ne crut pas qu'il y eût un moyen plus prompt, ni plus efficace, qu'en proposant au Bulgare un traité de paix avec les Français, et persuadant au régent d'y vouloir entendre. Il écrivit donc à l'un et à l'autre sur ce sujet[2]. Par celle qu'il adressa au Bulgare, il le conjura, comme fils de l'église, de vouloir remettre l'empereur en li-

1. Ville-Hardoin.
2. Gesta Inn. Innoc. III. liv. VIII, ep. 127. 132.

berté, sous les conditions d'une paix honorable, lui faisant entendre que s'il ne le faisait, il s'attirerait les armes du roi de Hongrie, et celles des Français, à qui d'ailleurs il arrivait un renfort très considérable du côté de France et du pays d'Occident. Ce qu'il ne mandait pas sans raison, car Névelon, évêque de Soissons, et les deux autres chevaliers étant arrivés en France au mois d'octobre de l'année précédente, y avaient fait de grandes levées, qui devaient s'embarquer au port de Gênes. Le pape écrivit aussi à l'archevêque de Trinove, primat de Bulgarie, pour l'exhorter à induire le roi son maître, à accorder la liberté à l'empereur. Sur quoi le prince bulgare prit sujet d'écrire au pape, et de s'excuser de cette guerre, qu'il n'avait entreprise ni commencée ; disant que, d'abord que Baudoin fut fait empereur de Constantinople, il avait recherché son amitié et son alliance par ses ambassadeurs, mais qu'en ayant été éconduit, il avait été obligé de prendre les armes pour sa défense; et que Dieu qui a coutume d'humilier les superbes, lui avait donné la victoire contre ses ennemis. Qu'au reste, à l'égard de la délivrance de l'empereur, il ne pouvait donner aucune satisfaction à Sa Sainteté, Baudoin étant décédé durant sa prison. Ce qui se rapporte à ce que Ville-Hardoin écrit [1], qu'il mourut en la prison de Jean, roi de Bulgarie, et peut faire douter des circonstances de sa

1. Chron. de Ville-Hard.

mort rapportées par divers auteurs. L'empire fit une perte signalée en la personne de Baudouin, dont les rares qualités, jointes à sa valeur, donnaient espérance de voir dans peu, non seulement tout ce puissant état réduit sous la domination des Français, mais encore l'église grecque assujettie et soumise au saint-siége de Rome. L'excès de son courage et l'ardeur de sa jeunesse, le précipita dans le danger; l'affection qu'il portait au comte de Blois, qui était aux mains avec les ennemis, ne lui permit pas de consulter la prudence pour l'éviter. Il importe toutefois beaucoup à la sureté d'un état que le prince ne s'expose pas si facilement dans les batailles: et lors qu'il s'y trouve engagé [1], il peut sans déshonneur faire une retraite, lorsque l'occasion la lui présente. Il ne faut pas toujours braver la fortune; il faut céder lorsqu'elle est contraire, et se réserver pour une meilleure; en un mot on peut fuir, pour retourner une autre fois au combat. « J'aime mieux, disait Charlemagne [2], que les peu-« ples me reprochent la fuite, que d'avoir été tué « dans la bataille, d'autant que lorsque je vis, j'espère « toujours avoir occasion de me venger de l'affront « que j'ai reçu. » Il fut enlevé en la fleur de ses années, ayant à peine atteint l'âge de trente-cinq ans, et fut regretté non-seulement des siens, mais même de ses ennemis, qui n'ont pu s'empêcher de

1. Anna Comnena, liv. 5. p. 136; Cinnamus, liv. 4, p. 183.
2. Ditmar. l. VII.

publier ses vertus et ses belles qualités. Nicétas [1], et après lui Éphrem, auteurs grecs, dont le premier vivait de son temps, et eut sa part de la misère où ces provinces se virent réduites, lui donnent l'éloge d'avoir été religieux envers Dieu, assidu au service divin, modéré dans ses actions, miséricordieux envers les pauvres, patient à l'endroit de ceux qui lui contredisaient, observateur des lois, et surtout de la chasteté, ayant non-seulement conservé la foi conjugale et la pureté durant l'absence et après le décès sa femme, mais encore n'ayant souffert qu'aucun impudique couchât dans son palais.

---

1. Nicet. Ephrem.

FIN DU LIVRE PREMIER.

à la suite du marquis, vint de sa part trouver l'empereur, pour lui donner avis de l'arrivée d'Agnès sa fille dans la ville de Thessalonique, où son père l'avait fait venir pour terminer son mariage, qui avait été projetté avec Henri, et qui fut enfin conclu par Othon. Cependant l'empereur ne se contentant pas d'avoir donné la chasse au Bulgare, se mit derechef en campagne, et fit des courses jusque dans ses terres, prit Terme et Aquile, qu'il ruina; et en ayant enlevé un grand butin, retourna à Andrinople, et de là à Constantinople vers le mois de novembre. Lascaris, d'autre part[1], qui s'était fait proclamer empereur en la ville de Nicée, depuis la prise d'Alexis, son beau-père, par le marquis, avait consenti à une trève avec les Français afin de pouvoir mieux se défendre contre deux grands princes grecs qui lui faisaient la guerre, savoir David Comnène, prince de Paphlagonie, et Manuel Mavrozomes, qui s'était emparé, à l'aide du sultan d'Iconium, son gendre, de toute la contrée qui est aux environs du fleuve Méandre, l'un et l'autre ayant pris l'occasion des troubles de l'empire pour profiter de ses débris. Lascaris ayant défait ces deux princes, renvoyé le premier dans la Colchide, et fait un traité de paix avec Manuel qu'il laissa jouir de ce qu'il avait en sa possession, entreprit de faire la guerre aux Français, et à cet effet rompit la trève qu'il avait

1. Nicet. in Bald. c. 7.; Acrop. c. 11.

avec eux. Ce qui étant venu à la connaissance de l'empereur, il fit incontinent passer le détroit à Pierre de Brassy, Payen d'Orléans, Anseau et Eustache de Cahieu frères, et autres chevaliers, qui arrivèrent à Piga, place qui était tenue par les Français, fortifièrent celle de Squise, puis firent la guerre à Lascaris. Thierry de Los, sénéchal de Romanie, se fortifia pareillement dans Nicomédie, y rebâtit le château, et fit alliance avec David Comnène[1], ennemi juré de Lascaris. Le marquis de son côté travaillait à réparer les ruines que le Bulgare avait faites dans ses états; il referma les villes de Serrès et de Drama qui avaient été démolies et abattues, et obligea par la terreur de ses armes tout le pays d'alentour à le reconnaître, et à lui prêter obéissance.

Les affaires des Français se rétablissaient ainsi insensiblement par le bon ordre et la conduite de l'empereur, lequel, sur la nouvelle qui lui fut apportée, sur le commencement de l'an 1207, de la descente de la princesse de Monferrat en la ville d'Abyde, l'envoya recevoir par le maréchal de Ville-Hardouin et Miles de Brabant, qui l'accompagnèrent jusque dans Constantinople, où l'empereur l'épousa incontinent après en l'église de Sainte-Sophie, le quatrième jour de février, qui fut le dimanche d'après la fête de la chandeleur, où l'un et l'autre portèrent la couronne impériale : les

1. Nicet. in Bald. c. 10.

noces furent célébrées ensuite avec grand appareil au palais de Bucoléon.

Si les événements de la guerre que les Français eurent en cette année en divers endroits de l'empire, ne leur furent pas beaucoup favorables par les progrès, ils leur furent toutefois glorieux par la vigoureuse résistance qu'ils apportèrent aux attaques de leurs ennemis, où la conduite et la vigilance de l'empereur parurent également avec son courage et la présence de son esprit. Lascaris se voyant toute l'armée française sur les bras, au moyen de la retraite du Bulgare, et d'ailleurs étant obligé d'entretenir des troupes contre David Comnène, qui avait fait alliance avec les Français, vit bien qu'il lui était malaisé de résister à ces deux puissants ennemis, s'il ne se débarrassait de l'un par quelque grande diversion. Il sollicita donc le Bulgare de rentrer dans la Thrace, tandis que de sa part, dans l'Asie, il occuperait les Français. Le Bulgare accepta les offres de Lascaris, et prenant l'occasion de l'éloignement des Français, entra dans les terres de l'empereur avec une armée considérable, et mit le siége devant Andrinople, où il n'y avait que des Grecs et environ dix chevaliers français sous la conduite de Pierre de Radingean. Mais comme cette place était trop importante aux Français pour l'abandonner, l'empereur, sur l'avis de ce siége, manda incontinent une partie de ses gens qu'il avait envoyés en Natolie pour aller avec lui secourir Andrinople. Eustache son frère, Anseau de Cahieu et autres

chevaliers, laissant Pierre de Brassy à Squise avec peu de gens, passèrent le détroit et vinrent à Constantinople. Sur ce départ des Français, Lascaris mit le siége devant Squise, et devant Cibotos, ville maritime, que Guillaume de Sains avait commencé à fortifier, et où Machaire de Sainte-Menehout commandait avec quarante chevaliers. Lascaris la fait attaquer par mer et par terre. La nouvelle en vient à l'empereur comme il est à table au palais de Blaquerne; il se lève et monte sur le premier galion qu'il rencontre sur le port; chacun le suit au mieux qu'il peut, et avec environ dix-sept navires qui se trouvèrent fortifiés dans la suite par d'autres qui lui survinrent, donne la chasse à l'armée navale de Lascaris, et l'oblige à mettre le feu à ses vaisseaux. Puis étant venu à Cibotos, et voyant que la place n'était pas en état de résister, parce qu'elle n'était pas entièrement fermée, il retira ceux qui la gardaient. Cependant le Bulgare avait tellement pressé Andrinople qu'elle était prête à se rendre, lorsque les Comains qui composaient la meilleure partie de son armée, après avoir couru jusques auprès de Constantinople, et fait de grands butins, abandonnèrent le camp et se retirèrent en leur pays. Ce qui obligea le Bulgare de lever le siége, n'osant demeurer devant la place dépourvue de ses principales forces. Comme l'empereur se disposait à y aller, sur la prière des habitants qui appréhendaient le retour du Bulgare, nouvelles lui arrivèrent que Jean Sturion, amiral des galères de Lascaris, assiégeait du

côté de la mer le château de Squise, et Lascaris par terre; et que la plupart des habitans de cette place et de celle de Marmora s'étaient révoltés contre Pierre de Brassy, à qui elles appartenaient. L'empereur, sur ce bruit, fit armer promptement quatorze galères, où Conon de Bethune, le maréchal de Romanie, Machaire de Sainte-Menehout, Miles de Brabant, Anseau de Cahieu, Tierry de Los, Guillaume de Perchoy, Eustache, frère de l'empereur, et autres principaux barons français s'embarquèrent, et tirant droit à Squise, donnèrent la chasse à l'amiral, et obligèrent Lascaris à se retirer. A peine furent-ils retournés à Constantinople, que les gens de Tierry de Los, qui se fortifiaient dans Nicomédie, se voyant attaqués par Lascaris, eurent recours à l'empereur; lequel, abandonnant derechef le dessein du voyage d'Andrinople, passa en Asie; et ayant écarté par son arrivée les troupes de Lascaris, et laissé Tierry de Los à la garde de Nicomédie avec quelques chevaliers, retourna à Constantinople, où il ne fut pas plutôt arrivé, que la nouvelle lui vint de la défaite et de la prise du sénéchal [1], et de ses gens qui étaient tombés dans une embuscade des ennemis, et que Nicomédie s'allait perdre s'il ne la secourait promptement. L'empereur, sans dilayer davantage, repasse le bras, vient à Nicomédie, et fait des courses sur les terres de Lascaris l'espace de cinq ou six jours.

---

1. Nicet. c. 10.

Durant lequel temps Lascaris envoya offrir à l'empereur la trève pour deux ans, et de lui rendre ses prisonniers, à condition qu'il ferait démolir Squise et la forteresse de Sainte-Sophie de Nicomédie. L'empereur, qui voulait aller à Andrinople pour rassurer les habitants qui étaient ébranlés, dans la crainte que le Bulgare ne les vînt assiéger une seconde fois, accepta ces conditions; et après leur exécution, reprit le chemin de Constantinople, d'où il marcha vers Andrinople avec les troupes qu'il avait fait assembler à Selyvrée.

Étant arrivé à cette place, et y ayant séjourné un jour, il entra dans les frontières de Bulgarie, où il fit des courses avec beaucoup de péril, à cause des détroits des montagnes, puis retourna à Andrinople; où étant, les ambassadeurs du marquis arrivèrent à Messynople, qu'il avait nouvellement réduite à son obéissance, pour le prier de sa part de vouloir se rendre sur la rivière qui court à Cypsèle, où il se rendrait pareillement, afin qu'ils pussent se voir et conférer ensemble, ce qu'ils n'avaient point fait il y avait long-temps. A cette entrevue qui se fit avec beaucoup de satisfaction de ces deux princes, le marquis fit hommage à l'empereur de la terre qu'il tenait de l'empire, comme il avait fait à l'empereur Baudoin. Il donna en même temps au maréchal de Romanie la ville de Messynople ou celle de Serrès, à son choix, à la charge de lui en faire hommage lige, sauf celui qu'il devait à l'empereur. Il apprit aussi

la grossesse de l'impératrice sa fille, dont il témoigna beaucoup de joie; et ayant séjourné en ce lieu l'espace de deux jours, il se retira à Messynople, d'où il partit cinq jours après avec quelques troupes pour faire une course sur les Bulgares, en la montagne de Rhodopé. Comme il en retournait, les ennemis, sachant qu'il avait peu de gens, le vinrent attaquer. Le marquis se défendit courageusement, et leur donna quelque temps la chasse; mais comme il les poursuivait avec chaleur, il s'engagea trop avant dans le péril, et fut blessé à mort et ses gens défaits. Les Bulgares prirent sa tête et l'envoyèrent à leur roi, qui se vit affranchi par cette mort d'un puissant ennemi; comme d'un autre côté les Français firent une perte notable en sa personne, étant l'un des plus vaillants capitaines de son temps, et le principal appui de cet état naissant.

Tous les avantages du Bulgare [1] obligèrent derechef le pape Innocent à faire ses efforts pour le faire condescendre à une paix ou à une trève avec les Français, et à lui écrire à ce sujet [2]; mais ce fut sans effet, car ce prince, enflé de cette dernière victoire, et dévorant d'espérance le royaume de Thessalonique et les états du marquis, résolut de mettre le siége devant la capitale, et y conduisit une puissante armée; mais au lieu de la prendre il

1. Innoc. III, epist. 10.
2. Acrop. c. 13.

y perdit la vie. On tient [1] qu'il reçut le coup de la mort des mains de saint Démétrius, dont les reliques étaient religieusement conservées dans une église consacrée sous son nom, et qui fut bâtie par Léontius [2] en cette ville-là, célèbres pour les divins onguens qui en distillaient et opéraient journellement de grands miracles : de sorte que ce saint était comme le patron et le protecteur de Thessalonique; non que cette église où étaient ses reliques fût la principale, laquelle, comme celle de Constantinople [3], était dédiée à la divine Sapience; mais en ce temps-là [4] était un prioré qui était desservi par des chanoines réguliers du Saint-Sépulchre de Jérusalem. Le Bulgare étant à ce siége eut un songe, qu'un cavalier, monté sur un cheval blanc, la lance à la main, l'avait blessé à mort; et s'étant éveillé là-dessus, il s'écria que Manastras, l'un des principaux chefs de son armée, l'avait percé d'outre en outre. Manastras, qui avait sa tente près de celle du roi, se lève, vient à celle du roi, et tâche de le détromper, mais inutilement; car le sang qui découlait à ruisseaux de ses flancs,

---

1. Alberic 1206.; Staurac. de mirac. S. Demetrii.

2. Anna Comnen. l. II et V.; Nicet. in Isaac. l. I, c. 5. in Andr. l. I, c. 9.; Cantacuz. l. I, c. 53. l. III, c. 6. 9.; Ducas c. 29.; Acrop. c. 45.; Cedr. p. 744. 748.; Phot. in Bibl. p. 1406.; Innoc. III, l. 14. ep. 101.; Io. Cameniata de Excid. Thessal. c. 2.; Io. Anagnosta c. 10. 16.

3. Innoc. III, liv. XV. ep. 84.

4. Innoc. ibid. et l. XIV, ep. 151. l. XV, ep. 30. 84.

lui avait déja fait perdre ses forces : ce que voyant Manastras il le fait enlever du camp, trousse bagage, lève le siége, et se retire, et le prince meurt incontinent après misérablement, recevant, par cette juste punition du ciel, le digne salaire de tant de ravages et de tant de cruautés qu'il avait exercées contre les pauvres Grecs.

D'autre part, Névelon, évêque de Soissons, qui avait été envoyé en France après la bataille d'Andrinople, y pressait le secours; à quoi le pape contribuait aussi de ses soins, ayant invité, avec beaucoup d'instance, plusieurs seigneurs, et entre autres, Philippe, marquis de Namur [1], frère de l'empereur, à s'embarquer au port de Gênes, avec l'évêque Névelon, et à s'acheminer avec lui vers Constantinople. Dans la lettre que le pape écrivit à ce sujet au marquis de Namur, il qualifie l'empereur Baudoin, pour lors défunt, du nom de Constantin. Ce qui peut faire présumer qu'à l'exemple de quelques empereurs Grecs [2], il prit, conjointement avec ses autres titres, celui de Jeune ou Nouveau Constantin. Du moins nous lisons que les derniers empereurs de Constantinople l'ont affecté; et que les Turcs même ne les ont reconnus que par cette appellation. Névelon, à son arrivée en la ville de Soissons, fit présent de diverses reliques qu'il avait apportées de Constantinople [3], tant à son

1. Innoc. III, l. IX. ep. 47.
2. Leuncl. in Pand. Turc. n. 51.
3. Alb. 1205. histor. MS. translat.; Reliq. Suess.

église qu'à l'abbaye de Notre-Dame de la même ville et de Long-Pont, et à l'église de Châlons. Enfin ayant levé un assez bon nombre de gens de guerre, il les conduisit en Italie; et étant à Bari, au royaume de Naples, près de s'embarquer, il y mourut, et fut inhumé en l'église Saint-Nicolas. D'autres disent que sa mort arriva en ce lieu au retour de Constantinople, et après y avoir conduit ce secours, en venant trouver le pape.

En cette même année[1], il arriva un grand démêlé à Constantinople entre le patriarche et les Vénitiens, au sujet de l'image de Notre-Dame que l'on tenait avoir été peinte de la main de Saint Luc, et qui était en grande vénération parmi les Grecs[2]. L'impératrice Pulchérie l'ayant reçue, de Jérusalem[3], de la princesse Eudocie, sa belle-sœur, femme du jeune Théodose, avait bâti, exprès pour l'y faire reposer, un temple qu'elle dédia à Notre-Dame, sous le titre et l'épithète d'Hodegétrie, ou Conductrice, d'où cette image est souvent appelée de ce nom dans les auteurs grecs, nom que l'on croit lui avoir été donné, parce que les empereurs n'entreprenaient jamais aucune expédition, qu'ils n'eussent été faire leurs prières devant cette image avant que de se mettre en chemin, dont il y a plusieurs exemples dans l'histoire byzantine[4],

1. Innoc. l. IX, epist. 241.
2. Gretzer. de Imag. non manuf. c. 18.
3. Theod. Lector l. I.; Niceph. l. XIV, c. 2. l. XV, c. 14.
4. Zon. p. 133.; Scylitz. p. 555.; Cantac. l. III, c. 50. 99.;

aussi bien que du culte extraordinaire qu'ils lui rendaient. Il y a une abbaye à Rossano, en Calabre, de ce même nom [1], que les Italiens ont tourné par celui de *dello Patire*. L'empereur Henri avait tiré cette image de la sainte chapelle du palais de Bucoléon, où elle avait été portée après la prise de Constantinople, pour la mettre en l'église de Sainte-Sophie; et depuis sur la prière et la demande du podestat ou bail des Vénitiens, il l'avait accordée à cette nation. Mais comme les Vénitiens se mirent en devoir de l'enlever de là, le patriarche s'y opposa. Sur ce refus ils enfoncèrent les portes de ce temple et de la trésorerie, où l'ayant trouvée, ils la firent porter dans celui de Pantocrator ou du Tout-Puissant [2], qui était dans la onzième région de la ville, et avait été élevé en cet endroit par l'empereur Jean Comnène [3], père de Manuel, à dessein de l'envoyer ensuite à Venise. Sur cette violence, le patriarche excommunia le podestat qui l'avait commise, et les Vénitiens, et fit confirmer son interdit par le cardinal de Sainte-Suzanne, légat du saint-siége, et depuis par le pape à qui il en avait adressé ses plaintes. Cette image demeura depuis ce temps-là en cette église [4], et y était en-

---

Greg. l. IV, VIII, IX.; Nicet. in Isaac. l. I, Cod. de Offic. c. 12. n. 11.; Ducas c. 39.

1. Sirlet. in Ep. præfixa liturg. D. Marci.
2. Gillius l. IV, c. 2.
3. Nicet. in Manuele l. I. c. 1.; Innoc. III, l. XIII, ep. 162.
4. Pachym. l. II, c. 31.

core lorsque la ville de Constantinople fut prise par Michel Paléologue, qui la remit en celle de l'Hodège. Vers ce même temps[1], l'empereur étant à Constantinople fit don de plusieurs reliques à Thomas, moine de l'abbaye de Liessies en Hainaut, fondée par ses prédécesseurs, tant à sa prière qu'à celle de Gérard de Walcourt, frère de Thomas, qui tenait rang entre les premiers barons de sa cour, pour être déposées en cette abbaye. Ce que l'empereur fit autoriser par les patentes de Théodore, qui y prend qualité d'archevêque de Jérusalem et patriarche d'Antioche et de toute l'église d'Orient, qui était pour lors à Constantinople; et en vertu du pouvoir qui lui avait été donné par le pape, il conféra certaines indulgences à ceux qui visiteraient et honoreraient ces reliques dans cette église.

Pendant que les Français et les Lombards travaillaient à la conquête des provinces et des places de terre ferme[2], les Vénitiens qui étaient puissants sur mer, et d'ailleurs se trouvaient assez embarrassés en la conservation de ce qui leur était échu par le partage des terres de l'empire, donnèrent la liberté à tous ceux de leur république qui seraient assez puissants pour équiper des vaisseaux, de se mettre en mer, et de s'emparer des îles de

---

1. Molan. 27. Sept.

2. Blond. in Breu. rer. Venet.; Sabell. Decad. I. l. VIII; Rhamn. l. VI.

l'Archipelage, et des autres places maritimes tenues par les Grecs, tant celles qui étaient échues en leur lot qu'autres, à condition de faire hommage à ceux à qui elles appartenaient par raison de ce partage. Ensuite de quoi Marc Dandolo et Jacques Viaro [1] se saisirent de la ville de Gallipoli, assise en la Thrace sur le détroit que l'on dit à présent des Dardanelles. Marc Sanudo [2] s'empara des îles de Naxos ou Nixia, de Paros, de Milo et de Santerini, et en composa un petit état, que ses successurs conservèrent long-temps [3] avec le titre de ducs de Nixia, sous la protection de la république de Venise; entre lesquels l'histoire remarque Guillaume et Nicolas Sanudo, dont le dernier s'éleva contre l'empereur de Constantinople vers l'an 1326. Celui-ci fut père de Marc Sanudo, qui laissa héritière de ses biens sa fille Florence, qui les porta en la famille des Crespi, par le mariage qu'elle contracta avec François Crespo. Leurs enfants tinrent ce duché jusques sous l'empire de Sélim II, sultan des Turcs, qui s'en empara en l'an 1570 [4], sur Jacques Crespo, vingt et unième duc, fils de Jean, qui se retira d'abord à Venise, et de là vint

1. Rhamnus. Chronic. Andr. Danduli, p. 15.

2. Rhamnus.

3. Sanut. l. 1. part. 4. c. 7.; Idem epist. 3. 5. 8. 11.; Ducas c. 21.; Sabell. dec. 1. l. VIII, IX, dec. 2. l. VI, Frère Richard, Relat. de Santerini, ch. 2.

4. Bizarr. de bello Turc.; Thuan. l. 49.; P. Bemb. l. II, hist. Venet.

à Constantinople trouver le sultan Sélim pour tâcher de conserver ses états, ce qu'il ne put obtenir. Il y mourut enfin de déplaisir et fut inhumé à Péra, où il finit ses jours dépouillé de tous ses biens. Marin Dandolo prit aussi l'île d'Andros [1]; André et Jérôme Ghisi [2], enfants de Marc Ghisi, celles de Tine, de Micone et de Sciro. Peccovaro Peccovari, et Rabano dalle Carceri [3], nobles Véronais, avec deux de leurs neveux, s'étant joints de compagnie, se jetèrent sur l'île de Négrepont qu'ils enlevèrent aux Grecs et se partagèrent entre eux. Ils la divisèrent en trois parties, et chacun d'eux prit le titre de seigneur de la troisième partie de Négrepont; Pierre Justiniani et Dominic Michiel celle de Cea; et Philocole Navagier celle de Lemnos, dite à présent Stalimène, dont il prit le titre de grand duc, qui lui fut accordé par l'empereur Henri. Vers ce même temps, Pierre Zane [4], qui avait été créé duc de Venise après le décès de Henri Dandolo, envoya une armée navale composée de trente-un vaisseaux, sous la conduite de Renier Dandolo, fils du duc Henri, et de Roger Premarin, les plus expérimentés capitaines qu'ils eussent pour lors au fait de la mer, pour conquérir, au nom de la république, l'île de Corfou, qui

1. Rhamnus.
2. Rhamnus.; Sanut. l. 1, part. 4. c. 7.
3. Sabell. dec. 1. l. VIII.; Rhamn. l. VI.
4. Lodovico Mascardo, nel lib. dell' hist. di Verona.

avait été occupée durant les mouvemens de l'empire par Léon Vétrano, pirate génois. L'ayant prise, ainsi que le pirate qu'ils firent pendre avec soixante insulaires de sa faction, le duc y envoya une colonie de Vénitiens pour la peupler: Rhamnusio écrit que cette île, qui sert comme de boulevard au Golfe de Venise, demeura depuis ce temps-là jusques à présent en leur possession. Mais il y a lieu de douter de cette circonstance, d'autant plus que les rois de Sicile en ont été longtemps possesseurs. Il est probable que cette île fut enlevée aux Vénitiens par les empereurs grecs qui eurent le siége de leur empire dans l'Asie et prise sur les Grecs par les Français. Renier Dandòlo et Premarin [1], après avoir assuré Corfou, firent voile vers Modon et Coron dans la Morée, qui étaient échues au lot des Vénitiens, et en chassèrent quelques Génois qui s'en étaient saisis, et tenaient en ces ports quelques vaisseaux, auxquels un certain Belamuto commandait [2]. De là ils tirèrent vers l'île de Candie que les Vénitiens avaient achetée du marquis de Montferrat, à dessein d'en chasser les Génois [3], qui, sous prétexte de trafic, s'en étaient emparés avec cinq vaisseaux ronds, et vingt-quatre galères, dont Henri, surnommé le Pêcheur, qui tenait quelques places dans la Morée,

1. Rhamnus.
2. Innoc. III, l. VII, ep. 174.
3. Sabell. dec. I. l. IX.; Rhamn. l. VI.

du côté du cap de Malée, était conducteur. Ayant défait ces Génois, ils se rendirent maîtres de toute l'île; mais à peine eurent-ils le temps de s'y fortifier, car incontinent après les Génois équipèrent une flotte, sous la conduite du même Henri, qui étant descendu dans l'île, y fit de grands ravages, et fit soulever une partie des insulaires contre les Vénitiens; mais Henri ayant été pris par Dandolo, et ses gens chassés ou défaits, les Vénitiens demeurèrent paisibles possesseurs de cette île. Les Histoires de Gênes disent qu'Arnauld Balduin, noble Génois, étant venu au secours du comte Henri avec deux galères, prit prisonnier Renier Dandolo, amiral des Vénitiens, qui mourut à quelques jours de là en prison [1]. Le duc Pierre Zane y envoya une colonie de Vénitiens en l'an 1212, tirée de chaque quartier de la ville de Venise, et pour gouverneur Jacques Tiepolo, avec le titre de duc, que ses successeurs en ce gouvernement ont depuis conservé. Les lettres qui furent expédiées à ce sujet par le doge [2] sont du mois de septembre 1211. Il abandonna à deux chevaliers et à quarante-huit hommes de pied qui y sont tous nommés, toute l'île pour être divisée entre eux, en sorte toutefois que chaque chevalier aura six parts, et l'homme de pied une, avec pouvoir d'en disposer en faveur de qui bon leur semblera, pourvu toutefois qu'il soit originaire

1. Agost. Giust.
2. Georgio Pilloni, hist. de Bellune, l. III.

Vénitien, et ait l'agrément de la république, à laquelle ils feront serment de fidélité de cinq ans en cinq ans, et que chacun d'eux sera tenu d'avoir des armes suffisantes et des écuyers pour le service de la république, quand ils en seront requis; qu'ils auront pouvoir d'y vendre telle marchandise qu'ils voudront; qu'ils ne pourront faire ni guerre ni trève sans son consentement; qu'aux quatre principales fêtes de l'année, savoir, de Noël, de Pâques, de Saint-Marc et de celle de la grande église de Candie, ils seront tenus de faire chanter les acclamations dans les églises cathédrales, en faveur du doge et de la république; que si le doge allait dans l'île, ils seront tenus de le recevoir avec la procession du clergé et de la croix; qu'à chaque mutation, chacun sera tenu de payer cinquante perpres à la république, laquelle ne se réserve rien dans l'île que la souveraineté, avec les mines d'argent, s'il s'en trouve aucune, et la rivière qui charrie de l'or. L'île de Zante tomba aussi vers ce même temps [1] en la puissance d'un seigneur français, dont je n'ai encore pu découvrir la famille, mais bien les armes [2], qui se voient à un sceau d'un de ses successeurs, qui sont d'hermine à un chef chargé de deux fleurs de lys. Les historiens de Venise [3] disent que, d'autant que cette

1. Innoc. III, l. xv, epist. 58. 68. l. xvi, ep. 92.
2. Recueil de Chartres.
3. Sabell. dec. 1. l. viii. Rhamn.

île était du partage des Vénitiens, ce seigneur leur en fit hommage. Albéric écrit[1] qu'il prenait le titre de comte Palatin de Zante (car c'est ainsi que je lis en cet endroit, ce qui est confirmé par les titres[2]); qu'il épousa la sœur de Théodore Comnène, prince d'Épire; et qu'il fit hommage de cette île à Geoffroy de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe et de la Morée. Ses successeurs possédèrent encore l'île de Céphalonie, comme nous le verrons ci-après. Il y a aussi lieu de croire que l'île de Lesbos ou Metelin[3] tomba dans ce même temps entre les mains des Latins qui y établirent la religion romaine, ainsi qu'ils firent dans les autres places conquises; car en l'an 1226, Jean, français de nation, s'en disait archevêque, et était, en cette année et dans la suivante, en France; Vatace la reprit, avec quelques autres îles voisines, sur Baudoin II.

Borylas, ou plutôt Voryllas, roi de Bulgarie[4], qui s'était emparé de ce royaume après la mort de Jean, son oncle maternel, marchant sur ses brisées, vint en l'an 1208 avec une puissante armée dans les terres de l'empire, et mit le siége devant la ville de Philippople[5]. L'empereur, de son côté, se mit en campagne pour le repousser, et s'étant ache-

1. Alb. 1236.
2. Au Recueil des Chartres.
3. Innoc. l. XVI, epist. 92.
4. Acrop. c. 13.
5. Innoc. III, liv. XI, epist.

miné avec ses troupes vers la place, il défit ce prince en bataille rangée, et mit à mort la meilleure partie de ses troupes, le 30e jour de juillet, veille de la fête de Saint-Pierre aux Liens. Ensuite de quoi, voulant tirer le fruit d'une victoire si signalée, il entra avec son armée triomphante dans les terres du Bulgare, et conquit sur lui, en l'espace d'un mois, plus de quinze journées de pays.

Cette guerre du Bulgare fut suivie d'une autre civile et intestine, dont les événements sont d'autant plus dangereux, que de quelque côté que les avantages se tournent, ils ne peuvent être que funestes. Le marquis de Montferrat avait laissé, par son testament [1], le royaume de Thessalonique à Démétrius son fils, qu'il avait eu de son second mariage avec l'impératrice Marguerite de Hongrie. Car ceux qui ont mis en avant qu'il n'en laissa point d'enfants [2], se sont mépris manifestement, le contraire s'apprenant des épîtres du pape Innocent [3]. Et d'autant que ce prince ne pouvait avoir que deux ans au plus, au temps du décès de son père, le comte de Blandras, qu'aucuns estiment être celui qui est appelé le comte Gras par Ville-Hardoin, fut choisi et fait bail ou régent du royaume [4] au nom de ce jeune prince, vraisem-

1. Pingon. in arb. gentil. Princip. Sabaud.
2. Rhamn. l. VI.
3. Innoc. III, l. XIII, ep. 34. 37.
4. D'Outrem. in Constantinop. Belg. l. V, c. 3. §. 7.

blablement par le même testament. Le comte voulant faire tomber ce royaume aux mains de Guillaume, marquis de Montferrat, fils de Boniface, et de sa première femme, résolut de le mettre en possession de la ville de Thessalonique. L'empereur Henri eut avis de cette perfidie au retour de la campagne et de son expédition de Bulgarie; et incontinent, sans s'arrêter à la saison de l'hiver, pour couper le mal à la racine, il se mit en chemin avec quelques troupes, tirant vers la Thessalie. Il vint à Rhodosto, de là à Napoli, et s'étant présenté devant Christophe, le gouverneur lui en refusa l'entrée, et même empêcha que l'on portât des vivres de la place à son armée. L'empereur, après avoir passé les fêtes de Noël en un lieu voisin, nommé Vigner, arriva dans la vallée de Philippi, d'où il manda au comte qu'il le vînt trouver, afin de l'obliger à une conférence. Il en fit refus, et se fortifia cependant dans Thessalonique, et donna ordre à Albertin, seigneur de Stink, frère de Rolandin de Canuse[1], gentilhomme lombard, de se saisir de la ville de Serrès. Henri ne laissa pas de continuer son chemin, et arriva au monastère de Curhiat ou de Cortaïte, qui était près de la ville de Thessalonique, où il campa. Ce monastère avait été donné par le marquis Boniface à l'abbaye de Loces au Montferrat[2]; et était un de ceux que les Grecs

1. Innoc. III. l. XIII, ep. 144. 154.

2. Innoc. III, l. XV, ep. 70. l. XVI, ep. 162.; Ioan. Anagnosta de excid. Thessal. cap. 11.

nommaient impériaux, c'est-à-dire qui dépendaient immédiatement de l'empereur de Constantinople. Car chez les Grecs il y avait trois sortes de monastères [1], les uns qui étaient sujets, suivant le droit commun, à la juridiction des archevêques et des évêques, les autres qui dépendaient immédiatement du patriarche [2], et les troisièmes qui étaient nommés impériaux, parce qu'ils étaient de fondation impériale, et, à raison de ce, exempts de la juridiction des ordinaires. Étant là, il députa derechef vers le comte trois barons, savoir: Conon de Bethune, Pierre de Douay, et Nicolas de Mailly; auxquels le comte, sur la plainte que ces seigneurs lui firent du peu de respect qu'il apportait aux ordres de l'empereur, répondit arrogamment qu'il ne le reconnaissait point en cette qualité; et que comme ces provinces avaient été conquises par la valeur des Lombards, il était résolu aussi à les conserver dans leur liberté et dans l'indépendance d'aucun seigneur. Finalement les ambassadeurs firent tant, par leur adresse et leur bonne conduite, que le comte accorda que l'empereur pourrait entrer dans la ville de Thessalonique, pourvu qu'il n'eût à sa suite que quarante chevaliers. Cette condition, quoique désavantageuse et peu honorable pour l'empereur, fut acceptée pour céder au temps. Mais il arriva que comme l'empe-

1. Bosquet ad Innoc. l. XIII, Epist. 30.
2. Constant de admin. Imp. cap. 52.; Gesta Innoc. p. 108.

reur vint se présenter aux portes, les troupes forcèrent les gardes et entrèrent pêle-mêle dedans avec lui; et Henri cependant, profitant de cette rencontre, ou soit que cela se soit fait avec un dessein projeté, fit arrêter le comte, jusqu'à ce que les villes de Serrès et de Christophe lui eussent eté remises. Le seigneur dominant, anciennement, par une condition inséparable des grands fiefs, et particulièrement de ceux qui avaient forteresse, avait droit d'entrer dans les places de son vassal toutes fois et quand il voulait, soit pour s'en servir en ses guerres particulières contre ses ennemis, ou en d'autres occasions; ce que l'on appelait fiefs jurables et rendables à grande et petite force : et si le vassal refusait l'entrée à son seigneur, il confisquait son fief. D'où se reconnaît que le comte n'avait pas dû empêcher l'entrée à l'empereur dans les places du marquis qui était son vassal, et lui avait fait hommage. L'impératrice Marguerite, veuve de Boniface, qui était pour lors dans Thessalonique, et avait souscrit le traité entre l'empereur et le comte, désavoua sa conduite et son procédé, s'excusant sur ce qu'elle avait été violentée par lui. L'empereur fut satisfait de ces civilités, et pour lui faire paraître avec effet comme il n'avait jamais eu aucun dessein de s'emparer du royaume de Thessalonique, quelque chose que le comte lui eût voulu persuader, il fit son jeune fils chevalier le jour de la fête des Rois, l'investit du royaume de Thessalonique, et l'en couronna roi avec la cérémonie et solennités accoutumées.

Cependant le comte qui avait promis[1], et avait envoyé ordre à cet effet aux gouverneurs, de remettre les places de Serrès et de Christophe en l'obéissance de l'empereur, et qui s'était démis du bail et de la régence du royaume de Thessalonique, leur envoya secrètement des ordres contraires. De façon que les députés de l'empereur y étant arrivés pour en prendre possession, furent éconduits et obligés de s'en retourner. Étant arrivés à Cycnos, ils donnèrent avis à l'empereur de ce refus, lequel piqué de cette injure et en colère d'être joué par le comte, le fit garder plus soigneusement qu'auparavant, et le mit en la garde de Conon de Béthune, d'Anseau de Cahieu, et de Baudoin Soriel, et de trente autres chevaliers, quoiqu'il désavouât toute cette trame. D'autre part, Albertin, qui avait été envoyé par le comte en la ville de Serrès pour la garder contre l'empereur, voyant bien qu'il ne la pouvait pas tenir long-temps, faute de troupes, envoya sous main vers Voryllas, roi de Bulgarie, pour le prier de lui envoyer du secours, l'assurant que les Grecs aimeraient beaucoup mieux se ranger sous lui, que de se soumettre aux Français. Mais les habitants s'étant aperçus de cette insigne trahison, en donnèrent incontinent avis aux Français qui étaient à Cycnos avec quelques troupes, lesquels s'étant approchés de la place, elle leur fut rendue par eux, les Lombards qui

1. D'Outrem. l. v, cap. 4.

s'étaient retirés au château ayant été obligés de sortir quatre jours après. Sur cette nouvelle, Conon de Béthune fut commandé de conduire le comte vers Christophe, afin que sa présence obligeât le gouverneur à quitter la place à l'empereur, à qui le comte avait voulu persuader qu'il n'avait donné aucun ordre contraire aux gouverneurs de Serrès et de Christophe, comme on lui mettait sus. Conon étant arrivé en la ville de Serrès, mit la place en défense, y établit une forte garnison, et avec le comte prit le chemin de Christophe, dont le gouverneur lui refusa l'entrée, comme il avait fait auparavant, le comte lui ayant envoyé secrètement durant cette marche Pierre de Vens à cet effet. Conon, qui n'avait pas des forces suffisantes pour prendre ou assiéger la place, après avoir traité d'une trève pour quelques jours avec le gouverneur, se retira en la ville de Drama, où à peine il fut arrivé, que les Lombards qui tenaient le château, firent une sortie la nuit, et vinrent fondre sur les troupes françaises, où ils firent quelques prisonniers. Conon piqué extraordinairement de cette perfidie, ayant laissé Baudoin Soriel à Drama avec une bonne garnison, retourna à Thessalonique avec le comte, qu'il fit enchaîner comme auteur de toutes ces trahisons, et le mit en la puissance de l'impératrice douairière, qui le fit resserrer dans une étroite prison.

Les Lombards de Christophe, les trèves finies ou rompues, firent des courses sur le plat pays, enlevant journellement de grands butins et nombre

de prisonniers. Les plaintes en étant venues à Baudoin Soriel, gouverneur de Drama, il se mit en embuscade avec une partie de sa garnison; et ayant surpris adroitement ces coureurs, il en tailla en pièces une partie, et prit les autres prisonniers. Pierre de Vens y fut pris par Baudoin Soriel; et Raoul, gouverneur de Christophe, par Mathieu de Kans, et envoyés à l'empereur. Ceux qui se sauvèrent de cette défaite se retirèrent dans les montagnes, où ils furent massacrés par les habitants du pays. Ces succès n'empêchèrent point que Roland Pichio, seigneur de Platamon, ville épiscopale suffragante de l'archevêché de Thessalonique [1], assise entre cette ville-là et celle de Larisse sur le golfe Termaïque, ne se vît environné et attaqué de toutes parts par les partisans du comte. Sur l'avis qui en fut donné à l'empereur, il lui envoya Anseau de Cahieu, et Guillaume de Sains avec trente chevaliers; mais à peine se furent-ils mis en chemin, qu'ils apprirent par un soldat que Roland avait fait son appointement avec les Lombards, et qu'il était sorti de la place avec eux, à dessein de les tailler en pièces; ce qui les obligea de retourner à Citros. L'empereur, sur cette nouvelle, s'y achemina au même temps avec toutes ses troupes, ayant laissé le gouvernement de Thessalo-

1. Innoc. III, l. XII, ep. 108. III. l. XV, epist. 18.; Cantacuz. l. III, c. 58.

nique à l'archevêque de Beroé [1], qui avait été élu archevêque de Thessalonique après le décès de Névelon, évêque de Soissons, par les chanoines de Sainte-Sophie de la même ville, à la recommandation de l'impératrice Marguerite et du comte de Blandras, mais non encore promu. L'archevêque s'acquitta fidèlement de cette charge, et s'enferma dans le château avec la garnison. De là l'empereur commanda à Anseau de Cahieu de s'aller saisir de Ravennique avec quelque nombre de chevaliers, ce qu'il fit, s'en étant rendu le maître avant que les Lombards y eussent pu arriver. Cette place appartenait pour lors aux chevaliers Templiers [2], à qui Boniface l'avait donnée; et comme en cette occasion ils s'étaient déclarés pour les Lombards, l'empereur la leur ôta, ensemble le château de Siton, voisin de Ravennique, et en investit Raoul de Tribalie, ou plutôt de Tabarie, qui faisait sa résidence au diocèse de Citros.

L'arrivée de l'empereur troubla les Lombards, lesquels craignant de ne pas avoir des forces suffisantes pour s'opposer à ses entreprises, entrèrent en pourparler d'accomodement, par l'entremise de Robert de Mancicourt, lui faisant proposer de se soumettre de leur différend, à condition que le comte serait élargi et rétabli en la régence du

1. Innoc. III, l. XIII, ep. 13.
2. Innoc. III, l. XIII, ep. 137. l. XIV, ep. 109.

royaume. L'empereur trouvant ces propositions déraisonnables, fit marcher ses troupes vers Christophe, où les Lombards étaient campés entre la rivière de Nessos ou de Mar, et le château, et gardaient soigneusement le pont. Il envoya une partie de son armée pour s'en saisir; le combat y fut opiniâtre, mais à la fin les Français l'emportèrent, et ensuite mirent le siége devant le château, qui se rendit incontinent après, sans attendre la batterie. Après quoi l'empereur se retira à Myros, où l'on commença derechef à parler de paix. Le jour fut arrêté pour en traiter, et le lieu assigné en la vallée de Thessalonique : mais les Lombards ne s'y trouvèrent point. Vers ce même temps, Geoffroy de Ville-Hardoin, maréchal de Romanie, qui avait le principal de son domaine au royaume de Thessalonique, comme j'ai remarqué ailleurs, Othon de la Roche, seigneur d'Athènes, et Gautier de Stombes vinrent avec quarante chevaliers au camp de l'empereur, qu'ils accompagnèrent jusque dans la ville de Thèbes qui appartenait à Othon. Et comme les Lombards tenaient le château, l'empereur fut obligé de l'assiéger. Mais Albertin et Renaut, principaux chefs des Lombards, le vinrent trouver dans le dessein d'arrêter le cours de cette guerre; et enfin conclurent avec lui un traité de paix par lequel le comte fut remis en liberté, à condition qu'il se purgerait devant l'empereur de ce qui lui était mis dessus. Sur ce, le comte ayant été élargi de prison, feignit de venir à Thèbes, pour visiter l'empereur; mais au lieu de prendre ce chemin, il

passa dans l'île de Négrepont, à dessein d'y faire de nouvelles levées. Sur cet avis, l'empereur partit de Thèbes, et passa dans l'île, après qu'il eut tiré les paroles nécessaires pour sa sûreté de Ravain dalle Carceri, qui en était seigneur, et se rendit pleige du comte, qui était tellement animé contre Henri, qu'il aurait entrepris de l'empoisonner ou de l'assassiner, s'il n'en eût été empêché et diverti par Ravain. Enfin la paix fut conclue, dont la principale condition fut que le comte viderait le pays, et se retirerait en Italie. Par ce premier traité [1] le château de Thèbes ayant été remis en la puissance d'Othon de la Roche, Guillaume de Sainte-Croix y fut établi châtelain. Pendant que l'empereur était à Thèbes [2], Michel Comnène, despote d'Étolie et prince d'Épire, qui était toujours en guerre avec les Français [3], et à qui les Vénitiens avaient enlevé peu auparavant la ville de Duras, dont il s'était emparé après la prise de Constantinople, appréhendant ses approches, et qu'après avoir pacifié les différends de Thessalie, il ne tournât ses armes contre lui, envoya ses ambassadeurs pour le rechercher de paix. Le jour fut pris, et le lieu pour y travailler arrêté, qui fut la vallée au-dessous de Thessalonique, où ces deux princes campèrent avec leurs suites. Conon de Béthune et

1. Innoc. III, l. xv, ep. 30.
2. D'Outrem. l. v, c. 4. §.
3. Innoc. l. xiv, epist. 93.; Blond.

Pierre de Douay furent choisis de la part de l'empereur pour ses agents et entremetteurs; et par leur sage conduite, le traité fut conclu, par lequel Michel se fit vassal de l'empire, et accorda sa fille unique en mariage à Eustache[1], frère de l'empereur, avec la troisième partie de ses états en dot. Ensuite de quoi le mariage fut accompli, mais la paix fut de peu de durée, par le manquement de foi de ce prince, accoutumé aux déloyautés, comme il sera remarqué incontinent.

Après la retraite et la déposition du comte de Blandras[2], l'impératrice Marguerite de Hongrie, veuve du marquis Boniface, fut déclarée par l'empereur régente du royaume de Thessalonique, durant le bas âge de son fils. Et afin qu'à l'avenir elle ne fût inquiétée ni traversée en cette qualité par le comte et autres seigneurs, elle obtint du pape Innocent[3], au mois d'avril de l'an 1210, la protection du saint-siége, tant pour elle que pour ses fils, (ce qui se doit entendre de Manuel qu'elle avait eu de l'empereur Isaac, son premier mari, et de Démétrius qu'elle avait eu du marquis) ensemble pour le royaume de Thessalonique, avec bulle adressante à l'archevêque d'Héraclée et aux évê-

1. Innoc. l. XIII, ep 184.

2. Innoc. III. l. XIII, epist. 33. 34. 35. 36. 38. 39. 40. 103 112. 154 l. XIV, epist. 94.

3. Innoc. l. XIII. ep. 37.

ques de Gardike et de Thermopyle, portant pouvoir de procéder par censures ecclésiastiques contre ceux qui les inquiéteraient. Elle obtint pareillement[1] la confirmation de certaines places que l'empereur lui donna alors, et de celles dont elle jouissait en douaire[2] dans l'étendue de l'empire de Romanie, en conséquence du don, pour cause de noces, qui lui avait été fait par le marquis son mari. Cette princesse continua de jouir de cette dignité de régente les années suivantes; mais il y a lieu de croire que par l'accord qui fut fait avec elle, il fut convenu, pour brider son pouvoir et veiller à ses actions, qu'il y aurait encore un bail ou régent au royaume de Thessalonique de la part de l'empereur. Ce que l'on recueille de quelques épîtres du pape Innocent[3], qui font mention de ce bail avec plusieurs autres seigneurs et barons de ce royaume, où il est qualifié Bail de Henri, empereur de Constantinople. Le moine de Saint-Marian d'Auxerre[4] semble rejeter cette expédition d'Henri en l'année 1210 : mais il est plus probable, par les circonstances qui ont été remarquées, qu'elle se fit la précédente. Baudoin d'Avesnes, en ses Chroniques abrégées[5], en a semblablement parlé,

1. Innoc. l. XIII, ep. 34.
2. L. XIII, ep. 33.
3. Innoc. III, l. XIII. ep. 102. 109.
4. Chron. S. Mariani 1210.
5. Chron. abr. de Baud. d'Avesnes MS. ch. 97. Ægid. de Roya 1216. Sabell. dec. 1. l. VIII. Andr. Dandul.

et ajoute, comme aussi Gilles de Roye après lui, qu'après cette guerre le roi de Bulgarie, qu'ils confondent avec son prédécesseur, le rechercha de paix, et que par le traité qui fut conclu entre eux, l'empereur épousa la fille du Bulgare, et le Bulgare la nièce de l'empereur, fille de Pierre, comte d'Auxerre. Albéric convient pareillement[1] que Voryllas donna sa fille en mariage à l'empereur, ajoutant que le pape envoya un cardinal légat en Bulgarie; ce qui montre que ce roi voulut se réunir au saint-siége, comme ses prédécesseurs avaient fait; mais il ne parle point, non plus que nos auteurs français, de la fille de Pierre, comte d'Auxerre, mariée à Voryllas, qu'ils ont vraisemblablement confondue avec la femme de Jean Azen, son successeur, qui fut fille d'André, roi de Hongrie, et d'Yolande fille de ce comte. Outre qu'Acropolite[2] dit formellement que Voryllas, pour s'affermir davantage en son usurpation, épousa Scythides sa tante, sœur de Jean; ce qui peut servir d'ailleurs à justifier que la femme de l'empereur Henri ne fut pas fille de ce prince, mais de Jean, qui lui fut donnée par Voryllas par ce traité, comme Philippe Mouskes l'assure en termes exprès. Quoi qu'il en soit, nous pouvons recueillir de ces autorités, que l'impératrice Agnès était décédée en ce temps-là, peut-être de quelque mauvaise couche

1. Alberic. 1206.
2. Acrop. c. 13.

qui aurait enveloppé dans le même sort son fruit, dont parle Ville-Hardoin, comme il est probable, puisqu'il est constant qu'Henri décéda sans enfants.

Théodore, prince grec, s'était maintenu jusque-là dans la seigneurie de Corinthe et d'Argos [1]; mais les progrès que les barons français faisaient dans les provinces voisines, le réduisirent à l'étroit, et le mirent hors d'espérance d'être secouru, vu d'ailleurs que Michel Comnène avait fait son appointement avec l'empereur, qui était le seul de qui il en pût attendre. Guillaume de Ville-Hardoin, sénéchal de Romanie, qui avait succédé en cette dignité à Thierry de Los, était son plus grand ennemi. Il possédait plusieurs places en ces quartiers-là sous l'hommage de Guillaume de Champlite, prince d'Achaïe, qui était pour lors en Italie. Et comme ils étaient à tout moment aux escarmouches, le sénéchal prenant l'occasion de la paix faite avec le prince Michel, entreprit de le déposséder; et ayant formé le siége, ou plutôt un blocus devant Corinthe, il la réduisit aux abois par le défaut de vivres, et obligea finalement Théodore à une capitulation, par laquelle il fut accordé entre autres choses que Corinthe demeurerait au sénéchal, et à Théodore celle d'Argos, sous l'hommage de Guillaume. Aucuns [2] écrivent que quelques gentilhommes français qui se trouvèrent

1. Innoc. l. XIII, epist. 16 l. XV, epist. 75.
2. Camusat in prompt. Antiq. Trec.

à cette prise, en enlevèrent le corps de Sainte Hélène, vierge, qu'ils apportèrent en France, et dont ils firent présent à l'église de Troie en Champagne. Guillaume de Ville-Hardoin devint incontinent après[1] seigneur et prince de toute l'Achaïe et de la Morée, par le décès du prince Guillaume de Champlite, arrivé en Italie cette même année. Ce seigneur de Champlite avait épousé une dame nommée Alix, qui, après la mort de son mari, s'allia avec Jacques de Saint-Omer, fils puîné de Guillaume de Saint-Omer et d'Ide d'Avesnes, duquel elle n'eut pas d'enfants, au rapport de Baudoin d'Avesnes, en ses Généalogies, qui écrit que ce Jacques de Saint-Omer épousa la princesse d'Achaïe, qui ne peut être autre que la veuve de ce prince. Geoffroy de Ville-Hardoin commença à prendre en cette année le titre de prince d'Achaïe, comme on le voit par les épîtres du pape Innocent et d'une charte, par laquelle, avec la princesse Élisabeth sa femme, il donna au maître de Chancor et aux religieux et religieuses du même lieu la part qu'il avait sur le moulin assis sur la Blèse. A son avénement à cette dignité, il commença plusieurs entreprises sur les églises[2], enleva les possessions et héritages qui leur appartenaient de tout temps, sous prétexte de certains édits de l'empereur Henri, dont il sera parlé incon-

1. Innoc. III, l. XIII, ep. 6, 23, 24, 25, 148, 149, 150, 161, 168, 169, 170, l. XVI, ep. 98, 71, 75.
2. Innoc. III, l. XIII, ep. 163, l. XVI, ep. 65.

tinent, et les distribua à ses chevaliers, pour les tenir en fief de lui[1], fit raser l'église archiépiscopale de Patras[2], pour bâtir au même lieu un fort et un château, et fit plusieurs autres indues actions, qui donnèrent occasion aux prélats de la Morée d'en faire des plaintes au pape Innocent. Mais si la nécessité d'un état naissant l'obligea à outrepasser quelquefois les bornes de la modération et d'un juste gouvernement, il fit assez paraître d'ailleurs qu'il n'avait pas perdu les véritables sentiments de la dévotion, par les donations et bienfaits qu'il fit à plusieurs églises[3], et par les remises et quittements des Crustiques, qu'il fit à l'église de Corone. Cette Crustique était un droit qui avait été introduit par les empereurs grecs sur les possessions et les immeubles possédés par les églises[4], qui se payait au fisc impérial à raison du champ, d'où il fut appelé Agrostique, et par corruption Grostique ou Crustique : ce qui est aisé de colliger d'une épître du pape Honorius[5].

Michel Comnène, prince d'Épire, était trop porté aux déloyautés, et son naturel trop méchant pour garder long-temps la foi qu'il devait à ses

---

1. Innoc. l. XIII, epist. 163.
2. L. XIII, ep. 164.
3. Innoc. l. XIII, ep. 23, 168.
4. Innoc. l. XIII, ep. 159, 161, 192, l. XIV, ep. 110, l. XV, ep. 69.
5. L. VI, ep. 285.

traités. Ce qu'il fit assez paraître en cette année; car foulant aux pieds toute humanité[1], et enfreignant ses serments si solennels et le droit des gens, il se saisit, sans aucun défi préalable, du connétable de Romanie et de cent, tant chevaliers français qu'autres, qu'il maltraita avec toute sorte d'indignité, fit fouetter les uns, resserra les autres dans des étroites prisons, et ce qui surpasse la barbarie même, il fit pendre le connétable, duquel il est parlé en divers endroits des épîtres d'Innocent[2] et son chapelain. Et comme il savait très-bien que la plupart des soldats latins de l'empereur se plaignaient de la modicité de leur paye, il en attira un grand nombre à son service sous la promesse d'une plus grande, à l'aide desquels il fit un grand armement, diminuant par ce moyen les troupes d'Henri. Lascaris fit de même de son côté[3], et attira par l'espoir du gain plusieurs Français qui se rangèrent à son parti, sans crainte de l'excommunication dont ils étaient menacés par le patriarche de Constantinople. Jusque-là, qu'en la guerre que ce prince eut contre Iathatine, sultan d'Icon, il en avait huit cents en son armée, qui n'était que de deux mille hommes en tout. Ce qui montre la faiblesse de ce prince, réduit à ces extrémités par la valeur d'Henri; et d'ailleurs, qu'il importe

1. Innoc. l. XIII, ep. 161, 184.
2. L. XIII, epist. 102, 104, 107, 109.
3. Innoc. l. XIII, ep. 24, l. XIV, ep. 98.; Acropol. c. 9, 10, 11.

de fournir la subsistance nécessaire et la paye convenue aux troupes, particulièrement aux étrangères, commme étaient en ce temps-là celles de l'empire, composées pour la plupart de soldats venus de France et d'autres royaumes d'occident; parce que, par leur retraite, on n'affaiblit pas seulement son armée, mais encore l'ennemi qui les recueille et en fortifie la sienne. Cette guerre de Lascaris contre le sultan peut être rejetée en cette année, car les auteurs grecs de ces siècles-là ont écrit leurs histoires avec tant de confusion des temps, qu'à peine en aurions-nous la moindre connaissance, si nous n'étions redressés par les écrivains latins, et par les épîtres des papes et autres actes. Or le pape Innocent écrivant qu'en cette année un grand nombre de Latins se jeta dans les troupes de Lascaris, il est probable, comme la suite le justifiera, qu'il a entendu parler de cette armée que Lascaris opposa au sultan, lorsque l'empereur Alexis, son beau-père, ayant été relâché par les Lombards, se réfugia dans les états de ce prince infidèle.

Alexis voulant passer vers Michel Comnène, son parent[1], et de là en Asie vers Théodore Lascaris, son gendre, avait été arrêté par les gens du marquis, et envoyé prisonnnier au Montferrat, où il fut long-temps; et jusqu'en cette année, qu'ayant obtenu sa liberté moyennant une grande rançon,

1. Acropol. c. 8, 9, 10, 11.

il se retira dans les terres de Michel. Ayant obtenu de lui un vaisseau, il passa dans la Cappadoce, et débarqua au port d'Attalie, où il fut bien reçu du sultan Iathatine, n'ayant osé prendre terre dans les états de Lascaris, à qui il n'osait se fier; jugeant bien que l'ambition et l'amour de régner lui auraient fait oublier les devoirs auxquels l'alliance qui était entre eux semblait l'obliger, et que difficilement il céderait à un autre la couronne qu'il s'était mise sur la tête, et une dignité si relevée, qu'il s'était arrogée avec tant d'empressement. Alexis avait autrefois contracté une étroite amitié avec le sultan, lorsque ce prince ayant été chassé par son frère se retira à Constantinople, où il le reçut avec tant de démonstrations de bienveillance, qu'après l'avoir fait baptiser, il l'adopta en fils, de cette adoption dont les empereurs grecs avaient coutume d'user envers les princes étrangers, qui n'était qu'un titre d'honneur et ne donnait aucun avantage de succession au fils adoptif. Il le conjura de lui donner secours pour recouvrer les provinces que Lascaris, son gendre, lui détenait injussement, ce que le sultan lui promit. Mais comme il avait alliance avec ce prince et l'avait secouru plusieurs fois dans ses besoins, il crut lui devoir faire savoir auparavant par ses ambassadeurs les justes prétentions d'Alexis. Lascaris, qui ne voulait point démordre de ses conquêtes, fit peu d'état de ces demandes. Sur ce refus le sultan mit une puissante armée en campagne, et forma ensuite le siége devant la ville d'Antioche, qui est une

place assise sur la rivière de Méandre. Lascaris se vit par cette nouvelle guerre surchargé d'un nouveau et puissant ennemi, qui lui était d'autant plus à craindre, que le sujet et le prétexte qu'il prenait pour l'attaquer, avait toutes les apparences de la justice, ce qui ne manquerait pas d'attirer les Grecs à ce parti; outre que ses armées se trouvaient beaucoup débilitées par la retraite des Turcs, sujets de ce prince, qui en composaient les principales forces. Mais comme il était courageux et vaillant, il vit bien qu'il ne fallait point donner le temps à son ennemi de se reconnaître; et quoique ses troupes n'excédassent point le nombre de deux mille hommes, entre lesquels il y en avait huit cents Français ou Latins, il résolut toutefois de l'aller attaquer, et sur cela il partit de Nicée. Le sultan lui vint à la rencontre, et le combat s'étant livré entre eux, la victoire inclina et pencha premièrement du côté du sultan, ayant défait les Français, qui s'étaient comportés en cette action avec toute la générosité possible, au dire même des auteurs grecs, et ayant donné la chasse aux Grecs. Mais il arriva que, comme ils les poursuivaient avec vigueur dans le dessein de prendre Lascaris, et que déja ces deux princes étaient en présence l'un de l'autre, le sultan fut tué par les Grecs, qui reprirent cœur, et se saisirent, dans ce nouveau conflit, de la personne d'Alexis. Ainsi la victoire fut en apparence du côté des Turcs, mais le fruit en demeura à Lascaris, qui se vit, par cet insigne bonheur, délivré de l'appré-

hension d'être dépossédé de ses états et de son empire par son beau-père, qu'il fit conduire dans Nicée, et enfermer dans un monastère où il finit ses jours. Mais d'autre part, ses forces furent tellement affaiblies par la perte qu'il fit des Français, où il mettait toutes ses espérances, que la nouvelle de ce combat et de cette perte ayant été portée à l'empereur Henri, qui n'avait appréhendé jusque-là que leur rencontre, il dit que Lascaris avait été plutôt vaincu que vainqueur en cette occasion. Ce qui fait voir combien les armes des Français étaient redoutables aux Grecs, puisqu'elles l'étaient aux Français mêmes. Cette victoire toutefois procura la paix à Lascaris avec les Turcs de la Cappadoce; et étant délivré de ces puissants ennemis, il tourna ses armes contre David Comnène, prince de Paphlagonie, et lui enleva les villes d'Héraclée de Pont, d'Amastris et autres places.

L'empereur Henri[1] fit en cette année un édit, ou plutôt renouvela celui qu'il avait fait deux ans auparavant[2], portant défense à toutes personnes de donner, soit par entre-vifs ou par testament, aucun immeuble ou héritage aux églises et monastères dans l'étendue de son empire. A quoi il fut porté principalement parce que de telles donations énervaient et affaiblissaient les forces de cet état naissant, qui ne consistaient que dans le nombre des vassaux, qui, à

1. Innoc. III, l. XIII, ep. 98.
2. Id. l. II, ep. MS.

raison de leurs fiefs et de leurs mouvances, étaient obligés de servir le prince dans les guerres. Si bien que ces fiefs étant éclipsés, et sortant de la possession des gentilshommes pour être mis en main-morte, le nombre de ceux qui devaient de semblables services était diminué, et ainsi la force des armées notablement affaiblie. C'est la raison qui a porté autrefois nos rois à ne pas accorder si facilement ces aliénations en faveur des églises, que l'on a toujours tenues incapables de posséder les fiefs, qui ne furent institués que pour la noblesse, pour servir indispensablement, à raison d'iceux, le prince dans ses guerres. Et si l'on a relâché depuis de cette sévérité, ce n'a été que lorsque l'état s'est vu affermi par une longue paix, et sous des conditions avantageuses au roi, qui étaient des droits d'amortissement et d'indemnité, ou en retenant quelquefois de quoi servir le fief. Enfin, l'on a été tellement soigneux en France de ne pas retrancher le nombre des vassaux, que l'on a même obligé les prélats, à raison de leur temporel et de leurs regales (qui étaient les biens et possessions des églises de fondation royale, comme ayant été conférés par le roi), de conduire en personne aux armées le nombre d'hommes auquel ils étaient obligés à cause des fiefs appartenant à leurs églises. L'autre raison qui mut l'empereur à défendre ces donations[1] fut, sur ce que les gentilhommes se

1. Innoc. III, l. XIII, ep. 163.

retirant au pays de leur naissance, voyant qu'ils ne trouvaient presque point d'acheteurs de leurs héritages conquis, parce que la possession en était incertaine à cause de la guerre, les laissaient, sous prétexte de dévotion, aux monastères, et même en tiraient quelquefois de l'argent ou des récompenses. Sur ces considérations la république de Venise a fait autrefois de semblables constitutions. Celles que l'empereur Henri fit en cette année furent aussitôt embrassées et exécutées par le prince de la Morée[1], le seigneur d'Athènes et les autres barons de l'empire, qui prirent occasion de là d'envahir les biens des églises et des monastères, sous le prétexte faux ou véritable, qu'ils avaient été donnés au préjudice de cet édit. Ils furent bien aises de se voir à couvert par là des plaintes que les prélats faisaient journellement de leurs usurpations, dont il y en a grand nombre dans les épîtres d'Innocent[2] contre le connétable de Romanie, Guillaume de Larisse, seigneur d'Armiro[3], ville épiscopale dépendante de l'archevêché de Larisse, le seigneur de Valestin, qui est un lieu voisin d'Armiro[4], la marquise de Monferrat, Geof-

1. Innoc. III, l. XIII, ep. 110, 174, l. XV, ep. 74.

2. Innoc. III, l. XIII, ep. 99, 100, 102, 104, 107, 108, 109, 111, 112, 116, 162, 63, l. XIV, ep. 94, 109, l. XV, ep. 44, 65, 66, 70, 75, l. XVI, ep. 98.

3. Sanut. p. 68.

4. Innoc. l. XIII, ep. 105, 107, l. XV, ep. 69, l. XVI, ep. 115.

froy de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe, Berthold, comte de Catzenelbogen, Othon de la Roche, seigneur d'Athènes, Pierre de Beccigny ou Pecquigny[1], et autres barons particulièrement de la Thessalie et des principautés de la Morée et d'Athènes, d'où les évêques et le pape ont souvent pris sujet de les excommunier, pour les obliger à la restitution. Comme les suites de cet édit étaient dommageables au bien des églises, les prélats en firent leurs plaintes au pape[2], qui en écrivit à ce sujet à l'empereur, et le pria de le révoquer, comme contraire à la liberté publique, et dressé contre l'avancement des églises. Et sur ce que l'empereur ni les barons ne voulurent point déférer à ces remontrances, il envoya commission, deux ans après, aux évêques de Gardike et de Sithon, suffragants de l'archevêque de Larisse, pour déclarer de sa part cette ordonnance nulle et frivole, sans qu'aucuns fussent tenus de l'exécuter.

Thomas Morosini, patriarche de Constantinople, décéda en la ville de Thessalonique au mois de juin l'an 1211. Il avait eu avant son décès[3] un grand différend pour la préséance dans l'église de Sainte-Sophie avec l'empereur, qui prétendait y devoir tenir la droite au-dessus de lui : de quoi le patriarche envoya ses plaintes au pape, qui en

1. Innoc. l. XIII, epist. 170.
2. Innoc. l. XIII, ep. 98, l. XV, ep. 74.
3. Solitæ benignit. de Majorit. et obed.

écrivit à l'empereur avec des termes d'aigreur : où après avoir étalé les prérogatives de sacerdoce au-dessus de la dignité royale, par diverses autorités tirées de l'écriture sainte, il lui représente que s'il eût fait la moindre réflexion à cette action, il n'aurait pas permis que le patriarche de Constantinople, l'un des principaux et des plus honorables membres de l'église, eût pris séance au pied de son trône, et à sa gauche. A ce sujet il faut remarquer que les empereurs grecs [1] avaient leur trône dans l'église de Sainte-Sophie hors le *Bema*, ou l'enceinte de l'autel, près des balustrades qui la séparaient du *Naos*, ou de la nef, à droite, et vis-à-vis de l'*Ambon*, ou pupitre qui était à gauche. Et ce depuis que saint Ambroise [2] eut assigné ce lieu à Théodose; ses prédécesseurs ayant coutume avant ce temps-là de prendre séance dans l'enceinte de l'autel : ce qu'il jugea indécent à la majesté du lieu, qui ne devait souffrir que les prêtres. Ce trône de l'empereur [3] dans l'église de Sainte-Sophie n'est autre chose à mon avis, que ce que les auteurs appellent vulgairement d'un terme grec barbare *Soleas*, du latin *Solium* : les savants [4] s'étant jusques à présent

1. Cantacuz. l. 1. c. 49.; Codin. de offic. c. 17.

2. Sozomen. l. VIII, c. 24.; Theodoret. l. V, c. 17.; Niceph. Call. l. XII, c. 41. Theophan. p. 62. Ignet. in vitâ S. Taresii, n. 33.

3. Nic. Paphl. in vita Ignat. P. c. p. 699.

4. Gretz. ad. Codin.; Goar in Euchol.; Allat. in tractat. de Soleâ, et in dissert. de Templ. Græcor.

peiné inutilement à rechercher avec beaucoup d'exactitude la situation de ce lieu, qui se trouve souvent exprimé dans les écrivains byzantins. Quant au trône du patriarche, on peut recueillir de quelques passages de Scylitzes [1], qu'il était dans l'enceinte du *Bema* à droite, et ainsi précédait celui de l'empereur. A quoi l'on peut rapporter ce qu'un auteur ancien a écrit [2], que le pape Jean étant venu le premier des papes à Constantinople en l'an de N. S. 525, il y fut reçu avec tout l'honneur possible par l'empereur Justin; et qu'au jour de Pâques il prit séance dans l'église de Sainte-Sophie à la droite, *Dexter dextrum Ecclesiæ insedit solium*, c'est-à-dire, au-dessus du patriarche et de l'empereur. D'où je conjecture qu'après la prise de la ville de Constantinople, les empereurs français n'observèrent pas entièrement ce qui avait été pratiqué par les empereurs grecs; mais que suivant l'usage reçu en l'église latine [3], ils ne firent pas de difficulté de prendre séance dans l'enceinte de l'autel: autrement, il n'y aurait pas eu de différend pour les préséances entre l'empereur Henri et le patriarche Morosini. Après son décès le clergé procéda à l'élection de son successeur. Les Vénitiens [4], qui désiraient perpétuer cette dignité à

1. Scylitz. p. 554, 804.
2. Marcellin. Com.
3. Allat. de Narthece. p. 124.
4. Innoc. l. XIV, ep. 90, 95, 97, l. XV, ep. 154.

leur nation, et en exclure les Français, se saisirent d'abord des siéges de l'église de Sainte-Sophie, où ils se trouvèrent en nombre, et avec armes, faisant bruit et menaces, et commettant plusieurs irrévérences devant le saint autel, dans le dessein de faire tomber par leurs brigues cette dignité en la personne du doyen de Sainte-Sophie, qui était de leur nation; ce qu'ils firent. Les Français d'autre part ayant eu nouvelle de ces cabales, s'opposèrent généreusement à cette élection, en appelèrent au saint-siége, et procédèrent à la nomination de trois personnes, savoir de l'évêque de Crémone, de Pierre, cardinal du titre de Saint-Marcel, et maître Robert de Corzon, chanoine de Paris, qui fut depuis cardinal, dont ils envoyèrent les noms au pape, le suppliant instamment de vouloir élire l'un de ces trois pour patriarche. Sur ces différends les uns et les autres députèrent à Rome vers le pape, qui cassa toutes ces élections et nominations, comme défectueuses, et faites contre les canons, et renvoya les parties à Constantinople, pour procéder de nouveau à l'élection d'un patriarche selon les formes accoutumées.

En suite de ce décret il y eut plusieurs assemblées tenues [1], sans que ceux qui avaient droit en ces élections eussent pu s'accorder ensemble; les uns ayant donné leur voix à l'archévêque d'Héraclée, Vénitien de nation, qui avait été moine,

1. Innoc. III, l. xv, ep. 154.

et nommé, par le défunt patriarche, exécuteur de son testament; les autres à Louis, curé de l'église de Saint-Paul de Venise. L'empereur Henri favorisait le premier [1], et Pierre Zane le second. On objectait de part et d'autre plusieurs nullités pour leurs élections, tant à raison des défauts de leurs personnes que des procédures. Le pape ayant reçu sur cela leurs plaintes [2], en commit la connaissance à Maxime, notaire, ou secrétaire apostolique, qu'il envoya pour cela à Constantinople; et aussi pour y faire la fonction de légat, attendant l'arrivée d'un cardinal que Sa Sainteté proposait d'y envoyer. Cependant il lui donna charge de passer par Venise, pour tâcher d'accommoder ce différend. Vers ce même temps le pape donna [3], ou plutôt restitua le titre de primat, et de légat apostolique, à l'archevêque de Thessalonique, titre dont ses prédécesseurs avaient joui, avant que le schisme eût désuni l'église grecque de la Romanie : ce qu'il fit en faveur de G., archevêque, qui est qualifié chancelier de Romanie par Buzelin [4]. Ce fut aussi en cette année que Guillaume, archevêque de Philippi, fut choisi médiateur d'un grand différend entre les chevaliers de l'hôpital de Jérusalem d'une part, et l'évêque de Gardike, successeur

1. Innoc. III, l. XVI, ep. 91.
2. Innoc. l. XIII, ep. 151, 152, 153.
3. Innoc. l. XV, ep. 18, 84.
4. Buzel. l. VI; Gallost. p. 270.

de Galon de Dampierre [1], qui avait eu cette dignité avant lui, et s'était retiré en France, où il avait apporté le chef de saint Mamés en l'église de Langres : et ce touchant quelques possessions qui étaient réclamées respectivement. Conon de Béthune, sénéchal, Guillaume de Ville-Hardoin, maréchal, et Milles de Brabant, bouteiller de Romanie, et autres barons, furent priés d'apposer leurs sceaux à cette transaction. Ce qui fait voir, que ces seigneurs faisaient leur principale résidence, et avaient leur partage des terres conquises dans la Thessalie. Les épîtres d'Innocent font mention de plusieurs autres gentilhommes qui y étaient encore habitués vers ce même temps, et entre autres de Pierre de Montigny [2], de Guillaume de Mirebel [3], de l'abbé de Pleurs [4], de Guillaume de Larisse [5], de Guillaume Alaman [6], de Raoul de Trabalie ou de Tabarie [7], de Gérard et de Hugues de Bezançon [8], de Jean de Vianet [9], de Rolandin de Canuse [10], d'Alber-

1. Hist. transl. Reliq. S. Mam. in Bibl. Flor.; Innoc. l. XIII, ep. 104.
2. L. XIII, ep. 19.
3. L. XIII, ep. 28, 29.
4. L. XIII, ep. 102, 107, 109.
5. L. XIII, ep. 102, 105, 107, 109.
6. L. XIII, ep. 108, 111.
7. L. XIII, ep. 136, 137.
8. L. XIII, ep. 138, 139, 149, l. XV, ep. 30.
9. L. XIII, ep. 144.
10. L. XIII, ep. 144, 154.

tin, son cousin [1], de Hugues de Colongi, ou de Collogny, ou Collogny [2], de Guillaume de Resi [3], de Nicolas de Saint-Omer [4], et autres. Théodore [5], seigneur grec, prince de Corinthe, qui avait été conservé après la reddition de cette place, en la possession de celle d'Argos, à condition d'en faire hommage au prince d'Achaïe, fut accusé en cette année de tramer quelque conspiration contre les Français [6]. Le prince Geoffroy et Othon de la Roche, seigneur d'Athènes, ayant découvert ses pratiques, vinrent l'assiéger dans Argos, et l'en dépouillèrent. Ils trouvèrent dans la place le trésor de l'église de Corinthe, que Théodore y avait fait apporter après qu'il eut abandonné la ville par composition au prince d'Achaïe, et se l'approprièrent. Henri, archevêque de Corinthe [7], qui de doyen de Châlons avait été promu à cette dignité par l'autorité et à la recommandation du pape, ayant eu avis que le trésor de son église avait été recouvré, et que ces princes s'en étaient emparés, s'en plaignit au pape, qui donna commission à l'archevêque de Thèbes, et aux évêques de Davalie et de Marathon ses suffra-

1. L. XIII, ep. 154.
2. L. XIII, ep. 144.
3. L. XIII, ep. 144.
4. L. XIII, ep. 148.
5. L. XIII, ep. 154.
6. Innoc. l. XV, ep. 75.
7. Innoc. l. XIII, ep. 15.

gants, pour les obliger à la restitution, même par censure ecclésiastique.

L'empire d'orient avait été sans légat apostolique, depuis la mort du cardinal de Sainte-Susanne, et Maxime [1] que le pape avait nommé pour en faire la fonction, en attendant l'arrivée et le choix de son successeur, s'était arrêté à Venise pour y agiter le différend qui était entre le clergé de Constantinople au sujet de l'élection d'un patriarche, et n'avait pas encore trouvé la commodité pour passer de là en Romanie. Le pape donc [2] ne voulant point laisser cette église naissante sans légat, qui pût régler les démêlés qui naissaient à tous moments entre les ecclésiastiques et les séculiers, choisit et députa, à cet effet, au mois d'août 1213, Pélage, cardinal évêque d'Albe, avec pareil pouvoir qu'avaient eu ses prédécesseurs; et en même temps donna avis de sa nomination à l'empereur Henri, à tous les archevêques et évêques, à Geoffroy de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe, et autres princes, comtes, et barons de l'empire, les priant de le vouloir recevoir et traiter suivant sa dignité et son caractère Et sur ce que Maxime [3], à qui il avait donné la commission de régler les différends touchant l'élection d'un patriarche, n'avait pu arriver à Constantinople, il

1. Innoc. l. XVI, ep. 112.
2. Innoc. l. XVI, ep. 104, 105, 106.
3. Sabell. dec. I. l. VIII.

lui donna les ordres nécessaires pour travailler à leur entière décision. A peine le légat fut-il arrivé à Constantinople [1], qu'abusant du pouvoir qui lui avait été donné par le pape, il se mit à user de violence contre les Grecs, pour les obliger à embrasser la religion de l'église romaine, exilant et excommuniant ceux qui ne voulaient pas déférer à ses commandements. Cette sévérité causa de grands mouvements dans Constantinople [2]. Le clergé et le peuple grec, qui jusque-là avaient été conservés dans la liberté de leurs rits et coutumes, vinrent en foule au palais en faire plainte à l'empereur, et lui représentèrent qu'il n'était pas juste, qu'étant d'une nation différente de celle des latins, accoutumés à vivre sous leur patriarche, et dans une religion dans laquelle ils avaient été nourris et élevés, on les voulût violenter à embrasser une créance contraire. Qu'ils s'étaient soumis à ses commandements, et lui avaient juré obéissance et promis fidélité, et de le servir en toutes occasions; mais qu'ils s'étaient réservé la liberté de leurs consciences : le priaient instamment d'arrêter le cours de ces poursuites rigoureuses, ou de leur donner la permission de se retirer avec leurs familles. L'empereur sur ces remontrances, prévoyant d'ailleurs que le zèle indiscret du légat pourrait causer de nouveaux désordres dans ses états, et aliéner les esprits

1. Acrop. c. 17.
2. Sabell. dec. 1, l. VIII.

des Grecs, dont il avait gagné les affections par la douceur de son gouvernement, résolut, nonobstant sa résistance, de s'opposer à ces violences. Il fit ouvrir les églises et monastères des Grecs qui avaient été fermés, et laissa les prêtres et les moines dans l'exercice de leurs fonctions ordinaires, confirmant par cette action l'amour et la bienveillance de ces peuples.

Cependant, tirant avantage de l'affaiblissement des troupes de Lascaris[1], par la perte qu'il avait faite en la bataille contre les Turcs de Cappadoce, quoique la victoire lui fût demeurée en apparence, il entra dans l'Asie avec une puissante armée, et pressa si vivement les Grecs, qu'il leur enleva Poémanin, Lentiane, et grand nombre d'autres places. Et ayant poussé ses conquêtes jusqu'à Nymphée sans avoir presque trouvé aucune résistance, il retourna triomphant dans Constantinople. Lascaris de son côté[2] ne laissait passer aucune occasion d'attaquer les Français, et de faire des prises considérables sur eux, tant aux retraites, qu'en d'autres rencontres; et comme l'animosité était grande entre ces deux nations, l'aversion naturelle portait quelquefois les Grecs à exercer des inhumanités contre les prisonniers, quoique personnes qualifiées. Mais enfin, soit qu'Henri voulût goûter le repos de la paix, ou qu'il fût bien aise de se voir débarrassé d'un ennemi puissant et hardi pour

1. Acrop. c. 15, 16. ; Niceph. Gregor. l. II, c. 1.
2. Innoc. l. XIII, epist 184.

attaquer avec plus de vigueur le prince d'Épire, il accepta les conditions d'accommodement qui lui furent proposées par Lascaris[1], par lesquelles toutes les contrées qui étaient depuis le mont Camine, qui est voisin d'Achirao, avec la place même d'Achirao, demeurèrent à l'empereur, et le surplus à Lascaris, savoir : Néocastre, Celbian, Chliare, Pergame et les lieux qui étaient aux environs de ces places; et ce, outre les provinces qui enfermaient, depuis Lopadi, les villes de Pruse et de Nicée. Quelques écrivains ajoutent[2] que par cette paix Henri donna l'une de ses nièces, fille de sa sœur Yolande, comtesse d'Auxerre, en mariage à Lascaris. Mais il y a peu de probabilité à cette circonstance; ou du moins, si la fille de la comtesse lui fut alors accordée, ce qui n'est pas éloigné de la raison, qu'il l'ait épousée au temps de cet accommodement et du vivant d'Henri, comme il sera remarqué ci-après. Ce fut aussi vraisemblablement en ce temps-là que Lascaris fit avec les Vénitiens le traité de paix dont il est parlé dans quelques auteurs, et par lequel il fut accordé entre autres choses que les Vénitiens et les marchands de Venise pourraient négocier librement et en toute assurance dans les terres de Lascaris sans payer aucun impôt; que les marchands de ses terres

---

1. Acrop. c. 15.

2. Baudouin d'Avesnes en ses Chron. MS. ch. 97. Ægid de Roya ann. 1216.

trafiquant à Constantinople et dans la Romanie qui était sujette aux Vénitiens, paieraient les impôts ordinaires; que si quelque vaisseau des Vénitiens faisait naufrage dans les ports ou sur les côtes de la domination de Lascaris, tout ce qui serait retrouvé serait rendu aux maîtres de ces vaisseaux; que si quelque Vénitien venait à décéder dans le pays de Lascaris ayant fait testament, tous ses biens seraient conservés à ses héritiers, et s'il décédait sans disposition, ils seraient mis entre les mains du gouverneur de la place où il décéderait, pour être rendus à ceux à qui ils appartiendraient de droit; que les monnaies, savoir les papiers et les mandats qui étaient des monnaies forgées par l'empereur Manuel, continueraient d'avoir cours dans leurs terres respectives; et enfin que Lascaris ne pourrait tirer de Constantinople aucun vaisseau, ni lever des troupes sur les terres des Vénitiens durant la trève, sans la permission du doge de Venise[1].

Le différend pour l'élection d'un patriarche de Constantinople était demeuré jusque-là indécis[2], sans que l'autorité du légat eût pu rien faire pour apaiser les divisions des esprits partagés. Les deux contendants se voyaient appuyés de personnes puissantes qui prenaient leur cause en main:

---

1. Tul. à Pietro, in Geneal. famil. Lascar.

2. Godefr. Monach. Conrad. Usperg. Monach. Altisiod. an. 1215.

l'empereur d'un côté favorisant l'archevêque d'Héraclée, et le duc de Venise le curé de Saint-Paul. De sorte que le légat, pour se délivrer de leurs recommandations, et sur la demande des parties, renvoya l'un et l'autre au saint-siége pour y être pourvu. Ils arrivèrent à Rome au temps que le pape Innocent III tenait un concile général en l'église de Saint-Jean-de-Latran, qui fut commencé vers la fête de la Saint-Martin l'an 1215, et fut terminé le jour de celle de Saint-André. Le pape y examina leurs raisons en plein concile, et de son avis cassa et annula leurs élections, et nomma un troisième, qui fut Gervais natif de Toscane, qu'il promut incontinent à la dignité patriarchale; et en cette qualité Gervais assista depuis aux séances du concile avec les autres évêques. D'où se reconnaît l'erreur de quelques écrivains [1], qui ont avancé que Fantin Dandolo, fils puîné d'Henri Dandolo, duc de Venise, fut élevé à cette dignité après le décès de Morosini, si ce n'est que l'on veuille se persuader que Fantin fut cet archevêque d'Héraclée, qui fut élu avec Louis, curé de Venise. Dont toutefois il y a lieu de douter, vu qu'étant amplement parlé des qualités et des mœurs de cet archevêque dans les épîtres du pape Innocent, on n'y aurait pas oublié sa naissance, qui eût donné un grand poids à sa promotion, pour le mérite et la vertu de son père. D'ailleurs on ne peut pas dire qu'entre Mo-

1. Rhamn. l. v.

rosini et Gervais il y ait eu un autre patriarche, Albéric [1], auteur du temps, écrivant formellement que Gervais lui succéda immédiatement. Quoi qu'il en soit, Gervais, par des lettres données à Corinthe le dix-neuvième jour de juin l'an mil deux cent seize [2], qu'il dit avoir été le premier de son pontificat, confirma la donation faite par l'évêque de Corone en Morée, à Guerric, prieur de Saint-Sauveur de Modon, et à l'église de Saint-Loup de Troyes en Champagne, de l'abbaye de Sapphadin, avec la moitié des dîmes qui se levaient sur les terres de Simon de Legny, chevalier, pour lors possédées par Roès de Legny. Simon de Legny et Gérard de Germignon, chevaliers, avaient fait don de la même abbaye en l'an mil deux cent neuf, étant à Calamata en Morée, à la même église de Troyes, qui fut autorisé et ratifié par Geoffroy de Ville-Hardoin, sénéchal de Romanie, à condition que cette église y entretiendrait à toujours un chapelain. Entre les prélats [3] qui se trouvèrent au concile de Latran, dont le nombre était de quatre cent douze, furent ceux de l'empire d'orient nouvellement conquis, qui y furent convoqués avec les évêques des autres royaumes qui reconnaissent l'église romaine. Du moins les lettres circulaires [4] qui furent envoyées de toutes parts en

1. Alberic. 1227.
2. Camusat. in Promp. antiq. Tric.
3. Abb. Uspergens. 1215.
4. Innoc. III, l. XVI, ep. 30.

l'an mil deux cent treize pour la convocation de ce concile, font foi que les archevêques d'Héraclée, de Thèbes, de Thessalonique, de Serrès, de Larisse, de Patras, de Candie, de Néopatras, de Vérisie, de Philippi, et leurs suffragants, y furent cités et invités. Ce qui justifie pleinement qu'en ce temps-là, outre les provinces de Thrace, celles de Macédoine, de Thessalie, de l'Achaïe et du Péloponèse étaient entièrement soumises à l'obéissance des Français et des Latins. Ce qui se reconnaît d'ailleurs par plusieurs épitres d'Innocent. Entre ces évêques fut Jean, archevêque de Néopatras[1], ou de Patras la Nouvelle, ville de la Thessalie, vers les Thermopyles, que saint Paulin appelle les Patres thessaliques, lequel, à l'issue de ce concile, voulant favoriser l'abbaye de Gemblours en Brabant, d'où il tirait son extraction, ou plutôt où il avait été religieux, lui fit présent de quelques belles reliques, dont il rendit porteur Guillaume, abbé de ce monastère, qui se trouva pareillement au concile, et entre autres du doigt de saint Nicolas, que les empereurs de Constantinople faisaient porter devant eux aux combats, dans la confiance qu'ils avaient, que par l'intercession de ce saint ils remporteraient la victoire sur leurs ennemis.

Michel, prince d'Epire[2], ne se contenta pas d'avoir rompu la paix qu'il avait recherchée, et

---

1 Molan. 23.

2. Acrop. c. 14.

qu'il avait si solennellement jurée avec Henri dans la vallée de Thessalonique, mais encore, sans avoir aucun égard à l'alliance qu'il avait contractée, par cette même paix, de sa fille unique et héritière avec Eustache, frère de l'empereur, il entreprit de la déshériter : bien qu'il ne soit pas constant si elle n'était pas pour lors décédée, ni même si elle avait eu des enfans de son mariage. Quoi qu'il en soit, se voyant sans héritiers mâles, il rappela son frère Théodore, qui était en ce temps-là à la cour de Lascaris, à dessein de lui laisser sa principauté après sa mort. Théodore vécut quelque temps avec lui, et Michel ayant été assassiné par un de ses domestiques, il lui succéda dans tous ses états. Celui-ci ne fut pas moins vaillant et entreprenant que son prédécesseur, et fit fortement la guerre aux Bulgares et aux Français, et enleva aux uns les villes d'Achride et de Prilep, et aux autres la ville de Duras, qui était du domaine des Vénitiens, et l'Albanie. L'empereur, de sa part, s'opposait vigoureusement à ses desseins, et en eût arrêté entièrement le succès, si la mort ne l'eût surpris en la ville de Thessalonique [1], comme il s'acheminait contre ce prince, le onzième jour de juin, l'an mil deux cent seize, ayant à peine atteint l'âge de quarante ans; car il naquit à Valenciennes [2] l'an mil cent

1. Chron. Besuense MS. Chron. Altisiod. Chron. Andrense.
2. D'Outrem. l. 1, c. 1. §. 3.

soixante-quatorze. Il régna depuis son sacre dix ans, neuf mois et vingt-deux jours.

La plupart des auteurs [1] qui ont parlé de sa mort ont écrit qu'il mourut du poison. Aucuns disent [2] qu'il lui fut donné par sa femme; ce qui n'est pas difficile à concevoir de la part d'une princesse barbare, comme était sa seconde femme, fille de Jean, roi de Bulgarie, qui d'ailleurs pouvait avoir conçu et gardé une haine et une aversion contre Henri, l'ennemi mortel de son père, D'autres [3] veulent qu'il ait été empoisonné par les Grecs, en haine de ce qu'il avait favorisé dans les commencements les procédures rigoureuses du légat. A quoi il y a peu d'apparence, vu qu'Acropolite [4] dit en termes précis que, sans y avoir beaucoup d'égard, il laissa la liberté aux Grecs de l'exercice de leur religion, et gagna par-là leurs affections. Aussi tous les auteurs grecs conviennent qu'il travailla tout le cours de sa vie, par un trait de belle politique, à les attirer plus par sa modération et par la douceur de son gouvernement, que par sa valeur et la terreur de ses armes. L'expérience de la conduite de Baudouin [5], son frère et prédécesseur, et du marquis Boniface, lui avait appris que le refus qu'ils firent d'admettre les

1. Ph. Mouskes.
2. Iperius, Chr. Aquiscinct.
3. Locrius. D'Outreman.
4. Acrop. c. 17.
5. Nicet. in Bald. c. 4.

principaux d'entre eux aux dignités de sa cour, et aux emplois dans les guerres, les avait bannis de son service, et obligés de chercher protection vers les princes ses ennemis, qui furent autant fortifiés par cette retraite, que Baudoin et le marquis en furent affaiblis. Henri ne s'y comporta pas de la sorte [1]; il les caressa, les admit dans sa cour, leur fit part des magistratures, et les employa dans ses armées. Que s'il avait pris quelque place sur ses ennemis, il n'usait pas de rigueur à leur endroit, mais les invitait humainement à prendre parti dans ses troupes, et se servait d'eux avec la même confiance dans ses guerres, qu'il faisait de ceux de sa nation; rendant le change par ce moyen à Théodore Lascaris, et à Michel Comnène, qui débauchèrent une partie des Français qui étaient à son service et sous son obéissance, par l'espoir d'une paye plus considérable. Ce qui a vérifié le reproche que les Grecs ont fait de tout temps aux Français et aux Latins [2] d'être trop passionnés pour le lucre. Quant au menu peuple, il le ménageait en telle façon, qu'il en emporta les affections par sa douceur, et la facilité qu'il apportait à écouter ses plaintes, et à lui rendre justice. Ces belles qualités, jointes à sa valeur et à l'excellence de son esprit, dont il

---

1. Acrop. c. 16.; Ephrem.

2. Anna Com. l. XI, p. 312, l. XIV, p. 424, 428.; Nicet. in Bald. c. 2.

rendit des preuves signalées dans les guerres et dans la conduite des affaires, le firent admirer des Grecs, et le rendirent redoutable à Lascaris, qui fut obligé, après avoir perdu une partie de ses états, de racheter l'autre par une paix. De sorte qu'il est vrai de dire qu'il établit son empire sur deux fondements inébranlables, l'amour et la valeur. Il fut toutefois malheureux en ce point, que la providence divine ne lui permit pas d'achever tant de conquêtes, dont elle arrêta le cours par sa mort, au milieu de ses plus belles années, et en ce qu'il n'eut pas de successeurs assez vigoureux et vaillants pour les affermir et les conserver. Il ne laissa point d'enfants de ses deux femmes[1], quoique de la première il y a lieu de croire qu'il en eut, puisque Ville-Hardoin parle de sa grossesse, au temps de l'entrevue qui se fit entre lui et le marquis. Il eut pareillement une fille naturelle[2], qu'il fit épouser à Athlave, ou Sthlave, proche parent de Jean Azan, roi de Bulgarie, prince de Mélénique, qui est un fort château dans la Bulgarie, élevé sur un rocher escarpé de tous côtés, où il commandait souverainement, sans reconnaître ni les empereurs de Constantinople, ni les rois de Bulgarie, se faisant redouter également des uns et des autres, et changeant à tous moments de parti.

---

1. Ph. Mouskes.
2. Acrop. c. 24.

L'empereur, en lui donnant sa fille, lui conféra le titre de despote; après le décès de laquelle ce prince reprit une seconde alliance avec la sœur de la femme de Théodore, prince d'Épire, de la famille des Pétraliphes.

PIERRE.

La mort du pape Innocent troisième, qui jusque-là avait procuré par ses soins de grands avantages aux Français de Constantinople, survenue vers ce même temps à Perouse, le seizième jour de juillet de cette année (1216), jointe à celle de Henri, leur eût été un surcroît de malheur, si Honorius III, de la maison des Savelles, élu le lendemain en sa place, n'eût pris en main le gouvernement de l'église; car il ne fit pas moins paraître de passion, durant tout le cours de son pontificat, pour l'avancement de l'empire d'Orient, que son prédécesseur avait fait. A peine fut-il parvenu à cette dignité, qu'il écrivit à l'empereur Henri [1] pour lui donner avis de sa promotion, et du désir qu'il avait de travailler à l'extirpation de l'hérésie et du schisme des Grecs, qui jusqu'à présent s'étaient opposés aux progrès des chrétiens dans la terre-sainte. Il exhorta aussi par une autre lettre [2] le patriarche Gervais à conserver une bonne intelligence avec l'empereur, pourvu que ce fût sans apporter un

1. Honorius, l. 1, ep. 5.
2. L. 1, ep. 10.

préjudice notable à l'église. Et enfin, à l'exemple de son prédécesseur, pour témoignage du zèle qu'il avait pour le bien de cet empire, il prit en sa protection et celle du saint siége le jeune roi Démétrius et le royaume de Thessalie [1]. Mais la lettre qu'il avait écrite à l'empereur vint tard, étant décédé le mois précédent. Sa mort fut le comble des disgraces qui accablèrent cet état naissant et ces colonies françaises, dont les affaires, qui avaient prospéré jusqu'en ce temps-là avec de grands progrès, allèrent tellement de mal en pis, qu'elles tombèrent à la fin dans la dernière décadence.

D'abord que la nouvelle de la mort de l'empereur fut portée à Constantinople, les barons, pour ne laisser point cet état sans gouverneur, attendu qu'il n'avait laissé aucune postérité qui lui eût pu succéder, et qu'il n'y avait pour lors aucun de sa famille à qui ils pussent légitimement déférer la couronne, établirent, comme ils avaient fait après la défaite d'Andrinople et la prise de Baudoin, un régent ou bail de l'empire [2]. Cependant ils convoquèrent tous les barons français, pour résoudre dans une assemblée générale sur la personne qui devait remplir la place du défunt. La chose y fut discutée mûrement, chacun jetant les yeux sur Pierre, comte d'Auxerre, beau-frère de l'empereur Henri, et sur André, roi de Hongrie, gendre de ce

1. L. 1, ep. 15.
2. Honor. l. 1, epist. 545.

comte, qui avait épousé sa fille Yolande. Les suffrages semblaient incliner du côté du dernier [1], à cause qu'il était prince puissant, et capable de conserver les conquêtes des Français; que ses terres confinaient à celles de l'empire de Romanie; et que, joignant ces deux états, il lui serait facile de s'y maintenir, et de faire de nouveaux progrès. Ils estimaient que l'on devait considérer en cette rencontre le bien de l'état, plutôt que la proximité du sang; qu'il suffisait qu'il y eût droit par raison de famille, quoiqu'il y en eût de plus proches que lui, comme était le comte d'Auxerre son beau-père.

Les barons, dans ces partages d'esprits et de sentiments, crurent qu'il était nécessaire, avant d'aller plus avant, de sonder là-dessus le roi de Hongrie, et de savoir de lui si, ayant été élu empereur, il voudrait accepter la couronne au préjudice, ou du moins au refus de son beau-père. Mais soit qu'André eût préféré le conseil qui lui fut donné par le pape, à qui il avait écrit au sujet de cette élection, d'entreprendre le voyage et le secours de la terre-sainte, comme il s'y était engagé par vœu, ou qu'effectivement il ne voulût rien faire en cette occasion au préjudice du comte, à qui cette couronne appartenait plus légitimement, à cause d'Yoland de Flandres, sœur de Henri, sa femme, les barons élurent finalement le comte

1. Honor. l. 1, ep. 211.

France avec sa femme et quatre de ses filles, laissant ses deux fils, Philippe et Robert, au château de Namur, et vint en Italie sur le commencement de l'année mil deux cent dix-sept, accompagné d'un grand nombre de gentils-hommes français, entre lesquels était Guillaume, comte de Sancerre, son beau-frère, et cent soixante chevaliers; outre la cavalerie et l'infanterie, qui se montait à cinq mille cinq cents hommes, tous d'élite et en état de bien combattre. En passant par Bologne, il prit son logement chez les Lambertins [1], où étant, il donna l'ordre de chevalerie à Guy Lambertin, Louis Rampon et Testa Préto. Il arriva à Rome avec ses troupes et sa compagnie au mois d'avril [2], et y fut reçu par le pape Honorius, et par le clergé et le peuple romain, avec toute la magnificence qui était due à sa qualité et à sa naissance. D'abord il fit de grandes instances vers le pape, pour qu'il lui donnât la couronne impériale, ainsi qu'à la comtesse Yoland sa femme: le pape en fit refus, sur quelques difficultés, dont la principale était qu'il semblerait par cette action reconnaître que les empereurs d'Orient avaient droit sur la ville de Rome; et en second lieu, qu'il ferait préjudice au patriarche de Constantinople, à qui de tout temps cette cérémonie appartenait, et qui avait été nouvellement confirmée au patriarche Morosini par Inno-

1. Sigon. l. v, hist. Bonon.
2. Chr. Fossæ novæ; Chr. Rich. de S. Germ.; Chr. Altis.

cent. Mais le comte fit tant, par ses instances, et par ses amis qu'il employa, qu'enfin le pape se laissa persuader; et afin que l'on ne crût pas que le comte, en vertu de ce nouveau titre, pût prétendre aucun droit à l'empire d'Occident, il le couronna solennellement ainsi que la comtesse sa femme, en l'église Saint-Laurent, hors les murs, le dimanche qu'on chante *Misericordia*, qui échéoit en cette année-là au neuvième jour d'avril. Un auteur de ce temps [1] nous apprend que ce qui donna effectivement sujet au pape d'élever toutes ces difficultés pour le couronnement de Pierre fut la rencontre d'Ulric, abbé de Saint-Gall en Suisse, ambassadeur de l'empereur Othon, qui se trouva pour lors à Rome pour les affaires de l'empire. Car non-seulement il s'opposa à ce que Sa Sainteté le consacrât dans l'église Saint-Pierre, disant qu'elle ne pouvait point lui donner la couronne impériale en sa présence sans le consentement de son maître, qu'il représentait en qualité de son ambassadeur, mais encore, ce prince étant venu trouver le pape, les cardinaux qui accompagnaient Sa Sainteté lui ayant rendu les devoirs de bienséance par leurs salutations, lui qui se trouva aussi présent à cette cérémonie, ne le regarda point, et ne lui fit aucune civilité, comme s'il eût été l'empereur même, dont il représentait la personne. Enfin, le comte ayant été couronné en l'église Saint-Laurent, ce qui fut

1. Conrad de Fabaria, de casibus Galli, c. 8.

le milieu qu'on trouva pour arrêter la fierté de cet ambassadeur, il empêcha encore qu'il ne fît son entrée et qu'il ne fît aucune cavalcade dans Rome avec la couronne sur la tête, ce que le nouvel empereur avait résolu de faire si l'abbé ne s'y fût opposé. Le pape écrivit trois jours après au patriarche de Constantinople [1], et lui manda que, quoi qu'il eût couronné le comte, il n'avait pas toutefois entendu par cette action préjudicier aux droits et aux priviléges de son église, s'étant laissé emporter aux prières de l'empereur, et aussi afin d'apaiser les mouvements qui semblaient s'élever dans l'empire, probablement au sujet de cette élection, qui tenait les esprits partagés. Cette cérémonie achevée, le nouvel empereur investit Guillaume, marquis de Montferrat, tant en son nom, que comme ayant la garde et la tutelle de Démétrius son frère, du royaume de Thessalonique et autres terres qui avaient été laissées au marquis Boniface, leur père, par les empereurs Baudoin et Henri, et que le pape [2] prit sous sa protection quelques jours après.

L'empereur [3] partit de Rome avec sa femme, ses quatre filles, et toutes ses troupes, le neuvième jour après son couronnement, ayant [4] en sa com-

1. Honorius, l. 1, ep. 178.
2. Honorius, l. 1, ep. 378.
3. Chr. Besuense ms. Chr. Rich. de S. Germ. ann. 1217.
4. Honor. l. 1, ep. 418, 419.

pagnie Jean Colonne, cardinal du titre de Sainte-Praxède, que le pape envoyait en Orient en qualité de légat du saint siége, avec un ample pouvoir qui se trouve au long exprimé dans l'une des épitres de ce pape. Étant arrivé à Brindas [1], il s'embarqua sur les vaisseaux qui lui avaient été préparés par les Vénitiens pour passer en Romanie; ayant convenu auparavant avec eux, par un traité particulier, de prendre terre dans l'Épire, et pour prémices de ses exploits, de déclarer la guerre à Théodore Comnène, le plus grand ennemi des Français et des Vénitiens, et d'assiéger en leur faveur la ville de Duras. Cette place avait autrefois appartenu aux Vénitiens, et leur avait été enlevée par Théodore [2]. L'empereur fit cependant partir sa femme et ses filles sur d'autres vaisseaux, et leur fit prendre le droit chemin de Constantinople, où elles arrivèrent à bon port. Ayant pris terre près de la ville de Duras, il y forma le siége; ce fut toutefois sans aucun effet : car, après y avoir employé plusieurs jours et perdu beaucoup de gens par la résistance des ennemis, il fut obligé de le lever, et de se retirer sans rien faire, résolu de traverser les terres de Théodore et le royaume de Thessalonique, pour de là arriver par terre à Constantinople. Mais comme il avait affaire [3] à un esprit aussi vigilant

1. Bonfin. dec. 2. l. VII. ; Blond.; Sabell. dec. 1, l. VIII.
2. Innoc. III, l. XIV, ep. 95.
3. Chr. Altis. Acrop. c. 14.

que cauteleux, à peine il se fut engagé dans les montagnes d'Albanie, qu'il se vit attaqué de toutes parts par les Grecs, qui coupèrent les vivres à son armée, et taillèrent en pièces ceux qui s'écartaient. En sorte que se voyant réduit à cette extrémité, qu'il fallait vaincre ou mourir, il prit la résolution de les combattre et de leur livrer bataille. Théodore, qui la voulait éviter, eut recours aux perfidies dont il était malaisé de se défendre, particulièrement à des Français, chez qui de semblables déloyautés sont inouïes. Il feignit de vouloir entrer en pourparler d'accommodement; et à cet effet, il s'adressa au légat pour en traiter. Ayant conféré ensemble sous les sûretés ordinaires, on convint que l'empereur avec son armée traverserait les terres de Théodore, sans leur porter aucun dommage, et que Théodore, de sa part, ferait livrer les vivres et autres choses nécessaires à l'empereur et à ses troupes pour son passage. La chronique de Saint-Marian d'Auxerre dit en cet endroit qu'entre les conditions arrêtées par ce traité, il fut convenu que les Français quitteraient leurs armes, et qu'ils les mettraient entre les mains et en la puissance des Grecs; ce qui ayant été accordé par la bonne foi et la simplicité du légat, l'empereur Théodore, prenant le temps que l'empereur était éloigné de ses troupes, se saisit de sa personne, ensemble du légat, de l'archevêque de Salone en Dalmatie, du comte de Sancerre, et du surplus de la noblesse qui était à la suite de l'empereur. Mais cette circonstance est peu vraisemblable, n'étant pas probable que les Fran-

çais, qui n'avaient que trop de sujet de se défier de ce prince, eussent voulu se mettre ainsi en sa discrétion; et comme si d'ailleurs la sûreté n'eût pas été entière par les otages qui se donnent d'ordinaire réciproquement de part et d'autre. Aussi quelques historiens écrivent [1] que l'empereur et ceux qui étaient en sa compagnie, furent arrêtés par Théodore à un dîner où il les avait invités; et qu'ensuite ayant fait attaquer par ses troupes celles de l'empereur, qui croyaient être en toute sûreté par le dernier traité, une grande partie fut taillée en pièces, les plus qualifiés faits prisonniers, et les autres dépouillés, maltraités et exposés à l'injure de l'air et du temps dans des lieux affreux et inhabités. Ce qui convient en quelque façon à ce qu'un auteur grec écrit [2], que Théodore défit toute l'armée de l'empereur dans les détroits des montagnes d'Albanie, supprimant toutefois l'insigne perfidie dont usa ce prince grec en cette occasion. Gossuin [3], frère d'Alard, sire d'Antoing en Flandres, entre autres, perdit la vie en cette malheureuse défaite.

L'histoire de la ville de Sienne rapporte qu'un seigneur de la Morée nommé Renier, et probablement français, ayant appris que le comte d'Auxerre venait recueillir l'empire de Constantinople, passa dans l'Italie avec plusieurs gentilshommes de ces

1. Chron. Jordani.
2. Acrop. c. 14.
3. Ph. Mousk.

quartiers-là, et que le comte ayant été arrêté par Théodore, il retourna en Italie, pour se sauver des mains de ce traître, avec toute sa famille, et vécut à Sienne, où, après avoir acquis les châteaux d'Elci, de Ciontarico, de Montingegnoli et de Montalbano, il fut fait par la république gentilhomme de Sienne. Il en partit en l'an 1226, le vingt-sixième jour de septembre, pour retourner dans la Morée, afin de mettre ordre à ses affaires, ayant confié tous ses châteaux à la garde de Guillaume de Pérugie; mais étant décédé dans ses voyages, tous ses châteaux demeurèrent au comte Emmanuel, son fils, et de lui sont sortis les comtes d'Elci, de Montingegnoli et de Fuosini. Ce Renier est surnommé dans ses titres, *de Travale*, parce qu'il faisait sa résidence ordinaire dans un lieu appelé ainsi dans l'état de Sienne, et qu'il avait acheté [1].

Acropolite a raison de dire que cette victoire de Théodore, si toutefois on peut qualifier de ce nom la plus lâche et la plus déloyale action qui se fit jamais, releva autant les esprits des Grecs, abâttus par la terreur des armes victorieuses de Henri, qu'elle renversa les espérances des Français, qui perdirent en cette occasion la fleur de leur noblesse et un secours très-considérable dans leurs besoins. Aussi la nouvelle en ayant été portée au pape, on ne peut exprimer combien il en fut touché, lui qui s'était toujours persuadé que l'affermissement de

1. Orlando Malanotti nell' histor. di Siena; part. 1. l. 4.

l'empire d'Orient entre les mains des Français, était le seul et unique moyen pour retirer la terre-sainte de celles des infidèles. Ce que témoignent assez les lettres qu'il écrivit à Théodore sur ce sujet [1] par André, sous-diacre, l'un de ses chapelains, qu'il lui envoya exprès; où il se plaint, avec des termes pleins d'aigreur et de reproches, de ce qu'il avait osé arrêter son légat prisonnier, et de ce qu'au lieu de procurer l'avancement de la terre-sainte, il faisait tous ses efforts pour les détruire; qu'il prit garde de ne point s'attirer par ce moyen et sur ses terres toute l'armée des croisés, qui tireraient vengeance d'une injure si atroce, s'il ne lui donnait promptement la liberté, et ne le mettait hors de prison. Dans toute la suite de cette lettre il n'est point parlé de la détention de l'empereur, soit qu'il crût ne devoir pas mêler les intérêts de l'église avec ceux des princes séclieurs, soit qu'il estimât que celle qu'il écrivait sur ce sujet [2] au roi de Hongrie suffisait, où lui donnant avis de ce funeste accident, il le conjurait d'employer son possible pour procurer la liberté de l'empereur son allié, et du légat, qui avaient été arrêtés par Théodore, traîtreusement (c'est le terme dont il use, et qui convainc Acropolite de fausseté ou de dissimulation), et qu'usant de paroles entremêlées de douceur et d'aigreur, il le menace de

1. Honor. l. II, epist. 543.
2. Lib. II, ep. 544.

l'aller attaquer dans ses états, et d'y porter la guerre avec les troupes qu'il avait mises sur pied pour le secours de la terre sainte, s'il ne déférait à ses prières. Cette lettre est datée de Feretri, du vingt-huitième jour de juillet, l'an deuxième de son pontificat; d'où l'on peut conjecturer que cette défaite des Français arriva vers la fin du mois de juin. Il écrivit encore de semblables lettres au bail de l'empire de Constantinople [1], au duc et à la république de Venise, au prince d'Achaïe et autres. Et par celle qu'il adressa aux archevêques et évêques de France [2], il leur enjoint de faire de nouvelles levées de croisés sous la conduite de Robert de Courtenay, seigneur de Conches, grand bouteiller de France, frère de l'empereur, pour être employées au secours de Constantinople.

Sur la nouvelle de cette perfidie de Théodore [3], avec les exhortations du pape, on fit des levées de gens de guerre de tous côtés pour l'aller attaquer. Les Vénitiens, qui se trouvaient d'autant plus engagés en cette querelle, qu'ils avaient été les auteurs de cette entreprise, s'y intéressèrent aussi plus que les autres, et firent un puissant armement, auquel diverses troupes des croisés se vinrent joindre à Venise et à Ancône. Cependant le pape ne laissait pas de continuer ses poursuites vers ce prince,

1. L. II, ep. 545, 546, 548, 549.
2. L. II, ep. 211.
3. Honor. l. II, epist. 881.

pour la délivrance du légat[1]; et il y eut dans cet entre-temps plusieurs négociations ménagées de part et d'autre sur ce sujet par l'évêque de Crotone, et un ermite nommé Effrem, qui furent employés pour cela. Théodore, qui appréhendait cet orage qui menaçait ses états, vit bien qu'il ne pouvait le détourner qu'en gagnant le pape; à quoi il ne lui serait pas difficile de parvenir s'il feignait de reconnaître l'église romaine, et s'il mettait le cardinal légat hors de prison. Enfin, le traité fut conclu entre le pape et Théodore, au mois de janvier l'an 1218, en conséquence duquel le cardinal fut élargi; et le pape, recevant Théodore en sa protection et celle du saint siége, fit défense aux Vénitiens et aux croisés qui s'étaient joints à eux, à Venise et à Ancône, d'entrer dans les terres de Théodore, sous peine d'excommunication. Il ne paraît pas, par les épîtres d'Honorius, qu'il y ait eu de sa part aucune convention pour l'élargissement des autres prisonniers, ni même qu'il y ait été fait mention de l'empereur. D'où il est aisé à conjecturer qu'il était alors décédé, puisqu'il n'est point probable qu'il eût voulu empêcher les Vénitiens et les Français de travailler à sa délivrance. Acropolite dit[2] qu'il fut tué dans le combat : un autre écrit[3] que Théodore l'ayant arrêté prisonnier avec le cardinal, prit

1. Chr. Rich. de S. Germ. ann. 1218.
2. Acrop. c. 14.
3. Chr. Fossæ Novæ.

la résolution de les faire tuer tous deux; mais qu'il en fut détourné par ses amis, qui lui représentèrent qu'il lui était bien plus avantageux de les tenir en prison, parce qu'en les faisant mourir, il s'attirerait infailliblement une cruelle guerre de la part du pape et des Français, au lieu qu'en les gardant il se ferait craindre et redouter d'eux : et que sur ce conseil il les tint prisonniers, et traita fort humainement et civilement le cardinal [1]. Quoi qu'il en soit, ou que l'empereur ait été tué au dîner où il fut invité par Théodore, comme aucuns écrivent [2], ou dans une bataille, comme veut Acropolite, ou finalement qu'il eût été resserré en prison, comme c'est la plus commune opinion, et les épîtres du pape Honorius et les auteurs du temps le confirment [3], on doit tenir pour constant qu'il était mort au temps de cette convention, à laquelle le pape n'aurait pas voulu entendre au préjudice de sa délivrance. Que s'il s'est porté dans la suite avec tant de passion pour Théodore, ce fut parce qu'il réunissait par cette paix une bonne portion de la Grèce schismatique à l'obéissance de l'église : en second lieu, par la crainte qu'il avait de détourner, par ces nouvelles guerres, le secours de la terre-sainte, pour lequel il faisait tous ses efforts et employait toutes ses pensées. Tant y a

1. Honor. l. VII, ep. 14.
2. Sabell.
3. Guillelm. Brito l. X. Philipp.

que les Vénitiens se voyant arrêtés par les menaces de ses censures, furent obligés d'abandonner leur entreprise [1], et de faire une trève de cinq ans avec Théodore, et avec le sultan de Choni pour deux ans, tant au nom de la république, que des Vénitiens de Constantinople, auxquels Nicolas Tiépolo commandait en ce temps-là en qualité de bail ou podestat.

Le Cardinal, ayant été délivré de prison, acheva son voyage, et arriva à Constantinople, pour y faire les fonctions de sa légation; où d'abord il réforma quantité d'entreprises des barons sur le clergé [2], et quelques abus du clergé contre les canons et les saints décrets. Et sur l'avis qu'il donna au pape des entreprises du patriarche [3], qu'il excédait son pouvoir, et avait mis sous l'interdit, mal à propos et sans cause, les terres de Geoffroy prince d'Achaïe, et d'Othon seigneur d'Athènes, qui en avaient appelé au saint-siége, le pape prit occasion d'écrire au patriarche, et de lui en faire reproche, avec menaces de le déposséder, s'il n'usait mieux à l'avenir de son autorité. Toutefois il reconnut avec le temps [4] que le prince d'Achaïe n'était pas si innocent des abus qui concernaient les invasions des biens des églises, dont on l'accusait;

1. Andr. Dandul. Sabell.
2. Honor. l. II, ep. 1193, 1194.
3 Id. l. II, ep. 1002.
4. Honor. l. III, ep. 237, 416.

qu'il n'eût été légitimement excommunié, et que ses terres n'eussent été juridibuement mises sous l'interdit; et comme sur ces remontrances il ne se corrigea point, il confirma son excommunication. Quelques auteurs [1] ont écrit que vers ce temps-là, c'est-à-dire l'an 1217 ou le suivant, le baron de Beaujeu retourne à Constantinople, où il avait été envoyé en ambassade par le roi Philippe-Auguste, et qu'en passant par Assise, en Italie, il amena en France huit religieux de l'ordre des Frères-Mineurs, nouvellement institué par saint François, qui donnèrent le commencement à l'établissement du premier couvent de cet ordre.

On ne lit point ce que l'impératrice Yoland fit à Constantinople durant la détention, ou après la mort de son mari; mais seulement qu'étant grosse de lui lorsqu'elle le quitta, elle accoucha d'un fils, qui fut nommé Baudoin, en mémoire de son oncle, parvint ensuite à l'empire, et fut héritier de la couronne aussi bien que des disgraces de son père et de celles de son frère Robert. Il y a encore lieu de présumer qu'elle fit alliance, ou la confirma, avec Théodore Lascaris, et qu'elle lui donna en mariage sa fille Marie quelques mois avant sa mort, arrivée selon le moine d'Auxerre [2], l'an 1219, comme il sera remarqué dans la suite de cette histoire. Vers lequel temps le pape Ho-

1. Wadding in add. ad tom. 1.
2. Chr. Altis.

norius[1] prit sous sa protection, à l'exemple de son prédécesseur, l'impératrice Marguerite, veuve de Boniface, marquis de Montferrat, et lui donna le privilége de ne pouvoir être excommuniée par aucun prélat, sans l'autorisation du saint-siége. L'empereur Pierre laissa de sa femme Yoland plusieurs enfants[2], savoir: quatre fils; Philippe, comte de Namur, décédé sans enfants l'an 1226; Robert qui succéda à son père en l'empire; Henri, qui fut comte de Namur après son frere; et Baudoin, qui succéda à Robert. Les filles furent[3] Yoland, épouse d'André, roi de Hongrie; Agnès, femme de Geoffroi II, prince d'Achaïe; Marie, femme de Théodore Lascaris; Marguerite, alliée à Henri, comte de Vianden; Isabelle, mariée en premières noces à Gaucher, fils de Milon II, comte de Bar-sur-Seine, et en secondes à Eudes de Montagu, issu de la famille et maison des ducs de Bourgogne; Sibylle, religieuse dans l'abbaye de Fontevrault; et une autre, qui épousa Raoul, seigneur d'Issoudun.

---

1. Honor. l. III, ep. 311, 499.
2. Alberic. 1217.
3. Roder. Tolet. l. VI, c. 5.

LIVRE TROISIÈME.

Après la mort de l'impératrice Yoland [1], qui fut suivie de celle du patriarche Gervais, la première chose à quoi les barons français crurent être obligés, fut de pourvoir à la sûreté de l'empire, dans l'incertitude d'un successeur, ou du moins dans son absence; car entre les enfants de l'empereur Pierre il n'y avait à Constantinople que le jeune Baudoin qui y avait pris naissance, et n'avait que trois ans au plus; les autres étaient en France, où ils possédaient de grandes seigneuries. S'étant assemblés pour cette occasion, ils élurent premièrement un bail ou régent de l'empire, et déférèrent cette charge à Conon de Béthune, sénéchal de Romanie [2], qui l'avait exercée, comme je crois, après le décès de Henri, et était frère de Guillaume de Béthune, avoué d'Arras. Il fut choisi entre tous les barons, comme le plus capable de gou-

1. Honor. l. IV, ep. 836.
2. Honor. l. VI, epist. 286; Ph. Mousk.

verner, et le plus vaillant et le plus expérimenté au fait de la guerre et à la conduite des armées, dont il avait donné des marques sous les empereurs Baudoin et Henri. Et comme la succession de l'empire regardait Philippe, comte de Namur, fils aîné de l'empereur Pierre, ils députèrent en France vers lui, pour le prier de venir en diligence recueillir cette riche et honorable succession. Mais soit que ce prince, par une inclination naturelle, ait eu peine à quitter son pays natal, ou plutôt des biens réels et assurés pour des incertains et controversés; ou enfin, comme quelques uns ont écrit, parce qu'il était occupé en une fâcheuse guerre pour le comté de Namur, contre Waleran, duc de Limbourg, il s'excusa vers les ambassadeurs, et refusa absolument de faire ce voyage, leur offrant en sa place Robert, son jeune frère. Sur quoi ayant pris l'avis de Louis VIII, roi de France [1], ils résolurent de l'emmener avec eux pour le faire couronner. Durant cet interrègne [2], étant survenu un différend entre les ecclésiastiques des environs de Macre sur les confins de la Thessalie, d'une part, et la noblesse française de la même province, d'autre, au sujet des immunités des églises, et des biens et possessions qui leur appartenaient, comme aussi des dixmes qui devaient être payées par les Français ou La-

1. Chron. Besuense ms.
2. Honor. l. VI, ep. 285.

tins; il se fit une assemblée entre eux à Constantinople, en présence de Jean Colonne, cardinal et légat du saint siége dans l'empire d'Orient, où Conon de Béthune, en qualité de régent, assista de la part de la noblesse. On y dressa des conventions et des articles pour terminer tous les démêlés qui avaient été jusqu'à présent, qui furent conclus et arrêtés le troisième dimanche de carême, l'an 1219, et souscrits et scellés du sceau des barons. Entre autres choses il y fut arrêté que les églises cathédrales jouiraient de tous les biens dont elles jouissaient du temps de l'empereur Alexis surnommé Bambacorax, qui n'est autre qu'Alexis Comnène père de Jean, qui fut ainsi appelé par dérision, parce qu'il balbutiait et avait une voix rauque semblable à celle des corbeaux, ce qui est aussi témoigné dans l'Alexiade de sa fille [1].

Robert ayant fait ses apprêts pour son voyage, partit de France sur la fin de l'année 1220, accompagné des ambassadeurs de Constantinople. Il prit son chemin par l'Allemagne [2], et arriva au royaume de Hongrie, où il fut très-bien accueilli par le roi André, son beau-frère, qui avait épousé l'une de ses sœurs, nommée Yoland, et était nouvellement retourné de son voyage de la terre-sainte. Il y séjourna tout l'hiver, à cause que

1. Anna Comn. l. 1, p. 19.
2. Sabell. dec. 1, l. VIII; Ph. Mousk.

les passages n'étaient pas sûrs ni libres. Durant ce séjour, le roi de Hongrie, désirant mettre ordre aux affaires de son beau-frère, et lui procurer des alliances, au moyen desquelles il se pût maintenir dans ses états, accorda sa fille, qu'aucuns nomment Anne [1], qu'il avait eue de la reine Yoland, sœur de Robert, à Jean Azan, roi de Bulgarie. Ce prince était fils d'un autre Azan [2], qui, le premier, avec Pierre et Jean, ses frères, se souleva contre les Grecs, sous l'empire d'Isaac, et usurpa la couronne royale dans la Bulgarie. Voryllas, son cousin-germain, s'étant emparé de ce royaume après le décès de Jean, se retira dans la Russie, d'où, ayant amené une puissante armée dans la Bulgarie, il en chassa Voryllas, qui se renferma dans Trinove, où il l'assiégea l'espace de sept années; et enfin, l'ayant pris, il lui fit crever les yeux. Cette alliance fut avantageuse pour Robert [3], puisqu'elle lui procura l'amitié de ce prince, qui était puissant et belliqueux, et le passage libre à travers ses terres, où il l'accompagna avec Bela et Alexandre, enfants du roi de Hongrie, jusqu'en celles de l'empire. Robert étant arrivé à Constantinople, fut couronné solennellement empereur dans l'église de Sainte-Sophie, le vingt-cinquième jour de mars, fête de l'Annonciation de Notre-Dame, l'an 1221,

1. Pistorius.
2. Acrop. c. 20.
3. Gesta Dei p. 1193; Acrop. c. 36; Ph. Mouskes.

par les mains de Mathieu, patriarche de Constantinople [1], qui avait été promu à cette dignité quelques mois auparavant par le pape Honorius. Le clergé n'ayant pu s'accorder sur la personne qui devait remplir cette charge après le décès de Gervais [2], avait député vers le pape, pour le prier d'y pourvoir de son autorité. Ce qu'il fit, ayant choisi Mathieu (Albéric le nomme Mathias), alors évêque d'Équilio, place du domaine des Vénitiens en Italie, qui, pour l'une des premières fonctions de son ministère, eut l'honneur de sacrer et couronner l'empereur Robert. Mais d'ailleurs il s'acquitta très-mal de son devoir [3], tant en l'administration des biens et revenus de l'église, dont il abusait, qu'en ce qui concernait la conduite des ames qui étaient sous sa charge, qu'il gouvernait avec trop de négligence, disant très-peu souvent la messe, ne prêchant point du tout la parole de Dieu, et communiquant trop librement avec les excommuniés. On lui imputa même d'avoir fait des traités illicites avec les Vénitiens contre les autres nations. Dandolo écrit que le patriarche Mathias ordonna, en faveur d'Angelo Baronio, patriarche de Grade, que toutes les églises des Vénitiens dans l'empire de Constantinople seraient exemptes de sa juridiction,

---

1. Chr. Danduli apud Spond. 1215. N. 12.

2. Honor. l. v, ep. 392, 397, 439; V. Compil. tit. 1, c. 4; Alber. 1227.

3. V. Compil. tit. 19, c. 3; Ughell. t. 2, p. 1209.

comme elles l'avaient été sous l'empire des Grecs. Il fut également accusé de ne pas déférer aux ordres du pape, ni aux appellations qui étaient interjetées au saint siége. Ces plaintes ayant été portées à Rome, le pape lui en fit d'aigres reproches, et le menaça de le déposer ou de l'interdire, s'il ne changeait de façon d'agir et de vivre. Il exhorta aussi le cardinal légat, qui se plaignait de ce que les Grecs étaient trop attachés à leur religion, et qu'il était presque impossible de les obliger à reconnaître le saint siége, si l'on n'y employait le bras séculier, de traiter les choses avec douceur, et de ne les point porter à l'extrémité, particulièrement dans la naissance et la faiblesse de cet état.

L'empereur Robert étant ainsi entré dans le gouvernement, assembla premièrement les barons français et les Vénitiens, auxquels Marin Michel commandait pour lors en qualité de bail [1], traita avec eux de l'état des affaires d'Orient, en reconnut les forces, et pourvut à tout ce qui était nécessaire dans la conjoncture du temps. Il ratifia ensuite [2] tout ce qui avait été fait avant sa promotion à l'empire par le régent, qui était décédé, et particulièrement les conventions qu'il avait arrêtées au nom des barons français avec les ecclésiastiques des environs de Macre; ce qu'il fit publiquement au mois de juin de la même année, qui était la

1. Sabell.
2. Honor. III, l. VI, epist. 285.

première de son empire. Guillaume, marquis de Bodonice, bail et régent du royaume de Thessalonique, les ratifia pareillement au nom du jeune roi Démétrius, et pour tout son royaume. Guillaume de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe[1], qui s'était montré ennemi juré des ecclésiastiques, fut aussi obligé par les menaces du pape d'y souscrire peu de temps après. Robert étant arrivé à Constantinople[2], trouva que la plupart des barons français étaient passés en Asie, pour faire la guerre à Théodore Lascaris, lequel, prenant occasion de la mort de l'impératrice Yoland, et de l'absence et de l'incertitude de son successeur, avait repris les armes pour tâcher de profiter des désordres qui arrivent ordinairement en de semblables occasions. D'abord que Girard de la Truie, qui était chef de cette armée, et les barons apprirent son arrivée, ils repassèrent le bras, et vinrent à Constantinople pour le recevoir et assister à son couronnement. Philippe Mouskes écrit[3] que Théodore entreprit cette guerre au droit de Marie de Courtenay, sa femme, fille de l'impératrice Yoland, qu'il avait épousée dès le vivant de l'empereur Henri, étant alors veuf[4] d'Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis, sur-

1. Honor. l. VI, ep. 276; Odor. Rayn. ann. 1221; N. 10, 11, 12, 13.

2. Ph. Mousk.

3. Ph. Mousk. Ægid. de Roya 1216; Baud. d'Avesnes en sa Chron. ms.

4. Nic. Greg. l. I; Acrop. c. 18.

nommé Andronic, et ayant répudié peu auparavant Philippe d'Arménie, fille de Rupin de la Montagne, dont il avait eu un fils nommé Constant[1]. Mais il y a lieu de douter de cette circonstance, qui regarde le temps de ce mariage, qui ne peut avoir été conclu et consommé que vers l'an 1219, au plus tôt, si nous nous arrêtons à ce que Nicéphore Grégoras écrit[2], que Lascaris fut trois ans avec Marie, et qu'il mourut le dix-huitième de son empire, qui ne peut tomber qu'en l'an 1222, selon les chronologistes les plus exacts[3], ou en l'an 1224, si l'on commence à compter les années de son règne à celle en laquelle il prit premièrement le titre d'empereur; ce qu'il ne fit que deux ans après la prise de Constantinople, suivant Acropolite[4]. Quoi qu'il en soit, Robert, qui se voyait attaqué en même temps par deux puissants ennemis, Lascaris et Théodore Comnène, prince d'Épire, jugea bien qu'il ne pouvait résister à leurs efforts, s'il ne divisait leurs forces par quelque traité de paix fait avec l'un d'eux. Et comme Lascaris était plus traitable et plus raisonnable que l'autre, qui passait pour un prince sans foi, et que d'ailleurs il avait épousé sa sœur, il tenta de l'avoir pour ami. A cet effet, il lui envoya Girard de la Truie[5], et

1. Lignage d'Outremer.
2. Nicephor.; Gregor.; Acrop. c. 18; Ducas c. 2.
3. Vigner. Petau.
4. Acrop.
5. Philippe Mouskes.

Thierry de Valaincourt, ses ambassadeurs, qui firent tant, avec l'entremise de Marie, femme de ce prince, qu'il consentit à un traité, par lequel, entre autres choses, Robert rendit à Lascaris son frère qu'il tenait prisonnier, et Lascaris, de sa part, renvoya tous les Français qu'il avait pris en diverses rencontres, et accorda en outre à Robert, l'une de ses filles qu'il avait eue de son premier mariage. Car, comme je viens de remarquer, il s'était allié en premières noces avec Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis, surnommé Andronic, et à raison de cette alliance il s'était arrogé le titre d'empereur, et avait établi le siége de sa domination dans l'Asie après la prise de Constantinople. Il eut de cette femme deux enfants males[1], qui moururent jeunes, et quelques filles, dont l'aînée, Irène, fut conjointe, premièrement avec Andronic Paléologue, puis avec Jean Ducas, surnommé Vatatzes, qui succéda dans l'empire des Grecs à son beau-père; la seconde, selon Albéric[2], épousa le duc d'Autriche; la troisième, Marie[3], fut reine de Hongrie, par le mariage qu'elle contracta avec le roi Bela, quatrième du nom; la quatrième, Eudocie, fut celle que Lascaris accorda à l'empereur Robert pour épouse, nonobstant[4] les empêche-

1. N. Gregor. l. XI; Acropolit.; Alber. 1221.

2. Alber. 1222.

3. Pachym. l. IV, c. 28; Raynald. 1223, n. 31, 1238, n. 12; Wadding. 1275; Volater. l. VIII, etc.

4. Acrop. c. 18.

ne se vît traversé par les pratiques d'Alexis et Isaac Lascaris, oncles de sa femme, et frères de Théodore, empereur, qui, poussés autant d'envie que de jalousie de voir que Vatace, sous prétexte d'alliance, leur eût été préféré en la succession de l'empire (comme s'il eût été affecté au nom et à la famille des Lascaris), quittèrent la cour de cet empereur, et se retirèrent vers Robert à Constantinople, à dessein de persuader ce prince de porter la guerre dans l'Asie, et de traverser le bonheur de ce nouveau titulaire. Acropolite ajoute [1] qu'ils tâchèrent d'enlever Eudocie de la cour de Vatace, pour la conduire à Constantinople, et gagner par-là les bonnes graces de Robert, qui, au lieu d'entretenir les traités d'alliance qui avaient été si solennellement jurés et observés avec le prédécesseur de Vatace, se laissa imprudemment emporter aux persuasions de ces deux exilés. Cette mésintelligence n'éclata pas toutefois sitôt entre ces princes, et la rupture de leurs traités ne parut que deux ans après, par la guerre que Robert porta dans l'Asie contre Vatace; quoiqu'il soit probable que la bonne union et l'intelligence qui avait été ci-devant entre les Français et les Grecs de l'Asie fut beaucoup refroidie après la mort de Lascaris, soit que Vatace se crût offensé de ce que Robert retira ainsi en sa cour ces deux mécontents, soit parce qu'il refusa d'achever le mariage d'Eudocie, qui avait été accordé par son beau-père.

1. Acrop. c. 22.

Ainsi Robert, prévoyant bien qu'il aurait un jour ce prince sur les bras, et d'ailleurs ayant à démêler avec Théodore Comnène, prince d'Épire, ennemi juré des Français, et qui avait fait mourir l'empereur Pierre, son père, eut recours au pape Honorius, pour implorer son secours. Il lui envoya à cet effet le prieur du saint sépulchre de Constantinople, pour lui représenter l'état déplorable de l'empire, et comme il était attaqué de toutes parts par les ennemis de la foi. A quoi le pape fit réponse[1] qu'il ne manquerait jamais d'affection pour sa personne et pour l'empire; qu'il avait excommunié tous ceux qui favoriseraient les Grecs et leur porteraient secours; avait fait publier l'excommunication dans toutes les villes maritimes, afin qu'elle fût notoire et connue à tous; et qu'il avait accordé à Hubert, comte de Blandras, qui était parti pour le secours de l'empire, pareilles indulgences qu'à ceux qui passaient en la terre-sainte. Et par une autre lettre adressée aux barons de Constantinople[2], il leur manda la même chose, et les exhorta à porter obéissance à l'empereur, et surtout à entretenir entre eux une bonne intelligence. Ces lettres sont du vingt-septième jour de juin, l'an sixième de son pontificat. Par d'autres du vingt-quatrième jour d'octobre suivant[3], il l'exhorte à

1. Honor. l. 7, epist. 140.
2. Honor. l. VI, epist. 447.
3. Honorius, l. VII, ep. 15.

conserver dans ses afflictions, et parmi les troubles que lui pouvait causer le mauvais état de ses affaires, cette grandeur d'esprit qui lui était naturelle, et particulièrement de recommander la paix et l'union avec ceux de sa nation, de crainte que la discorde venant à se répandre parmi eux, les Grecs n'en tirassent avantage. Il écrivit aussi à Théodore Comnène[1], pour le porter à une paix avec Robert, lui reprochant le peu de foi qu'il observait dans les traités. Mais l'esprit inquiet et brouillon de ce prince[2] ne put se résoudre à entendre à aucune proposition d'accommodement; au contraire, prenant l'occasion des désordres des Français dans l'empire, et de l'absence de Démétrius, roi de Thessalie, qui était pour lors en Italie, il descendit avec une puissante armée dans ce royaume, et s'en rendit maître en peu de temps, même de la ville de Thessalonique la capitale. En suite de quoi, enflé d'un si glorieux succès, il prit le titre d'empereur, et, au refus de Constantin Mésopotamite, métropolitain de Thessalonique, il se fit couronner par Démétrius, évêque d'Achride ou de Bulgarie, [3] qui prétendait d'ailleurs en avoir le droit. Ce ne fut pas sans jalousie de la part de Vatace, qui soutenait que ce titre lui était dû privativement à tous autres, comme successeur de

1. Honor. l. VII, ep. 14.

2. Honorius, l. VI, ep. 280; Niceph. Gregor. l. II, Acrop. c. 21.

3. Morin. l. I, dissert. Eccl. c. 27; Gretzer. ad Codin.

Lascaris et d'Alexis. Mais comme il n'était pas assez puissant pour l'empêcher par la force des armes, il lui fit proposer[1] que s'il voulait s'abtenir de ce titre, il consentirait volontiers qu'il tint la Thessalie et les autres terres qui étaient sous sa domination, en souveraineté, sans reconnaître aucun supérieur : ce que Théodore, qui se croyait aussi fort que lui, et avoir autant de droit à l'empire par celui de sa naissance, refusa absolument. Ainsi l'empire d'Orient se vit en ce temps-là partagé en quatre parties, et possédé par des princes qui, pour la plupart, portaient le titre d'empereurs, savoir : Robert, à Constantinople; Vatace, à Nicée; les Comnènes, à Trébizonde; et Théodore dans Thessalonique. Mais le dernier fut celui qui eut moins de durée, comme il sera remarqué dans la suite de cette histoire. Démétrius, se voyant dépouillé de ses états, eut recours au pape dans ses afflictions, et à son frère Guillaume, marquis de Montferrat. Le pape fit de sa part ce qu'il put[2] pour persuader les princes chrétiens à prendre les armes en sa faveur, et écrivit à ce sujet dans tous les royaumes, proposant des indulgences à ceux qui s'enrôleraient pour cette entreprise. Il fit même délivrer de ses trésors au marquis[3], qui travaillait à un puissant armement, pour passer dans la

1. Acropolit.
2. Honor. l. VII, ep. 147.
3. Honor. l. VII, epist. 149.

Thessalie, et exhorta les archevêques, les évêques, et le clergé de Romanie[1] à lui donner la moitié de leurs revenus et de ceux de leurs églises, pour fournir aux dépenses, à condition de leur restituer toutes ces avances lorsqu'il aurait repris ce royaume, à quoi le marquis et Démétrius seraient tenus de s'obliger par serment. L'impératrice Marguerite de Hongrie, mère de Démétrius, vivait encore au temps de la perte de ce royaume[2].

Robert avait commencé à rompre avec Vatace incontinent après la mort de Lascaris, par la persuasion des deux princes grecs, mais la guerre ouverte ne parut que deux ans après; ce qui est observé particulièrement par Acropolite[3] : d'où il faut conclure qu'elle se fit en l'an 1224, puisque Vatace commença à régner l'an 1222. Ce fut donc en cette année que les Français, quoique d'ailleurs assez occupés dans la Thessalie contre Théodore, déclarèrent la guerre à Vatace. L'empereur donna la conduite de ses armées à ses deux frères[4], qui passèrent dans l'Asie, et débarquèrent leurs troupes à Lampsaque, vis-à-vis de Galipoli, où ils laissèrent leurs vaisseaux. De là ils s'avancèrent en terre ferme par les terres et les provinces que l'empereur Henri y avait gagnées, tant qu'ils arrivèrent

1. Honorius, lib. IX, ep. 83.
2. Honorius, l. VII, ep. 148.
3. Cap. 22.
4. Acrop. c. 22; Niceph. Gregor. l. II.

à Pemanin, où Vatace était campé. Les deux armées en étant venues aux mains, le choc y fut grand, et la bataille disputée de part et d'autre. Les Français y firent merveilles, et mirent en déroute la meilleure partie des Grecs : mais le sort de la mauvaise fortune tomba à la fin sur eux, Vatace se comportant avec tant de valeur en cette occasion, que les Grecs, animés par son exemple, reprirent vigueur, et demeurèrent maîtres du champ de bataille. Les deux princes grecs y furent faits prisonniers, auxquels Vatace fit depuis crever les yeux [1]. Machaire de Sainte-Menehould, chevalier champénois, qui avait donné des preuves de son courage en diverses rencontres, sous les empereurs Baudoin et Henri, Bourgeaus de Fressin, Gobert de Marke, et autres chevaliers français, y perdirent la vie. Cette victoire, quoique funeste aux Grecs par la perte de leurs meilleurs hommes, releva de beaucoup les esprits de Vatace, et plongea les nôtres dans la dernière extrémité de malheur. Les Grecs, pour ne pas la laisser infructueuse, firent marcher leur armée dans les provinces que les Français tenaient dans l'Asie; et comme les places étaient dégarnies et hors d'espérance de secours, il ne fut pas malaisé à Vatace de les attaquer et de s'en rendre maître. Il se comporta en cette occasion avec tant d'impétuosité, que les rigueurs de l'hiver ne l'empêchèrent point de former les siéges.

---

1. Ph. Mousk.

Enfin[1], il reprit Pemanin, Eskise, la Troade, Carioros, Vervéniaque, et presque toutes les places que les Français tenaient dans l'Asie, même l'île de Lesbos, ou de Metelin. Non content de ces progrès, sans donner le temps à son ennemi de se reconnaître, il fit faire voile à son armée navale vers la péninsule de l'Hellespont, et y ravagea et pilla les environs des villes de Galipoli et de Madyte, et toutes les côtes de Thrace.

L'empereur se trouva dans d'étranges conjonctures, et en de merveilleuses perplexités par la perte de cette bataille, dont la suite lui fit ressentir des effets très-désavantageux. La fleur de sa noblesse était demeurée en ce combat[2]. Le vaillant Conon de Béthune et le jeune Conon, son fils, Payen d'Orléans, et autres capitaines français, qui avaient si long-temps soutenu les efforts des Grecs, étaient morts, il y avait déja quelques années; de sorte qu'il se vit sans autres troupes que celles qu'il avait en Thessalie, contre Théodore Comnène, lesquelles, sur la nouvelle de cette disgrâce, quittèrent le siége qu'elles avaient mis devant la ville de Serrhès[3], et se retirèrent avec précipitation dans la Thrace. Je crois que ce fut en cette retraite que Thierry de Valaincourt[4] et Nicolas de Mainwaut,

1. Alberic. 1221; Acrop. c. 22.
2. Ph. Mousk.
3. Acrop. c. 22.
4. Ph. Mousk.

maréchal de Romanie, furent pris par Théodore, et qui depuis furent mis en liberté. D'autre part, ceux d'Andrinople[1], soit qu'ils fussent lassés du gouvernement des Français, soit que, par une inclination naturelle, ils respirassent après leur première liberté, ou qu'ils appréhendassent de tomber sous le gouvernement tyrannique de Théodore, députèrent vers Vatace, pour le prier de leur envoyer des troupes, pour chasser les garnisons françaises de la ville, et de la recevoir en son obéissance. Le prince grec, embrassant cette occasion comme un moyen assuré de se rendre maître de toute la Thrace, y envoya incontinent Ises Protostrator, et Camytzes avec une armée. Ceux-ci ayant passé le détroit de l'Hellespont, vinrent à Andrinople, et y furent reçus avec allégresse des habitants, qui en chassèrent les Français et le gouverneur, que j'estime avoir été ce Baudoin de Béthune[2], qualifié roi, c'est-à-dire seigneur, d'Andrinople, dans le martyrologe de l'abbaye de Chocques en Artois, où son décès est coté sous le trentième jour de juillet, ayant peut-être succédé dans ce gouvernement à Conon de Béthune, son père, à qui il avait été confié par l'empereur Henri[3]. Vatace, après la réduction de cette grande ville, dévorait déja d'espérance tout le reste de la Thrace; et sans doute il y eût

1. Acrop. c. 24.
2. A. Duchesne, Hist. de Béthune, pag. 163.
3. Ville-Hardoin.

poussé ses conquêtes bien avant, si Théodore Comnène, tirant autant d'avantage de sa victoire que lui-même, n'en eût arrêté le cours. Car, comme il était vigilant et courageux, après avoir pris sur les Français les villes de Messinople, de Xantie, de Macre et de Didymotique, il vint à Andrinople, et obligea les deux généraux de Vatace à lui remettre la place entre les mains; ce qu'ils furent contraints de faire, n'ayant pas de forces suffisantes pour la tenir contre lui, et de repasser en Asie. Théodore sçut fort bien profiter de sa bonne fortune, et de cette prise; car il commença de là à faire des courses jusqu'auprès de Constantinople et de Byzie, ramenant toujours de grands butins, et resserra de si près les Français, qu'ils se virent renfermés presque dans la seule ville de Constantinople, que quelques auteurs écrivent avoir été assiégée en cette année [1]. Anseau de Cahieu, gentilhomme picard [2], qui épousa Eudocie, fille de Lascaris, vraisemblablement fils de cet Anseau de Cahieu qui se trouva à la prise de Constantinople, fut blessé dangereusement à la gorge durant ces escarmouches par un soldat de Théodore, et fut en péril de sa vie; mais il fut guéri par un habile médecin, en sorte qu'il ne lui resta d'autre incommodité que de la voix, qui lui demeura un peu rauque. Vers

1. Godefrid. Monach. S. Pantaleon. ann. 1225.
2. Acropol. 6, 24, 47; Alber. 1221.

ce même temps, Geoffroy de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe et sénéchal de Romanie, fit présent à l'abbaye de Saint-Remi de Reims d'un précieux reliquaire[1], qui contenait quelques gouttes du sang que Jésus-Christ répandit sur la croix, tiré de la sainte chapelle du palais de Constantinople.

Comme le saint siége était le recours ordinaire des princes affligés, particulièrement de la terre sainte et de l'empire de Constantinople, qui avaient coutume d'aller porter les plaintes de leurs disgraces aux papes, et d'implorer leur secours dans leurs afflictions, l'empereur Robert, après la perte de la bataille de Pemanin, envoya aussitôt ses ambassadeurs vers Honorius, pour lui en donner avis, et lui en représenter les suites funestes, et l'état pitoyable des affaires présentes. Le pape, qui jusque-là avait témoigné beaucoup de zèle et de passion pour le maintien et la conservation de ces nouvelles conquêtes, au moyen desquelles la religion catholique et orthodoxe était poussée bien avant dans les terres des Grecs, réveilla ses sens en cette conjoncture, et écrivit de tous côtés aux princes chrétiens, pour obtenir d'eux des secours considérables. Il s'adressa principalement à la France[2], qui avait donné commencement à cette domination, et qui l'avait entretenue par les colonies et les armées qu'elle y envoyait de temps en

---

1 Recueil des Chartes.

2. Honor. l. VIII, ep. 442.

temps. Et parce que la reine Blanche, autant courageuse que pieuse, avait tout pouvoir sur l'esprit du roi, son mari, il lui écrivit, et la conjura de faire en sorte que le roi n'abandonnât point en cette occasion si pressante l'empire de Constantinople, attaqué de toutes parts par les ennemis de la véritable créance, lui remontrant qu'il y allait de l'honneur des Français de ne pas laisser cette NOUVELLE FRANCE (c'est ainsi qu'il l'appelle), qu'ils avaient établie par leur valeur en ces provinces éloignées, exposée à leur rage et à leur furie. D'autre côté, Guillaume [1], marquis de Montferrat, armait en faveur de son frère Démétrius, et avait déja sur pied une puissante armée, qu'il avait levée cette année, et la précédente avec le secours et par les soins du pape, qui avait excité par ses lettres les princes voisins à y contribuer du leur. Comme il se proposait de passer en personne avec ses troupes dans la Thessalie, une maladie inopinée dont il fut surpris, arrêta ce dessein généreux [2], en sorte qu'ayant été contraint de demeurer au Montferrat, et la plupart de ses troupes s'étant dissipées, il fut obligé de faire de nouvelles levées, avec lesquelles il vint jusqu'à Brandis : mais la saison de l'hiver qui approchait l'ayant empêché de s'embarquer, il fut nécessité d'attendre le mois de mars suivant, pendant lequel temps il alla vi-

1. Honor. l. VIII, epist. 83.
2. Rich. de S. Germano, ann. 1225.

siter l'empereur, qui était dans la Sicile, pour prendre ses conseils sur cette guerre, et pour lui demander du secours. Cependant le pape fit ses efforts vers les princes pour avoir de quoi faire subsister ses troupes, et écrivit aux archevêques[1], évêques, et autres ecclésiastiques de Romanie, tant grecs que latins, et particulièrement à ceux qui habitaient les environs de Macre, qu'il exhorta à payer au marquis la moitié du revenu de leurs bénéfices, pour fournir aux dépenses de cette entreprice, enjoignant à ceux qui demeuraient au-delà de Macre, plus avant dans la Thrace, de payer seulement la dîme à l'empereur Robert, attendu que la plupart perdaient leurs revenus qui étaient au-delà du Bras et dans l'Asie. Il écrivit[2] aussi à la même fin à Othon de La Roche, seigneur d'Athènes; à Geoffroi, prince d'Achaïe; et au seigneur de Nègrepont, pour les porter, non seulement à favoriser ces levées sur les biens des ecclésiastiques dans l'étendue de leurs états, mais encore en les exhortant à faire de leur part la guerre aux Grecs, afin de les obliger à une paix honorable. En suite de quoi le marquis s'embarqua à Brandis avec ses troupes, au mois de mars 1225, accompagné de Nicolas[3], évêque de Reggio, qui avait eté nommé légat dans cette armée dès l'an-

1. Honor. l. VIII, ep. 288, etc.
2. Epist. 85.
3. Honor. l. VIII, ep. 84.

née précédente. Le pape donna avis de sa marche à l'empereur Robert, et aux princes de l'empire[1], afin que, de leur part, profitant de cette puissante division, ils prissent le temps de regagner ce que les Grecs leur avaient enlevé. Cette entreprise fut toutefois sans succès, parce que le marquis étant descendu en Thessalie[2], il y décéda de sa mort naturelle, au mois de septembre, avant d'avoir fait aucun progrès notable; au moyen de quoi ses troupes furent obligées de se retirer en Italie, et Démétrius d'abandonner le dessein de recouvrer son royaume. Philebert Pingon écrit[3] qu'il y fut rétabli par son frère; mais il est probable qu'il a pris cette expédition pour un rétablissement, vu qu'il est constant que Thessaloniqne demeura depuis ce temps-là aux Comnènes. Il ajoute qu'il épousa Béatrix, fille d'André, dauphin de Viennois, et qu'il mourut sans enfants, l'an 1227; d'autres[4] révoquent en doute ce mariage, et avec raison; car il est probable qu'il épousa la sœur du duc d'Athènes, et que ce fut la veuve de ce roi avec laquelle s'allia Nicolas de Saint-Omer, duquel il est fait mention dans les épîtres du pape Innocent III[5]. Baudoin d'Avesnes écrit en effet, dans ses Généalogies, que ce seigneur, qui était fils puiné

1. Honor. l. IX, ep. 153, 218, 295, 306.
2. Rich. de S. Germano.
3. In Stem. Princip. Sabaud.
4. A. Duchesne, Hist. des Dauph. ch. 7.
5. L. XIII. ep. 148.

de Guillaume, châtelain de Saint-Omer, et d'Ide d'Avesnes, fut marié à la reine de Thessalonique, qui était sœur de Guillaume de La Roche, duc d'Athènes, de laquelle il eut deux fils, Béla, et Guillaume qui mourut sans postérité. Béla s'allia avec la dame de Thèbes et en eut trois fils; Nicolas de Saint-Omer, Othon, et Jean de Saint-Omer. Nicolas fut maréchal d'Achaïe, et épousa Marie d'Antioche, comme nous remarquerons dans la suite.

La retraite de l'armée des Lombards de la Thessalie obligea l'empereur à rechercher Vatace d'accommodement, lui étant impossible de résister à deux puissants ennemis à la fois, particulièrement après avoir perdu toutes les forces de son état à la dernière bataille. Par le traité qui fut accordé entre ces princes [1], Robert céda à Vatace le château de Piga, les places de l'Asie qu'il avait prises sur lui, et celles qu'il avait du côté du midi, se réservant seulemeut les places qui étaient tenues par les Français du côté du septentrion, et aux environs du golfe de Nicomédie. Vatace de sa part promit d'envoyer à Robert la princesse Eudocie, qni lui avait été promise en mariage par Lascaris son père. Mais il n'exécuta point cette dernière condition, comme remarque Philippe Mouskes [2]; peut-être parce qu'il appréhendait que les Français, sous prétexte de cette alliance, ne fortifias-

1. Acrop. c. 23.
2. Ph. Mousk.

sent leurs droits et leurs prétentions sur les terres qu'il tenait dans l'Asie.

Pendant que toutes ces choses se passaient ainsi en Orient[1], le bruit courut au comté de Hainaut que l'empereur Baudoin, que l'on avait cru mort jusqu'à présent, vivait caché sous l'habit d'un hermite dans le bois de Glançon. Sur ce bruit, plusieurs seigneurs et gentilshommes, et du commun peuple se transportent au lieu où cet hermite faisait sa résidence, l'interrogent, et le pressent de dire ce qui en est. Il nia d'abord qu'il fût Baudoin, disant qu'il était un pauvre homme de basse extraction, et qu'il avait choisi ce lieu pour faire pénitence de ses péchés. Le peuple, qui n'avait eu aucune nouvelle certaine de la mort de Baudoin, se persuade qu'il veut cacher son nom, et qu'effectivement il veut achever ses jours sous cet habit, deguisé en cet hermitage. Cependant quelques uns lassés du gouvernement de Jeanne, comtesse de Flandre, sa fille, tâchent de persuader l'hermite de se laisser emporter à cette commune créance, qui ne lui peut être qu'avantageuse, puisqu'elle peut lui procurer, par l'événement, le gouvernement et la possession de deux puissants états. Ceux de Valenciennes viennent en foule, l'enlè-

1. Ph. Mousk.; Alberic.; Godefr. Mon. Mon. S. Juliani Turon.; Math. Paris Gesta Lud. VIII.; Chr. Flandr. ch. 18.; Jacq. de Guyse t. 3, chap. 154, 155, 156, 157, 158.; Chron. Monach. S. Medardi. ms.; Meier.; Lipsius.; d'Outreman, etc.

vent de l'hermitage, et après l'avoir baigné et lavé, lui font couper les cheveux, le revêtent d'habits impériaux, et lui rendent les hommages comme à leur seigneur. L'hermite contribue de son côté à la fourbe, avoue et confesse qu'il est Baudoin, raconte comment par l'entremise d'une fille, qu'il avait promis d'épouser, il échappa de la prison du roi de Bulgarie; comment il était tombé par sept fois entre les mains des barbares, auxquels il avait été vendu, et parmi lesquels il avait vécu long-temps en qualité d'esclave; enfin comment ayant été racheté par quelques marchands allemands, il vint en Hainaut. Soit que ce discours fût vraisemblable ou non, il fut aussitôt embrassé par les communes des villes de Tourray, de Lille, de Valenciennes, de Bruges et autres, qui couraient en foule pour le voir. Le duc de Brabant, le seigneur de Gaures, et grand nombre de noblesse se laissèrent également persuader par cet imposteur. Il marchait en habits d'empereur, revêtu à la Grecque, et faisant porter la croix devant lui en un jour de pentecôte; il fit dix chevaliers, donna des fiefs, et scella des patentes. La comtesse cependant se trouvant abandonnée de ses sujets eut recours à Louis VIII, roi de France, qui envoya l'évêque de Senlis, Mathieu de Montmorency, Michel de Harnes, et Thomas de Lamprenesse vers ce nouvel empereur, pour tâcher de le persuader de venir à Péronne, où le roi se trouverait. L'imposteur ne put éviter cette entrevue. Il y vint accompagné du duc de Brabant, de Waleran de Luxembourg, et de plus de cent chevaliers, sous

le sauf-conduit du roi, qui lui fut accordé à la prière de la dame de Beaujeu. Il y eut d'abord quelques discours indifférents, mais le roi l'ayant pressé de répondre sur le jour et le lieu de son mariage, celui de sa chevalerie, et le jour, et le lieu, quand et où il lui fit hommage pour le comté de Flandre, il demeura interdit et sans réponse, et ayant pris des excuses frivoles, il s'évada la nuit, et se retira à Valenciennes, où ne se trouvant pas encore assez en assurance, il vint à Nivelle, et de là passa à Cologne. Après que cette comédie eut duré l'espace de deux mois entiers, comme l'imposteur passait par la Bourgogne pour aller à Rome, il fut arrêté et pris à Rougemont, par Érart de Chastenay, chevalier Bourguignon, et avoua que son nom était Bertrand de Raiz ou de Rens, qui est le lieu dans la Bourgogne où il avait pris naissance, et que son premier métier avait été celui de ménétrier. La nouvelle de sa prise ayant été portée au roi, il fut conduit par son ordre à la comtesse, qui lui fit souffrir toutes les indignités que méritait son imposture, et enfin le fit pendre sur la principale place de la ville de Lille. C'est une chose étrange[1] que l'on a eu peine à désabuser les peuples de cette illusion, et qu'encore à présent, plusieurs croient qu'il était le véritable Baudoin. Quelques auteurs de ce temps-là[2] se

1. Meier.; d'Outreman.
2. Math. Par., Joan. à Lydis, l. XXII, c. 3.

sont même laissés emporter à cette créance ; d'autres ont suspendu leur jugement là-dessus, tant la probabilité avait pris racine en leur esprit. Ce qui obligea la comtesse à envoyer des ambassadeurs en Bulgarie, pour y apprendre des nouvelles certaines de la mort de son père. Quelques uns même ont écrit que la comtesse et sa sœur eurent regret de l'avoir ainsi maltraité, et que, pour le salut de son ame, la comtesse fonda, au lieu où il avait été pendu, l'abbaye de Markette.

Vers ce même temps [1], Mathieu, patriarche de Constantinople, décéda, ayant tenu cette dignité environ sept ans. Et comme après la mort de Gervais, sur les contestations qui survinrent entre le clergé pour l'élection d'un successeur, le choix en fut déféré au pape, la même difficulté arriva après la mort de Mathieu. Car les uns ayant donné leur voix à Miles de Nanteuil, évêque de Beauvais, personnage d'une singulière vertu, les autres s'opposant à son élection, ils députèrent quelques uns d'entre eux vers Honorius, pour agiter devant lui, et y terminer leur différend. Où n'ayant pu s'accorder, ni convenir sur la personne qui devait remplir la chaire patriarchale, le pape, de l'avis des cardinaux, nomma et choisit pour patriarche Jean d'Abbeville, qui avait été doyen de l'église cathédrale d'Amiens, et depuis avait été promu à l'archevêché de Besançon le 23 décembre 1226. Mais

1. Honor. l. x, ep. 428.

il s'en excusa [1], et fut fait ensuite cardinal du titre de Sainte-Sabine par le pape Grégoire IX; de sorte qu'en sa place Simon, archevêque de Tyr, fut élevé à cette dignité [2], qu'il posséda jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1232.

Quoique Robert eût fait la paix avec Vatace, qui lui donna le temps de respirer durant toutes les bourrasques de tant de guerres, qui traversèrent le repos de l'empire, il vit bien toutefois qu'elle ne serait pas de longue durée, puisqu'il différait les conditions du traité; dont l'une était qu'il devait envoyer Eudocie, qui lui avait été accordée dès le vivant de Lascaris, son père. Soit donc qu'il appréhendât la guerre de ce côté-là, ou qu'il fût assailli par d'autres ennemis, ou enfin, ce qui est plus probable, parce qu'il voulait reprendre les places de la Thrace qui lui avaient été enlevées par Théodore, prince d'Épire et roi de Thessalonique, il se prépara de rechef à un nouvel appareil de guerre, et rechercha à cet effet l'assistance des princes chrétiens. Il députa en France [3] le châtelain d'Arras vers le roi Louis VIII, qu'il trouva au siége d'Avignon, qui lui promit un secours de deux ou trois cents chevaliers. Cependant s'apercevant bien par les délais de Vatace, qu'il ne devait plus songer à l'alliance d'Eudocie, il tourna ses pensées

1. Antiquit. d'Amiens.
2. Alberic.
3. Philippe Mouskes.

ailleurs. Et ce fut là la dernière disgrace qui lui arriva, et le comble des malheurs qui accablèrent dans la suite l'empire des Français. Car au lieu [1] d'appliquer ses soins à s'appuyer de quelque illustre alliance, par le soutien de laquelle il eût pu résister à la puissance de ses ennemis, il se laissa prendre inconsidérément par les charmes de la beauté d'une jeune demoiselle française. Elle était fille de Baudoin de Neuville, chevalier issu d'une noble famille d'Artois, qui se trouva à la conquête de la ville de Constantinople, et était pour lors fiancée à un seigneur bourguignon. L'empereur, sans se soucier de ce qu'elle était promise à un autre, lâchant bride aux violents mouvements de sa passion, résolut de l'enlever à ce cavalier par quelque moyen que ce fût. A cet effet il s'adressa à sa mère, sous la conduite de laquelle elle était (le père étant alors décédé), et lui découvrant l'amour qu'il avait pour sa fille, la rechercha en mariage. La mère, éblouie de la pourpre impériale et d'une alliance si relevée, se laissa aisément emporter aux vaines illusions de cette recherche, et n'eut point grand combat d'esprit pour fausser la foi, et aller contre la parole qu'elle avait donnée solennellement à ce gentilhomme. De sorte que, condescendant aux volontés de l'empereur, elle lui accorda sa

1. Chr. ms. de Baud. d'Avesnes, ch. 77.; Sanut. l. II, part 4, c. 18.; Sabell. dec. 1.; Ville-Hardoin; Andr. Dandul.; Jacq. de Guise. Fr. Vinchant.

fille, qu'il épousa; et elle se retira avec son gendre dans son palais. Sanudo dit formellement que Robert épousa cette dame; mais Baudoin d'Avesnes semble dire qu'il l'entretint en qualité d'amie, plutôt que de femme légitime. Quoi qu'il en soit, la présomption est grande que l'empereur étant préoccupé de cet amour désordonné, négligea la princesse Eudocie, qui lui fut enfin envoyée par Vatace; et que ce fut après cette honteuse alliance et ce mariage si peu sortable qu'Anseau de Cahieu, gentilhomme picard et l'un des plus qualifiés de la cour de Robert, épousa de son consentement cette princesse; à quoi Vatace et l'impératrice Irène, sa femme [1], donnèrent d'autant plus volontiers les mains, qu'ils aimaient mieux la voir alliée à un simple gentilhomme, que dans quelque famille puissante, qui, sous prétexte de mariage, les aurait pu traverser par quelques prétentions. Pachymère dit [2] que cette princesse épousa le grand sire de Thèbes ou d'Athènes; ce qui ne peut avoir été que depuis le décès d'Anseau de Cahieu, puisqu'il n'y a pas lieu de douter qu'il ne l'ait épousée, d'après l'autorité d'Acropolite et d'Albéric.

Le seigneur Bourguignon, à qui l'empereur avait enlevé sa fiancée, piqué sensiblement de l'injure qui lui avait été faite, tant par Robert, que par la

---

1. Acropolit. c. 24, 47.; Alber. 1221.
2. Pachym. ms. l. IV, c. 28.

mère et la fille, prit résolution de tirer vengeance de tous trois ensemble, par une action aussi hardie que sans exemple. Pour y parvenir, il s'entendit avec plusieurs de ses amis et de ses parents, qui n'eurent pas moins de dépit de cette lâche action, que tous les autres Français de Constantinople, à qui le gouvernement de ce prince n'était que trop odieux, pour sa fainéantise. Étant entrés tous ensemble sur la nuit dans le palais, ils se saisirent de la mère et de la fille, mirent la mère dans un bateau, et la jetèrent dans la mer; coupèrent le nez et les lèvres à la fille, puis se retirèrent. Si Robert fut outré de cet affront, il n'eut pas moins de déplaisir de voir que la plupart des seigneurs français de Constantinople avaient trempé dans cette conspiration. Ce qui lui causa un tel dépit, que se voyant méprisé de ses sujets, il se retira de Constantinople, à dessein de porter ses plaintes au pape Grégoire IX, qui avait succédé à Honorius, et d'implorer son secours. Étant arrivé à Rome, il y fut recueilli et reçu humainement par Sa Sainteté, qui le consola de cette disgrace, et après quelque séjour, lui persuada de retourner à Constantinople, pour donner ordre et veiller aux affaires de l'empire, ayant même contribué du sien pour fournir aux frais de son voyage, et aux dépenses qu'il était obligé de soutenir pour la guerre. Mais comme il se fut mis en chemin [1], une maladie violente,

1. Acrop. c. 27.

causée par un excès de douleur, le saisit dans l'Achaïe, où il mourut l'an 1228, selon Mathieu Paris. Aucuns écrivent qu'étant arrivé à Rome[1], il y fut couronné empereur par les mains du pape; ce qui est entièrement éloigné de probabilité, vu qu'outre qu'il avait reçu la couronne impériale incontinent après son arrivée à Constantinople, le pape n'aurait pas voulu faire ce préjudice au patriarche, à qui le droit et le privilège de cette cérémonie avait été attribué par tant de constitutions des papes Innocent et Honorius. Albéric et les auteurs du temps [2] ont remarqué que la faiblesse de son esprit et la bassesse de son courage causèrent les funestes révolutions qui arrivèrent de son temps dans l'empire d'Orient, et donnèrent sujet à ses ennemis de s'en prévaloir, et de le dépouiller de plusieurs provinces et places considérables. Ce qu'il fit assez paraître en la facilité qu'il apporta à rompre avec ses voisins, au lieu d'entretenir avec eux les traités d'alliance que ses prédécesseurs avaient solennellement contractés. Et ce qui montre le peu d'adresse et de conduite qu'il eut dans le maniement des affaires, est qu'il ne put profiter de leurs divisions. Mais d'ailleurs le malheur de la défaite de ses troupes par Vatace, et la difficulté de recouvrer si promptement du secours, qui ne pouvait arriver que de la France et des

1. Sabell.
2. Alberic. 1220.

pays et royaumes éloignés, peut servir d'excuse et de couverture à ses disgraces. Mathieu Paris (1228) se méprend lorsqu'il écrit qu'il laissa un fils en bas âge, qu'il confond avec Baudoin II, son frère.

JEAN.

Encore que l'empereur, par le défaut de conduite et de prudence, eût été incapable du gouvernement d'un état rempli de divisions, et attaqué de toutes parts de puissants ennemis, si est-ce que sa mort causa de nouveaux mouvements, et rendit la face des affaires des Français plus mauvaise qu'auparavant. Comme après le décès de l'impératrice Yoland, l'empire d'Orient se trouva quelque temps vacant et abandonné par l'absence et l'incertitude d'un successeur, les barons français ne furent pas moins troublés par le décès inopiné de Robert, qui leur laissait pour héritier de sa couronne le jeune Baudoin, son frère, qui à peine avait atteint l'âge de neuf à dix ans. Ils se voyaient environnés de princes et de souverains, qui abbayaient après la capitale de l'empire, et qui, bien que divisés en apparence par des intérêts particuliers que l'ambition et la convoitise leur fournissaient, semblaient néanmoins être en cela unis, que tous avaient conspiré la ruine d'une nation qu'ils appréhendaient autant pour sa valeur, qu'ils l'avaient en horreur

par une antipathie naturelle. Enfin les barons[1] pour rassurer en quelque façon cet état ébranlé, et donner quelque fort appui au jeune prince, qui n'était ni capable ni en âge de porter le faix d'un si pesant fardeau, s'avisèrent de rechercher la protection de Jean Azan, roi de Bulgarie, prince belliqueux et puissant. Et afin de l'intéresser davantage, ils lui firent proposer le mariage de sa fille avec le jeune Baudoin. Le Bulgare accepta cette recherche avec beaucoup de joie et de satisfaction, jugeant bien que cette alliance ne lui serait pas moins utile qu'elle lui serait honorable, puisqu'elle lui ouvrirait les moyens, et lui donnerait facilité pour faire la guerre à Vatace et aux Grecs, anciens ennemis des Bulgares. Le traité fut arrêté et signé, par lequel, entre autres choses, Azan s'obligeait à recouvrer à ses dépens toute la terre de l'empire de Romanie, que les prédécesseurs de Baudoin avaient perdue dans la Thrace, et les provinces occidentales de l'empire. Sans doute cette alliance ne pouvait être qu'avantageuse aux Français, si l'effet n'en eût été détourné malicieusement par les barons, qui avaient trempé dans la dernière conspiration contre la femme de Robert; lesquels craignant que Baudoin, se voyant appuyé d'un prince puissant comme était Azan, ne tirât vengeance de l'affront qui avait été fait à son frère, et qui lui avait causé la mort, persuadèrent adroite-

1. Sanut. l. II, part. 4, c. 18.

ment aux autres de laisser ces propositions et les traités faits avec le Bulgare, leur représentant qu'il y avait juste sujet d'appréhender que mettant le pied dans les terres des Français, sous prétexte de secourir son gendre, il ne s'en rendît le maître avec le temps; l'infidélité et la déloyauté étant trop coutumière aux Barbares et aux Grecs de ce temps-là; et qu'il valait mieux s'appuyer de la générosité de quelque prince de leur nation, à laquelle la perfidie n'a jamais été reprochée, que de se fier à des étrangers. De façon que les barons[1], persuadés par ceux-ci, jetèrent la vue sur Jean de Brienne, personnage illustre, et d'une réputation exquise pour sa valeur, qui avait été roi de Jérusalem. Il était pour lors sans aucun gouvernement, ayant été dépouillé quelques années auparavant de ce royaume par l'empereur Frédéric, son gendre, et commandait en ce temps-là les armées du pape Grégoire IX contre le même Frédéric, dans le royaume de Naples[2]. En suite de quoi, ils choisirent des ambassadeurs pour en faire la proposition au pape, et pour avoir son consentement dans une affaire de cette conséquence, vu d'ailleurs que le principal secours qu'ils espéraient dans leurs nécessités, dépendait absolument du saint siége, sans l'autorité duquel ils ne pouvaient l'entreprendre, outre que ce roi était pour lors employé à son service.

---

1. Acrop. c. 27.; Chron. Andrense, ann. 1230.
2. Math. Paris ann. 1229, 1230.

Le pape[1], ayant examiné et approuvé les raisons qui portaient les Français à faire choix de la personne de Jean de Brienne, en donna incontinent avis à ce roi, qui le vint trouver à Rieti, où, en présence des ambassadeurs français, on dressa des conventions[2] dont la substance était : Qu'il serait fait un contrat de mariage entre Baudoin et la fille du roi Jean, pour être effectué et consommé lorsque l'un et l'autre auraient atteint l'âge convenable; et d'autant que Baudoin était en minorité, et que l'empire avait besoin d'être gardé et maintenu, le roi serait couronné empereur, et jouirait de l'empire sa vie durant, avec toute puissance et autorité impériale; lequel, après son décès, retournerait à Baudoin et à ses héritiers; qu'il entretiendrait cependant Baudoin selon sa dignité et le rang dû à sa naissance, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt ans, et qu'alors il serait investi du royaume de Nicée et des terres que les Français tenaient outre le Bras, avec le duché de Novocastre, sauf le duché de Nicomédie, qui serait réservé à l'empereur; que Jean aurait le choix de prendre pour ses héritiers toute la terre qui est outre le Bras, comme les Latins et les Grecs la possédaient, ou toute la terre que les Comnènes tenaient jusqu'aux dépendances d'Andrinople et de Didymotique, avec tout le duché de Philippople,

1. Rich. de S. Germ.
2. Greg. IX, l. III, epist. 51.

comme aussi toute la terre de Sclavonie, qui avait été de la Thrace, et en avait fait partie, réservé ce qui appartenait à Azan, roi de Bulgarie, et le royaume de Thessalonique; à condition d'en faire hommage lige par lesdits héritiers à Baudoin et à ses successeurs, lorsqu'il viendrait à l'empire après le décès de Jean, et de servir l'empereur dans les occasions, à moins que ce ne fût au péril évident de leurs terres; sauf aussi qu'ils ne seraient tenus d'aller en personne aux armées, que lorsque l'empereur s'y trouverait pareillement en personne. Ce traité fut arrêté et confirmé par le pape, étant à Pérouse, le dix-neuvième jour d'avril l'an 1229. En laquelle année[1] le pape, dans l'excommunication qu'il publia contre l'empereur Frédéric II, comprit Théodore Comnène, et tous ceux qui lui prêtaient secours, tant en armes, troupes, que vaisseaux, pour faire la guerre aux Latins.

Les Français ayant choisi Jean de Brienne pour gouverner l'empire durant le bas âge de Baudoin, lui accordèrent le titre d'empereur, non tant par une condition particulière du traité, que par un usage qui était reçu universellement en France, où les tuteurs et les baillis ou baillistres des enfants mineurs des nobles, non-seulement régissaient leurs biens comme tuteurs, mais encore s'en disaient seigneurs, en prenaient les titres, les relevaient en cette qualité des seigneurs dominants,

1. Greg. IX, l. III, cp. 46.

leur en faisaient hommage, et à cause d'iceux, étaient obligés aux services personnels dans leurs guerres. Nous avons plusieurs exemples de ceci en notre histoire, et entre autres, de Robert de France, fils du roi Louis-le-Gros [1], qui se qualifia comte du Perche, parce qu'ayant épousé la veuve de Rotrou, comte du Perche, il avait la garde et le bail de ses enfants. Ainsi, Edmond d'Angleterre, comte de Lancastre [2], prit le titre de comte de Champagne, pendant la garde de Jeanne, depuis reine de France, dont il avait épousé la mère. Ce qui s'est observé même dans les régences des royaumes durant la minorité des rois; car plusieurs estiment que Pepin n'eut d'abord le titre de roi de France [3] que comme tuteur du jeune Childeric III, comme Eudes, duc d'Aquitaine [4], durant celle de Charles-le-Simple, qui, en cette qualité, suivant l'autorité d'Odoran et d'Albéric, fut sacré et oint par Gautier, archevêque de Sens, quoique Philippe Mouskes écrive le contraire. Ainsi Philippe le Long [5], et Charles le Bel, rois de France, s'intitulèrent rois de Navarre, en qualité de tuteurs de Jeanne, leur nièce, fille du roi Philippe-le-Bel, à

1. Gilles Bry, Hist. du Perche; Mess. de Saintemarthe.
2. Pithou.
3. Besty, en l'Hist. des C. de Poitou.
4. Orderic. Vital. l. VII, Chron. Floriac., c. 638; Alberic.; Vindic. Hispan; Assertor Gallic; Cont. Aimoini, l. V, c. 42; Gerbert, epist. 22, 35, 39.
5. Du Tillet.

qui ce royaume appartenait du chef de sa mère. Ce qui se pratiquait ordinairement afin de donner plus d'autorité au gouvernement des tuteurs, et que les peuples qui leur étaient soumis fussent portés davantage à leur faire les services auxquels ils étaient obligés à cause de leurs fiefs. Et c'est peut-être la raison pourquoi, anciennement en France[1], durant les minorités des rois, toutes les lettres qui s'expédiaient en chancellerie étaient inscrites et intitulées du nom des régents; d'autant que toute l'autorité du gouvernement résidait en leurs personnes. Quant aux mineurs, à qui les terres et les seigneuries appartenaient de droit et par raison de succession, ils se contentaient de prendre le titre d'héritier de ces mêmes terres et seigneuries, pour marquer seulement la prétention qu'ils y conservaient, encore qu'en apparence un autre en semblât être revêtu. Ainsi dans Guillaume de Nangis[2], Jeanne, comtesse de Champagne et reine de Navarre, fille du roi Henri, ayant été amenée en France, et mise par sa mère, sa tutrice, sous la protection du roi Philippe le Hardi, est qualifiée héritière de Navarre. Conrad[3], fils de l'empereur Frédéric II et d'Isabelle, reine de Jérusalem, est qualifié, dans une ancienne chronique, héritier de ce royaume, à cause qu'après la mort de sa mère, les

1. Du Tillet.
2. Nangius, p. 529, 534.
3. Chron. Elvang. 1246.

Français, voyant le jeune Conrad absent, donnèrent le titre de roi de Jérusalem à Hugues, roi de Cypre, mari d'Alix, sœur d'Isabelle, et, en cette qualité, lui firent hommage, sans préjudice des droits de Conrad, ainsi que remarque Sanudo [1], conservant toujours ses prétentions sur le royaume par le titre d'héritier. Baudoin fit de même pour l'empire de Constantinople ou de Romanie, par celui d'héritier du même empire, qu'il prit dès l'instant de la mort de Robert son frère, et qu'il conserva jusqu'au jour de son couronnement. Il est souvent parlé des héritiers des terres et seigneuries dans nos histoires [2]. Il ne faut pas douter que Michel Paléologue [3], s'étant fait nommer par le patriarche Arsenius tuteur du jeune Lascaris, empereur, après le décès du Muzalon, qui avait eu cette qualité par la disposition testamentaire de l'empereur Théodore, ne se soit servi de cet exemple pour prendre le titre d'empereur durant sa régence. Mais la perfidie était trop en usage parmi les Grecs, et la passion de régner trop puissante pour leur faire conserver la fidélité qu'ils devaient à leurs princes, aussi Michel, quelque serment qu'il eût fait au patriarche, s'empara injustement de l'empire sur son pupille, auquel il fit inhumainement crever les yeux, le transférant par ce crime énorme

1. Sanut. l. III, part. II, c. 16.
2. Froissart, etc.; Catal. ferent. Banner. sub Phil. Aug.
3. Pachym. ms. l. II, c. 4; Niceph. Gregor.; Phranz.

à sa postérité, qui se vit depuis justement traversée et persécutée de guerres intestines et étrangères, et à la fin dépouillée de ce qu'elle avait usurpé contre toute apparence de raison.

Cependant Théodore[1], prince d'Épire, enflé de ses victoires et de ses progrès, ne se contentant point d'avoir travaillé les Français par ses courses et ses ravages, et de leur avoir enlevé plusieurs places, résolut de pousser ses conquêtes jusque dans le royaume de Bulgarie, quoiqu'il eût contracté alliance peu auparavant avec le roi Jean Azna, dont il avait fait épouser la bâtarde Marie à son frère Manuel. Mais il était si naturellement porté à la déloyauté et à la trahison, qu'il ne faisait pas de difficulté d'entreprendre contre la foi de ses serments et de ses paroles, et de passer par dessus tous les traités, pour contenter sa passion, et satisfaire à son ambition déréglée. Ayant levé une puissante armée, composée de Grecs et de Latins, c'est-à-dire d'Allemands, car il avait fait en ce même temps alliance avec l'empereur Frédéric[2], auquel il avait envoyé ses ambassadeurs avec de riches présents, dès l'année précédente, il fit marcher ses troupes par les contrées d'Andrinople, pour aller attaquer Azan, qui s'était campé sur la rivière d'Hèbre ou Marize, vers le lieu appelé Clocotinice, et qui s'était mis en campagne, sur l'avis

1. Acrop. c. 25.
2. Chron. Richardi de S. Germano.

qu'il eut des desseins de Théodore. Le prince Azan, quoiqu'il eût une armée beaucoup inférieure en nombre, n'étant composée que de peu de Bulgares et de quelques Scythes ou Comains, se confiant plus en la justice de sa cause qu'en ses propres forces, marcha généreusement au-devant de Théodore, faisant porter au haut d'une pique, à guise d'étendard, le traité de paix qui avait été fait et signé peu auparavant entre eux, pour animer par là ses soldats à la vengeance de la perfidie du prince grec. Étant venus aux mains, le combat fut âpre et cruel; mais la justice l'emportant sur la trahison, Azan demeura vainqueur, et Théodore et tous ses capitaines furent faits prisonniers. Cette bataille se donna au mois d'avril l'an 1230[1], suivant l'autorité d'un écrivain du temps. Le Bulgare se rendit maître ensuite des villes d'Andrinople, de Didymotique, de Serrhès, de Volère et de Prilep; fit des courses jusque dans la grande Valachie, qui est une partie de la Thessalie, et dans l'Épire, où il fit de grands butins; et ayant laissé des gouverneurs avec de fortes garnisons dans les places conquises, il s'en retourna en son royaume. L'histoire remarque qu'Azan se gouverna en toute cette guerre avec tant de modération d'esprit et de douceur, qu'il gagna tous les cœurs des Grecs, qui venaient en foule se rendre à lui. Manuel, frère de Théodore, s'échappa du combat, et vint à Thessalonique, où,

1. Chr. Rich. de S. Germ.

sous le titre de despote, qui lui avait été donné auparavant par son frère, il gouverna ses états en paix, et sans être troublé ni inquiété de la part des Bulgares, qui eurent toujours du respect pour l'alliance et le mariage de la fille d'Azan, que ce prince avait épousée. Il ne laissa pas toutefois de se fortifier de l'alliance des princes voisins [1], et entre autres de Geoffroy, prince d'Achaïe, dont il se fit vassal, comme fit aussi le comte de Zanthe, son beau-frère, qui avait épousé la sœur de Théodore et de Manuel. Il tâcha encore de se concilier la bienveillance du pape [2], auquel il soumit ses états, non-seulement en ce qui regardait la réunion de l'église grecque au saint siége, mais encore la seigneurie temporelle. Théodore, son frère [3], esprit inquiet et remuant, lassé de sa prison, ne put s'empêcher de machiner contre le Bulgare, soit qu'il voulût attenter à sa personne, soit qu'il ait tâché de s'évader, quoique ce prince l'eût traité avec toute sorte d'humanité et de courtoisie, et selon le rang dû à sa dignité. Ce qui étant venu à la connaissance d'Azan, pour lui ôter à l'avenir toute espérance de troubler, il lui fit crever les yeux.

Le roi Jean, après ce traité conclu en présence du pape avec les ambassadeurs français, se prépara à aller prendre possession de la nouvelle dignité

---

1. Alberic. 1236.
2. Greg. IX, l. VI, epist. 3.
3. Acrop. c. 26; Nicephor.; Greg. l. II.

à laquelle il avait été appelé par la seule réputation de sa valeur et de son expérience, et comme seul jugé capable de rétablir l'état déplorable de l'empire. Mais avant que de passer en Romanie, il fit diverses levées de gens de guerre; même, selon Mathieu Paris, il vint en France à cet effet, en suite de la trève conclue entre l'empereur Frédéric et le pape dont il conduisait l'armée; d'où étant retourné à Venise [1], il y renouvela l'alliance qui était entre les Français et les Vénitiens, et emprunta d'eux des vaisseaux pour passer à Constantinople. Le pape Grégoire[2], de sa part, exhorta les princes chrétiens à fournir du secours et des gens de guerre à ce roi, pour une si glorieuse entreprise. Enfin, il partit de Venise avec ses troupes pour Constantinople, vers le mois d'août ou de septembre, l'an 1231, ayant été retenu jusqu'à ce temps-là en Italie par diverses considérations, et pour d'autres affaires qui l'y arrêtèrent et l'empêchèrent de faire plutôt ce voyage. Cependant le pape donna avis de son départ à Simon[3], patriarche de Constantinople, le priant de faire en sorte qu'il fût reçu par les peuples selon son mérite, et qu'aucun n'apportât obstacle à sa promotion. Acropolite dit qu'il prit le chemin de la mer, n'ayant osé prendre celui de terre ferme, à cause qu'il

1. Chr. Rich. de S. Germ.; Greg. IX, lib. v, ep. 73.
2. Greg. IX, lib. v. ep. 73.
3. L. v, ep. 75.

n'avait pas des forces suffisantes pour traverser les pays ennemis. Étant arrivé à Constantinople, il y fut reçu avec l'applaudissement général des Français et des Grecs, qui l'attendaient avec impatience comme leur libérateur, et fut couronné empereur dans l'église de Sainte-Sophie, par le patriarche, avec les cérémonies accoutumées. Car ceux qui ont avancé qu'il se contenta du titre de César[1], et qu'il ne se qualifia point empereur, errent manifestement; les auteurs du temps[2], outre les conventions dont je viens de parler, l'assurant en termes exprès, même Acropolite[3], qui dit avoir vu ce prince, et que lorsqu'il arriva à Constantinople, il lui parut âgé de quatre-vingts ans, et qu'il était d'une prestance et d'une taille de corps merveilleusement bien proportionnée, surpassant notablement le reste des hommes en hauteur, ce qui est conforme à ce que le moine de Padoue[4] écrit de la beauté de ce prince. Jean de Brienne, étant ainsi parvenu à l'empire, trompa l'espérance que l'on avait conçue de sa valeur, dont il avait donné des preuves en tant d'occasions. Car aù lieu d'employer les troupes qu'il avait amenées de France et d'Italie à faire la guerre aux Grecs, et à reprendre les terres et les places qu'ils avaient conquises sur les Français, il laissa

1. Vigner.; Raynald.; Chron. Andrensę, ann. 1231.

2. Philippe Mouskes.; Roder. Tolet. l. VII, c. 24.; Cornut. in Hist. suscept. coronæ spin. tom. 5, Hist. Franc.; Sanut.

3. Acrop. cap. 27, 30.

4. Monach. Paduens., l. II, ann. 1218.

écouler deux années entières sans faire aucune entreprise sur ses ennemis; et comme parle Philippe Mouskes, sans faire ni guerre ni paix, laissant dissiper ses troupes, ou les congédiant imprudemment; dont plusieurs par nécessité ou autrement, prirent parti dans celles d'Azan, roi de Bulgarie. Ce que cet auteur attribue à l'avarice de ce prince, vice ordinaire des vieillards, et Acropolite, à la crainte qu'il avait de Vatace, qu'il savait être vaillant, courageux, et capable de lui tailler des affaires, s'il l'attaquait, comme aussi au repos et à la jouissance qu'il affecta de sa nouvelle dignité. Durant ce temps-là [1], le patriarche Simon vint à décéder en l'an 1232; et le siége ayant vaqué plus d'un an après sa mort, Nicolas de Plaisance, évêque de Spolette, fut élu et promu en sa place, du consentement du chapitre de Sainte-Sophie, et du clergé de Constantinople, par le pape Grégoire, duquel il était vice-chancelier. Ce fut encore vers ce même temps qu'Antelme, archevêque de Patras, étant en son palais archiépiscopal de la même ville, expédia ses patentes le cinquième jour de mars l'an 1232, N. St., par lesquelles il fit don, par entre-vifs, à frère Thomas Calleret, et à Jean de Moras, moine de Haute-Combe en Savoie [2], au nom de ce monastère, de 300 marcs d'argent, et de 47 marcs d'or, et encore de 300 perpres et de 16 marcs d'argent qu'il avait en la maison de Haute-Combe, pour être em-

1. Alberic. 1233.
2. Orig. tiré de Haute-Combe.

ployés à l'achat de quelques héritages, au profit de cette abbaye, à condition qu'on acquitterait auparavant les dettes qu'il pouvait avoir contractées en ce pays-là; ce qui peut faire croire que cet archevêque avait été moine ou abbé dans ce monastère, avant de parvenir à cette dignité. Quoi qu'il en soit, ce fut lui qui donna le chef de Sainte-Irène à l'église de Haute-Combe.

En cette même année 1232, il y eut à Constantinople un grand tremblement de terre qui renversa plusieurs églises et un grand nombre de maisons[1].

L'empereur, jugeant bien qu'il ternissait la gloire de tant de belles actions, qui avaient étendu sa réputation dans l'univers, par une oisiveté casanière et extraordinaire aux Français, résolut enfin de sortir en campagne, et de porter la guerre dans l'Asie. Vatace était pour lors occupé contre Léon Gavalas, César[2], qui s'était soulevé contre lui; et la plupart de ses troupes étaient passées dans l'île de Rhodes, sous le commandement d'Andronic Paléologue, Grand-Domestique, pour quelque sédition qui y était survenue. Il se croyait d'ailleurs en paix avec les Français depuis le dernier traité qu'il avait conclu avec l'empereur Robert; toutefois, il ne la tenait pas tellement affermie, qu'il ne fût toujours sur ses gardes, et qu'il ne prévît bien que tout l'ap-

1. Rich. de S. Germ.
2. Acrop. c. 37, 38.

pareil de guerre et le grand nombre de troupes que Jean avait amenées à Constantinople, viendrait fondre un jour sur ses états. Et comme il n'avait pas moins de prudence que de générosité, il fit ses efforts pour détourner cet orage qui le menaçait, tâchant d'attiédir et d'alentir la passion que le pape témoignait avoir pour l'avancement des Français dans la Romanie, par des pourparlers et des prétextes de réunion des deux églises. Ce qui lui en donna la première ouverture[1], fut que l'année précédente, quelques cordeliers qui étaient allés en Orient pour travailler à la conversion des ames, après avoir été délivrés de la prison des Turcs, vinrent en la ville de Nicée, où ils furent reçus humainement de Germain, patriarche des Grecs. Ayant eu diverses conférences avec lui au sujet du schisme qui etait entre les deux églises, ils lui donnèrent espérance que, s'il voulait de sa part s'employer sérieusement à leur réunion, on la pourrait effectuer. Le patriarche, à la persuasion de ces religieux, et du consentement de Vatace, écrivit au pape et au collége des cardinaux, leur témoigna le désir qu'il avait de voir l'église gouvernée par un même chef, et dans une même créance, offrant d'y contribuer de son côté autant qu'il lui serait possible. Le pape, ne croyant pas devoir laisser échapper une occasion si favorable au bien de l'é-

1. Bzov. 1238, n. 1, 2.; Wadding. 1232, n. 24, 25, 26, 27, 28.; Math. Paris 237.

glise, écrivit incontinent après au patriarche, et lui promit de lui envoyer au plutôt ses apocrisiaires ou députés, pour traiter à fond avec lui d'une affaire de si grande importance; ce que le pape fit en cette année[1], ayant choisi deux frères prêcheurs, Hugues et Pierre, et deux frères mineurs, Aimon, Anglais de nation, qui fut depuis ministre général de l'ordre, et Raoul, personnages de probité et de savoir; lesquels étant arrivés à Nicée, le dimanche d'après l'octave des rois, où ils furent reçus avec cérémonie, tant de la part de Vatace, que du patriarche et du clergé grec, il y eut plusieurs assemblées tenues entre eux, tant à Nicée qu'à Nymphée, ville d'Asie, où l'empereur même se trouva, mais sans aucun effet, les parties n'ayant pu s'accorder sur les points controversés.

Ces pourparlers n'empêchèrent pas que l'empereur ne continuât toujours ses desseins pour faire la guerre à Vatace. Il embarqua son armée à Galipoli[2], et prit terre au port de Lampsaque, qui est assis à l'opposite en la province de l'Hellespont dans l'Asie. Vatace, sur l'avis qu'il eut de la descente des Français dans ses terres, ramassa ce qu'il put de gens de guerre, dont le nombre était petit, parce que ses armées avaient beaucoup souffert aux campagnes précédentes contre Gavalas. Néanmoins, il fit si bien par sa vigilance et par son

1. Wadding. 1233, n. 8, 9, 10.; Raynald. n. 5, 6.
2. Acrop. c. 37, 38.

adresse, que, se tenant à couvert, et se renfermant dans les montagnes, il empêcha les Français de s'élargir, et de s'étendre en pleine campagne, les tenant toujours serrés sur les côtes de la mer, où ils ne firent autre progrès durant quatre mois, que de la prise d'un seul château, nommé Ceramide, situé aux environs des côteaux de Cyzique. De façon qu'ils s'en fussent retournés avec confusion à Constantinople[1], si par bonne fortune ils n'eussent surpris la ville de Piga, l'une des plus fortes et des plus importantes places de l'état de Vatace; elle était située sur le haut d'un rocher escarpé de tous côtés[2], et lui avait été abandonnée par le dernier traité de paix que l'empereur Robert avait fait avec lui. Quelques Français l'ayant escaladée de nuit, y en introduisirent d'autres, et à la fin s'en rendirent maîtres, quoiqu'elle fût gardée par les plus vaillants hommes de Vatace, et ils y firent un grand butin. Après quoi, la saison étant avancée, ils reprirent le chemin de Constantinople. Cette perte survenue au prince grec, bien loin de lui abattre le courage, l'anima plus que devant contre les Français, et lui donna occasion de rechercher des moyens pour en tirer vengeance. Et comme il savait trop bien qu'Azan[3], roi de Bulgarie, était piqué contre eux, en suite du refus qu'ils avaient

1. Alberic. 1233.
2. Acrop. c. 23.
3. Sanut. l. 11, part. 4, c. 18.; Acrop. c. 31.

fait de sa fille, quoique d'une exquise beauté, pour le jeune Baudoin, et de ce qu'ils lui avaient préféré la fille de Jean de Brienne, il le sollicita par ses ambassadeurs de leur déclarer la guerre, et d'entrer en une ligue offensive et défensive avec lui; ce qu'il ne fut pas mal-aisé de persuader à ce prince, qui n'attendait que l'occasion de se venger de cette injure, et de faire éclater son juste ressentiment, qu'il n'avait différé que par le respect qu'il avait pour le roi de Hongrie, dont il avait épousé la fille, et qui était nièce de Baudoin. Mais la proposition que Vatace lui fit, de faire épouser à Théodore son fils et apparent héritier de ses états, pour lors seulement âgé de onze ans, Hélène, fille de ce roi, qu'il avait eue de son mariage avec la fille d'André, roi de Hongrie, âgée de neuf ans, détermina ce prince à se déclarer ouvertement pour les Grecs, et à faire une étroite alliance avec Vatace contre les Français, dont les suites funestes ne parurent que l'année suivante. La nouvelle qui en fut portée à Constantinople alarma l'empereur, qui vit bien qu'il lui serait impossible de résister et de se défendre contre ces deux puissants ennemis, s'il n'était assisté et fortifié de quelque secours extraordinaire. Sans perdre de temps, il députa ses ambassadeurs de toutes parts, pour avertir les princes chrétiens de cet orage qui le menaçait. Il écrivit premièrement aux Vénitiens[1], comme fit

1. Sabell. dec. 1, l. IX.; And. Danduli.

aussi Théophile Zeno, bail et podestat pour la république dans Constantinople, qui firent incontinent équiper une puissante armée navale. Geoffroy de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe, et les autres vassaux de l'empire, furent pareillement sommés de se tenir prêts. Il écrivit encore au pape Grégoire, et lui représenta la pressante nécessité où il se voyait réduit; lequel, comme il avait été auteur de l'entreprise de l'empereur et de son voyage de Constantinople, en prit d'autant plus volontiers la protection; ce qu'il fit assez paraître par les dépêches qu'il fit vers divers princes de l'Europe, pour les inviter à donner secours à l'empereur. Il convia entre autres[1] Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne, qui avait pris la croix pour le voyage d'outre-mer, de s'acheminer à Constantinople, lui représentant que malaisément on pourrait secourir la terre-sainte, si l'empire retombait en la puissance des Grecs schismatiques; le priant d'exhorter Erard de Châtenay et autres seigneurs français, qui appartenaient de parenté et d'alliance à Jean de Brienne et au jeune Baudoin, de prendre la croix et se transporter en diligence pour le secours de la Romanie. Il sollicita aussi l'archevêque de Sens, de donner ordre à des levées de gens de guerre; et les archevêques de Strigonie, ou Gran, et de Colocza en Hongrie, de faire en sorte que

1. Greg. IX, lib. IX, ep. 313.; Bzov. 1235, n. 10.; Raynald. n. 49, 58.

ceux qui avaient pris la croix pour la terre-sainte, ou qui étaient en volonté de la prendre, changeassent leurs vœux et leur voyage en celui de Constantinople.

Vatace cependant [1] et Azan, qui avaient fait tous leurs préparatifs de guerre durant l'hiver, se mirent en campagne pour attaquer les Français. Vatace embarqua ses troupes à Lampsaque, et leur fit prendre terre à Galipoli, qui était alors occupée et tenue par les Vénitiens; en forma le siège; et l'ayant prise, y mit tout à feu et à sang [2], sans épargner ni les femmes, ni les enfants. Azan y arriva ensuite avec Marie de Hongrie sa femme, et sa fille Hélène; et l'un et l'autre y ayant ratifié l'alliance projetée entre leurs enfants, Vatace retourna à Lampsaque, où il avait laissé sa femme Irène, et y fit célébrer le mariage de son fils par Germain, patriarche des Grecs, qui fit les solennités ordinaires, le Bulgare s'étant tenu durant ce temps-là à Galipoli. Les cérémonies de ce mariage achevées, Vatace et Azan commencèrent à entrer plus avant avec leurs armées en Thrace, et dans les provinces qui y étaient occupées par les Français, se divisant en deux corps d'armée. Vatace choisit le côté de la Propontide, comme plus voisin de ses états, prit Madyte et tout le Cherronèse, comme aussi le château de Cyssos, et poussa ses conquêtes jusque

1. Acrop. c. 33.
2. Greg. IX, l. IX, epist. 313.

près du fleuve de Marize. Il se rendit encore maître du mont Ganos, où il bâtit une forteresse, dont il donna le gouvernement à Coterce, qui incommoda après par ses courses continuelles ceux de Tzurule, ou Chiorli. Quant à Azan, il prit sa marche avec ses troupes plus avant en terre ferme du côté du septentrion; et l'un et l'autre, après avoir fait de grands butins et exercé toutes les violences et cruautés imaginables contre les Français, réunirent leurs troupes près de Constantinople pour l'assiéger. Jean de Brienne était dedans avec peu de gens, le secours qu'il avait demandé de toutes parts, et qu'on lui avait fait espérer, n'étant pas encore arrivé; de sorte qu'il se vit réduit à une étrange extrémité, n'ayant en tout [1] que cent soixante chevaliers, quelques sergents à cheval, et peu d'infanterie: ce qui était peu de chose en comparaison des armées des ennemis, que Philippe Mouskes dit avoir été de plus de cent mille hommes. Le prince Grec et le Bulgare environnèrent la place, dressèrent leurs batteries, puis rangèrent en bataille leur armée qu'ils divisèrent en quarante-huit bataillons, à dessein d'attaquer la ville de vive force, et de l'emporter d'assaut. L'empereur ne perdit pas courage pour cela; et comme il était doué d'une prudence singulière et d'un grand courage, il reprit ses esprits dans cette conjoncture fâcheuse. Il laissa la garde de la place à ce qu'il avait d'infanterie, et en

1. Philippe Mouskes.

fit sortir les chevaliers et les sergents à cheval, dont il composa trois bataillons ou escadrons, avec la résolution d'attendre ses ennemis de pied ferme, quoiqu'ils fussent sans comparaison plus forts et plus nombreux. Aussi ne manquèrent-ils pas de se prévaloir de leurs avantages, et de venir attaquer les nôtres, qui d'autre part les reçurent bravement et en gens de cœur. Le choc fut grand d'abord ; mais Dieu, qui préside aux combats et distribue les victoires à qui il lui plaît, ayant compassion de son église affligée, et des Français qui travaillaient pour sa gloire, permit que cette poignée de gens, qui n'était rien à l'égard des Grecs et des Bulgares, renversât ce colosse d'orgueil, et terrassât cette puissante machine, qui semblait menacer le ciel, en sorte qu'ils furent tous défaits, n'étant échappé des quarante-huit bataillons que trois seulement, avec lesquels Vatace et Azan se retirèrent avec confusion. L'empereur fit en cette occasion [1] merveille de sa personne. Sa conduite fut égale à sa générosité, et jamais aucun des preux renommés dans l'histoire ne fit une action si digne de mémoire et de louange. Jean de Betune, apparemment fils de Conon, y donna pareillement des preuves de sa valeur, qui ne cédait en rien à celle de ses ancêtres; comme aussi tous les autres seigneurs français, dont les noms mériteraient de tenir rang parmi les plus illustres de l'antiquité, si l'histoire ne nous les avait supprimés.

---

1. Phil. Mouskes.

Durant le combat, l'infanterie, qui était demeurée dans la ville, voyant que les nôtres avaient l'avantage sur leurs ennemis, s'avisa de sortir de la place, pour aller attaquer leur armée navale, composée de plus de trois cents vaisseaux. Elle s'était approchée des murs, dans la croyance que les Français, ne pouvant soutenir le grand nombre de leurs troupes, seraient infailliblement défaits, et qu'ainsi il leur serait aisé de les escalader du côté de la mer. On ne put empêcher en cette occasion l'infanterie de faire cette sortie, quoiqu'elle en usât contre les bonnes maximes de la guerre, laissant la ville sans aucunes troupes et sans défenses, contre les Grecs qui l'habitaient, et qu'elle avait autant sujet de craindre que ceux de dehors, pour la haine et l'aversion naturelle que cette nation a portée de tout temps aux Latins. Elle se jeta donc sur les navires qui étaient ancrés près des murailles, tua une partie de ceux qui étaient dedans, pilla les autres, et enfin se saisit de vingt-quatre vaisseaux qu'elle emmena au port de Constantinople. Ainsi les Français remportèrent en même temps deux victoires signalées, l'une sur terre et l'autre sur mer, quoiqu'ils ne se fussent servi en la dernière d'aucuns vaisseaux. André Dandolo [1] semble attribuer la prise de ces vingt-quatre vaisseaux à l'armée navale des Vénitiens qui vint au secours des Français, sous la conduite de Léo-

1. Andr. Dandul., Chr. ms.; Sabell. Decad. 1, l. IX.

nard Querini et de Marc Gussoni. Mais les épîtres [1] du pape Grégoire IX et les auteurs du temps disent en termes exprès, qu'elle se fit par l'infanterie qui était demeurée à la garde de Constantinople. D'autre côté les garnisons françaises qui étaient dans les villes et dans les châteaux voisins, ayant appris la défaite des Grecs et des Bulgares, et que Vatace et Azan s'enfuyaient avec peu de troupes, sortirent de leurs places, et les poursuivirent si chaudement, qu'ils en tuèrent plusieurs et firent un grand nombre de prisonniers. Acropolite qui raconte l'expédition de ces deux princes, et le siége de Constantinople, ou plutôt leurs ravages et leurs courses jusque-là, n'a point parlé de cette défaite, pour épargner la honte et le blâme de Vatace, au service et à la cour duquel il était pour lors, comme il le raconte lui-même [2]. En effet il est inconcevable comment ces princes, qui avaient signalé leur valeur en tant d'occasions, furent vaincus dans celle-ci à la tête de deux puissantes armées par une poignée de gens. Il ne faut pas douter que cette disgrace ne leur ait été bien sensible, dont il ne faut pas d'autre argument, que la résolution qu'ils prirent de remettre de nouvelles troupes sur pied, et d'assiéger une seconde fois la ville de Constantinople.

Le bruit de ce nouvel appareil troubla de rechef l'empereur, qui pour avoir affaibli ses en-

---

1. Greg. IX, l. IX, epost. p. 313.; Ph. Mousk.
2. Acrop. c. 29, 32.

nemis par cette victoire, n'était devenu ni plus fort, ni plus puissant, ni même en état de résister s'il était attaqué encore une fois. C'est pourquoi il eut recours aux princes à qui il avait écrit précédemment, les priant d'accélérer le secours qu'ils lui avaient promis; et donna avis en même temps au pape de cette dernière victoire, et de la seconde irruption dont il était menacé : et même que ces deux princes, ayant remis de nouvelles troupes sur pied, s'étaient mis en campagne pour le venir réassiéger. Le pape s'adressa en cette occasion à Bela, roi de Hongrie, lequel, comme plus voisin des terres de l'empire d'Orient et de celles que les Français y possédaient, il jugeait seul capable de pouvoir les secourir promptement. Et pour le porter davantage, ainsi que les peuples de Hongrie, à entreprendre ce voyage, il lui accorda, et à eux, pareilles indulgences qu'à ceux qui passaient en la terre-sainte. Il écrivit aussi à même fin aux archevêques de Gran et de Coloza, et les exhorta de faire hâter l'armement qu'il leur demandait avec tant d'instance. Les effets suivirent de près les menaces de ces princes, qui vinrent l'année suivante attaquer derechef la ville de Constantinople avec deux puissantes armées, l'une de terre, et l'autre de mer composée de trois cents vaisseaux. L'empereur était cependant réduit à l'étroit dans la place avec peu de troupes, attendant toujours le secours qui lui était promis de toutes parts. Le premier [1] qui lui vint au

1. Ph. Mousk.; Alber. 1236.

besoin, comme le plus proche et le plus voisin, fut Geoffroy de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe, lequel ayant laissé le gouvernement de ses terres à Guillaume son frère, qui avait épousé la fille de Narjot de Toucy, partit avec six vaisseaux de guerre équipés et chargés de cent chevaliers, trois cents arbalêtriers et cinq cents archers, pour aller affronter les ennemis : les ayant approchés, il perça leur armée navale, coula à fond, ou rendit inutiles quinze de leurs navires, et entra à leur vue dans Constantinople. Les Vénitiens [1], sous la conduite de Jean Michieli, qui était en ce temps-là bail de Constantinople pour la république, firent de leur part sortir en mer seize vaisseaux de guerre qu'ils avaient dans le port, et vraisemblablement de ceux qui y avaient été laissés l'année précédente par Léonard Querini, lorsqu'il vint au secours de l'empereur après la défaite des ennemis. Les Pisans et les Génois firent de même, et tous ensemble ayant attaqué l'armée navale des Grecs et des Bulgares, l'obligèrent à la fuite, et ces deux princes à une retraite honteuse, laissant ainsi Constantinople hors d'appréhension.

Ces fréquentes secousses affaiblirent merveilleusement les Français, qui se virent renfermés presque dans la seule ville de Constantinople, et tellement épuisés d'argent et de toutes commodités, que le patriarche fut obligé d'avoir recours au pape [2], pour

1. Sabell. dec. 1, lib. 9.
2. Greg. IX, l. x, ep. 270.

sa subsistance particulière, ayant employé le peu qu'il avait dans les urgentes nécessités de cet état : en sorte que le pape écrivit au prince d'Achaïe et aux évêques de la Morée, pour les prier de contribuer à son entretenement. Aussi l'empereur, pour travailler puissamment à la conservation de ce qui restait de cet empire, pressa plus fortement le secours des princes chrétiens. Et d'autant[1] que ses principales espérances étaient du côté du pape et du roi de France, il résolut d'envoyer le jeune Baudoin à Rome sous la conduite de Jean de Bethune, pour passer de là en France vers le roi saint Louis. Guillaume de Nangis écrit[2], qu'il envoya avec lui ses trois fils, Alphonse, Jean et Louis, qui n'étaient alors que de jeunes enfants. D'autres ajoutent[3] que Jean de Brienne vint en France en personne : ce qui est contre l'autorité des écrivains du temps. Baudoin étant arrivé à Rome représenta au pape Grégoire les nécessités pressantes des Français dans l'empire de Constantinople, ou plutôt lui confirma de vive voix ce qu'il avait appris, et qu'il ne savait que trop par les plaintes qui lui en avaient été portées à diverses fois. Il fut accueilli du pape avec toutes les démonstrations de bienveillance, et selon le rang dû à sa dignité ; lequel pour lui donner des preuves

1. Acropolit. c. 37. ; Ph. Mousk.
2. Chro. Nangy ms. an. 1244.
3. Chr. ms. de France, de la Bibl. de M. de Mesmes. f. 263.

du desir qu'il avait de secourir le déplorable état des Français, sollicita derechef[1] les princes, et les archevêques et évêques, tant de la Hongrie, que de France et d'Angleterre, pour y contribuer de leur part, et pour qu'ils fissent en sorte que ceux qui avaient pris la croix pour la terre-sainte, commuant leurs vœux, entreprissent le voyage et le secours de Constantinople. Il pria encore les évêques de Cambrai, d'Arras et de Tournai, d'exhorter les quatre cent chevaliers français, qui, outre les barons et gentilhommes parents et cousins de Jean de Brienne et de Baudoin, s'étaient croisés pour passer dans la terre-sainte, de changer pareillement leurs vœux en celui du secours des Français de Romanie. Et afin de ne rien oublier qui pût favoriser en cette occasion l'avancement des affaires de l'empire, il tâcha de persuader Vatace[2] de faire une bonne paix avec les Français, et de se joindre avec toutes ses forces aux autres princes chrétiens qui avaient pris la croix pour le recouvrement de la terre-sainte. Non content de tous ces soins[3], il publia une croisade pour ceux qui entreprendraient ce voyage, avec semblables indulgences et pardons, qui étaient ordinairement octroyés aux croisés de la terre-sainte, et en fit expédier ses bulles, dont il chargea Baudoin, pour les faire publier en France. Et

1. Greg. IX, l. x, ep. 282, 293, 294.
2. L. XI, Ep. 95.
3. Ph. Mousk.; Cornut. de suscept. coronæ spin.

d'autant que la plupart des biens patrimoniaux de Baudoin étaient occupés par ses sœurs, et autres qui les possédaient et lui en disputaient la jouissance, il lui donna des lettres adressantes aux évêques de France, avec ordre d'excommunier ceux qui refuseraient de lui en faire la restitution : et c'était là l'un des principaux motifs de son voyage.

Ainsi Baudoin, prenant congé du pape, partit pour la France, et vint à Paris [1] trouver le roi saint Louis, qui lui était proche parent, du chef de son père et de sa mère, et la reine Blanche mère du roi, qui était grande tante de Marie de Brienne sa femme. Quoique ces affinités aient beaucoup contribué au bon accueil qui lui fut fait par le roi et la reine sa mère, l'inclination naturelle qu'ils avaient pour le soulagement des affligés ne fit pas moins d'effet en cette rencontre : ils le consolèrent de ses disgraces, et lui promirent toute assistance. Baudoin avoit apporté des lettres adressées au roi de Navarre comte de Champagne pour les lui rendre, et par lesquelles Sa Sainteté exhortait non seulement le roi à donner quelques secours à Baudoin contre Vatace, qu'il qualifiait d'ennemi de Dieu et de l'Église, pour s'être emparé de la plupart des places de l'empire et en avoir ruiné un grand nombre, mais encore de vouloir lui restituer les terres situées en son comté de Champagne, qui lui appartenaient du chef de l'impéra-

1. Nangius. Jacques de Guyse to. 3, c. 170.; Chr. mss.

trice Yoland sa mère [1]. Le roi saint Louis y joignit ses entremises auprès du roi de Navarre, et fit en sorte qu'il entra en la jouissance de Courtenai [2] et des autres seigneuries qui lui appartenaient en France et en Champagne. Philippe Mouskes ajoute [3] que saint Louis lui restitua aussi le comté d'Auxerre; en quoi il se méprend, d'autant que ce comté appartenait pour lors aux comtes de Nevers, auxquels il étoit retourné par le décès de l'empereur Pierre son père, qui n'en avait eu que la jouissance et non la propriété. De-là il passa [4] au mois d'avril en Flandres vers la comtesse Jeanne sa cousine germaine, qui lui fit rendre pareillement tout ce qui lui appartenait de droit dans l'étendue des comtés de Flandres et de Hainaut. Il n'y eut [5] que Marguerite sa sœur, comtesse de Vianden, qui refusa de lui restituer le marquisat de Namur, dont elle s'était accommodée par droit de bienséance, après la mort de Philippe son frère, feignant de ne pas reconnaître le jeune Baudoin, et le désavouant pour frère. Mais il se résolut de la déposséder par la force et par les armes, en quoi il fut aidé et favorisé par la comtesse de Flandres. Il y eût en cette guerre de rudes escarmouches, où un grand nombre de personnes qualifiées et de soldats perdirent la vie.

---

1. Cart. de Champ. M. de Thou, p. 44.
2. Cornut.
3. Ph. Mouskes.
4. Miræus, l. II, dipl. Belg., c. 84.
5. Alberic, 1237; Miræus, l. II, dipl. Belg., c. 80. 81.

Enfin, par l'entremise de leurs amis communs, l'un et l'autre se soumirent à ce que la comtesse de Flandres en déciderait, laquelle adjugea le marquisat de Namur à Baudoin, à condition [1] de rendre à la comtesse de Vianden sa sœur une somme de sept mille livres, pour les frais de la guerre, et la dépense qu'elle pouvait avoir fait pour la garde des châteaux dépendants de ce marquisat. Baudoin rentra en la possession de Namur vers la fête de sainte Ode, l'an mil deux cent trente-sept, c'est-à-dire au mois d'octobre, ou au mois de novembre. Car les églises des Pays-Bas [2] reconnaissent deux saintes de ce nom, dont elles solennisent les fêtes, de l'une le vingt-troisième jour d'octobre, et de l'autre le vingt-septième jour de novembre; ce qui est témoigné par ces vers, qui furent faits au temps que cette paix fut conclue.

Anno milleno septeno tricesimoque
Cum bis centeno, subiit castrum Namucense
Balduinus Comes, in festivitatibus Odæ.

Durant que Baudoin [3] travaillait à recouvrer son bien, la noblesse française, en suite des bulles du pape qu'il avait apportées en France pour la publication de la croisade, s'enrôlait à l'envi pour le voyage de Constantinople. Déja Pierre de Dreux

1. Ph. Mouskes.

2. Molan, 23 oct., 27 nov.

3. Ph. Mouskes, Greg. IX, l. II, epist. 272; Math. Paris, an 1237.

comte de Bretagne, Hugues IV duc de Bourgogne, Henri II comte de Bar-le-Duc, Raoul de Nelle comte de Soissons, Jean comte de Mâcon, et plusieurs autres barons et gentilhommes avaient pris la croix, et se préparaient à partir vers la Saint-Jean, ou au mois de mars de l'année suivante, qui était le terme que le pape avait prescrit pour cet armement, lorsque les ambassadeurs envoyés de Constantinople de la part des barons français, apportèrent la nouvelle de la mort de l'empereur Jean de Brienne, et du mauvais état de Constantinople qui était tellement resserrée [1] par les ennemis, que ceux de dedans n'en osaient sortir, et tellement affligée par la disette de vivres, que plusieurs de ceux qui étaient commis à sa garde, et autres gentilshommes français, qui prévoyaient les périls éminents où ils étaient, se dérobaient la nuit et s'échappaient en cachette, s'embarquant sur mer ou prenant le chemin de terre, quoique plein de dangers, pour retourner dans leur pays : d'où il était à craindre que, si les ennemis mettaient le siége devant la place, les Français n'eussent assez de troupes pour garnir les remparts, ni pour la défendre.

La mort de l'empereur Jean de Brienne [2] est rapportée par quelques écrivains avec des circonstances qui méritent d'être racontées. Ils disent, qu'ayant souvent, durant la ferveur de ses oraisons,

---

1. Cornut.

2. Marian. et Jordan. apud Wadding; Raynald. et Bzov. Plat. de stat. Relig., lib. II, c. 26.

prié Dieu de lui révéler le jour de sa mort, une nuit en dormant un vénérable vieillard lui apparut, tenant dans ses mains un habit de Frère Mineur, avec une corde et des sandales, qui lui dit que la volonté de Dieu était qu'il mourût en cet habit; que la nuit suivante et la troisième il eut d'autres visions d'anges revêtus de blanc; qu'enfin troublé de ces apparitions, en ayant communiqué avec frère Ange son confesseur, ce religieux lui dit qu'il en avait eu de semblables, et que sans doute sa fin approchait; qu'incontinent après il fut surpris d'une fièvre tierce, durant laquelle il prit l'habit de saint François, répétant souvent ces paroles durant sa maladie : *O doux Jésus! plût à Dieu qu'après avoir vécu délicieusement revêtu d'habits somptueux dans la pompe du siècle, je pusse, comme je le souhaite passionnément, couvert de cet habit et d'un sac, suivre les pas et les vestiges de votre sainte pauvreté et humilité :* et que peu de jours après il décéda. Plusieurs révoquent en doute [1] la vérité et les circonstances de cette narration, vu que l'auteur qui le premier l'a laissée par écrit, en a avancé d'autres notoirement fausses, comme lorsqu'il dit, que Jean s'étant retiré de Constantinople, en laissa la garde à Baudoin, et que les Grecs l'ayant prise, il en conçut un tel déplaisir, qu'il demanda à Dieu d'être délivré de cette vie, et de lui en faire savoir le dernier jour. Quoi qu'il en soit [2], il est constant

1. Raynald., 1237, n. 76.
2. Math. Paris, 1237.

qu'il mourut en cette année, le vingt-troisième jour de mars, sous lequel le nécrologe de l'église de sainte Catherine de la Culture[1] à Paris cotte son décès, en ces termes : x. *Kal. April. Ob. Ioannis illustrissimi quondam regis Hierosolymitani et imperatoris Constantinopolitani, pro quo habuimus* x. *libras Parisienses.* Celui de l'abbaye de saint Martin de Laon[2] en fait commémoration sous le dix-huitième jour de mai : x. *Kal. Maii commemoratio Ioannis imperatoris hujus Ecclesiæ fratris ad succurrendum;* où ces derniers termes ne signifient autre chose, sinon que les moines de cette abbaye avaient admis ce prince en la participation et au secours de leurs prières; ce qui se faisait par une espèce de contract, et moyennant certains bienfaits et aumônes qui se donnaient aux monastères. Les chapitres[3] usaient aussi quelquefois de cette façon d'admettre dans leurs prières les gentilhommes, qui étaient comme chanoines honoraires des cathédrales, et se disaient *chanoines pour le secours;* enfin la chronique de Richard de Saint-Germain rapporte sa mort au mois de juillet, et Albéric ajoute[4], que Berengère de Castille, sa femme, mourut en la même année.

L'état d'orient fit une perte signalée en la personne de ce prince, dont la piété, la vertu et la valeur avaient

---

1. Necrol. S. Cath. MS.
2. Luc. d'Achery in Not. ad Guibert.
3. Louvet, en ses généalogies de Beauvais, p. 418.
4. Albéric, 1237.

servi comme de rempart aux grands efforts des Grecs et des Bulgares, qui avaient conspiré sa ruine. Aussi il n'était parvenu à cet excès de grandeur que par le chemin que son mérite lui avait tracé, et par les voies honorables d'une infinité de belles actions, qui lui firent acquérir les titres et les qualités de roi et d'empereur. L'histoire [1] raconte de lui, qu'Erard comte de Brienne, son père, l'ayant destiné à l'église dès son bas âge, ce jeune enfant, qui avait de l'aversion pour cette profession, s'enfuit à Clervaux, où il fut reçu et élevé par un de ses oncles, que je crois avoir été Jean de Brienne [2], qui fut depuis abbé de Beaulieu, jusques à ce que Simon de Broies seigneur de Château-Vilain, son proche parent, l'ayant rencontré devant la porte de l'abbaye, et l'ayant reconnu, l'emmena avec soi, lui fit fréquenter les tournois, et enfin le fit chevalier. Encore que son père lui eût dénié toute assistance, il ne laissa pas toutefois, par le secours de ses amis, de se trouver en toutes les belles occasions des tournois et de la guerre. Il fut un de ceux, avec son frère Gautier comte de Brienne, qui prirent la croix pour la terre-sainte avec les conquérants de Constantinople. Mais son frère ayant été appelé en cet entre-temps à la couronne de Sicile, il l'accompagna en son voyage de Naples, et après sa mort il prit le soin et la tutelle

1. Chron. MS. Regum Fr. usque ad Carol. in Bibl. Thuana, Cod. 279.

2. Vigner, en l'Hist. de la maison de Luxemb., chr. 30.

de ses enfants. Enfin, le bruit de ses armes et la renommée de sa valeur allèrent si avant, que les barons de Jérusalem, après la mort du roi Amalric, députèrent en France pour lui offrir ce royaume, avec Marie, fille de Conrad de Montferrat et de la reine Isabelle, qu'il épousa, et de laquelle il eut une fille, qu'il donna en mariage à l'empereur Frédéric II. Étant passé ensuite en France [1], où il fut mandé par la reine Blanche de Castille pour s'appuyer de ce prince contre les barons qui s'étaient soulevés contre elle, ou, selon d'autres, y étant venu après le décès de Marie sa femme, pour chercher du secours pour la terre-sainte, et de-là en Espagne, il y épousa en secondes noces Berengère, fille d'Alphonse, roi de Castille, en l'an mil deux cent vingt-deux. Il eut de ce second mariage trois fils, Alphonse, Jean et Louis, et Marie, que quelques-uns nomment par erreur Marthe, qui fut accordée au jeune Baudoin, lorsque Jean fut appelé à l'empire de Constantinople, et avec laquelle ce jeune prince accomplit ce mariage de son vivant. Les dernières actions qu'il fit au siége de Constantinople, et la défaite d'une armée nombreuse des ennemis, où il se comporta avec tant de hardiesse et de conduite, eussent été le comble de sa gloire, s'il ne l'eût ternie par l'avarice, qui le fit tomber dans des inconvénients et des malheurs, dont cet état ne se releva point depuis. Matthieu

1. Sanut.; Nang. Math. Paris; Lucas Tud. p. 109.

Paris[1] le blâme aussi d'avoir rompu trop légèrement avec l'empereur Frédéric, son gendre, ce qui lui attira un nouveau surcroît de disgrace, cet empereur s'étant allié, en haine de lui, à ses ennemis, et particulièrement aux Comnènes, et ayant traversé les desseins de Baudoin, son gendre, comme la suite de cette histoire le fera voir.

---

1. Math. Paris, an 1237.

LIVRE QUATRIÈME.

Quoique tout le cours du règne de Jean de Brienne eût été peu heureux aux Français de l'empire d'Orient, et que, pendant qu'il tenait les rênes de l'empire, les Grecs et les Bulgares eussent enlevé des provinces considérables, toutefois sa mort jeta une grande consternation dans les esprits, voyant leur misère hors d'espérance de remède, et le déplorable état des affaires presque sans ressource. Le secours qu'ils avaient imploré, et qui leur avait été promis de toutes parts, n'était pas encore arrivé; le jeune Baudoin, héritier apparent de l'empire, était absent, et travaillait à persuader les princes chrétiens de s'intéresser dans sa conservation : les ennemis étaient aux portes de Constantinople; et à peine se trouvait-il quelqu'un qui voulût prendre le gouvernement dans de si fâcheuses conjonctures. On ne laissa pas toutefois de procéder au choix d'une personne qui en prît la conduite : et comme après la prise de Baudoin Ier et la mort d'Henri et de Robert, les Français créèrent des régents sous le titre de bail, ils firent de même en cette occasion, et déférèrent cette dignité

à Anseau de Cahieu [1]. C'était un gentilhomme de Picardie [2], fils de celui qui se trouva à la première entreprise de Constantinople. Il avait épousé Eudoxie, fille de Théodore Lascaris, et avait signalé son courage en diverses occasions, de sorte que son expérience et sa valeur, jointes à cette illustre alliance, firent qu'on jeta les yeux sur lui. Les Vénitiens de leur côté, qui n'avaient pas moins d'intérêt à la conservation des nouveaux domaines dont ils avaient accru leur état, contribuaient de leurs soins et de leur entremise vers les princes, pour pourvoir à la sûreté de l'empire; et même nous lisons [3] qu'en cette année Jacques Tiépolo, duc de Venise, envoya en France Simon Bon, noble Vénitien, pour conférer avec le roi saint Louis sur les moyens de rétablir les affaires de Constantinople.

Si la mort de Jean de Brienne fut une perte sensible pour les Français, elle se trouva d'un autre côté heureusement réparée par la diminution et l'affaiblissement des forces de Vatace. Car Azan [4], roi de Bulgarie, s'étant repenti de l'alliance qu'il avait contractée avec les Grecs, au préjudice du jeune Baudoin, héritier apparent de l'empire, oncle de sa femme, poussé par elle ou par Bela IV, roi de Hongrie, son beau-frère, résolut de la rom-

1. Recueil des Chartes.
2. Ville-Hardoin.
3. Recueil des Chartes.
4. Acrop. c. 34.

pre et de renouer derechef avec les Français. Mais avant que de renoncer ouvertement au traité qu'il avait fait avec Vatace, et de lui déclarer la guerre, il proposa de retirer sa fille, qu'il avait engagée peu auparavant en l'alliance de Théodore Lascaris, fils et héritier apparent de ce prince, en la cour duquel elle était élevée et nourrie, à cause qu'elle n'avait pas encore l'âge requis pour le mariage, non plus que Théodore, qui à peine avait atteint celui de onze ans. A cet effet il vint à Andrinople, d'où il députa ses ambassadeurs vers Vatace et vers l'impératrice sa femme, pour les prier de lui envoyer sa fille qu'il avait passion de voir, promettant de la renvoyer incontinent après. Quoique Vatace s'aperçût bien du dessein du Bulgare, il crut toutefois être obligé de ne pas lui refuser une demande qui semblait être juste en apparence, et ne procéder que d'une tendresse d'affection, de crainte que le refus qu'il lui en ferait ne lui donnât occasion de faire éclater plus ouvertement son mécontentement : mais le Bulgare, ayant reçu sa fille, partit incontinent d'Andrinople et s'en retourna en Bulgarie.

Azan ayant ainsi rompu avec les Grecs, rechercha les occasions de s'appuyer de l'alliance des Français[1] ; à quoi il ne lui fut pas difficile de parvenir, vu le besoin de secours qu'ils avaient, et l'état pitoyable où ils étaient réduits. Et afin de leur montrer que c'était par une réconciliation non

1. Acrop. c. 36

feinte, il proposa de quitter l'église grecque, d'embrasser la religion catholique, et de se soumettre comme les Latins à l'autorité de l'église romaine. Il écrivit à ce sujet[1] au pape Grégoire IX et le pria d'envoyer un nonce en son royaume, pour y établir la véritable croyance, et avec lequel il pût sérieusement traiter des affaires de l'empire et de la ville de Constantinople. Le pape reçut l'ambassade du Bulgare avec beaucoup de joie, et comme une occasion favorable qui se présentait de réunir au sein de l'église un grand peuple, qui s'était laissé emporter au courant du schisme des Grecs. Il lui envoya incontinent l'évêque de Perugia en qualité de Nonce, auquel il donna pour compagnon l'évêque de Bosne, et par une lettre qu'il lui écrivit[2], il l'exhorta à secourir fortement l'empereur Jean de Brienne, et à faire paraître en cette occasion la dévotion sincère qu'il témoignait avoir envers le saint siége; l'assurant par d'autres lettres[3] qu'il y avait de puissantes troupes sur pied, qui avaient pris la croix, à dessein de passer sous peu dans la Grèce, pour y fortifier les Français et réduire les Grecs à leur obéissance. Il écrivit encore au roi de Hongrie[4] en faveur des légats, et à l'archevêque de Colocza[5] et à ses suffragants, afin qu'ils contribuas-

1. Greg. IX. PP. l. II, 96.
2. Greg. IX, l. II, epist. 110.
3. Greg. IX, l. II, epist. 113.
4. L. II, ep. 97.
5. L. II, epist. 112.

sent de leur assistance et de leur entremise à la levée des troupes pour l'empire ; exhortant par une autre les prélats de Bulgarie à porter leur prince à donner un prompt et puissant secours pour sa défense. La lettre de Grégoire à Azan, qui fut écrite le vingt-unième jour de mai, pourrait faire présumer qu'au temps qu'elle fut envoyée, Jean de Brienne n'était pas encore décédé, puisqu'il exhorte ce prince à le secourir. Mais ayant justifié par les écrivains du temps, et par les nécrologes, qu'il mourut le vingt-troisième jour de mars ou le dix-huitième de mai de cette année, il y a lieu de croire que la nouvelle de sa mort n'était pas encore venue à Rome ; joint qu'Acropolite [1] met en termes exprès cette rupture du Bulgare avec Vatace après la mort de Jean, quoique la présomption soit qu'elle avait été projetée de son vivant.

L'effet et la suite de cette alliance parurent incontinent après, par la levée d'une puissante armée, que le roi de Bulgarie conduisit en personne dans la Thrace ; auquel les Français se joignirent [2] avec diverses troupes étrangères, qu'ils attirèrent à leur parti par de légères payes, et sous l'espérance de grandes récompenses. Étant ainsi réunis, ils vinrent tout droit sur l'empereur grec, qui était pour lors près de la ville de Chiorli, et lui ayant donné la chasse, mirent le siége devant cette ville,

1. Cap. 34.
2. Acrop. c. 38.

qui était l'une des plus importantes places de cette province. Elle était gardée par Nicephore Tarchaniote, premier maître-d'hôtel, et depuis grand-domestique ou grand-sénéchal à la cour de Vatace: il avait épousé Marie, sœur aînée de Michel Paléologue, depuis empereur, aussi heureux dans ses entreprises que vaillant et hardi de sa personne. Les attaques que les nôtres y firent avec leurs grandes machines et leurs assauts fréquents, avaient presque réduit la place à composer, lorsque la nouvelle vint à Azan de la mort de la reine Anne de Hongrie, sa femme, et de celle d'un jeune fils qu'il avait eu de son mariage, outre Caloman qui lui succéda depuis; ensemble de la mort de l'évêque de Trinove. Ce prince feignant aussitôt d'appréhender par ces accidents quelque nouveau mouvement dans son royaume, et d'être obligé de retourner pour donner ordre à ses affaires, leva le camp, et partit avec assez de précipitation du siége, abandonnant ainsi les Français, lesquels ne se sentant pas assez forts pour résister à Vatace, s'il venait les attaquer, se trouvèrent pareillement obligés de se retirer, et de mettre leurs troupes en lieu d'assurance. Mais il parut assez par la suite, qu'il ne s'était engagé dans l'alliance des Français, que par la seule considération et les persuasions pressantes de sa femme; car ayant perdu en sa personne toute l'affection qu'il leur avait témoignée, ainsi qu'au jeune Baudoin, par ces nouveaux traités, et étant d'ailleurs d'un esprit inconstant, il quitta leur parti et renoua avec Vatace, auquel il renvoya sa fille Hélène pour achever son mariage

avec Théodore, fils de ce prince. Ce qui fit encore voir clairement qu'il n'eut jamais aucune inclination ni volonté de se réunir à l'église romaine, dont il quitta la pensée. Il épousa incontinent après[1] Irène, fille de Théodore Comnène, empereur de Thessalonique. Ce mariage causa la liberté de ce prince, pour lors prisonnier d'Azan, qui lui avait fait crever les yeux ; lequel s'étant ensuite emparé par adresse et par intelligence de la ville de Thessalonique, et se voyant d'ailleurs incapable du gouvernement, à cause qu'il était privé de la vue, fit couronner Jean, son fils aîné, empereur, se contentant à son égard du titre de despote. Il se saisit aussi de son frère Manuel, qu'il envoya à Attalie en Pamphilie, et le mit en la puissance des Turcs de Cappadoce, qui, au lieu de le retenir prisonnier, suivant le dessein de Théodore, le firent passer dans la cour de Vatace. Ce prince ne manqua pas de se servir de cette occasion pour traverser le jeune empereur de Thessalonique ; car il fit équiper quelques vaisseaux en faveur de Manuel, et l'envoya en Thessalie, où il fit d'abord quelques progrès, et prit plusieurs places. Mais à la fin il se fit un accord entre eux, dont Théodore et Constantin, ses frères, furent les médiateurs, par lequel on laissa à Manuel quelques contrées dans la Thessalie.

Pendant que les affaires se passaient de la sorte dans la Romanie, le jeune Baudoin continuait ses

---

1. Acrop., c. 38.

levées en France, et sollicitait par ses ambassadeurs le secours des princes chrétiens. Déja, comme j'ai remarqué, le duc de Bourgogne, les comtes de Bretagne, de Bar, de Soissons et de Mâcon, Imbert seigneur de Beaujeu[1], et un grand nombre de gentils-hommes français s'étaient enrôlés, et avaient pris la croix pour le voyage et le secours de Constantinople. Le comte de Bretagne[2] avait lui seul mis sur pied une armée de dix mille hommes d'infanterie, et de deux mille chevaux, et avait été mandé par le pape pour prendre la conduite des croisés et la charge de l'argent qui avait été levé pour cette guerre, et Henri comte de Bar[3] promettait d'y conduire cent cavaliers d'élite. Baudoin ne se contenta pas d'avoir fait ces progrès en France, il passa encore en Angleterre[4] pour persuader au roi Henri III de contribuer de sa part à cette noble entreprise. Mais il fut fort surpris, lors qu'étant arrivé à Douvres, il trouva des députés du roi, qui lui dirent de sa part, qu'il trouvait très-mauvais qu'un prince de sa qualité et de sa condition fût entré dans ses états, sans l'en avoir fait avertir, et sans avoir pris sa permission; ce qu'il ne pouvait avoir attenté que par présomption et par mépris. Ce discours donna de la confusion au jeune prince, qui n'avait pas crû par cette action

1. Greg. IX, l. XII, ep. 317.
2. Greg. IX, l. XII, epist. 351; Math. Paris, ann. 1237.
3. Greg. IX, l. XI, epist. 408, 409.
4. Math. West.; Math. Par.

désobliger le roi : et jugeant bien qu'il y avait d'autres motifs qui lui rendoient son arrivée suspecte, il s'excusa au mieux qu'il put envers les députés, et se disposa à son retour en France. On tient que le roi Henri fut porté par ses courtisans à faire cet affront à Baudoin, en haine de Jean de Brienne son beau père; lequel étant venu autrefois en Angleterre pour le secours de la terre-sainte, et ayant obtenu du roi ce qu'il demandait, et reçu de grands honneurs, d'abord qu'il fut retourné en France, prit le parti du roi Philippe Auguste, et se déclara ouvertement contre les Anglais. Toutefois le roi Henri fut fâché de l'avoir ainsi éconduit, et lui renvoya dire, que puisqu'il n'était pas entré dans son royaume à main armée et avec troupes, il pouvait achever son voyage, et venir à Londres, où il le recevrait avec les honneurs convenables à sa dignité. En suite de quoi Baudoin y étant arrivé le vingt-deuxième jour de mai, et de là à Woodstock, il y fut rencontré par le roi, et par Richard comte de Cornouaille son frère qui le reçurent favorablement. Enfin après quelque séjour il prit congé d'eux, et retourna en France, remportant environ sept cents marcs d'argent, que ces princes lui donnèrent pour fournir à une partie des dépenses de cette grande entreprise.

Le pape de son côté travaillait puissamment au rétablissement des affaires des Français dans la Romanie, estimant que leur affermissement servirait beaucoup au recouvrement de la terre-sainte.

Il donna ordre[1] que tous les deniers des croisés des diocèses de Lyon, Mâcon et Châlons, qui avaient racheté leurs vœux pour des empêchements légitimes qui leur étaient survenus, fussent mis entre les mains du comte de Mâcon, pour être employés à la solde des gens de guerre. Et sur ce qu'il apprit des légats qu'il avait envoyés à Constantinople avec quelques troupes, que la disette y était si grande, ainsi que dans l'armée des Français, que plusieurs d'entre eux, pour l'éviter, se jetaient parmi les ennemis, il manda au comte de Bretagne[2], qui lui avait donné avis du nombre des gens de guerre qu'il avait levé pour le secours de l'empire, qu'il en cassât une partie, et se contentât de mener six mille hommes de pied, et quinze cents chevaux; de crainte que le défaut de solde nécessaire pour de si grandes troupes, et la disette, ne les dissipât. A quoi d'ailleurs prévoyant, et attendant que le comte se fût mis en chemin, il envoya dans la Morée[3] et dans le duché d'Athènes son secrétaire, avec pouvoir de lever sur les ecclésiastiques des archevêchés de Patras, de Corinthe et de Thèbes, la troisième partie des revenus de leurs églises, pour être employée pour le secours de Constantinople; les priant d'accélérer cette levée, qui ne leur pouvait être qu'utile, puisque leur éta-

1. Greg. IX, l. XI, ep. 264.
2. Greg. IX, l. XI, epist. 351.
3. Gregor. IX, epist. 358.

blissement et leur repos dépendait absolument du succès et du progrès des affaires de Constantinople. Il écrivit aussi à même fin au comte palatin de Zanthe[1], qui est celui qui épousa, suivant Alberic[2], la sœur de Théodore prince de Thessalonique, et qui était Français de nation, sans néanmoins que j'aie pu découvrir sa famille; et l'exhorta par les mêmes raisons à secourir la ville de Constantinople de vivres et de troupes. Il enjoignit encore aux archevêques de Vienne [3], de Lyon, de Besançon, et de Bourges, et aux évêques de Cambrai, de Toul, de Metz, de Liège et de Verdun, de faire publier dans leurs diocèses la croisade contre les Grecs schismatiques, avec les mêmes indulgences que les conciles avaient ordonnées pour les croisés de la terre-sainte. Il voulut qu'une partie des deniers, qui avaient été levés pour son secours, fût employée pour celui de Constantinople : et persuada le roi Saint Louis [4] qui avait quelque scrupule au sujet des levées extraordinaires de deniers qu'il avait faites sur les Juifs de son royaume, sous prétexte des usures qu'ils commettaient, de les employer à la levée de gens de guerre pour le secours de cet empire. Il le pria au surplus de permettre que la troisième partie des revenus des biens des églises de son royaume y fût pareillement destinée; et la reine

1. Gregor. IX, l. XI, epist. 359.
2. Alberic. 1236.
3. L. XII, epist. 10.
4. L. XII, epist. 311.

sa mère, de faire ensorte, vers le roi son fils et les prélats, qu'ils n'apportassent aucun obstacle ou résistance à la levée de cette subvention. Enfin il écrivit au roi d'Angleterre et au comte de Cornouaille[1], et les conjura de contribuer du leur à un si glorieux dessein.

La nouvelle de l'inconstance et du changement du roi Azan, qui avait feint ci-devant de se réunir à l'église romaine, lui ayant été apportée, il en conçut un tel déplaisir, qu'il résolut d'en tirer vengeance, et de lui faire déclarer la guerre. Il jeta la vue à cet effet sur le roi de Hongrie; ne croyant pas qu'aucun autre prince pût s'y engager avec plus de facilité que lui, tant à cause du voisinage de ses états avec la Bulgarie, que parce qu'il semblait que l'alliance d'Azan avec lui et les Français n'avait subsisté que par les motifs de son mariage avec la sœur de ce roi, après le décès de laquelle il avait changé d'inclination pour cette couronne. Il lui envoya donc ses nonces[2] pour tâcher de le persuader de porter la guerre dans la Bulgarie, et commanda aux archevêques de Gran et de Colocza, et à l'évêque de Perugia, légat du saint siège, de publier une croisade contre ce prince : et afin de porter davantage le roi de Hongrie à entreprendre cette guerre, il lui fit don du royaume de Bulgarie. Bela eut de la

1. L. XII, post epist. 311.
2. Gregor. IX, l. XI, epist. 373.

répugnance[1], ou du moins en témoigna, pour cette entreprise, tant à cause de l'étroite alliance qu'il avait avec Azan, qui avait épousé sa sœur et en avait un fils héritier apparent de ses états, que parce qu'il s'attirerait par cette même guerre celle de Vatace, avec qui il avait aussi alliance et traité de paix, et qui était son beau-frère, la reine Marie sa femme[2] étant sœur de l'impératrice femme de Vatace, qui saurait bien juger que cette guerre lui serait faite en la personne de son allié. Mais les instances du pape, jointes à l'ambition et à l'espérance d'engloutir ce puissant royaume qui lui était offert, l'emportèrent sur son esprit. Il promit donc au pape d'entreprendre cette guerre, sous quelques conditions, dont l'une était, qu'il lui accorderait la dignité de légat en ce royaume, lorsqu'il l'aurait conquis, et qu'en cette qualité il aurait le pouvoir d'établir les diocèses avec le conseil des prélats, de distinguer les paroisses, et d'instituer des évêques pour la première fois, comme il avait été accordé autrefois à saint Étienne roi de Hongrie son prédécesseur; fondant cette demande sur ce que, par ce moyen, il lui serait plus aisé de gagner ces peuples, qui avaient de l'aversion pour l'église romaine, de laquelle ils croyaient que tous les catholiques fussent esclaves et dé-

1. Epist. Belæ apud Raynald.; Gregor., l. XII, epist. 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217.

2. Acropolit. Pachym., l. IV, cap. 28; Gesta Dei, p. 1193.

pendants, même en ce qui regarde le temporel. Il demanda encore qu'il lui fût permis de faire porter la croix en ses armées durant cette guerre, et que tant qu'il serait en cette expédition, le pape prît son royaume sous sa protection, et fulminât contre ceux qui entreprendraient de l'attaquer. Ces dernières conditions furent agréées par le pape, qui trouva un tempérament pour la première, accordant au roi de Hongrie de choisir tel évêque ou archevêque de son royaume qu'il voudrait et dont il pût disposer, à qui il pût conférer la dignité de légat, lequel en cette qualité recevrait ses ordres; afin de conserver par ce moyen l'autorité de l'église, qui n'a pas de coutume de donner ses titres aux princes séculiers. Il manda en suite à l'évêque de Perugia, légat apostolique, de conférer cette dignité en son nom au prélat que le roi lui présenterait, et aux archevêques et évêques de Hongrie de l'exhorter et de l'animer fortement à cette guerre.

Baudoin[1] cependant recevait de jour en jour de fâcheuses nouvelles de Constantinople, tant pour la disette de vivres qui affligeait cette capitale d'Orient, que pour le défaut de gens de guerre; au moyen de quoi les ennemis faisaient des courses jusques aux portes, sans trouver aucune résistance. La crainte d'ailleurs que les nôtres eurent des approches du Bulgare, qui s'était déclaré pour Va-

1. Ph. Mousk.

tace, les mettait en d'étranges appréhensions, se voyant un nouveau et puissant ennemi sur les bras. Ces nécessités urgentes obligèrent Baudoin à leur envoyer promptement quelque secours d'hommes et d'argent, en attendant qu'il pût marcher en personne avec une armée considérable, dont il voyait les apparences par les belles promesses des seigneurs français, et les effets par les levées qui se faisaient journellement. Il donna la conduite de ces troupes à Jean de Béthune sage et hardi chevalier, que l'empereur Jean de Brienne son beau-père lui avait donné pour gouverneur, et pour lui servir de conseil durant les négociations de son voyage; lequel partit de France vers le mois de mars, et prit le chemin d'Italie, à dessein de s'embarquer à Venise. Mais à peine eut-il passé les Alpes, que l'empereur Frédéric, qui était en Lombardie, s'opposa à son passage, et lui fit défense d'entrer en ses terres. Jean de Béthune, surpris de cet acte d'hostilité, se persuada qu'il gagnerait quelque chose sur l'esprit de Frédéric, s'il l'allait voir en personne. Effectivement, il fit si bien par son adresse et par ses discours, que l'empereur consentit à ce que ses troupes passeraient à Venise, pourvu qu'il demeurât près de sa personne par forme d'ôtage, et pour sûreté qu'elles ne feraient aucun dommage aux terres de l'empire. Il semble même, par ce que les auteurs du temps écrivent, qu'il l'arrêta prisonnier contre la loi des gens, et qu'il ne put obtenir sa liberté, quoiqu'il lui offrît cent marcs d'or pour sa rançon, et pour pouvoir ac-

compagner ses troupes, qui étaient très-considérables en nombre. De sorte qu'il fut obligé de les laisser aller, se contentant de donner espérance à ceux de Constantinople d'un grand et puissant secours, qui devait partir vers la saint Jean sous la conduite de Baudoin.

Ce qui donna sujet à cette hostilité de la part de Frédéric, fut premièrement la haine irréconciliable que cet empereur avait eue contre Jean de Brienne beau-père de Baudoin, sur lequel il en fit rejaillir les effets en cette rencontre, et lorsqu'il s'allia avec les seigneurs grecs ennemis de ce prince. En second lieu [1], il se porta avec d'autant plus de passion contre ses intérêts, qu'il savait que le pape qui l'avait excommunié, et était ainsi son ennemi capital, les favorisait; étant ravi d'avoir occasion de traverser ses desseins, et de choquer ses intentions, sachant très-bien qu'il avait à cœur l'entreprise et le secours de l'empire d'Orient. Mais la troisième et la principale raison [2] qui le porta à empêcher le passage des troupes de Baudoin, fut le pourparler du traité qui était entre lui d'une part, et Vatace et Azan de l'autre: lesquels, sur l'appréhension de ce grand appareil de guerre qui se faisait en France, firent leurs efforts de leur part pour se fortifier d'alliances. Et comme ils savaient que Frédéric était ennemi juré

1. Math. Paris, ann. 1238.
2. Ph. Mousk.; Chr. Rolandini, l. IV, c. 9.

du pape, et qu'il n'avait pas moins d'aversion pour la postérité de Jean de Brienne, ils le recherchèrent de paix; et afin de le gagner entièrement, ils lui firent proposer que, s'il voulait faire en sorte que les Français fussent chassés de Constantinople, ils tiendraient non seulement l'empire de lui et lui en feraient hommage, mais encore se réuniraient à l'église romaine. Frédéric, ambitieux de son naturel, se laissa surprendre à ces belles mais vaines promesses, desquelles tirant avantage, il fit dire à Baudoin que, s'il ne lui faisait hommage des terres qu'il tenait dans l'Orient, il lui déclarerait la guerre. Sur son refus, il fit faire de très-étroites défenses à tous ses sujets de laisser passer aucunes des troupes qui prenaient le chemin de Grèce, ou de la terre-sainte : de sorte que tous les ports de l'obéissance de l'empire furent fermés quelque temps. Les plaintes de cette hostilité ayant été portées au pape, il écrivit à Frédéric deux lettres [1], par lesquelles, après lui avoir représenté son dessein, et l'espérance qu'il avait conçue de réunir l'église grecque à la romaine, par le secours qu'il procurait aux Français qui tenaient l'empire de Constantinople, il le conjura de ne point s'opposer à une si pieuse entreprise, et de ne pas empêcher le passage des troupes des croisés qui s'acheminaient dans la Grèce. Et par d'autres il le pria de se joindre à eux, et de contribuer de sa part à

1. Gregor. IX, l. XI, epist. 413, 447.

l'extirpation d'un schisme qui travaillait l'église depuis un si long temps. Mais Frédéric qui n'avait aucune veine qui tendît à donner la moindre satisfaction au pape, s'en excusa sur quelques raisons légères et frivoles. De sorte que Baudoin, voyant que le succès de toutes ses poursuites était arrêté par cette mésintelligence, fut [1] conseillé par le roi saint Louis d'aller en personne à Rome trouver le pape, qui semblait être la pierre d'achoppement, et sur qui Frédéric fondait principalement le sujet de ses mécontentements; que là il aviserait avec lui des moyens de l'apaiser, et de rompre les traités qu'il avait faits avec les Grecs et les Bulgares, et de faire en sorte qu'il ne refusât point le passage à ses troupes, qui se dissipaient par ce retardement. Sur ce conseil Baudoin alla trouver le pape vers le mois d'août.

L'armée que Jean de Béthune [2] avait conduite en Italie était arrivée à Venise, et s'enflait journellement de nouvelles troupes qui y abordaient, et entre autres de celles que Baudoin, troisième du nom, comte de Guînes, après avoir eu congé du roi, y avoit amenées. Mais la mort de Jean de Béthune, qui avait eu la liberté de l'empereur Frédéric de rejoindre son armée, survenue à Venise incontinent après son arrivée, et causée par le déplaisir qu'il eut de se voir arrêté, fut une nouvelle

1. Math. Par.
2. Ph. Mousk.

disgrace aux desseins de Baudouin, qui avoit une entière confiance en sa valeur et en sa conduite, aussi-bien que ceux auxquels ils commandaient. Ce seigneur [1] était fils puîné de Guillaume, second du nom, dit le Roux, seigneur de Béthune et avoué d'Arras, et de Mahaut de Tenremonde. Suivant l'exemple de son père, et de Conon de Béthune son oncle, il était venu à la cour de Constantinople, d'où il fut envoyé en France par Jean de Brienne avec le jeune Baudouin, qui fut durant ce voyage sous sa conduite : lequel ayant appris son décès, en conçut un sensible déplaisir, qui fut avec d'autant plus de sujet, que la suite de ce funeste accident traversa ses espérances, et ruina une partie de ses desseins, par la dissipation des troupes qui étaient à Venise. Car la plupart des croisés, voyant leur chef mort, abandonnèrent l'armée; les uns se retirèrent à Rome, la soldatesque ne pouvant plus subsister faute de paye eut permission de s'en retourner. Il ne resta qu'une petite partie de ses nombreuses troupes, qui passa dans la Morée, n'ayant osé entrer plus avant dans la Grèce. Aucuns toutefois prirent le hasard de faire voile jusqu'à Constantinople, mais ils souffrirent beaucoup dans le chemin, et coururent de grands périls. Car Vatace et Azan [2] étaient aux environs de cette place, qui travaillaient par leurs conti-

1. A. Duchesne, Hist. de Béthune, l. III, chap. I.
2. Ph. Mouskes.

nuelles escarmouches les Français qui la gardaient, lesquels se trouvaient par ce moyen bloqués et resserrés de toutes parts par leurs ennemis, tant par mer que par terre, et réduits à une telle extrémité, qu'ils eussent été contraints de se rendre, s'ils n'eusseut été secourus à propos par les Vénitiens, qui y arrivèrent avec douze galères, et par Geoffroy de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe et de Morée, qui se joignit à eux avec dix autres.

Ce fut en ce temps-là que les barons français [1] se virent tellement épuisés d'argent, qu'ils furent obligés d'aliéner les plus précieux trésors de l'empire pour subvenir aux nécessités de l'état; même d'engager les reliques, et les choses qui sont hors de commerce. L'engagement de la très-sainte couronne d'épines de notre Seigneur, l'un des principaux joyaux de la sainte chapelle du palais de Constantinople, fut la marque de cette grande nécessité. Elle fut engagée [2] à divers particuliers, du consentement universel de tous les Français, pour la somme de treize mille cent trente-quatre perpres, monnaie de l'empire; savoir : à Albertin Morosini, podestat ou bail de la république de Venise dans Constantinople, et à qui elle fut baillée en dépôt, pour quatre mille cent soixante-quinze; à l'abbesse de Notre-Dame, surnommée Périvlepte, pour quatre mille trois cents; à Nicolas Cornaro

1. Galter. Cornut in Hist. de suscep. coronæ spineæ.
2. Recueil des Chartes.

et Pierre Zanni, nobles Vénitiens, pour deux mille deux cents; et aux Génois pour deux mille quatre cent cinquante-neuf; avec facilité de la retirer en payant et remboursant toutes ces sommes en dedans le terme qui fut convenu. Les barons eurent peine à voir une si sainte relique engagée à tant de personnes; et comme d'ailleurs ils étaient dans l'impuissance de fournir les sommes portées par le traité d'engagement, ils s'avisèrent, pour gagner du temps, de les emprunter de Nicolas Querini, noble vénitien, à condition que l'argent par lui prêté lui serait remboursé en dedans le mois d'octobre: cependant qu'elle serait mise en dépôt en l'église de Pantocrator, qui appartenait aux Vénitiens, entre les mains de Pancrace Gaversoni, ou Garzoni, camerier du commun de Venise, pour être portée à Venise, et là être gardée quatre autres mois, pendant lesquels il serait permis à Baudoin ou au régent de la dégager, en payant autant de livres de deniers de Venise que le plomb des perpres serait estimé; et ce temps passé, Querini aurait la liberté de la garder, vendre ou aliéner ainsi qu'il trouverait à propos. Ce traité fut arrêté le quatrième jour de septembre de cette année, et scellé des sceaux d'Anseau de Cahieu, bail ou régent, de Narjot de Toucy, de Geoffroy de Mery, connétable, de Guillaume, maréchal de l'empire, de Girard de Sirvensi, et de Miles Tyrel.

Incontinent après les barons donnèrent avis de cet engagement de la sainte couronne à Baudoin qui était en France, et le prièrent de faire en sorte

de la dégager. Il était à la cour du roi Saint Louis lorsque cette nouvelle lui fut apportée. Si elle lui fut sensible, comme un témoignage évident de la dernière extrémité dans laquelle les Français d'Orient étaient plongés, elle ne lui fut pas moins fâcheuse pour se voir dans l'impuissance de retirer ce précieux gage de notre rédemption. Il se résolut d'en communiquer au roi Saint Louis et à la reine Blanche sa mère, dont il connaissait la piété, se persuadant que lorsqu'il leur aurait raconté cette triste nouvelle, ils ne manqueraient pas de faire leur possible pour la retirer, particulièrement s'il leur en faisait présent. Car il jugea bien que le roi qui avait la conscience délicate, voudrait mal-aisément entendre parler de racheter une relique, et une chose sainte qui était hors de commerce. Quoique le roi eût beaucoup de déplaisir de l'état déplorable de Constantinople, il fut bien aise néanmoins que l'occasion se présentait d'orner la France du plus riche et du plus précieux trésor qui fût dans toute la chrétienté. Acceptant donc les offres avantageuses de Baudoin, il envoya en diligence à Constantinople deux religieux de l'ordre des frères prêcheurs, dont l'un avait été prieur dans un couvent de la même ville, et avait vu souvent cette sainte relique. Baudoin y joignit un sien député, avec lettres et ordre au régent et aux barons de la délivrer aux ambassadeurs du roi. Lesquels étant arrivés, les barons, en suite de l'ordre de Baudoin, envoyèrent la sainte couronne à Venise, où le roi

s'était soumis à fournir la somme pour laquelle elle avait été engagée, et mandèrent à Nicolas Querini, à qui elle était due, de la recevoir, et de remettre cette relique entre les mains d'André et de Jacques de l'ordre des frères prêcheurs, et de Nicolas de Borel chevalier, ou de l'un d'eux, lesquels ils avaient commis à cet effet. Cette lettre est inscrite de Narjot de Toucy bail de l'empire de Romanie[1], de Guillaume de Méry connétable, de Guillaume d'Aunoy maréchal, de Guy de Struen et de Miles Tyrel conseillers, et des autres barons de cet empire; ce qui nous apprend qu'Anseau de Cahieu était décédé un peu auparavant; attendu qu'au mois de septembre il vivait encore, et qu'au mois de décembre Narjot de Toucy lui avait succédé dans la dignité de bail, cette lettre ayant été expédiée à Constantinople dans ce mois là : vers lequel temps les ambassadeurs du roi, et les députés du régent et des Vénitiens se mirent en mer pour la porter à Venise. Vatace, sur l'avis qu'il eut de ce transport de la sainte couronne, fit avancer quelques vaisseaux pour attendre au passage celui qui la portait. Mais la providence divine qui avait destiné cette précieuse relique à la France, permit qu'il arriva sans les rencontrer, et qu'il aborda heureusement à Venise, où elle fut reçue solemnellement, et déposée dans la trésorerie de la chapelle de saint Marc, en attendant que la somme portée par le dernier traité fût comptée à Querini.

1. Recueil des Chartes.

Le roi, sur la nouvelle que la sainte couronne était à Venise, envoya aussitôt ses ambassadeurs pour la retirer des Vénitiens, et leur compter l'argent. Il écrivit aussi à l'empereur Frédéric, et le pria de leur donner passage et sauf-conduit sur ses terres. Enfin, la somme fut comptée à Querini, et la sainte relique enlevée de Venise, avec un regret indicible des peuples, et apportée en France. Le roi partit de Paris pour l'aller recevoir, accompagné de la reine sa mère, de ses frères, de Gautier Cornut archevêque de Sens, qui a écrit l'histoire de cette translation, de Bernard de Montégut évêque du Puy en Velay, et d'un grand nombre d'autres prélats et de chevaliers. Étant arrivé à Ville-Neuve-l'Archevêque, à cinq lieues de Sens, il y rencontra cette sainte relique, pour laquelle il avait eu tant de passion, et lui rendit le culte qui lui était dû; comme firent la reine sa mère, et ceux de sa suite, avec tant de dévotion et de tendresse de piété, qu'ils ne pouvaient en retirer les yeux. Le lendemain, qui était le jour de la fête de Saint-Laurent, elle fut apportée en la ville de Sens, où dès l'entrée de la porte de la ville, le roi vêtu d'une simple robe de laine, nu-pieds, et le comte d'Artois son frère de même, la portèrent sur leurs épaules, suivis des prélats et des seigneurs, sans souliers. Le clergé et toute la ville vinrent au devant, les rues furent ornées de tapisseries; on sonna les cloches dans toutes les églises; et enfin, elle fut apportée dans l'église de Saint-Étienne, où elle fut montrée et exposée à

tout le peuple. Le jour suivant le roi partit pour Paris[1], et arriva huit jours après au faux-bourg de saint Antoine. Là il fit élever un échafaud, sur lequel, en présence des ecclésiastiques, on montra cette sainte couronne à tout le peuple de Paris, qui y accourut en foule. Ensuite elle fut apportée solemnellement dans la ville par le roi et le comte, en la manière et avec les mêmes accoutrements que dans la ville de Sens, précédés des prélats et des seigneurs et gentils hommes, marchant nuds-pieds, jusques dans l'église de Notre-Dame; d'où après les prières qui y furent chantées, elle fut apportée et déposée dans le palais, en la chapelle royale de Saint Nicolas. Philippe Mouskes écrit[2], que la reine Engelberge de Dannemarck assista à cette cérémonie. A quoi il y a peu d'apparence, vu qu'elle était décédée trois ans auparavant, comme porte son épitaphe[3] qui se voit dans Corbeil. Alberic ajoute[4], que le roi donna dix mille livres à Baudoin en considération de ce rare présent, outre deux mille qui furent employées et dépensées durant le voyage. Et l'histoire de Notre-Dame du Puy[5] nous apprend, que le même jour que le roi reçut la sainte couronne, il en tira une épine dont il fit

1. Math. Paris, 1239; Vincent. Bellov, l. XXXII, c. 10; Nangius, Gaufrid. de Bello-loco, c. 34; Guillel. Carnot.; Chron. ms. S. Medardi Suess. an. 1240.

2. Ph. Mouskes.

3. Exstat t. v. Hist. Franc.

4. Alberic. 1239. Chr. Mag. Belg. p. 234.

5. Odo de Gessey en l'Hist. de N. D. du Puy, l. III, c. 13.

présent à cette église, et à son évêque Bernard qui l'accompagna dans ce voyage. Il en distribua encore quelques autres épines à l'église des frères mineurs de Séez, à celle de Valence en Espagne et à celle de Vicence en Italie.

Ces pressants besoins où les Français de Constantinople se trouvaient, et dont les nouvelles venaient de jour en jour à Baudoin, l'obligeaient de faire hâter le secours et le départ des troupes qui avaient été levées en France. Le pape[1], auprès duquel il avait laissé Jean de Valenciennes, chevalier, en qualité de son ambassadeur ou député, faisait ses efforts de son côté[2], pour persuader les seigneurs français, qui avaient pris la croix pour le voyage de la terre sainte, d'entreprendre celui de Constantinople, à cause du péril éminent où se trouvait cette place, qui était en danger de sa perte, si elle n'était secourue promptement. Entre autres il exhorta le prince d'Achaïe qui avait pris la croix pour la terre sainte[3], à abandonner ce dessein et à tourner ses armes contre Vatace. Les esprits se trouvèrent partagés en cette occasion; les uns donnant les mains aux injonctions et aux prières du pape, les autres y apportant de la résistance, et persévérant toujours dans leur premier dessein de passer dans la terre sainte, pour lequel ils avaient pris la croix. D'ailleurs,

1. Gregor. IX, l. XIV, epist. 173.
2. Lib. XII, epist. 370.
3. Lib. XII, epist. 168.

comme ils se voyaient pressés par ses semonces fréquentes, ils ne purent s'empêcher de lui en faire leurs excuses, mêlées de plaintes, de ce qu'il détournait ainsi l'effet de leur vœu, et les deniers qui avaient été premièrement destinés pour cette sainte entreprise. De ce nombre étaient Thibaut roi de Navarre, Hugues duc de Bourgogne, Henri comte de Bar, Amaury comte de Montfort, le comte de Vendôme, et autres seigneurs de condition. Le pape leur fit réponse[1], qu'il n'avait pas moins de zèle qu'eux pour les affaires de la terre sainte; mais que comme il ne croyait pas que l'on en pût absolument chasser les Sarrasins et les infidèles, que par l'affermissement de l'empire de Constantinople, il estimait aussi qu'il y fallait travailler avant toutes choses; et pour cela il les conjurait de s'acheminer le plus promtement qu'il leur serait possible, et dans le mois de juin et vers la fête de saint Jean, auquel temps il avait donné ordre à toutes les troupes des croisés de se tenir prêtes, pour passer toutes ensemble dans la Grèce.

Je ne sais si Pierre, comte de Bretagne, était d'intelligence et de la partie avec ces princes: car la lettre du pape, qui est du neuvième jour de mars, ne lui est pas adressée, mais seulement à ceux que je viens de nommer. Philippe Mouskes[2] écrit qu'avant de se mettre en chemin, il désira

1. Lib. XII, epist. 399.
2. Ph. Mouskes.

conférer avec le Pape, et qu'étant parti à ce dessein pour l'Italie, il rencontra Baudoin et Imbert de Beaujeu, qui en retournaient avec l'évêque d'Anagna, légat [1], qui le devait accompagner jusqu'à Constantinople. Le comté sur lequel Baudoin fondait ses principales espérances, lui persuada de retourner sur ses pas, et d'aller de rechef ensemblement conférer avec le pape sur leur entreprise. Ce qu'ayant fait, Baudoin revint en France vers la mi-carême pour donner ordre à ses affaires, et se préparer à son voyage. Il se trouva ensuite à Melun, où le roi Saint Louis, avec le comte de Poitiers son frère, et autres grands du royaume, solennisa la fête de la Pentecôte avec les cérémonies accoutumées, et y fut somptueusement régalé par le roi [2], auquel, vers ce même temps, il engagea son comté de Namur pour une somme de cinquante mille livres parisis, pour fournir à la dépense de son voyage, et à la solde et subsistance de ses troupes. Le roi en donna la garde aux chevaliers du Temple, pour le gouverner en son nom jusqu'à ce que Baudoin lui auroit rendu cette somme. Philippe Mouskes ajoute qu'il engagea pareillement le comté d'Auxerre; mais j'ai remarqué ci-devant qu'il n'en fut jamais possesseur. Il régla encore, avant de partir, d'autres affaires domestiques [3] : il ratifia les donations qui avaient été faites

1. Gregor. IX, l. XII, epist. 370.
2. Mouskes; Albéric, 1239.
3. Dipl. Belg. Miræ, l. II.

à l'abbaye de Grandpré au diocèse de Namur, tant par le comte Philippe, son frère, que par Henri, comte de Vianden, et Marguerite, sa sœur, femme de ce comte, pendant qu'ils étaient possesseurs du comté de Namur. Et étant à Blacon [1] au diocèse de Cambray, au mois de juin, il assigna cette seigneurie en douaire à Marie de Brienne sa femme, qui était pour lors à Constantinople, au lieu des châteaux de Mailly près Tonnerre, de Betry, et de Coulanges-sur-Yonne, qui lui étaient échus de la succession de Philippe, comte de Namur, son frère; à cause que ces terres lui étaient contestées par la comtesse de Nevers sa sœur, et ainsi il n'en était pas paisible possesseur; et ce sans préjudice aux droits de Marie sur les autres terres et fiefs, qui lui appartenaient au royaume de France et ailleurs.

Baudoin, ayant fait tous ses préparatifs pour son voyage, donna un rendez-vous général à toutes ses troupes, dans le dessein de les faire passer à travers de l'Allemagne. Car il avait enfin eu de l'empereur Frédéric [2] la permission, et un sauf-conduit qui avait été expédié à Crémone le septième jour de décembre de l'année précédente, et scellé en or; lequel il obtint par l'entremise du roi Saint Louis, que cet empereur redoutait plus qu'aucun autre prince de l'Europe, n'ayant osé lui refuser cette demande, de crainte de l'irriter. Ce

1. Recueil des Chartes.
2. Gregor. IX, l. XII, epist. 360. Math. Paris an. 1238.

que témoigne assez la menace [1] que le roi lui fit vers ce même temps au sujet des prélats de France, qu'il avait arrêtés comme ils allaient à Rome, lui ayant fait dire que s'il ne les relâchait promptement, le royaume de France n'était pas si affaibli qu'il se laissât piquer long-temps de l'éperon sans regimber. Le pape d'ailleurs avait disposé Bela roi de Hongrie [2], et Caloman son frère duc de Sclavonie pour lui donner passage dans leurs terres. Le Bulgare ayant fait son appointement avec Bela et les Français [3], avait aussi promis la même chose. De sorte que Baudoin ne feignit point de prendre le chemin de terre pour aller à Constantinople, n'ayant que des pays amis à traverser; outre qu'il espérait renforcer ses troupes de celles qui le devaient joindre dans la Hongrie et dans la Bulgarie, avec lesquelles il lui serait aisé de passer par les contrées de la Thrace, qui étaient occupées par Vatace.

Le roi de Navarre et les autres seigneurs français, qui n'avaient pu se résoudre à quitter leur premier dessein du voyage de la terre sainte, nonobstant les remontrances et les prières du pape, n'osant se fier aux paroles de Frédéric, qui avait déclaré à son occasion une guerre mortelle aux croisés, quittant le chemin d'Italie [4], s'allèrent em-

1. Nang. in S. Lud.
2. Gregor. IX, l. XI, epist. 448; l. XII, epist. 314.
3. Acrop. c. 37.
4. Nang. in S. Lud. Mouskes. Sanut., l. III, p. II, c. 15.

barquer à Marseille vers la fête de Saint-Jean, pour passer dans la terre sainte. Jean, comte de Mâcon, Jean, comte de Forez et de Nevers, à cause de sa femme, Richard de Chaumont, Anseau de l'Isle et autres vaillants chevaliers, furent de la partie. Pierre, comte de Bretagne, qui avait pris la croix pour le voyage de Constantinople, se joignit pareillement à eux. Le comte de Bar ayant obtenu un sauf-conduit de Frédéric, alla s'embarquer à Brindes; et tous arrivèrent à Acre; de sorte que Baudoin se trouva privé du secours de ces princes, et particulièrement des comtes de Bretagne et de Bar, qui semblaient s'être engagés de promesse envers lui et le pape. Quelques auteurs[1] écrivent que le roi de Navarre et ceux de sa suite, prirent leur route par Constantinople, et qu'après avoir souffert de grandes incommodités dans le chemin, particulièrement dans la Cilicie, vers le Monte-Negro, où ils perdirent tout leur équipage et la meilleure partie de leur cavalerie, ils arrivèrent enfin à Antioche, et de là à Acre. Ils ajoutent que les Génois leur ayant refusé des vaisseaux, ils prirent le chemin de terre, et passèrent par l'Allemagne, la Hongrie et la Thrace, et de là en Asie. Ce qui a peu de probabilité, vu que les écrivains du temps assurent qu'ils s'embarquèrent à Marseille, et qu'ils arrivèrent par mer à Acre.

Quoique Baudoin se trouvât trompé dans ses

1. Bossio, l. 91; Hist. des Chev. Hosp., l. II, ch. 6; Mariana, l. XII, c. 19.

espérances, et dans les belles promesses que la plupart de ces princes lui avaient faites, il ne laissa pas de continuer son entreprise; et avec ce qu'il avait de troupes, qui étaient encore en bon nombre, il se mit en chemin. Il avait[1] en sa compagnie plusieurs seigneurs de haute condition, entre autres Thomas de Marles, frère d'Enguerrand, seigneur de Coucy et Imbert Sire de Beaujeu, ses parents et cousins; Josserand Gros II du nom, seigneur de Brancion, au duché de Bourgogne; le châtelain de Baumez; Guillaume de Cahieu, Wetin de la Haverie, et environ sept cents chevaliers, outre les écuyers et les arbalêtriers à cheval, dont le nombre était de plus de trente mille, sans les gens de pied. Bref, Acropolite[2] écrit que son armée était de soixante mille hommes lorsqu'il arriva en Grèce. Baudoin[3], évêque de Sinigaglia en Italie, qui fut depuis archevêque de Visoï, et Warin, archevêque de Thessalonique, qui avait été chassé de son église par Théodore Comnène, prince d'Épire, après qu'il eut pris cette place sur le jeune roi Démétrius, se mirent à la suite de cette armée. Warin[4], avant son départ, le jour et fête des apotres Saint-Pierre et Saint-Paul, fit don à l'abbaye d'Anchin, en laquelle il s'était retiré depuis ce temps-là, de plusieurs reliques exquises qu'il avait

1. Alberic. 1239. Mouskes.
2. Caput 37.
3. Albéric, 1225, 1229.
4. Arnold. Raiss. in auct. ad Molan.

eues à la prise de Constantinople, par la permission de l'empereur Baudoin Ier. Cette date s'accorde avec ce qu'Albéric écrit, que Baudoin et les croisés de Constantinople partirent de France après la Saint-Jean-Baptiste; ce qui est encore confirmé par une autre chronique manuscrite quant à l'année [1]. De sorte que Baudoin en partit vers le mois de juillet, ou le commencement d'août, et prit son chemin par l'Allemagne [2], après que les ôtages eurent été envoyés, tant de la part de l'empereur Frédéric que de celle de Baudoin, pour la sûreté réciproque du passage. Acropolite dit [3] qu'il s'achemina en Italie, et qu'ayant passé les Alpes Noriques, il descendit dans l'Autriche, d'où, après avoir passé le Danube, il arriva au royaume de Hongrie, et traversa celui de Bulgarie, sans que le roi Azan se mît en devoir de lui disputer le passage, soit qu'il ne fût pas assez puissant ni assez fort pour le faire, ou qu'effectivement, comme estime cet auteur, il y eût quelque intelligence secrète entre lui et les Français, avec lesquels il renoua d'autant plus facilement, qu'il redouta les grands préparatifs qui se faisaient en France en faveur de Baudoin. Vatace même en conçut une telle crainte [4], qu'il rechercha le roi de Hongrie de paix et d'alliance; et afin de l'y porter, il feignit, comme il avait fait à l'endroit de Fré-

1. Chron. S. Medardi Suess. ms.
2. Mouskes.
3. Acrop. c. 37.
4. Gregor. IX, l. XIV, epist. 221.

déric, de vouloir reconnaître l'église romaine, et de quitter les anciennes erreurs des Grecs. Mais tout cela n'était que pour amuser ce prince, et le pape, à qui le roi de Hongrie en donna avis, et pour tâcher de détourner par cette ruse le grand orage qui le menaçait, et qui fondit dans ses états au commencement de l'année suivante.

audoin arriva à Constantinople avec toutes ses troupes sur la fin de l'année 1239, et vers le mois de décembre, où il fut couronné empereur en l'église de Sainte-Sophie, avec les cérémonies accoutumées : ce qui se reconnaît d'ailleurs par les dates de ses patentes, où il commence les années de son empire et de son gouvernement au jour du sacre; d'où il est aisé d'induire que ceux qui les commencent à la mort de Jean de Brienne, son beau-père, se sont mépris notoirement, n'ayant pris la qualité et le titre d'empereur que depuis son arrivée à Constantinople, et s'étant contenté avant ce temps-là de celui d'héritier de l'empire, comme j'ai remarqué ci-devant. Au printemps suivant, il mit son armée en campagne, qui fut fortifiée[1] d'un grand nombre de Comains, qui lui arrivèrent sous la conduite de Jonas et de Sorodius, leurs rois ou princes. Il est incertain si l'alliance qui fut contractée par les Français avec ces infidèles se fit depuis l'arrivée de Baudoin ou avant, parce que[2]

1. Alber. 1239.
2. Acrop. c. 36.

Acropolite remarque qu'au temps qu'ils assiégèrent Chiorli avec Azan, roi de Bulgarie, en l'an 1237, ils avaient en leur armée plusieurs Scythes, Barbares ou vagabonds qu'ils avaient attiré à leur parti à force d'argent, et qu'en cette année, ils en avaient un nombre infini dans leurs troupes. En tout cas, c'est à cette alliance qu'il faut rapporter la cérémonie que le sire de Joinville dit avoir été pratiquée en cette occasion par les Comains et les Français [1], qui furent obligés de suivre la coutume que ces peuples barbares observaient ordinairement dans les traités d'alliance et de confédération; lesquels, afin de les rendre plus solennels et plus obligatoires, se faisaient tirer du sang de leurs veines, et se le donnaient à boire les uns aux autres, estimant que par ce mélange de sang, ils contractaient une espèce de confraternité, et devenaient d'un même sang. Les autres le mêlaient dans du vin, et le buvaient de la sorte. Ce que les nôtres [2], qui avaient autrefois reproché cette coutume aux empereurs grecs, comme ressentant la barbarie, furent obligés de pratiquer dans la nécessité et la conjoncture de leurs affaires, afin d'attirer ces peuples à leur dévotion. Le même auteur ajoute qu'ils firent encore passer un chien entre les nôtres et eux, et le découpèrent en pièces avec le tranchant de leurs épées, disant que ceux d'entre eux qui

1. Joinville, Hist. de S. Louis.
2. Epist. Bald. I. Imp. CP. de 1. urbis CP. expugn.

fausseraient leur foi, et contreviendraient à ces alliances, fussent ainsi découpés et maltraités; cérémonie qui était pratiquée long-temps auparavant par les Hongrois, alors payens, qui avaient coutume, pour donner plus de force à leurs serments et à leurs traités, de faire de semblables destructions de loups et de chiens. Ces deux princes vinrent à Constantinople avec leurs familles, et y furent très-bien accueillis par les barons français; lesquels afin de les intéresser et de les engager fortement dans leur parti [1], firent épouser à Guillaume, fils de Geoffroy de Méri, connétable de Romanie, l'une des filles de Soronius, et une autre à Baudoin, qu'Albéric surnomme de Hainaut, parce que peut-être il était originaire de ce comté, l'une et l'autre ayant reçu le baptême. Narjot de Toucy, seigneur puissant, qui avait été bail de l'empire, probablement après le décès de Robert, étant alors veuf de la fille de Branas, épousa la fille de Jonas, qui était le plus grand d'entre les princes des Comains.

Les Français [2], fortifiés de ce puissant secours, marchèrent droit à Chiorli, place assise dans la Thrace, importante pour son assiette et ses fortifications, où ils formèrent le siége. Elle était gardée au nom de Vatace par Jean Petraliphe, garde des chartes en la cour de cet empereur; mais il ne la

1. Albéric.
2. Acrop. c. 37.

put défendre contre une armée si nombreuse, qui le pressa de si près, qu'il fut obligé de la rendre, et de se laisser conduire prisonnier avec toute sa garnison dans Constantinople. Nicétas remarque[1] que cette famille des Petraliphes était originaire de France, et qu'elle s'habitua dans Didymotique, ville de la Thrace. Le premier qui se mit au service des empereurs grecs, fut Pierre, surnommé Aliphas par Anne Comnène[2] en son Alexiade, qui accompagna Robert Guiscard[3] duc de la Pouille aux guerres qu'il eut dans la Grèce contre l'empereur Alexis Comnène, et après son décès se rangea en la cour de cet empereur, comme firent plusieurs autres de sa suite, ainsi qu'il est remarqué par Orderic Vital[4], qui fait mention de Pierre en cette occasion, et le qualifie formellement Français. Les croisés de la terre sainte[5], sous la conduite de Godefroy de Bouillon, passant par Constantinople, il s'engagea avec eux dans ce voyage, se trouva à la prise d'Antioche et aux autres expéditions, et obtint la principauté de Césarée dans la Cappadoce. De là[6], ayant été rappelé par Alexis, cet empereur lui donna de grands emplois, et l'eut en estime pour sa fidélité. Les historiens des guerres

1. Nicet. in Manuele, l. II, c. 4.
2. Anna Com., l. IV, Alex.
3. Anna Com., l. 4, 5, Alex.
4. Ord. Vital., l. VII, Hist. eccl.
5. Anna, l. XI, Alex.
6. Anna, l. XIII.

saintes ont exprimé diversement son nom ; les uns le surnomment de Aluph [1], aucuns *de Alphia* [2], les autres *de Alpibus* [3]. D'où je me persuade qu'il était Provençal, et seigneur de la terre dite *Aulps*, située dans le bailliage de Bariols, qui est appelée dans les titres latins *de Alpibus*, et appartient à la maison de Blacas [4]. Tant y a, que cette famille, qui retint le nom et la seigneurie conjointement de Pierre Aliphas, fut fort illustre dans l'empire de Constantinople [5], où elle posséda les premières dignités, et eut l'honneur d'entrer dans les premières alliances.

L'armée des Français étant campée près de la ville de Constantinople, avant le siége de Chiorli, Guillaume de Vérone, seigneur de Negrepont, fils de Ravain *dalle Carceri* [6], gentilhomme véronais, vint se présenter à l'empereur avec la princesse Hélène sa femme, nièce de Démétrius, roi de Thessalonique, et lui demanda l'investiture de ce royaume qui appartenait à Hélène, comme héritière principale de ce roi. Ce que l'empereur lui accorda, sans préjudice des droits d'autrui, et en cette qualité

1. Tudebod.
2. Baldr., l. II.
3. Robert. Monach., l. III; Guibert., l. IV. c. 1; Sanut., l. III, p. 5, c. 3.
4. Mém. de M. de Peiresc.
5. Nicet. in Man., l. II, c. 4; in Isaacio, l. III, c. 3, c. 8; Acropol., etc.
6. Torell. Sarayna nelle Hist. de' Veronesi, l. I, p. 8, c. 17.

reçut leurs hommages en présence du patriarche et des grands de la cour, et leur en fit expédier ses patentes scellées en or le cinquième jour de mai, l'an 1er de son empire. Guillaume et Hélène firent confirmer cette investiture par le pape Innocent IV[1], ensemble la donation du château de Pilaprène, qui leur avait été faite, et à Conrad, Boniface et Agnès, leurs enfants, par l'empereur, étant en son palais des Blaquernes. Je n'ai encore pu découvrir qui fut le père de cette princesse, qui est qualifiée nièce de Démétrius, et à raison de sa succession, reine de Thessalonique, quoiqu'il soit probable qu'elle était fille de Manuel, fils de l'empereur Isaac et de l'impératrice Marguerite de Hongrie, qui eut du marquis de Montferrat, son second mari, le roi Démétrius, par ce moyen frère utérin de Manuel.

Vatace[2], reconnaissant bien qu'il n'était pas assez fort pour passer dans la Thrace et secourir Chiorli, et que l'armée des Français était trop nombreuse pour espérer de la forcer, se résolut à faire une diversion dans l'Asie, où ils possédaient plusieurs places, et à profiter de l'absence de leurs troupes, qui étaient occupées ailleurs. Il fit marcher ce qu'il avait de gens de guerre vers les côtes de la mer de Propontide, aux environs de Nicomédie, et vers les villes qu'ils y tenaient. Il fit faire voile en même

1. Innoc. IV, l. 1, epist. 636, in quâ insertum est Balduini diploma.

2. Acropol.

temps à son armée navale, afin de les attaquer par mer et par terre. Étant parti de Nicomédie, et ayant fait avancer ses troupes au-delà du château de Carax, il mit le siége devant Dacivyze qu'il emporta, comme il fit ensuite Nicétiate, qui étaient les deux plus fortes places de cette contrée. Il en enleva aussi plusieurs autres[1], que Geoffroy de Méry, connétable de Romanie, y possédait; en sorte que de toutes celles qui lui appartenaient en cette province, ou plutôt aux Français, il ne resta que le château d'Asquilli, ou d'Esquille, comme il est nommé dans l'histoire de Ville-Hardoin[2]. Ce Geoffroy était seigneur de Méri sur Seine : il avait épousé une dame grecque, et avait entrepris le voyage d'outremer vers le mois de juillet 1240, suivant le témoignage d'Albéric, qui en a supprimé le nom[3], et succéda, en l'année suivante, à un sien frère qui en était seigneur, à l'occasion de quoi il passa en France, pour aller recueillir sa succession. Que si d'un côté Vatace fit quelques progrès sur terre[4], il ne fut pas accompagné du même bonheur sur mer; car ses galères, qui étaient au nombre de trente, ayant été rencontrées par l'armée navale des Français, qui n'était composée que de treize seulement, furent entièrement défaites, chacune de ces treize galères en ayant pris et emmené une de celles de

1. Greg. IX, l. xv, epist. 103.
2. Voyez tome 3 de cette Collection.
3. Alberic. 1239.
4. Acrop. c. 37.

leurs ennemis avec tous les soldats qui étaient dedans. Des auteurs grecs attribuent la perte de cette bataille au peu d'expérience et de valeur de Geoffroy, seigneur arménien qui en était l'amiral. Ce qui ne fût pas arrivé si Vatace en eût laissé la conduite à Geoffroy Manuel, qui avait eu cette dignité avant lui, et était très-expérimenté au fait de la marine, et hardi de sa personne, Vatace lui ayant ôté cette charge pour avoir dit que ses vaisseaux, quoiqu'en plus grand nombre que ceux des Français, ne pourraient jamais leur résister s'ils en venaient à un combat. Ce qui montre en quelle réputation de courage étaient les nôtres, et quelle était leur adresse et leur expérience au fait de la mer. André Dandolo écrit qu'en l'an 1241, Jean Vatace, après avoir épousé la fille de l'empereur Frédéric, leva une puissante armée de mer, composée de vingt-cinq galères et de plusieurs autres vaisseaux, et une autre armée de terre, et qu'il vint mettre le siége devant Constantinople, et que Jean Michel, podestat des Vénitiens, sortant de la ville avec seize galères, défit Vatace, prit dix de ses galères, mis les autres en fuite, et lui fit ainsi lever le siége.

Les avantages que les Français remportèrent sur les Grecs, par la prise de Chiorli, et par cette victoire navale, ne les garantirent pas des autres inconvénients. Car comme ils avaient de grandes armées à soudoyer, ils se trouvèrent dans l'impuissance de fournir aux dépenses qui suivent ordinairement ces grandes entreprises. Ce qui mettait l'empereur

dans la dépendance de ceux qui l'accompagnaient en cette guerre; ce qui parut assez par le don ou transport qu'il fut obligé de faire au prince d'Achaïe de la terre de Courtenay, pour demeurer quitte vers lui de quelques sommes qu'il lui avait prêtées. Ce prince ayant envoyé en France pour en demander l'investiture à Saint-Louis, elle lui fut refusée par le roi, qui en écrivit à l'empereur, et lui témoigna s'étonner de ces aliénations, et particulièrement d'une terre de cette conséquence, et dont sa famille portait le nom. A quoi l'empereur fit réponse[1], qu'il ne l'avait pu refuser au prince, auquel il était obligé pour de grandes sommes; et que d'ailleurs il avait cru que ce lui serait un moyen de l'acquérir entièrement à sa dévotion par ce bienfait; mais que puisqu'il semblait ne l'avoir point agréable, il le suppliait de trouver bon qu'il en fit don à l'impératrice sa femme, pour augmentation de douaire, et en considération de ce que les terres de Betry, de Coulanges sur Yonne, de Mailly-Château et de Mailly-Ville, qui lui avaient été assignées, étaient controversées par la comtesse de Nevers, qui en était en possession; cette donation ne pouvant être validée que par le consentement qu'il y apporterait. Et à l'égard du différend qu'il avait avec cette comtesse[2] pour raison de ces terres, il le pria par d'autres lettres de vouloir en prendre le soin, et même lui donner pouvoir de le terminer ainsi qu'il aviserait.

---

1. Layette, Constant., tit. 23; exstat etiam t. 5, Hist. Franc.
2. Recueil des Chartes.

Ce fut en ce même temps que Baudoin, qui fondait toutes ses espérances dans les libéralités de ce roi, lui envoya une grande portion de la vraie croix, avec les plus exquises et les plus précieuses reliques qui fussent dans la sainte chapelle du palais de Constantinople. Quelques auteurs écrivent que c'est cette croix qui avait autrefois été apportée de Jérusalem par Sainte-Hélène[1] au grand Constantin son fils, qui la faisait porter dans les combats. D'autres la confondent mal à propos avec celle qui tomba[2] entre les mains de Saladin et des Sarrasins. Guillaume de Tyr[3], Anne Comnène en son Alexiade[4], et Raimond d'Agilles[5], en ont fait mention, et disent que les empereurs faisaient faire les serments solennels sur cette croix, sur la couronne d'épines et sur les autres reliques qui étaient gardées dans cette sainte chapelle. Elle fut apportée à Paris[6] le jour de la fête de l'exaltation de la sainte croix, en la sainte chapelle du Palais, que le roi faisait bâtir en l'honneur de cette sainte croix et de la couronne d'épines. On y apporta aussi en même temps la robe de Notre-Seigneur, le fer de la lance, l'éponge et autres instruments de sa passion. Le roi la fit recevoir à l'église de Saint-Antoine, et

1. Chron. ms. S. Medardi Suess.
2. Math. Paris, ann. 1241.
3. Willelm. Tyr., l. xx, c. 25.
4. Anna Com., l. xiii, Alex.
5. Raym. d'Agiles, p. 158; Gretzer., t. 1, de S. Cruce, l. 1, c. 12, p. 95.
6. Alberic. 1241, Mouskes.

la porta dans ses mains, étant en habit de laine, nuds pieds, et après avoir jeuné trois jours auparavant, jusque dans l'église de Notre-Dame; ses frères portaient aussi, dans cette pieuse cérémonie, la couronne d'épines et les autres reliques, y ayant des seigneurs qui soutenaient les bras du roi et de ses frères durant le chemin. De là, elles furent portées en la sainte chapelle du Palais. Mathieu Paris s'est encore mépris, écrivant que cette cérémonie se fit le jour de vendredi-saint, contre l'autorité des auteurs du temps.

La mort d'Azan, roi de Bulgarie [1], survenue en cette année, vers le mois de juin, changea l'état des affaires des Français. Car bien qu'il eût témoigné à leur égard une espèce de neutralité lorsqu'il donna passage aux troupes de Baudoin, si est-ce que par après il se rejoignit à Vatace; lequel, voyant que Caloman, successeur de ce prince, qui l'avait eu de la princesse de Hongrie, n'était qu'un jeune enfant, et avait à peine atteint l'âge de douze ans; qu'il n'était pas capable de gouvernement, et encore moins de soutenir le faix de la guerre; prit la résolution de profiter de cette minorité pour s'emparer du royaume de Bulgarie; ce qui parut assez dans la suite. Et afin de n'être pas diverti durant ce temps-là par les armes des Français, il fit une trève avec eux pour deux ans, en laquelle Caloman ne laissa pas d'entrer. Le roi Azan fut marié deux

1. Acrop., c. 39; Math. Paris, ann. 1241.

fois; la première avec Marie de Hongrie, fille du roi André, de laquelle il eut, entre autres enfants: Caloman, son successeur; un autre fils qui mourut durant le premier siége de Chiorli; Hélène, qui fut mariée à Théodore Lascaris, fils de Vatace; et Thamar[1]. De sa seconde femme, qui fut Irène, fille de Théodore Comnène, despote de Thessalonique, il eut : Michel, qui succéda à Caloman; Théodore, nommée encore Anne; et Marie, qui fut donnée en mariage à Mytzes[2], grand seigneur de Bulgarie, qui était seigneur des villes d'Anchiale, de Sosopoli, d'Agathopoli, de Canstrise et autres, et qui depuis fut roi de Bulgarie.

La mort de Narjot de Toucy et de Jonas, roi des Comains, son beau-père, arriva pareillement en cette année. Narjot, seigneur champenois, était issu de la noble famille de Tocy[3] ou Toucy, dans l'Auxerrois, en laquelle ce nom de Narjot était familier; car les titres anciens font mention d'Itier et de Hugues de Toucy, et de Narjot, leur frère, qui firent quelques bienfaits à l'abbaye de Moléme, sous Humbaud, évêque d'Auxerre, du consentement d'Ermengarde, femme de Narjot, et de Béatrix sa fille[4]. Il est encore parlé d'un autre Narjot de Toucy en d'autres titres des années

1. Acrop. c. 38.
2. Pachym., l. v, c. 5; Niceph. Gregor., l. 2.
3. A. Duchesne, Hist. de la Maison de Châtillon, l. x, c. 16.
4. Preuves de l'Hist. des Ducs de Bourgogne, p. 45.

1182 et 1191, duquel ce Narjot dont nous parlons pouvait être fils. Il avait été bail ou régent de l'empire, et avait eu l'honneur d'épouser en premières noces la fille de l'impératrice Agnès de France et de Théodore Branas[1]; après le décès de cette princesse, il reprit une seconde alliance avec la fille de Jonas, roi des Comains, qui, depuis, se fit religieuse dans un monastère de Constantinople, après la mort de son mari. Il laissa, entre autres enfants de son premier mariage : Narjot de Toucy; Philippe de Toucy, qui fut bail de l'empire; Anseau de Toucy, qui fut fait prisonnier avec le prince d'Achaïe dans la défaite de Thessalie, l'an 1259; et une fille[2], mariée à Guillaume de Ville-Hardoin, frère de Geoffroy II du nom, prince d'Achaïe. Après la prise de Constantinople, Narjot se retira dans le royaume de Naples, à la cour du roi Charles Ier, qui lui donna la seigneurie de la Terza, dans la terre d'Otrante, et le fit amiral du royaume. Il paraît avec cette dignité l'an 1272. Narjot épousa Lucie[3], princesse d'Antioche et comtesse de Tripoli, sœur et héritière de Boëmond VII du nom, décédé sans enfants l'an 1287. Sanudo remarque[4], que l'un et l'autre étaient absents lorsque cette succession leur échut, dont à peine ils entrèrent en jouissance,

1. Alberic. 1241.

2. Albéric, ann. 1234, 1236; Sc. Ammirato F. di Napoli, p. 197.

3. Lignage d'Outremer, ch. 4.

4. Sanut., l. III, p. 42, c. 20.

car la ville de Tripoli fut prise l'année d'après par le Sultan Melec Messor, ou la suivante [1], ainsi que veut [2] Aithon. Il mourut au royaume de Naples en l'an 1292, laissant sa femme Lucie veuve. Ammirato la nomme Julienne, et ajoute que Narjot eut un frère, nommé Eudes de Toucy, qui fut grand justicier du royaume, et comte d'Albi, du chef de sa femme. C'est cet Eudes qui est nommé entre les onze chevaliers qui s'obligèrent pour le roi de Sicile à faire observer les conventions arrêtées pour le duel qui devait se faire entre ce roi et le roi d'Arragon, à Bordeaux, l'an 1283. Du mariage de Narjot et de Lucie naquit Philippe de Tocy ou de Toucy, seigneur de la Terza, amiral de Sicile, auquel Éléonore, fille de Charles II du nom, roi de Sicile, fut accordée en mariage. Mais les promesses furent déclarées nulles, à cause du bas âge de la princesse, par bulle du pape Boniface VIII, le 18 mars 1300. Jonas [3], roi ou prince des Comains, décéda pareillement la même année que son gendre à Constantinople, avant qu'il eût été baptisé; ce qui fut cause qu'on l'inhuma hors la ville, où on lui dressa un tombeau fort élevé, aux deux côtés duquel on pendit huit de ses écuyers, qui s'offrirent volontairement pour mourir en cette occasion; on y pendit aussi vingt-six chevaux vifs. Cette mort ne fut pas avantageuse aux Français, qui perdirent en la per-

1. Sanut. Stero. Villani, l. VII, c. 128.
2. Cap. 52.
3. Albéric, ann. 1241.

sonne de ce prince un bon ami et un puissant allié, et dont la considération avait retenu dans le devoir Sonorius, son compagnon, qui quitta après cela le parti des Français, et embrassa celui de Vatace. Philippe Mouskes témoigne aussi [1], qu'en cette année le bruit courut en France de la mort de l'empereur Baudoin, et que Geoffroy de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe, vint à Constantinople avec force troupes, à dessein de prendre la régence de l'empire durant la minorité de Philippe son fils, prétendant que cela lui appartenait, comme ayant épousé la sœur de l'empereur. Enfin, l'histoire remarque [2] que l'impératrice Irène, femme de Vatace, et Manuel Comnène, frère de Théodore, despote de Thessalonique, perdirent aussi la vie en cette année [3].

Le principal motif qui porta Vatace à faire la trève avec les Français pour deux ans, fut non-seulement le dessein de porter la guerre dans la Bulgarie, mais encore celui d'aller attaquer Jean Comnène, que son père avait fait couronner empereur dans la ville de Thessalonique, ne pouvant souffrir qu'un autre que lui prît ce titre, qu'il estimait être dû à lui seul, comme successeur de Lascaris et d'Alexis. Soit donc qu'il eût de la jalousie contre

---

1. Philippe Mouskes.

2. Acrop. c. 39.

3. Dans sa première édition, Ducange avait attribué toutes ces morts à l'apparition d'une comète. Il a soigneusement retranché dans la seconde édition, qu'il avait préparée, et que je publie ici, tous ces indices de crédulité.

ce prince, ou qu'il voulût profiter de sa jeunesse et du peu d'expérience qu'il avait au gouvernement, il proposa de l'aller attaquer, et de s'emparer des belles provinces qui étaient sous sa domination; et pour y parvenir, il employa la ruse, la perfidie et la force. Il se croyait à couvert des Français par la trève, et du prince Caloman, par le renouvellement d'alliance qu'il avait fait avec lui; et d'ailleurs, par sa jeunesse. Pour commencer ce grand projet, il crut qu'il fallait s'assurer de Théodore, père de Jean, lequel, quoique privé de la vue, ne laissait pas d'agir et de donner les conseils nécessaires pour la conduite des affaires; ce qu'il exécuta par la plus grande trahison qui se vit jamais. Car l'ayant prié de le venir visiter, sous prétexte d'une entrevue d'amitié, il le fit arrêter; tant l'infidélité était en usage en ce temps-là parmi les princes grecs, et la foi des serments et des traités peu entretenue. Après cela, il fit marcher en Thessalie ses troupes, qu'il accrut d'un grand nombre de Scythes et de Comains, qu'il avait attirés peu auparavant à son parti, les ayant fait venir de la Macédoine où ils avaient pris leurs quartiers, vraisemblablement durant la trève avec les Français au service desquels ils étaient. Ce qui me fait croire qu'ils étaient sous la conduite de Soronius, dont je viens de parler[1], qu'Albéric qualifie du nom de traître, parce qu'il quitta non-seulement les Français en cette occasion, mais encore,

1. Albéric, 1241.

après la trève finie, il suivit la fortune de Vatace, nonobstant tous les serments et la solennité que les Comains avaient observés dans ces alliances.

Vatace ayant fait passer ses troupes, au détroit de l'Hellespont, de l'Asie en Thrace, et étant entré dans la Thessalie, se saisit d'abord du château de Rentine, qui appartenait à Jean, puis vint camper à huit milles de Thessalonique, se contentant de faire des courses par les Comains jusqu'aux portes de cette place, n'ayant ni forces suffisantes ni machines pour l'assiéger. Il avait en sa compagnie plusieurs grands seigneurs grecs, et entre autres Démétrius Tornices, son premier ministre; Andronic Paléologue, grand-domestique et général de l'armée; le comte Étienne Protosebaste; Nicéphore Tarchaniote; et Alexis Raoul, grand-maître de sa garde-robe. Ce dernier était originaire de France, et tirait son extraction de Raoul[1], vaillant chevalier, qui suivit Robert Guiscard dans ses expéditions de Grèce, et après sa mort se mit, comme plusieurs autres Français, au service de l'empereur Alexis Comnène, qui se servit de lui et de Roger, fils de Dagobert, duquel il est parlé dans l'Alexiade d'Anne Comnène[2], pour dissuader Godefroy de Bouillon d'hostilité, lorsqu'il était aux environs de Constantinople. Ce que nous apprenons d'Albert d'Aix[3], qui semble donner pour surnom

1. Ann. Com., l. I, Alex., p. 35.
2. L. XIII, p. 400.
3. Albert. Aq., l. II, c. 9.

à Raoul celui de Peel de Lau, ou Peau de Loup, et dit en termes exprès, que l'un et l'autre étaient Français. Cette famille des Raouls fut illustre dans cet empire, tant pour ses emplois, que pour ses alliances. Godefroy Manuel conduisait les galères de Vatace en cette expédition. Comme ce prince faisait du dégât dans le pays, nouvelles lui arrivèrent que les Tachares (c'est ainsi que [1] les auteurs grecs de ce temps-là appelaient les Tartares) étaient venus attaquer Jathatin ou Japhatin, comme il est nommé par Pachymère[2], sultan de Choni et de Cappadoce; et qu'il était à craindre que s'ils avaient de l'avantage sur les Turcs, ils ne vinssent ensuite fondre sur ses états. Ce qui le fit résoudre à son retour, jugeant plus à propos de conserver ses terres, que d'entreprendre des conquêtes. C'est pourquoi, tenant cette nouvelle secrète, il fit incontinent porter des propositions d'accommodement à Jean, qui était à l'étroit dans Thessalonique, à cause des courses des Comains. Il fit même amener le despote Théodore son père, et le rendit médiateur de leurs différends; et enfin, il fit tant par son adresse, qu'il se fit un traité de paix, par lequel il fut arrêté que Jean quitterait le titre d'empereur, et les marques de cette dignité, savoir: les brodequins d'écarlate ou de pourpre, et le chapeau pyramidal, qui avait au sommet un gros rubis; qu'il se contenterait du titre de despote, et qu'il

1. Pachym., l. v, c. 4; Acropol. Gregor.
2. Pachym., l. XIII, c. 20.

ferait hommage à Vatace de toutes ses seigneuries.

Quoique ce motif ait été assez puissant pour obliger ce prince au retour dans l'Asie, la nouvelle de l'alliance projetée entre les Français et le Sultan contribua beaucoup à le précipiter. Baudoin se voyant privé du secours des Comains, qui l'avaient abandonné lâchement pour suivre les armes de son ennemi, et ne sachant à quoi se résoudre dans les difficultés qu'il avait de recouvrer de l'argent et des troupes, proposa de rechercher l'alliance de Jathatin, tant parce qu'il était puissant, que parce qu'il était voisin des terres qu'il possédait en Asie, et d'ailleurs était aussi en guerre avec Vatace. Jathatin, embrassant cette proposition qui lui fut faite de sa part, traita son ambassadeur avec beaucoup de courtoisie, et le renvoya avec un de ses amiraux ou grands de sa cour, avec plusieurs présents pour l'empereur. Cet amiral proposa, de la part de son maître, à Baudoin, de faire une ligue offensive et défensive pour et contre tous, qui durerait tant qu'ils vivraient, sans que l'un d'eux pût faire aucun traité de paix avec leurs ennemis communs, sans le consentement de l'autre. Pour lier plus étroitement cette alliance, le Sultan demandait à Baudoin qu'il lui donnât une de ses parentes en mariage, qui aurait, comme aussi sa maison, la liberté entière de sa religion, et d'avoir ses chapelains et ses ecclésiastiques; à quoi ce prince n'aurait de son côté aucune répugnance, vu que lui-même avait eu pour mère une dame grecque, que son père avait laissée dans l'exercice de sa religion

tant qu'elle vécut. Il promettait encore que son maître, en considération de ce mariage, ferait bâtir dans toutes les villes de son royaume et de sa seigneurie une église pour les chrétiens, laquelle il doterait de revenus suffisants pour l'entretien des prêtres qui la desserviraient; et qu'il ferait en sorte, que tous les archevêques et évêques, tant Grecs qu'Arméniens, et autres, qui étaient dans ses états, reconnussent à l'avenir le Patriarche de Constantinople et l'église romaine; ajoutant que si la dame qu'il demandait pour épouse avait assez de conduite et d'adresse pour gagner son affection, il lui serait facile de le persuader pareillement d'embrasser la religion chrétienne. Ces conditions avantageuses ayant été agréées et acceptées par Baudoin, le traité en fut conclu et arrêté. En exécution d'icelui, l'empereur députa Henri Verius, chevalier, l'un de ses gentilshommes ordinaires, qui avait été nourri avec ses frères et sœurs, vers Blanche de Castille, mère du roi Saint Louis, avec ses lettres datées de Constantinople[1], le cinquième jour d'août, l'an 1243; par lesquelles, après l'avoir remerciée des deniers dont elle l'avait secouru plusieurs fois durant ses nécessités, et avoir rendu ce témoignage de ses libéralités, qu'il n'avait reçu d'aucun autre tant de bienfaits pour le secours de l'empire, il la prie instamment de faire en sorte qu'Élisabeth sa sœur, et Eudes, seigneur de Mon-

1. Exstant, t. 5, Hist. Franc. et in Duchesne, Pr. Hist. Burg.

tagu son mari, lui envoient l'une de leurs filles, pour en faire une alliance avec le Sultan, et achever par ce moyen l'exécution de ce traité si utile au bien de l'empire. Cet Eudes était fils d'Alexandre[1], seigneur de Montagu et de Chagny, et petit fils de Hugues III du nom, duc de Bourgogne; et ainsi cette dame que l'on voulait faire épouser au Sultan, était princesse du sang de France. L'histoire ne remarque point quelle issue eut cette négociation, quoique la probabilité soit que le projet de ce mariage n'eut aucun effet, par les pratiques de Vatace, qui fit si bien, que Jathatin renonça à l'alliance des Français, et fit un nouveau traité avec lui en la ville de Tripoli sur le Méandre. A quoi ce prince infidèle entendit d'autant plus volontiers, qu'il prévit bien que le Grec ayant le même intérêt que lui, à ne pas permettre que les Tartares fissent de grands progrès dans l'Asie, serait aussi plus prompt à le secourir lorsque ces peuples le viendraient attaquer. Et effectivement, sur la nouvelle de ces traités, les Tartares se retirèrent en leur pays. Acropolite remarque[2] que ces traités se firent en l'an du monde, selon les Grecs, 6741, qui revient à l'an de Notre-Seigneur 1243.

Quelques auteurs ont écrit que Baudoin assista à l'élection du pape Innocent IV[3], qui se fit à Anagna, au mois de juin, le jour de la Nativité de

1. A. Duchesne, Hist. des Ducs de Bourgogne, c. 18.
2. Acrop. c. 41.
3. Crantz. in Saxon., l. VIII, c. 11.

Saint Jeant Baptiste en cette année, et non la suivante, comme veulent quelques-uns. Mais le contraire paraît assez par la lettre dont je viens de parler, que cet empereur écrivit à la reine Blanche, qui est datée de Constantinople, le cinquième jour d'août de la même année, et par une autre des même jours et an[1], adressée à la même reine, par laquelle il se réjouit avec elle des bonnes nouvelles qu'il avait reçues de sa part par Villain d'Aunoy, maréchal de l'empire, que le comte de Toulouse s'était soumis ainsi que sa terre à la miséricorde du roi son fils, et que le comte de la Marche avait fait son appointement avec Sa Majesté. Et sur l'avis qu'elle lui avait donné, de ne se pas servir du conseil de deux seigneurs grecs, qu'on disait être ses principaux ministres, il la prie de croire que la nouvelle qui lui en avait été portée n'était pas véritable, et qu'il ne se servait que du conseil des Français. Il est toutefois constant que Baudoin passa en Italie incontinent après, même sur la fin de cette année; car Mathieu Paris écrit[2], qu'étant maltraité de ses ennemis, et n'ayant pas de forces suffisantes pour leur résister, il vint trouver l'empereur Frédéric pour implorer son secours, et que l'empereur fit tant, par son autorité et par ses menaces, que les Grecs furent obligés de consentir à la prolongation de la trève pour un an. Pendant ce temps, Frédéric donna Anne,

1. Recueil des Chartres.
2. Math. Paris. An. 1244.

sa fille naturelle, en mariage à Vatace. Cependant Baudoin, voyant bien qu'il ne pouvait rien obtenir de l'empereur, s'il ne se réconciliait avec le pape Innocent IV, joignit son entremise avec Raimond, comte de Toulouse[1], pour pacifier leur différends, jugeant bien qu'il ne pourrait voir les effets des belles promesses de Sa Sainteté, tant qu'ils subsisteraient, quoiqu'elle eût déja travaillé en sa faveur[2], ayant fait appliquer une partie des deniers qui se levaient pour le secours de la terre sainte, à celui de l'empire de Constantinople. Un auteur du temps[3] nous apprend que Baudoin était encore à la cour de Frédéric au mois de mai 1245, et qu'il se trouva à une assemblée des grands seigneurs de l'empire que cet empereur tint à Vérone.

Baudoin cependant fit si bien par son entremise, que le traité d'entre le pape et l'empereur fut conclu à Rome, le jour du vendredi-saint, où, entre autres choses, le pape se soumit à son arbitrage, pour raison de quelques différends particuliers. Mais ce traité fut rompu incontinent après, et le pape, se retirant de Rome, vint à Gênes, où il fut reçu avec magnificence. De là, il passa en France et à Lyon, où il avait convoqué un concile pour

1. Richard., ann. 1243; Sigon., l. XVIII de Regno Ital., ann. 1244; Raynald., ann. 1244.

2. Innoc. IV, l. I; Waddin, 1243; n. 20, Regest. Pontif.; ibid. p. 56.

3. Rolandin. Chr. l. V, c. 13.

y agiter les affaires qui concernaient le secours de la terre sainte et de l'empire de Constantinople, les moyens d'arrêter les progrès des Tartares, et enfin ceux de pacifier les différends que l'église avait avec Frédéric. Il semble, par ce que Mathieu Paris écrit[1], que Baudoin, après cette rupture, embrassa avec le comte de Toulouse les intérêts de Frédéric; mais ce ne fut qu'en apparence, parce que Baudoin suivit incontinent après le pape en France, lequel, comme je viens de remarquer, avait donné ses premières pensées pour son secours. Il avait encore obligé[2], dans les commencements de son pontificat, les prélats d'Orient à lui fournir une partie des revenus de leurs bénéfices, pour être employée dans les dépenses de la guerre. Il enjoignit aussi au prince d'Achaïe d'envoyer en diligence des arbalêtriers et autres soldats dans Constantinople[3]. Et afin de le porter à donner plus libéralement ce secours, il lui accorda la continuation de la subvention, qui lui avait été octroyée par le pape Honorius, sur les revenus ecclésiastiques de sa principauté, pour vingt ans, pourvu qu'il voulût entretenir, l'espace d'un an, cent chevaliers pour le secours de l'empire. Il conféra la qualité de légat apostolique[4] dans l'étendue de l'empire au patriarche de Constantinople; laquelle

1. Paris, ann. 1244.
2. Innoc. IV, l. 1, epist. 22.
3. L. 1, epist. 705.
4. Innoc. IV. l. 1, epist. 8.

il cesserait d'exercer lorsqu'il y en enverrait un autre. Et parce qu'il n'avait presque aucuns revenus dont il pût subsister selon sa dignité [1], il ordonna que les évêques de la Morée et de Negrepont, et des villes voisines, contribueraient, des dîmes et des revenus de leurs bénéfices, pour son entretien.

L'ouverture du concile convoqué à Lyon se fit la veille de la fête de Saint Pierre, dans la grande église. Le pape [2], après y avoir dit une messe solennelle, prit sa séance au lieu le plus honorable; l'empereur Baudoin se mit à sa droite, et quelques autres princes à sa gauche; les trois patriarches prirent leurs séances à l'opposite du pape et de l'empereur, où celui de Constantinople tint le premier rang, puis celui d'Antioche, et après le patriarche d'Aquilée. Nicolas, patriarche de Constantinople, y représenta l'état déplorable et les besoins de son église, qui à peine avait trois suffragants, de trente qu'elle avait anciennement; que les Grecs et quelques ennemis de l'église romaine avaient envahi, par violence et par la force des armes, presque tout l'empire d'Orient, et avaient poussé leurs conquêtes et leur injuste domination jusqu'aux portes de Constantinople; lesquels, dans l'aversion qu'ils avaient du saint-siége, maltraitaient avec toute sorte de rigueur et de cruauté

1. L. 1, epist. 33.
2. Acta Conc. Lugd.

ceux qui faisaient profession d'en être les enfants. Plusieurs choses furent encore agitées en ce concile, Frédéric y fut excommunié, et l'alliance qu'il avait faite avec Vatace, et le mariage de sa fille avec ce prince schismatique, lui furent objectés. Et quant au secours de l'empire, il fut résolu que la moitié des revenus des bénéfices, où les pourvus ne faisaient point une actuelle résidence l'espace de six mois au moins dans le cours d'une année, y seraient destinés; et que de ceux qui excédaient le revenu de cent marcs d'argent, le tiers en serait pris pour le même effet. Le pape même accorda un dixième de toutes ses subventions, le dixième toutefois qu'il avait destiné pour la terre sainte déduit. Le concile achevé [1], le pape, accompagné entre autres de l'empereur et du patriarche de Constantinople, vint en l'abbaye de Cluny, où il célébra la messe, le jour et fête de Saint André; le roi Saint Louis s'y trouva pareillement avec la reine sa mère, le comte d'Artois son frère, le fils du roi d'Arragon et grand nombre de noblesse. L'empereur demeura toute cette année et la suivante en la cour de ce roi, comme étant son principal appui et toute son espérance. Le pape, de sa part, continuait ses soins pour la conservation de l'empire, qui allait de jour en jour dans la décadence : et non content d'avoir accordé toutes ces subventions sur les biens des églises en la

1. Chronic. Cluniac.

tenue du concile [1], il donna encore commission, tant aux frères mineurs qu'aux frères prêcheurs, d'informer des biens mal aquis par les usuriers, et de les appliquer au secours de cet empire, avec pouvoir de procéder par censures écclésiastiques contre ceux qui s'y opposeraient. Il ordonna aussi que les biens acquis par usure, et laissés par testament aux héritiers ou légataires; ceux délaissés par forme de restitution; les legs pieux faits et laissés par testament à la discrétion des exécuteurs testamentaires; et les biens mal acquis par les personnes vivantes, pourvu que ceux auxquels la restitution s'en devait faire, ne se pûssent trouver, y seraient aussi appliqués. Il leur donna pouvoir d'absoudre de tous péchés ceux qui voudraient prendre la croix, ou fourniraient de leurs biens pour le secours de l'empire. D'autre part il enjoignit à l'archevêque de Tyr [2] d'envoyer au patriarche de Constantinople légat du saint siége, une partie de la centième qui se levait en France par la permission du roi pour le secours de la terre sainte.

Pendant que Baudoin séjournait en France, Vatace entreprit de faire la guerre à Démétrius despote de Thessalonique [3], qui avait succédé au despote Jean son frère, décédé peu après le traité fait avec l'empereur grec, et avait été confirmé

1. Wadding. Math. Paris, ann. 1246.
2. Recueil des Chartres.
3. Acropol., c. 42, 43, 44.

en cette dignité par ce prince. Car voyant qu'il n'avait plus rien à redouter de la part des Tartares, à cause qu'ils étaient occupés dans une grande guerre contre le caliphe de Babylone, il fit passer en cette année ses troupes dans la Thessalie, ayant laissé le prince Théodore son fils dans l'Asie, avec ordre de visiter et de fortifier les places, et d'empêcher les entreprises durant son absence. Y étant arrivé au mois de septembre, il y apprit la mort de Caloman roi de Bulgarie, qui à peine avait atteint l'âge de dix-huit ans, et que l'on tenait avoir été empoisonné. Le pape Innocent[1] lui avait écrit quelque temps auparavant, pour l'exhorter à embrasser l'opinion orthodoxe, et à quitter les erreurs des Grecs, et même l'avait invité à se trouver au concile de Lyon. Vatace, prenant occasion de la jeunesse et de la minorité de Michel, frère et successeur de Caloman, au lieu de porter ses armes contre Démétrius, s'empara, par intelligence et par adresse, des villes de Serrhès, de Melenique, de Stenimaque, de Tzepene, de Scopies, de Valèse, de Neustaple, de Prosaque, et de plusieurs autres que les Bulgares tenaient dans la Thrace, et dans la Thessalie. Les Bulgares d'autre côté, craignant que Vatace ne poussât sa pointe plus avant, et qu'il ne se contentât pas de ces avantages, s'accordèrent avec lui, et lui abandonnèrent par traité toutes les places qu'il avait conquises. Comme il

1. Innoc. IV, l. II, epist. 10.

se disposait à son retour sur la mi-novembre, quelques seigneurs de la cour du despote Démétrius, lassés de son gouvernement, ou, ce qui est plus probable, pratiqués par Vatace, conspirèrent contre lui, et le livrèrent avec cette grande ville au prince grec, qui y établit pour gouverneur Andronique Paléologue père de Michel, qui fut depuis empereur. Démétrius fut mis et resserré en prison au château de Lentiane dans l'Asie. Le surplus de la Thessalie demeura en la possession de Michel Comnène despote, bâtard de Michel duc de Duras, qui posséda la contrée qui est aux environs de Platamon, de Pélagonie, d'Achride et de Prilep; et de Théodore l'aveugle, père de Démétrius, qui tint les villes de Vodènes, de Staridole et de Strove.

Vatace, au retour de Thessalie[1], avait hiverné à Nymphée ville d'Asie; mais les trèves étant finies avec les Français, il passa au printemps dans la Thrace, et vint mettre le siége devant Chiorli. Anseau de Cahieu, qui avait épousé Eudocie, sœur d'Irène première femme de Vatace, et qui avait été promise par Théodore Lascaris son père à l'empereur Robert, en était gouverneur. Ce seigneur, voyant qu'il lui serait mal-aisé de soutenir le siège, faute de garnison suffisante, et sachant bien que les Français n'avaient aucune armée sur pied pour s'opposer aux Grecs, sur la nouvelle qu'il eut de leurs desseins, en partit promptement, vint à

1. Acrop.

Constantinople, et laissa la princesse Eudocie sa femme à Chiorli, se persuadant que Vatace aurait du respect pour elle, qui était sa belle-sœur, et que sa considération le divertirait d'assiéger la place. Mais cela n'empêcha pas que ce prince n'y mît le siége; et l'ayant emporté, il renvoya Eudocie toute seule à Constantinople montée sur un cheval, et ensuite prit aussi la ville de Byzie. Tandis qu'il faisait ces progrès dans la Thrace [1], son armée navale, après avoir pris les îles de Metelin ou Lesbos, de Chio, de Samos, d'Icaire et de Côs, fit voile vers Candie [2], où elle emporta plusieurs avantages, et prit plusieurs places, favorisée par la révolte des seigneurs grecs, qui y possédaient de grandes seigneuries sous l'hommage des Vénitiens; entre lesquels étaient les Mélissènes, les Scordiles, les Dracontopûles et les Sevastes, renommés et mentionnés souvent dans l'histoire byzantine. Ces seigneurs avaient commencé à se révolter contre les Vénitiens, au sujet de quelques chevaux qui leur avaient été enlevés par les soldats, et dont la restitution ne leur fut pas accordée assez promptement par Paul Quirino, qui était gouverneur de cette île, avec le titre de duc. Ils défirent les Vénitiens en diverses rencontres, et enfin, après plusieurs années de guerre, il se fit un traité de paix entre eux, par lequel la république leur accorda certai-

1. Niceph. Gregor., l. II, c. 5.
2. Sabell. dec. 1, lib. 9.

nes chevaleries, ou fiefs, dans l'étendue de l'île. Ils ne demeurèrent pas toutefois long-temps en repos; car voyant que Vatace se faisait puissant, et qu'il s'était rendu maître de plusieurs îles de l'Archipelage, et d'ailleurs que la faiblesse des Français et des Vénitiens était grande en ce temps là, ils se révoltèrent incontinent après, et appelèrent à leur secours le prince grec, qui leur envoya trente-trois vaisseaux de guerre. Marc Sanudo, qui commandait les troupes vénitiennes, prit la fuite à leur arrivée, et abandonna Candie avec tant de lâcheté, que plusieurs estiment que Vatace le corrompit à force d'argent. Cette guerre dura quelques années avec des évènements et des succès différents, mais à la fin les Vénitiens demeurèrent maîtres et seigneurs de l'île.

Ces chevaleries qui furent accordées aux seigneurs grecs dans l'île de Candie, n'étaient autre chose que des terres données et laissées à titre de fiefs, que les possesseurs étaient obligés de desservir avec certain nombre de chevaliers [1], lorsqu'ils allaient en guerre avec le seigneur dominant, et qu'ils ne pouvaient tenir sans avoir effectivement l'ordre de chevalerie. D'où ces fiefs sont appelés *fiefs de chevaliers* par Orderic Vital [2], et plus généralement dans les vieux titres [3], *che-*

1. Assises de Jérusalem.

2. Order. Vital.. l. v, p. 574.

3. Registre de la connétablie de Bordeaux, ms. p. 97, 100; Regist. du comté de Toulouse, p. 86, 97.

valeries, *militiæ*, dont l'origine est rapportée par le docte Selden [1] à la distribution et au partage des terres conquises, que les anciens empereurs romains faisaient aux cavaliers des armées. Et comme en France et ailleurs il y avait trois ordres de nobles, savoir des barons ou bannerets, des bacheliers, et des écuyers ou vavasseurs, ainsi il y avait trois genres de fief, savoir les *bannières* [2], appelés encore fiefs de Haubert, dont les privilèges étaient grands [3]; les *bacheleries*, dont il est parlé dans les anciens titres [4], et les *vavassories*. Les premiers étaient possédés par les chevaliers bannerets, les autres par les chevaliers bacheliers, et les troisièmes par les vavasseurs ou écuyers. On doit peut-être rapporter au temps de la première conquête de Candie l'établissement des chevaliers qui existaient dans cette île au nombre de trois cent quatorze. Les villes de Candie et de Sittia avec leur territoire en avaient deux cent vingt-quatre; la Canée et son territoire, quatre-vingt-seize; et Rhétimo soixante-quatre. Ces chevaleries étaient divisées en sergenteries, chaque chevalerie en ayant six sous soi. Les sergenteries étaient subdivisées en vingt-quatre carats qui font trente-deux sesimes, termes dont on use en cette

1. Selden. ad Marmora Arundel., p. 156.

2. Du Tillet.

3. Argentr. Fr. Marci, decis. Delphin., t. 1, p. 339, 386; Guido Papæ decis. 346, 513.

4. Hist d'Auvergne, l. v, c. 8, aux preuves de l'hist. et de celle de Turenne.

île. Les possesseurs de ces chevaleries étaient obligés de se tenir prêts à monter à cheval pour la défense de l'île et d'obéir aux ordres du commandant.

Baudoin n'était pas encore retourné à Constantinople, depuis qu'il en était parti pour venir en Italie, et de là au concile de Lyon. Je ne trouve pas où il séjourna durant tout ce temps-là, quoique la probabilité soit, comme j'ai déja remarqué, que ce fut en la cour du roi saint Louis, durant lequel temps il donna ordre à ses affaires particulières. Car en cette année il était à Paris [1], ce qui se justifie par quelques lettres de lui qui sont au trésor des chartres du roi, données en cette même ville l'an 1247, le 8 de son empire, et par lesquels il reconnait devoir à Flamene d'Ambligues trois cent vingt livres tournois, qu'il lui assigne sur les revenus de Valenciennes et de Courtenai. En la même année, vers le mois de juin, étant sur son départ, il vint en son comté de Namur, où il fit promettre au chatelain de Namur, au doyen et aux chanoines de l'église de Saint Pierre, et à tous les soldats du château, qu'au cas que lui ou ses enfants vinssent à mourir sans postérité, ils remettraient la place à sa sœur aînée Marguerite comtesse de Vianden, si elle était encore vivante pour lors; à son défaut à sa sœur Élisabeth dame

1. Ragueau.

2. A. Duchesne, aux preuves de l'Histoire des ducs de Bourgogne.

de Montagu; et si elle était pareillement décédée, à son autre sœur Agnès princesse d'Achaïe. Ce qui justifie que ce comté avait été rendu à Baudoin par le roi, à qui il l'avait engagé pour la somme de cinquante mille livres : ce que quelques auteurs attribuent à la reine Blanche, laquelle émue de compassion de la misère de ce prince, lui relâcha, ou fit relâcher libéralement cette somme par le roi son fils. Il fit encore expédier vers ce même temps, étant au château de Saint Germain en Laye ses patentes scellées en or [1], en faveur de ce saint roi, par lesquels il lui fit don de plusieurs reliques, qui avaient été ci-devant religieusement conservées en la sainte chapelle du palais de Constantinople, et qui ayant été engagées à divers particuliers durant les necessités de l'empire, avaient été retirées de son consentement, par le même roi, qui en avait fourni les sommes et les avait fait apporter à Paris. Les reliques qui sont énoncées en cette bulle d'or, sont entre autres : la sainte couronne d'épines de notre Seigneur; les langes dont il fut ceint étant enfant; sa robe; la serviette dont il se ceignit quand il lava les pieds aux apôtres; une partie de son suaire; l'éponge dont il fut abreuvé; le fer de la lance qui lui perça le côté; la chaîne dont il fut garotté; une grande portion de la vraie croix; une autre croix médiocre, que les anciens appel-

1. Antiq. de Paris, l. 1.

laient la croix de triomphe, à cause que les empereurs avaient coutume de la faire porter dans les combats, dans l'espérance d'obtenir la victoire; la haute partie du chef de Saint Jean Baptiste; la verge de Moïse, et autres reliques. Mathieu Paris remarque encore [1], qu'il vint en cette année en Angleterre, à dessein d'obtenir quelque secours du roi Henri troisième, dont il avait ressenti peu auparavant les libéralités. Je n'ai point trouvé le temps préfix de son départ, mais seulement qu'il était de retour à Constantinople [2] au mois d'octobre l'an mille deux cent quarante-huit; vers lequel temps il envoya l'impératrice Marie sa femme en France, pour continuer ses poursuites vers le roi et les autres princes pour le secours de l'empire, et lui donna pouvoir d'engager toutes ses terres de France, particulièrement à l'effet du paiement de vingt-quatre mille perpres d'or, qu'il avait été obligé d'emprunter de divers marchands.

---

1. Mathieu Paris, ann. 1247.
2. Recueil des Chartres.

LIVRE CINQUIÈME.

Le pape Innocent IV avait envoyé, en l'an 1247, frère Laurent des frères mineurs[1], en qualité de légat en Orient, en Grèce, en Arménie, en Turquie, aux royaumes de Choni et de Babylone, avec injonction expresse de tirer les Grecs des oppressions des Latins, et de leur faire faire réparation des torts et des injures qui leur avaient été faites par eux; et avec pouvoir d'excommunier, suspendre et interdire ceux qui s'opposeraient à ses ordres. Durant cette légation, il conféra avec Manuel, patriarche des Grecs, qui faisait sa résidence en la ville de Nicée, et fit ses efforts pour le persuader de travailler sérieusement à réunir l'église grecque à la romaine. Il fit de même vers le patriarche catholique d'Orient, qui se soumit par ses persuasions à l'autorité du saint siége. Marie Lascaris, reine de Hongrie[2], fille de l'empereur Théodore et femme du

1. Wadding. 1247, n. 8, 9, 10.
2. Innoc. IV, l. IV, epist. 38.

roi Bela, s'employa de sa part vers Vatace, son beau-frère, pour lui faire quitter les erreurs du schisme, et lui faire embrasser, comme elle avait fait, la créance orthodoxe. Elle conçut même quelque espérance d'y pouvoir réussir; soit que ce prince témoignât un véritable zèle, ou qu'il voulût, par un trait de politique, gagner par là l'affection du pape, et ralentir l'ardeur de la passion qu'il témoignait pour l'avancement de Baudoin, son ennemi. Quoi qu'il en soit[1], cela donna occasion au pape de lui députer en cette année, ainsi qu'au patriarche grec, frère Jean de Parme, général des frères mineurs, qui se comporta en cette légation avec tant d'adresse et de prudence, qu'il gagna les cœurs de l'empereur, et du patriarche, et même du peuple, qui l'eut en telle vénération pour sa sagesse et sa probité, qu'il lui rendit les mêmes honneurs qu'il aurait rendu aux saints; et sans doute l'on aurait pu espérer dès-lors un succès heureux de ces conférences, si les ambassadeurs que Vatace envoyait au pape n'eussent été détroussés et obligés de retourner en Asie pour la difficulté des chemins.

Vers ce même temps les Gênois[2] s'emparèrent de l'île de Rhodes, durant l'absence de Jean Gabalas, qui en était gouverneur, et avait succédé en cette dignité à Léon Gabalas César, son frère. Vatace, sur l'avis qu'il en eut, envoya en diligence une

1. Wadding., 1249, n. 4, 5; 1250, n. 2.
2. Acrop. c. 48.

armée navale sous la charge de Jean Cantacuzène, son grand échanson, et duc du Thème, c'est-à-dire de la province des Thracésiens, pour les en chasser avant qu'ils s'y fussent fortifiés. Il y prit d'abord quelques places, et eût fait de plus grands progrès, si Guillaume de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe, et Hugues, duc de Bourgogne[1], qui avait séjourné cet hiver dans la Morée avec le prince, passant par Rhodes, et ayant contracté alliance avec les Génois, n'y eussent laissé cent chevaliers d'élite de ceux qu'ils conduisaient dans la terre sainte; car les Génois, fortifiés de ce secours, firent lever le siége que Cantacuzène avait mis devant une forte place, et chassèrent les Grecs de l'île. Mais Vatace, ne se rebutant point de ce désavantage, y envoya une autre armée navale sous la conduite du comte Théodore Comte-Étienne, protosébaste, qui eut un meilleur succès que son prédécesseur, et remit de rechef l'île en la puissance de son maître. L'histoire remarque que le prince d'Achaïe vint trouver le roi Saint Louis dans l'île de Cypre avec un grand nombre de vaisseaux et de gens de guerre, et qu'il se trouva avec lui au siége de Damiette. Quant à l'empereur Baudoin, je n'ai point remarqué dans les auteurs ce qu'il fit à Constantinople depuis son arrivée jusqu'en l'an 1251; vers lequel temps il est probable qu'il retourna pour la troisième fois en France ou en Italie, pour implorer, comme

1. Nang. in San. Lud; Vincent. Bellovac., l. 32, c. 97.

il avait fait ci-devant, l'assistance du pape et des princes chrétiens, et leur représenter les misères et les nécessités de l'empire. D'autant qu'en cette année [1], Philippe de Tocy ou Toucy prenait le titre de bail ou régent de l'empire de Constantinople, ce qu'il n'aurait pas fait si Baudoin n'eût été absent. Ce seigneur vint trouver le roi Saint Louis dans la terre sainte, lorsqu'il était campé près la ville de Césarée, laquelle il faisait clorre et renfermer, et s'obligea envers Sa Majesté pour une somme de cinq cent livres tournois, de laquelle elle avait répondu envers un marchand de Valenciennes. Le sire de Joinville [2] fait mention de l'arrivée de Philippe de Toucy au camp de Saint Louis, et dit que ce seigneur était cousin du roi, et qu'il était descendu d'une des sœurs du roi Philippe Auguste, qui avait épousé l'empereur de Constantinople. D'où il est aisé de remarquer que les exemplaires imprimés de cet auteur portent mal dans cet endroit le nom de Coucy, au lieu de Toucy; car ce passage ne se peut entendre que de Philippe de Toucy, qui était effectivement issu de l'impératrice Agnès de France, sœur de Philippe Auguste, qui épousa en premières noces l'empereur Andronique le Tyran, et en secondes Théodore Branas, qui en eut, entre autres enfants, une fille mariée à Narjot de Toucy, père de Philippe. Le même écrivain ajoute que le

1. Recueil des Chartres.
2. Joinville, p. 201., édit. de Ducange.

roi le retint dans la terre sainte à ses gages, lui dixième de chevaliers.

Meier écrit[1] que l'empereur Baudoin vendit en l'an 1253 le comté de Namur à la reine Blanche, qui le rendit et le redonna incontinent après à l'impératrice Marie, sa femme. Mais si cela est ainsi, il y a erreur dans la date, ou plutôt dans la personne de Blanche, qui était décédée dès l'année précédente. Nicolas[2], patriarche de Constantinople, étant mort vers ce même temps dans la ville de Milan, où il fut inhumé, le pape Innocent IV[3] lui substitua et lui donna pour successeur Pantaléon Zustignan, son chapelain, issu de la noble famille des Zustignans ou Justiniani de Venise. Ce qu'il fit particulièrement sur la recommandation des Vénitiens[4] qu'il voulut obliger en cette occasion, à cause qu'ils étaient presque les seuls qui soutenaient le faix des affaires dans l'empire, et qui en empêchaient l'entière décadence, par les secours continuels qu'ils y envoyaient, et par les grandes armées navales qu'ils entretenaient sur la mer. Le pape lui conféra encore la qualité et le titre de légat dans la Romanie, comme l'avait eu son prédécesseur; c'est-à-dire, à condition qu'elle cesserait en sa personne, lorsqu'un légat *à latere* y serait envoyé par le Saint-Siége, ce qui

1. Meier. 1253.
2. Corius, part. 2, Hist. Mediolan.
3. Innoc. IV, PP., l. XI, epist. 26.
4. Innoc. IV, l. X, epist. cur. 37.

lui fut depuis confirmé[1] par le pape Alexandre IV. Il le pria aussi de faire en sorte, par son crédit et son autorité, que les Vénitiens prissent la croix pour la défense de cet empire déchiré et attaqué de tous côtés, et dont la perte causerait un insigne dommage à la chretienté. Et afin qu'il pût contribuer de sa part[2] aux dépenses nécessaires pour l'entretien des troupes, il lui permit d'aliéner ou engager les biens des églises de Constantinople, jusqu'à la concurrence de mille marcs de sterlings. Et par d'autres lettres[3], il lui donna la charge de recueillir ce que les personnes dévotes donneraient ou enverraient pour son secours.

Le général des frères mineurs retourna[4] l'année suivante de sa légation de Grèce, ayant en sa compagnie Ange, comte, et Théophylacte, grand interprète, ambassadeurs de Vatace, et les évêques de Cyzique et de Sardes, députés de la part de l'église grecque. Ces ambassadeurs étant arrivés à Rome présentèrent au pape Innocent les conditions sous lesquelles l'empereur et l'église grecque étaient contents de se réunir à l'église romaine, qui étaient en substance, de reconnaître le pape comme souverain pontife, au-dessus de tous les patriarches, de lui porter honneur et obéissance, et de lui donner la première séance dans les conciles

1. Alex. IV, PP., l. XI, epist. 162.
2. Alex. IV, l. XI, epist. 29.
3. Alex. IV, l. XII, epist. 12.
4. Alex. IV, l. I, epist. 325.

et les assemblées. Ils accordaient encore que les ecclésiastiques grecs, qui auraient quelque sujet de plainte de la part de leurs supérieurs, pourraient appeler au Saint-Siége; le reconnaissaient juge dans les différends qui surviendraient entre les prélats et autres personnes ecclésiastiques, et s'en déféraient à ses sentiments dans les questions de la foi, pourvu qu'ils ne fussent directement contraires aux saints décrets. Quoique ces propositions d'union fussent spécieuses en apparence, toutefois est-il que le premier dessein et le principal but de Vatace et de son ambassade, étoit de tâcher de persuader au pape d'abandonner le parti de Baudoin. Ce qui parut assez par la demande que ces ambassadeurs firent en suite, de faire rendre à l'empereur leur maître la ville de Constantinople, et au patriarche grec les droits du patriarchat, tant dans la ville qu'ailleurs; accordant néanmoins que le patriarche latin en conservât le titre tant qu'il vivrait. Le pape goûta ces premières conditions, comme autant des préparatifs pour disposer les Grecs à se rendre avec le temps moins opiniâtres dans les points les plus importants, et dans les principaux différends, qui avaient causé le schisme de l'église grecque. Quant à la dernière, sur laquelle ils semblaient insister, il leur fit connaître qu'il serait injuste, et contre l'équité, de rien prononcer contre l'empereur français, absent; mais que pour faire voir qu'il ne désirait rien tant qu'une parfaite union, tant au temporel qu'au spirituel, il offrait de se rendre entremetteur

et médiateur des différends de ces deux princes, et de procurer une parfaite intelligence et une ferme paix entre eux. Que si, dans les pourparlers d'accommodement, ils ne pouvaient tomber d'accord, il promettait de rendre à Vatace une si parfaite justice, qu'il aurait sujet d'en être satisfait. Quant aux dignités de patriarche, d'autant qu'on ne pouvait, sans quelque jugement préalable, rien décider là-dessus, il était d'avis de laisser l'un et l'autre patriarche dans les fonctions de leurs charges, jusqu'à ce que le différend fût terminé par quelque concile, à la convocation duquel il donnerait toujours les mains. Enfin, pour montrer qu'il ne recherchait que les occasions de favoriser le patriarche grec, il consentait qu'à l'avenir il se pût dire et faire appeler patriarche de Constantinople, avec promesse, en cas que la ville de Constantinople vînt en la puissance de Vatace, de le rétablir en l'ancien siége du patriarchat, pour y avoir l'intendance en cette qualité sur les églises qui étaient pour lors sous sa juridiction, de même que le patriarche latin l'aurait sur celles qui étaient sous sa dépendance.

Innocent ne se fiait pas tellement aux belles promesses de Vatace, qu'il abandonnât pour cela le soin de l'empire de Constantinople et de Baudoin. Ce qui paraît assez [1] par la croisade qu'il fit publier en cette année pour son secours. Va-

1. Innoc. IV, l. XII, epist. 4.

tace faisait aussi de son côté ce qu'il pouvait[1] pour affaiblir les Français; et afin d'avoir plus de moyens de les attaquer, il tâchait de se procurer la paix avec ses voisins. Il y avait traité entre lui et les Turcs de la Cappadoce; les Bulgares avaient été mis à la raison; il ne restait plus que Michel Comnène, bâtard de Michel, prince d'Épire et duc de Duras, qui avait eu pour son partage de la succession de son père la ville de Berrhée et la contrée voisine de Platamon. Afin de se tirer encore cette épine du pied, il le rechercha d'alliance; et pour l'intéresser entièrement dans son parti, il promit de faire épouser à son fils Nicéphore Marie Lascaris, sa petite-fille et fille du prince Théodore. Mais bien que Michel se laissât leurrer par le projet de ce mariage, il ne conserva pas toutefois longtemps cette bonne intelligence avec Vatace, avec lequel il rompit bientôt après, par les persuasions de Théodore-l'aveugle, son oncle; ce qui obligea Vatace de lui porter la guerre, en laquelle il enleva Bodènes à Théodore; et Deavoli, Castoria, et autres places à Michel, qui fut enfin contraint de le rechercher de paix. Par le traité, Michel céda à l'empereur grec, outre les places conquises, Prilep, celles de Velèse, et la ville de Croa ou Croia dans l'Albanie. Ceux qui ont écrit[2] que l'illustre famille de Croy en Flandre avait tiré son

1. Acrop. c. 44.
2. Leunclav. in Pandect. Turc., c. 126.

nom de cette dernière place, se sont notoirement mépris, étant constant qu'elle le tire du village de Croy, à trois lieues d'Amiens, capitale de Picardie, d'où elle est sortie, ayant suivi les derniers ducs de Bourgogne. Ce village fut érigé en duché par le roi Henri IV en faveur de Charles de Croy, duc d'Arschot, l'an 1598.

Vers ce même temps Guillaume de Ville-Hardoin, qui avait succédé à Geoffroy, son frère, dans la principauté d'Achaïe, ayant prié Narjot dalle Carceri et Guillaume de Vérone, seigneur de l'île de Negrepont, de le venir voir [1], il les arrêta prisonniers, puis vint à main armée dans l'île de Negrepont et s'en rendit maître, ayant chassé de la ville Paul Gradenigo avec les Vénitiens; ce qui causa entre ce prince et les Vénitiens un grand démêlé que le pape Alexandre IV tâcha de pacifier en écrivant à cet effet des lettres aux Vénitiens pour les détourner de la guerre qui ne pouvait être que nuisible aux affaires de l'église romaine. Mais les Vénitiens, piqués de l'injure qu'ils avaient reçue du prince, envoyèrent l'année suivante Marc Gradenigo en Romanie avec sept galères. Celui-ci s'étant joint aux seigneurs des principautés voisines, reprirent la ville de Negrepont et firent plusieurs prisonniers d'importance. D'autre part, le prince, non moins piqué que les Vénitiens, fit alliance avec Michel Paléologue. Le pape en ayant eu avis, l'exhorta à rompre cette al-

1. Andr. Dandul., ann. 1254 et 1255.

liance; et, au cas où il refuserait de déférer à ses avis, il chargea l'évêque de Modon de l'obliger par censures ecclésiastiques à s'en désister.

Vatace[1] étant retourné de cette expédition en Asie, y fut surpris d'une épilepsie, qui le travailla quelques mois, et à la fin lui causa la mort le trentième jour d'octobre l'an 1255, étant âgé de soixante ans suivant Nicéphore Grégoras, ou selon Acropolite de soixante-deux, après en avoir régné trente-trois. Il avait succédé à l'empire à Théodore Lascaris, par le droit de la princesse Irène, sa femme, fille aînée de cet empereur, qui avait été conjointe en premier lit avec Andronic Paléogogue. Après sa mort[2], il reprit une seconde alliance avec Anne, Zurita la nomme Constance, fille naturelle de l'empereur Frédéric, et sœur de Mainfroy, roi de Sicile. Il fut hardi et vaillant, d'une excellente conduite, adroit dans les négociations, entreprenant où les occasions se présentaient de faire quelque progrès, mais peu observateur de sa parole et des traités; ce qui était un vice qui ne lui était point particulier, mais était commun à tous les princes grecs de ce siècle-là. Il sçut fort bien profiter des désordres de ses voisins, et tirer avantage de leurs divisions et de leurs disgraces. Aussi il accrut ses états d'une bonne partie de la Thrace et de la Thessalie. Il est blâmé par les écrivains de

1. Acropol., c. 52; Gregor., l. II.

2. Gregor. IX., l. II, c. 13; l. IV, c. 5; Pachym., l. 3, c. 7; Nang. Math. Par. Zurita, 1269.

son temps de l'amour excessif qu'il eut pour une dame italienne, nommé Marcesine, qui était de la suite de l'impératrice Anne, sa femme, et pour laquelle il eut tant de passion, qu'il lui fit rendre les mêmes honneurs qu'à elle. Ce qui lui attira la haine et le mépris de ses peuples, et causa [1] un tel scandale dans l'église grecque, que le moine Nicéphore Blemmyde, personnage savant, entreprit de la chasser de l'église de Saint-George, où elle se trouva en sa présence.

La mort de ce prince, et celle du pape Innocent IV survenue presque au même temps, interrompirent les pourparlers qui avaient été commencés pour rejoindre les deux églises et apaiser le schisme qui les avait séparées. Mais Alexandre IV [2], qui succéda à Innocent, reprenant ses premiers errements, les remit derechef sur le tapis. Il envoya en cette année l'évêque d'Orvieto vers l'empereur Théodore, pour conclure et terminer avec lui ce que son père avait commencé, avec une instruction contenant les conditions par lui proposées et accordées. Il donna aussi ordre très-particulier à l'évêque d'apporter toutes les facilités possibles à l'exécution, et de promettre la convocation d'un concile, pour résoudre et déterminer

1. Leo Allat., l. II, de Eccl. Orient et Occid. perp. Cons., c. 14.

2. Alex. IV, PP., l. II, epist. 325; Wadding. Raynald. Bzov.

les points controversés de la foi. Acropolite fait mention de cette ambassade du pape vers Théodore[1]; mais on ne lit point quelle en fût l'issue, quoiqu'il soit probable que le peu de temps que ce prince régna, et les guerres continuelles qu'il eut sur les bras, l'empêchèrent de s'y appliquer sérieusement, et d'y mettre la dernière main; ce qui fut réservé pour le règne de Michel Paléologue. Les écrivains grecs ne parlent d'aucune guerre particulière que Théodore ait eue avec les Français; mais nous apprenons[2] que les courses et les ravages que les Grecs faisaient journellement sur leurs terres, les mirent tellement à l'étroit, que le patriarche Justiniani n'ayant pas de quoi soutenir sa dignité et son caractère, fut obligé d'en faire ses plaintes au pape, qui envoya ordre incontinent au ministre des frères mineurs de Romanie, de faire en sorte que les prélats et les évêques de la Morée lui fournissent du revenu de leurs bénéfices de quoi entretenir sa maison, suivant sa condition et le rang qu'il tenait dans l'église. La lettre qu'il écrivit sur ce sujet est du mois de juillet l'an 1257.

L'année suivante, l'impératrice Marie de Brienne eut une fâcheuse guerre au sujet du comté de Namur. Baudoin ayant retiré ce comté des mains de la comtesse de Vianden, sa sœur, l'avait engagé, pour subvenir à la nécessité de ses affaires,

---

1. Acrop., c. 38.
2. Wadding., 1257, n. 16.

au roi Saint Louis, pour une somme de cinquante mille livres; et la reine Blanche, sa mère, ayant compassion de la disgrace de ce prince, le lui avait remis. D'autres écrivent qu'il fut rendu à l'impératrice Marie, lorsqu'elle arriva en France, où elle avait été envoyée par l'empereur, son mari, pour vendre et engager les terres qu'il y possédait, tant pour s'acquitter des grandes dettes qu'il avait contractées, que pour fournir aux dépenses qu'il était obligé de soutenir pour la conservation du peu qui lui restait dans la Romanie. L'impératrice étant à Namur[1] pour quelques affaires particulières, y reçut les plaintes du peuple sur les violences et les outrages que les jeunes gentilshommes du pays leur faisaient journellement. Avant son départ, elle ordonna à son bailli de Namur d'en faire une justice exemplaire: lequel s'étant mis en devoir de satisfaire à son commandement, et de se saisir des plus mutins, fut tué par eux. L'impératrice en ayant eu avis, retourna en diligence à Namur, en résolution de se venger sur la ville. Les habitants tâchèrent de s'excuser de cette action, et la rejetèrent sur quelques particuliers, qui seuls en étaient coupables, les autres n'y ayant trempé en aucune façon. Mais comme ils s'aperçurent que l'impératrice ne voulait point recevoir leurs excuses, ils députèrent vers le roi Saint Louis,

1. Chron. de Fland., c. 26, Nang. in S. Lud., 1258; Chron. ms. de M. de Mesmes; Chron. ms. de Nangis.

qu'ils sçavaient avoir beaucoup de pouvoir sur son esprit, pour le prier d'intercéder pour eux. On dit qu'un courtisan, qui était pour lors en la chambre du roi, dit tout haut que ceux de Namur ne devaient ni ne pouvaient espérer aucune grace de l'impératrice, mais qu'il fallait qu'ils s'allassent présenter à elle la corde au col et s'exposer à sa miséricorde. Le roi le reprit aigrement de ce discours, et dit aux députés qu'il fallait qu'ils retournassent vers leur dame, et que volontiers il ferait son possible pour les accommoder avec elle. Cependant ceux qui se sentaient coupables, craignant quelque mauvais traitement de la part de l'impératrice, allèrent secrètement trouver Henri, comte de Luxembourg, l'amenèrent dans Namur, et le reconnurent pour leur seigneur. Le comte avait déja des prétentions sur ce comté du chef d'Ermenson de Namur, sa mère, fille d'Henri-l'aveugle, comte de Namur. Mais, pour avoir une entière connaissance des démêlés qui survinrent à ce sujet, il est nécessaire de remonter plus haut.

Henri comte de Luxembourg et de Namur [1], fils du comte Godefroy, étant devenu aveugle sur la fin de ses jours, et se voyant sans lignée, disposa du comté de Namur en faveur des enfants de sa sœur Alix, femme de Baudoin, troisième du nom, comte de Hainaut : mais au bout de quelques années, savoir en l'an mil cent quatre-vingt-

1. Bald. de Avenis.

six, il eut Ermenson d'Agnes de Gueldres sa seconde femme. Il l'accorda en mariage, étant encore au berceau, à Henri deuxième du nom, comte de Champagne, avec promesse de lui donner pour dot le comté de Namur. D'autre part[1], Baudoin quatrième du nom, comte de Hainaut, fils d'Alix de Namur, qui craignait que ce comté ne lui échappât, prenant l'occasion de l'absence du comte de Champagne, qui était occupé en la guerre du roi de France, et de la maladie et de la vieillesse du comte Henri, vint avec une armée, en l'an mil cent quatre-vingt huit, au comté de Namur, et s'en rendit le maître. Puis afin de fortifier ses droits, il en obtint le don et l'investiture de l'empereur Frédéric étant à Worms, comme dévolu à l'empire par défaut d'hoirs mâles; auquel temps ce comté fut érigé en titre de marquisat. Mais cela n'empêcha pas que Thibaut premier du nom, comte de Bar-le-duc, qui avait épousé Ermenson après que le comte de Champagne l'eut quittée, ne reprît ses prétentions au comté de Namur. De fait[2], nous lisons qu'il mit le siége devant la ville de Namur l'an mil cent quatre-vingt treize. Enfin, par le traité de paix conclu à Dinant le vingt-septième jour de juillet l'an mil cent quatre-vingt dix-neuf, entre Thibaut d'une part, et Baudoin comte de Flandres et de Hainaut et Philippe

1. Chron. Aquicinctin. 1188.
2. Albéric, 1193.

son frère puiné d'autre, le comté de Namur demeura à Philippe, à la réserve de quelques terres du comté, et de quelques sommes annuelles, qui furent accordées au comte de Bar. Ensuite de quoi le comté de Namur échut après la mort de Philippe, à l'impératrice Yoland sa sœur, femme de Pierre comte d'Auxerre, et mère de l'empereur Baudoin II.

Cette paix fut traversée par les prétentions de Waleran deuxième du nom, duc de Limbourg, à cause d'Ermenson, comtesse de Luxembourg, veuve du comte Thibaut, qu'il épousa en l'an mil deux cent quatorze. Et même en l'an mil deux cent vingt[1], il se fit divers combats à ce sujet entre lui et Philippe; mais l'évêque de Liége et l'archevêque de Cologne terminèrent leurs différends par un traité qu'ils moyennèrent entre ces princes en la ville de Dinant, au mois de mars l'an mil deux cent vingt-deux. Meyer écrit que Henri comte de Luxembourg fils de Waleran[2] et d'Ermenson eût différend pour le comté de Namur avec Ferdinand comte de Flandres, à cause de la comtesse Jeanne sa femme, et que, par traité passé à Cambrai le jour de la Tous-saints, l'an mil deux cent trente-deux, le comte Ferdinand céda à Henri les droits qu'il avait sur le comté de Namur, et Henri céda au comte, Vienne et Golesme. D'autres[3] estiment plus probable, que

1. Alberic. 1220.
2. Meyer., 1232; Vinchant.
3. Messieurs de Sainte-Marthe.

ce traité se fit entre Henri comte de Vianden qui avait épousé Marguerite sœur de Philippe, dont elle se disait héritière. Outre qu'en cette année-là le comte de Luxembourg n'était pas en état de faire la guerre, ne pouvant pas avoir pour lors plus de seize ou dix-sept ans. Tant y a qu'il est constant, que Henri réveilla ses prétentions puis après : car Guillaume comte de Hollande [1], élu roi des Romains, ennemi juré de la maison de Flandres, ayant, dans une assemblée des princes de l'empire tenue à Francfort le onzième jour de juillet l'an mil deux cent cinquante-deux, privé la comtesse de Flandres de toutes les terres qu'elle tenait de l'empire, il les transporta et donna à Jean d'Avesnes, son beau-frère, qui avait épousé sa sœur. Les lettres qui furent expédiées sur ce don, portent la terre de Namur, avec ses dépendances, la terre de Waise, et la terre des Quatre Offices. Jean d'Avesnes en fit hommage à Guillaume dans la même assemblée. Ce qui fait voir que la comtesse de Flandres avait des prétentions sur ce comté, quoiqu'il fût possédé par Baudoin. Il est vrai que l'on pourrait se persuader que Baudoin comte de Flandres ayant permis que son frère Philippe possédât ce comté, se conserva la seigneurie directe et l'hommage, par droit de frérage, par lequel en ce temps-là les puinés relevaient, à raison de leurs partages, de leur frère aîné, qui

1. Meyer., 1252; Chron. de Fland., c. 25; J. à Leidis, l. XXIII. c. 23; Fr. Vinchant.

en faisait l'hommage au seigneur dominant; ce qui fut éteint et aboli par le roi Philippe Auguste, pour l'avenir seulement. Et ainsi on pourrait soutenir, que c'est cette seigneurie directe qui fut confisquée par Guillaume sur la comtesse de Flandres : mais les lettres de Jean et de Baudoin d'Avesnes [1], dont nous parlerons incontinent, peuvent faire douter de cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, Jean d'Avesnes céda en l'an mil deux cent cinquante-six tous les droits qui lui pouvaient appartenir au comté de Namur en vertu de cette donation, à Henri comte de Luxembourg. Ce qui porta peut-être l'empereur Baudoin à vendre, ou aliéner en la même année, le comté de Namur au roi Saint Louis, de crainte d'avoir à démêler avec Jean d'Avesnes, ou avec le comte de Luxembourg, qui étaient appuyés du roi d'Allemagne, qui faisait la guerre en leur faveur à Marguerite comtesse de Flandres mère de Jean. Mais ce roi ayant été tué dans un combat contre les Frisons, Jean et Baudoin d'Avesnes, frères et enfants de Marguerite, qui se voyaient destitués de cet appui, furent obligés d'avoir recours à la France. Étant venus trouver le roi Saint Louis à Péronne, ils passèrent un acte, le dimanche devant la Saint-Michel, l'an mil deux cent cinquante-six, par lequel ils renoncèrent en faveur de Baudoin empereur de Constantinople à la donation qui leur

1. Recueil des Chartes.

avait été faite par le roi d'Allemagne du comté de Namur, et de toute autre terre que Baudoin possédait, et révoquèrent le don ou transport des mêmes droits qu'ils avaient fait en faveur de Henri comte de Luxembourg : sans préjudice toutefois à l'hommage qui appartenait au comté de Hainaut, dont ils espéraient être possesseurs après le décès de la comtesse Marguerite leur mère. Ce fut sans doute en vertu de ce traité que cette comtesse reconnut par ses lettres datées de la même année, que Baudoin lui avait baillé en sa garde, les places, châteaux et forteresses du comté de Namur qu'elle promit de lui garder.

Le comte de Luxembourg ayant donc été appelé par ceux de Namur, dans leur ville, et reconnu seigneur, mit aussi-tôt le siége devant le château, qui était encore tenu par les gens de l'impératrice : laquelle, sur la nouvelle qu'elle en eut [1], rechercha le secours de la comtesse de Flandres, et ramassa ce qu'elle put de troupes, dont elle donna la charge au comte d'Eu et à ses autres frères. La comtesse lui envoya Jean d'Avesnes son fils, qui avec une armée de Flamands vint assiéger Namur, où toutefois il ne se comporta pas avec toute la vigueur et la fidélité requise. Car au lieu de presser le comte et les assiégés, il leur accorda une trève de quinze jours, à condition que pendant ce temps-là l'on ne porterait aucuns vivres,

1. Chron. ms. de Nangis.

et on ne laisserait entrer aucunes troupes dans le château. Sur cela, le comte de Joigny et les chevaliers champenois qui étaient venus avec l'impératrice à ce siége, se défiant de quelque intelligence de la part de Jean d'Avesnes avec le comte, se retirèrent en leur pays. Le comte donna sur leur arrière-garde, et en défit quelques uns; puis étant retourné à Namur, il obligea l'impératrice à lever le siége, et enfin prit le château par composition. Ainsi le comte de Luxembourg demeura possesseur du comté de Namur; et l'impératrice s'en voyant dépouillée [1], vendit ses droits à Guy comte de Flandres, qui fit la guerre pour raison de cette cesssion au comte Henri, et mit le siége devant la ville de Namur. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, se joignit à Henri, soutenant qu'il tenait de lui ce comté en fief, et lui en avait fait hommage. Finalement [2], ce différend fut terminé par deux mariages, l'un de Philippe de Luxembourg, fille de Henri, avec le comte de Hainaut; l'autre d'Isabeau sa sœur avec Guy comte de Flandres, auquel ce comté demeura, et dont il fit hommage au comte de Hainaut en l'an mil deux cent soixante-dix.

L'empereur Baudoin, et les Français, quoique resserrés presque dans la seule ville de Constanti-

---

1. Miræus in Chron. Belg., ann. 991; Recueil des Chartes.

2. Hochsem. in Hist. Episcop. Leod, p. 297; Vigner, Hist. de Luxembourg, c. 20.

nople, respirèrent, et eurent quelque relâche sous l'empire de Théodore Lascaris, fils et successeur de Vatace. Il était âgé de trente-trois ans [1] lorsqu'il parvint au gouvernement, étant né la même année que son père reçut le diadème. Après qu'il eut été couronné solemnellement empereur par le patriarche Arsénius, il passa l'année suivante dans là Thrace pour faire la guerre à Michel roi de Bulgarie, qui sur l'avis de la mort de Vatace était entré avec une puissante armée en cette province, et avait enlevé [2] en peu de temps toutes les places qu'il avait prises sur les Bulgares. Mais l'arrivée de Théodore écarta ces peuples, et les obligea à une retraite dans leur pays. Il reprit cependant toutes ces mêmes places, et eût poussé ses conquêtes jusques dans la Bulgarie, si la nouvelle de l'irruption des Tartares dans l'Asie et dans la Cappadoce, n'eût arrêté ses desseins, et ne l'eût contraint à retourner promptement en Asie, pour pourvoir à la sûreté de ses états : appréhendant avec sujet, que si ces infidèles se rendaient maîtres de la Cappadoce, ils ne portassent ensuite leurs armes sur ses terres. Mais les Tartares s'étant retirés [3], il fit repasser ses troupes dans la Thrace, où les Bulgares étaient rentrés encore une fois avec un grand nombre de Comains, ou de Scythes. Enfin il se fit un traité de

1. Acrop., c. 63; Nicephor. Gregor., l. III, c. 1.
2. Acrop., c. 54, 55, 56, 57, 59, 60.
3. Acrop., c. 61, 62.

paix entre lui et Michel, par l'entremise d'Urus roi de Russie ou de Moscovie, beau-père de Michel, et gendre de Bela quatrième du nom roi de Hongrie. Auquel temps Théodore acheva en la ville[1] de Thessalonique le mariage qui avait été projetté et accordé par son père, en suite d'un traité de paix avec Michel prince d'Épire, de sa fille Marie avec Nicéphore despote, fils de Michel, et fit un nouveau traité avec ce prince, et Théodore Petraliphe sa femme, qui était demeurée en ôtage à Thessalonique pour sûreté du premier. Par ce nouveau traité Michel fut obligé de céder à Théodore la ville de Duras et le château de Servies.

Ce mariage achevé[2], il retourna en Asie, sur un nouveau bruit de la descente des Tartares, lesquels, après que le Sultan de Cappadoce se fut obligé de leur payer tribut, n'ayant pas des forces suffisantes pour se défendre contre eux, se retirèrent de rechef en leur pays. Cependant Michel prince d'Épire[3], après le départ de Théodore, brisant le traité qu'il avait fait avec lui, fit une irruption dans ses terres, se joignit avec Étienne roi de Servie, enleva Prilep et autres places, sans que Michel Paléologue qui avait été envoyé contre lui, osât se mettre en campagne, à cause du peu de troupes qu'il avait. Pendant cette

1. Acrop., 63, 64.
2. Acrop., c. 66, 68, 69, 72; Gregor., l. III, c. 3.
3. Acrop., c. 70, 71, 72.

guerre Théodore [1] décéda dans l'Asie au mois d'août l'an mil deux cent cinquante-huit, ayant, peu auparavant sa mort, ratifié avec Constantin roi de Bulgarie le traité d'alliance qu'il avait fait avec Michel son prédécesseur. Il laissa pour héritier apparent de ses états Jean Lascaris son fils unique, qu'il avait eu, outre quelques filles, de l'impératrice Hélène, fille d'Azan roi de Bulgarie. Et parce que Jean était encore jeune, ayant à peine huit ou neuf ans, selon Pachymère [2], il ordonna par son testament, que Georges Muzalon grand-maître de sa garde robe, personnage de grand esprit, et d'une expérience consommée, quoiqu'il ne fût pas issu des plus illustres familles, aurait le gouvernement de sa personne, et de l'empire, durant sa minorité. Mais à peine le troisième jour, ou selon d'autres, le neuvième depuis la mort de Théodore fut écoulé, qu'Alexis Stratégopûle, Constantin Tornices, et autres grands seigneurs de la cour de l'empereur, irrités de ce que Muzalon leur avait été préféré en cette occasion, et d'ailleurs offensés de quelques mauvais traitements qu'ils avaient reçus de Théodore, tant en leurs personnes, que leurs familles, conspirèrent contre Muzalon, et l'assassinèrent dans l'église, comme il assistait aux obsèques de l'empereur. Après cela ils élurent en sa place Michel

1. Acrop., c. 73; Niceph. Gregor., l. III, c. 6.
2. Acrop., c. 75; Gregor., l. III; Pachym., l. I, c. 13.

Paléologue[1], auquel ils donnèrent le gouvernement du jeune prince et de l'état, et lui firent prendre le titre et la qualité de despote; et quelque temps après le proclamèrent empereur, l'élevèrent sur le bouclier, suivant la coutume, et le firent couronner solemnellement dans la ville de Nicée. Le patriarche Arsénius[2] consentit avec beaucoup de peine à cette élection, après avoir pris le serment de Michel et sa promesse de rendre et de restituer l'empire au jeune Lascaris, lorsqu'il serait parvenu en un âge plus avancé, et qu'il serait capable d'entreprendre la conduite des affaires.

Michel était fils d'Andronic Paléologue, qui fut élevé à la dignité de grand domestique, ou de grand sénéchal par l'empereur Théodore, et de la fille unique d'Alexis Paléologue, qui eut l'honneur d'épouser Irène fille ainée de l'empereur Alexis l'Ange, surnommé Andronic, qui lui donna le titre de despote, et le déclara son successeur à l'empire. Les écrivains du temps n'ont point remarqué le nom de l'aïeul de Michel, mais Nicéphore Grégoras[3], et les autres historiens grecs, assurent que Michel était de la famille des Paléologues, tant de son chef que du chef de sa mère, au moyen de quoi il était Diplo-paléologue, c'est-à-dire, doublement descendu des Paléologues. Or il

1. Acrop., c. 76, 77; Gregor., l. III.
2. Pachym. l. II, c. 4.
3. Nicephor. Gregor., l. III.

est certain que cette famille était très-ancienne et très-illustre dans l'empire d'Orient, et connue dès le temps des empereurs romains Diogène, Nicephore Botaniate, Alexis Comnene, et leurs successeurs[1]. D'où je m'étonne pourquoi Spandugino[2], Volaterran, Bizarre, et ceux qui les ont suivis, ont avancé que le père de Michel était originaire de Viterbe en Italie, et qu'il était connétable, c'est-à-dire capitaine de quelque compagnie d'infanterie, ou de garnison de place. Acropolite écrit [3] que d'abord que Michel se fut fait proclamer empereur, Baudoin qui était à Constantinople lui envoya ses ambassadeurs, tant pour le rechercher de paix et d'alliance, que pour lui demander la restitution de la ville de Thessalonique, et de toutes les places que les Grecs de l'Asie possédaient dans la Thrace. Baudoin se persuada en cette occasion, que Michel lui accorderait facilement ces propositions, et qu'il aimerait beaucoup mieux s'établir puissamment en son usurpation, et appaiser les divisions intestines, qui suivent d'ordinaire ces changements, que de songer à faire la guerre à ses voisins, lesquels il lui était plus avantageux d'avoir pour amis, afin de n'être pas obligé d'entretenir la guerre au dedans et au dehors de ses états.

---

1. Scylitz., p. 834; Anna Comn., p. 54, 55, 66, 67, 117; Theoph., epist. 33, 70; Nicet., etc.

2. Spandug., della orig. de' Principi Turchi; Volaterr., Bizarr., l. 1 de bello Veneto.

3. Acrop., c. 78.

Mais Michel, qui était d'une rare conduite et d'une valeur extraordinaire, ménagea si bien les esprits de ses sujets, qu'il ne se forma aucun parti qui osât s'opposer à ses desseins; aussi il fit si peu de cas de cette ambassade et des demandes de Baudoin, qu'il les rebuta comme ridicules et hors de toute apparence de raison.

Avant qu'il se fût fait couronner empereur [1], il avait envoyé au printemps de l'an mil deux cent cinquante neuf une armée dans la Thessalie, sous la conduite de Jean Comnène son frère, grand domestique (les Paléologues prirent indifféremment ce surnom de Comnène à cause de leur ayeule), auquel il donna depuis le titre de sebastocrator, pour faire la guerre à Michel despote d'Épire et d'Étolie. Il avait tâché auparavant par ses ambassadeurs de fléchir le cœur de ce prince rebelle, et de le porter à quelque accommodement. Il avait même voulu employer à cet effet [2] Mainfroy roi de Sicile gendre du despote, auquel il envoya Nicolas Alyattes préfet du caniclée, ou secrétaire d'état. Mais ce roi retint deux ans entiers l'ambassadeur de l'empereur grec, sans faire aucune réponse à ses demandes. Il ne réussit pas mieux à l'endroit de Guillaume de Ville-Hardoin prince d'Achaïe, qui avait pareillement épousé une des filles du despote, qu'il pria inutilement

1. Acrop., c. 77, 80; Nicephor. Gregor., l. III; Pachym., l. III, c. 20.

2. Acrop., c. 79.

de s'employer vers son beau-père pour le faire condescendre à une paix. Enfin il ne gagna rien sur cet esprit opiniâtre, qui ne voulut rien relâcher de ses prétentions, tant pour sa présomption naturelle, que pour l'appui et le secours qu'il avait conçu de ces alliances si illustres. Il fut toutefois surpris, quand étant à Castoria avec la princesse Théodore sa femme, il sçut que l'armée de Jean Comnène avait déja passé les ports et les détroits des Bodènes. Lequel, ensuite de l'épouvante qui se mit dans ces provinces, prit en peu de temps Achride, Deavoli, Prespe, Pélagonie, Sosque, Molysque, et autres villes. Le despote [1] sur la nouvelle de la marche de Michel Paléologue, avait pressé ses deux gendres de lui envoyer du secours en diligence, afin de s'opposer au sebastocrator. Le roi de Sicile lui envoya quatre cents chevaliers d'élite : Pachymère en met jusques à trois mille, et Grégoras écrit qu'il y vint en personne, (ce qui n'est pas toutefois probable) comme aussi le prince d'Achaïe. Se voyant fortifié de ce puissant secours, il vint mettre le siége devant le château de Bellegrade, qui est situé sur le haut d'un rocher près de la rivière de Polina : et sur l'avis qu'il eut de l'approche de l'armée des ennemis, il leva le camp pour aller combattre. Les escarmouches commencèrent dans un lieu ap-

1. Acrop., c. 81; Gregor., l. III; Pachym., l. I, c. 31; Phranz., l. I, c. 4; Sabell., dec. I, l. X.

pelé le détroit de Vorylas; d'où étant parti pour aller secourir Prilep, quelques faux avis qui lui furent donnés lui firent prendre lâchement la fuite avec ses plus confidents, abandonnant le prince d'Achaïe son gendre, et les troupes françaises et allemandes. Le lendemain matin ceux de son armée ayant appris sa retraite, se dissipèrent. Jean son fils naturel s'alla rendre au sebastocrator, et fit serment de fidélité à l'empereur. Le prince d'Achaïe prit aussi la fuite, et fut trouvé à Castoria caché sous un monceau de paille, et reconnu par un soldat à ses dents de devant, qu'il avait extraordinairement longues. Les principaux d'entre ses chefs, entre lesquels étaient Anseau de Toucy et Geoffroy seigneur de Caritaine, furent pris vers Platamon, et conduits à l'empereur : les Siciliens ou Allemands furent pareillement taillés en pièces. Cette défaite se fit au mois d'août[1] l'an mil deux cent cinquante-neuf; en suite de laquelle la plupart des places se rendirent au sebastocrator, lequel divisant ses troupes, prit le chemin de Néopatras avec une partie, où il s'achemina avec le bâtard du despote, tandis qu'Alexis Strategopûle et Jean Raoul allèrent assiéger Joannina, et sonder les esprits des habitants d'Arta.

Acropolite attribue la défaite des Français à l'a-

---

1. Gregor., l. III; Pachym., l. II, c. 11; Acrop., c. 82; Stero, ann. 1259; Martin. Polon., ann. 1259.

dresse de Jean Comnène, qui envoya donner un faux avis au despote, d'une trahison qui se tramait contre sa personne par ses gendres, qui le devaient livrer à l'empereur. Mais ce que Pachymère raconte à ce sujet semble avoir plus de probabilité, écrivant qu'elle se fit par la mésintelligence qui se mit entre les Français et le bâtard du despote qui fut piqué de ce que les chevaliers du prince d'Achaïe cajolaient sa femme, qui était fille de Târonas, et de ce que sur les plaintes qu'il en fit au prince, il n'en reçut non seulement aucune satisfaction, mais encore de ce que ce prince le railla de sa jalousie, et le traita de bâtard. Ce qui lui causa un tel dépit, qu'il proposa de hasarder la fortune de son père, pour tirer la vengeance de cet affront. Il envoya à cet effet secrètement offrir son service au sebastocrator, lui promit de le secourir contre les Français et les Allemands lorsqu'il viendrait les attaquer, et tira sa parole, que ses troupes ne donneraient durant ce temps-là en aucune façon sur celles du despote son père, et de son fils Nicéphore. Ce qui ayant été accordé, les Grecs vinrent fondre sur les nôtres avec toute leur armée, et les taillèrent aisément en pièces; le bâtard s'étant joint en cette occasion, avec ce qu'il commandait de troupes, à celles de Jean Comnène. La retraite du bâtard vers ce général, dont les auteurs demeurent d'accord, confirme ce discours; n'étant pas vraisemblable qu'il eût abandonné son père, s'il n'eût eu quelque mécontentement particulier, qui lui fit

lâchement quitter ses intérêts, pour contenter sa passion; ce qui parut encore par la suite. Car le bâtard étant satisfait de sa vengeance, se déroba secrètement du camp de Comnène, qui était aux environs de Thèbes, et vint trouver de rechef son père, qui rôdait vers les îles de sainte Maure et de Cephalonie, fuyant l'armée victorieuse des Grecs, qui était entrée dans la Livadie et dans la Béotie. Son retour fut avantageux au despote dans sa disgrace; car s'étant rassuré, et ayant ramassé les débris de ses troupes, il vint à Arta, éloigna les ennemis qui la muguétaient, et obligea ceux qui assiégeaient Joannina de lever le siége. En suite de quoi il reprit la plupart de ses places, tant par la division qui se mit dans les troupes ennemies, que par le retour du sebastocrator et de Constantin Tornices son beau-père vers l'empereur, auquel ils conduisirent leurs prisonniers. Les progrès du despote firent que Michel le rechercha encore de paix, et même lui envoya l'impératrice Théodore sa femme pour l'y faire condescendre, et offrit de lui donner Jean Paléologue son fils en otage: mais toutes ces négociations n'aboutirent qu'à une trève.

Geoffroy, qui fut fait prisonnier avec le prince d'Achaïe, était un gentilhomme français, qui était seigneur de Caritaine, place assise dans l'Arcadie, province de la Morée, dont Phranzes fait mention [1]

1. Phranz., l. III, c. 22, 23, 25.

en plusieurs endroits[1]. L'auteur du lignage d'outremer écrit qu'un seigneur de Caritaine épousa Hélène, fille du duc d'Athènes, laquelle après la mort de son mari reprit une seconde alliance avec Hugues comte de Brienne, qui en procréa deux enfants, Gautier duc d'Athènes, et Agnès. Il est incertain si ce fut Geoffroy seigneur de Caritaine, ou son fils, qui épousa Hélène, et si cette dame fut fille de Guy de la Roche, qui se qualifiait en cette année sire d'Athènes[2], comme il se reconnaît de quelques-unes de ses lettres, concernant l'emprunt d'une somme de deux mille livres, qu'il fit de Hugues quatrième du nom duc de Bourgogne; ou si elle fut fille de Guillaume, dont il sera parlé ci-après. Alberic fait mention de Guy [3], et dit qu'il avait sous sa seigneurie deux archevêchés, savoir celui d'Athènes, qui avait pour suffragant l'évêque d'Argos, et l'archevêché de Thèbes, duquel l'évêché de Negrepont était dépendant. Ce qui justifie encore que le seigneur de Thèbes, appellé vulgairement par les Grecs le Grand Sire, comme j'ai remarqué, n'était autre que le duc d'Athènes. Je n'ai pas de preuves que ce duc ait été fils de Guillaume de la Roche seigneur d'Athènes, quoique la probabilité y soit entière par la circonstance des temps

1. Lignage d'Outremer, c. 2.
2. Recueil des Chartres.
3. Albéric, ann. 1236.

qui fait encore que celui auquel Alix femme de Jean d'Ibelin seigneur de Barut vivait, que le lignage d'outremer[1] dit avoir été fille du duc d'Athènes, me donne sujet de croire qu'elle fut fille de Guy. Jean d'Ibelin[2] était fils de Balian d'Ibelin seigneur de Barut, et de Cive, ou Eschive de Montbéliard. Il fut aussi comte de Japha, et est nommé avec ce titre sous l'an mil deux cent cinquante-sept par Sanudo[3], qui cote son décès sous l'an mil deux cent soixante-six. Il est probable que le duc de Guy décéda peu après cette année, vu qu'en l'an mil deux cent soixante-quatre le duc d'Athènes se nommait Jean, auquel succéda Guillaume son frère, l'un et l'autre enfants de Guy.

Michel Paleologue[4], après l'événement et le succès de la guerre de Thessalie, commença à s'appliquer sérieusement aux moyens de se rendre maître de la ville de Constantinople. Ce qu'il croyait d'autant plus facile, qu'il n'ignorait pas à quelle nécessité et à quels abois les Français étaient réduits. L'empereur Baudoin était dans la place, où il n'avait ni troupes ni argent, et était tellement obéré, que, pour s'acquitter de ses dettes, et pour fournir aux dépenses de sa maison et des gens de guerre qu'il entretenait pour

1. Lignage d'Outremer, p. 430.
2. Sanut., l. III, p. 11. c. 16.
3. L. III, p. 12, c. 5, 8; Le sire de Joinville, p. 57, ed f°.
4. Acrop., c. 83.

la garde de la ville [1], il fut obligé de lever le plomb des couvertures des églises et des palais de Constantinople, pour faire des perpres et de la monnaie, et de démolir [2] les belles maisons pour avoir du bois pour brûler. Enfin sa nécessité fut si grande, qu'il fut encore obligé de mettre [3] son fils unique Philippe en gage à des nobles Vénitiens de la famille de Capello, pour certaines sommes, qu'ils lui avaient prêtées, Philippe ayant été conduit à cet effet à Venise, où il demeura long-temps, même après la prise de Constantinople. Michel, ayant passé l'hiver à Lampsaque, ville d'Asie, traversa le détroit avec quelques troupes, et vint se présenter devant Constantinople, non pour l'assiéger, ni dans l'espérance de l'emporter par force, car son armée était trop faible pour attaquer une si grande place, mais à dessein de la prendre par intelligence. Avant cela, il alla assiéger Selyvrée [4], qu'il emporta sans aucune résistance des nôtres. Il prit encore tous les châteaux voisins de Constantinople, à la réserve de celui d'Aphamée [5], qui était une forte place et une maison de plaisance et un palais des empereurs. De là il fit marcher ses troupes vers Constanti-

1. Append. ad Ville-Hard.; Blond. de Gest. Venet.; Sabell.; Sanut., l. II, p. 4, c. 18.
2. Gregor., l. IV, c. 1.
3. Æmil. in S. Lud.; Bzov., ann. 1271, n. 5.
4. Pachym. l. II, c. 14.
5. Nicetas.

nople[1], et feignit de vouloir assiéger le château de Galatha, afin que ce lui fût un prétexte de faire séjourner son armée aux environs de la ville, dans l'attente de faire réussir son dessein.

L'intelligence qu'il avait dans Constantinople, était de la part d'un seigneur français, qui lui avait promis de lui livrer la place, et lui avait fait entendre qu'il avait sa maison proche des remparts, et une sortie hors de la ville, par où il proposait de le faire entrer. Acropolite le nomme Ansel ou Anseau, et dit qu'il était proche parent et cousin issu de germain de l'empereur Michel. Ce qui pourrait faire présumer d'abord que ce seigneur était Anseau de Cahieu, qui avait épousé Eudocie, fille de Théodore Lascaris, à raison de laquelle alliance Anseau tenait le germain sur Michel, et lui était oncle à la mode de Bretagne, Michel étant descendu d'Irène, sœur d'Anne, qui épousa Lascaris. Mais il y a plus d'apparence que ce seigneur était Anseau de Toucy, qui avait été fait prisonnier l'année précédente à la défaite de Thessalie. Ce que cet auteur témoigne assez, lorsqu'il ajoute que l'empereur Michel donnait d'autant plus de créance à ses paroles, qu'il était non-seulement son proche parent, mais encore parce qu'au lieu de lui faire ressentir les mauvaises suites d'une prison, lorsqu'il fut fait prisonnier avec le prince d'Achaïe, il lui avait donné la liberté, et l'avait

1. Acrop.; Pachym., l. II, c. 19; Gregor., l. IV, c. 1.

honoré de plusieurs gratifications. Il est bien vrai qu'il est malaisé de découvrir l'alliance et la parenté de Michel avec Anseau de Toucy, qui était fils de Narjot de Toucy et de la fille de Théodore Branas, comme j'ai observé ci-devant, et ainsi n'avait aucune affinité avec les Paléologues : ce qui me persuade qu'Acropolite a confondu ces deux Anseaux. Quoi qu'il en soit, Michel attendait toujours l'exécution de ses promesses : mais soit que ce seigneur eût changé de volonté, ou qu'effectivement il ne fut pas en son pouvoir de les exécuter, il envoya faire ses excuses à Michel, sur ce que l'empereur Baudoin se défiant de lui, avait retiré les clefs de la porte par laquelle il avait proposé de le faire entrer. Michel, voyant qu'il consommait inutilement son temps et ses troupes [1], se retira en Asie, ayant accordé aux trois ambassadeurs de Baudoin, qui le vinrent trouver en chemin, une trève pour un an, qu'il ratifia depuis étant arrivé à Nicée, vers la saison de l'automne.

L'année suivante, il fit alliance avec les Génois [2] contre les Vénitiens, le treizième jour de mars, étant en la même ville de Nicée [3], et leur accorda par le traité l'exemption de péage en tous ses ports, et plusieurs autres priviléges, à condition qu'ils lui fourniraient certain nombre de vaisseaux

1. Pachym. l. II, c. 21 ; Acrop., c. 84.
2. Recueil des Chartres.
3. Cantacuz., l. IV, c. 25 ; Giustin., l. III ; Foliet., l. IV.

de guerre, suivant le prix dont il fut convenu. La jalousie avait été de tout temps entre ces deux républiques, dont les forces, à peu près égales sur mer, donnaient toujours matière à quelque nouveau démêlé. Ce qui parut assez aux entreprises des îles de Candie et de Corfou, et en d'autres occasions, qui firent naître de cruelles guerres entre ces peuples durant plusieurs années. Les papes s'employèrent souvent pour les pacifier, et firent leur possible pour établir une parfaite union entre ces deux états. Grégoire IX y travailla [1] plus qu'aucun de ses prédécesseurs, et fit tant par son entremise, qu'il conclut un traité solennel en l'an 1238; par lequel, entre autres choses, il fut convenu que ni les uns ni les autres ne pourraient faire alliance avec l'empereur grec, sans un mutuel consentement. Ce qui fut ratifié [2] par un autre traité en l'an 1251. Mais cette paix subsista [3] peu de temps, et fut rompue par la division qui commença à éclater entre eux, l'an 1256, au sujet de l'église ou monastère de Saint-Saba dans Acre, qu'ils prétendaient respectivement leur appartenir par concession du pape. D'où s'ensuivirent de grandes guerres, et plusieurs combats sur mer, dont les succès, quoique avantageux aux vainqueurs, furent funestes à la terre sainte, et par la

1. Giust. Neb., l. III; Folieta, l. III; Sabell., dec. I, l. IX.
2. Bizarr., l. I, de bello Veneto, p. 713.
3. J. Villani, l. VI, c. 62; Sanut., l. III, p. 12, c. 5; Sabell., dec. I, l. X; Giust. Neb., l. III, ann. 1258; Folieta, l. IV.

suite à l'empire de Constantinople. Car comme les Vénitiens, en considération de cette guerre, s'étaient alliés à Mainfroy, roi de Sicile, et avaient fait une ligue pour vingt ans avec ceux de Pise contre les Génois; de même les Génois s'appuyèrent de l'alliance de Michel Paléologue, ennemi capital des Vénitiens, qui, étant devenu plus fort par cette alliance, fit aussi plus vivement la guerre aux Français; outre que les Vénitiens, se voyant engagés dans cette fâcheuse guerre, ne purent à l'avenir s'appliquer avec tant de soin au secours de Constantinople et de l'empire.

La trève qui avait été arrêtée[1] entre l'empereur Michel et le despote d'Épire étant finie, le despote se mit en campagne vers le printemps de cette année, et, à l'aide de quelque secours qui lui fut envoyé par Mainfroy, roi de Sicile, son gendre, reprit plusieurs places qui lui avaient été enlevées les années précédentes. L'empereur grec, de sa part, fit partir Alexis Stratégopule, qui avait été orné du titre de César peu auparavant, avec huit cents soldats, et lui donna ordre de lever les garnisons des villes de Thrace, et de conduire les autres troupes qu'il trouverait dans ces provinces et dans la Thessalie, afin de s'opposer au despote. Et d'autant qu'il devait passer près de Constantinople, il le chargea de s'enquérir en passant de l'état de la place, afin que, lorsque la trève qui

1. Pachym., l. II, c. 25.

était entre les Français et lui, et qui ne devait expirer qu'au mois de septembre, serait finie, il pût, si l'occasion se présentait, l'aller assiéger; sachant d'ailleurs que les Français qui étaient dedans, étaient dans une grande disette de vivres, et très-incommodés. Stratégopule, ayant passé le détroit et débarqué ses troupes à Galipoli, marcha du côté de Selivrée, et vint camper à Rhegio, qui est un port distant de quelques milles de Constantinople. De là, avançant vers la place, pour satisfaire aux ordres de l'empereur, il fit mettre ses troupes en bataille, afin de donner l'épouvante aux Français, sans toutefois faire aucun acte d'hostilité, tant à cause de la trève, que par ce qu'il avait de gens de guerre n'était pas suffisant pour former aucune entreprise; aussi son principal dessein était de s'approcher des volontaires[1]. On appelait ainsi certaines troupes débandées qui, ne reconnaissant ni les Français ni les Grecs, tâchaient de profiter des désordres du temps, pillant et attaquant indifféremment les uns et les autres. Stratégopule donc ayant mandé les principaux d'entre eux, après leur avoir fait espérer de grandes récompenses, s'informa des moyens de se rendre maître de la ville de Constantinople, dont ils devaient savoir l'état, à cause qu'ils rôdaient perpétuellement aux environs, et que même il y en avait plusieurs d'entre eux qui y avaient leurs familles, et s'en

1. Θελληματάριοι.

étaient retirés pour les incommodités qu'ils y souffraient. Ceux-ci, gagnés par les promesses de Stratégopule, et d'ailleurs souhaitant de rentrer sous la domination de leurs seigneurs naturels, lui dirent que jamais l'occasion ne se présenterait plus favorable pour parvenir à ce dessein : que la disette était grande dans la place, qu'elle était dépourvue de troupes, au moyen de ce que les Français en étaient partis depuis peu pour aller vers Daphnusie; et que ce qui y restait étaient gens sans défense et sans aucune expérience au fait des armes; et que s'il voulait tenter cette entreprise, ils promettaient de l'assister, non seulement de leurs personnes, mais encore des intelligences qu'ils avaient dans la ville.

Daphnusie était une place assise sur la côte de Thrace, du côté du Pont-Euxin ou de la mer Majeure, à mille stades de Constantinople, et environnée d'eau [1]; d'où Acropolite lui donne le nom d'île. Les Français entreprirent de l'aller assiéger, par le conseil du podestat ou bail des Vénitiens, arrivé depuis peu à Constantinople, où il avait été envoyé par la république avec quelques vaisseaux. Sabellicus et autres écrivains de Venise le nomment [2] Marc Gradenigo, et disent qu'il fut chargé par Baudoin d'aller garder l'entrée du détroit du côté de la mer Majeure, sur le bruit de la marche de l'armée

1. Gregor.; Acrop., c. 85; Nicephor. in Breviar.
2. Sabell., dec. 1, l. x; Append. ad Ville-Hard.

qui vivait en ce temps-là, Nicéphore Grégoras, Phranzès [1] et Spandugino disent que l'un de ces volontaires, ou autre Grec, lui vint dire qu'il avait sa maison à Constantinople, vers les remparts, du côté de la Porte Dorée, près le temple de la Fontaine, de laquelle il y avait une issue et une sortie cachée sous terre, qui conduisait hors la ville, et qu'il lui serait aisé d'y faire entrer par là autant de soldats qu'il voudrait; qu'ayant visité le lieu, il y en fit entrer quelque nombre la nuit, qui ayant tué les gardes sur les remparts, brisèrent la porte de la ville à coups de haches, et donnèrent le passage au surplus de son armée. Mais Pachymère la raconte avec d'autres circonstances, et dit que Stratégopule ayant enfin résolu de tenter la prise de Constantinople, vint de nuit visiter les endroits par où il la pourrait escalader; et qu'ayant trouvé que celui qui est du côté de la Porte Dorée était le plus faible et le moins gardé, il arrêta de l'attaquer par cet endroit-là.

Le résultat de la manière dont on devait s'y comporter, fut que le gros de l'armée se mettrait en embuscade au monastère de la Fontaine, tandis que les volontaires, avec quelques troupes, planteraient leurs échelles aux murailles [1]; qu'ayant gagné les remparts, elles viendraient à la Porte Dorée et la déboucheraient (car elle était lors bouchée et fermée d'une muraille), et que, le signal donné, il approcherait avec son armée, et en-

1. Phranz., l. 1, c. 4.

trerait dans la place; ce qui fut ainsi exécuté. Car le jour, ou plutôt la nuit, que l'on devait faire cette entreprise, il fit approcher près de la ville tout ce qu'il avait de troupes, tant de Grecs que de Scythes, ou Comains. Ce qu'il ne fit pas toutefois sans quelque défiance de la part des volontaires, qui l'avaient porté à cette entreprise, craignant qu'ils ne l'eussent attiré en cet endroit-là, pour lui dresser quelque embuscade. Mais leurs serments, et les assurances qu'ils donnèrent de leur fidélité, le firent avancer jusqu'au monastère, où il se tint avec ses troupes sans faire de bruit, attendant le signal qu'ils lui devaient donner, qui était : *Vivent les empereurs Jean et Michel*, ou, selon Phranzès, *Vivent les Grecs*. Les volontaires cependant dressèrent leurs échelles [1], montèrent sur les remparts, et ayant tué les gardes, qu'ils trouvèrent pour la plupart endormis, et ceux qui les ayant aperçus prenaient la fuite, ils descendirent promptement à la Porte Dorée, la débouchèrent, puis, avec des haches et des leviers, brisèrent et abattirent les portes. En même temps un prêtre d'entre eux, nommé Laceras, et quelques autres montent sur les remparts, donnent le signal, et crient à haute voix : *Vivent les empereurs Jean et Michel*. Aussitôt Stratégopule fait avancer ses troupes vers la Porte Dorée, et entre dans la place sur le point du jour. Les Comains qui étaient

1. Pachym., l. II, c. 27.

avec lui, et quelques Grecs se répandent incontinent sans ordre dans toutes les rues, et courent au pillage avec tant de confusion, que si les Français se fussent ralliés, et n'eussent pas pris l'épouvante, ils les eussent tous taillés en pièces. Ce que Stratégopule ayant aperçu il commença à craindre; et comme il avait beaucoup d'expérience, il contint dans l'ordre, quoique avec beaucoup de peine, ce qui restait de troupes avec lui, leur faisant défense de s'éloigner, ni de sortir des rangs. Cependant il ne voulut pas s'engager plus avant dans la ville, qu'il n'eût reconnu quelles forces il y avait dedans, dont il n'était pas bien certain, et jusqu'à ce que le jour fût plus grand; et cela, d'autant plus que parurent d'abord quelques Français qui firent résistance, et s'opposèrent vigoureusement aux Grecs ; ce qui redoubla sa frayeur, et le fit songer à une retraite. Mais les volontaires, qui étaient gens hardis, lui dirent qu'il ne fallait pas consulter là-dessus; qu'ils étaient engagés trop avant dans la place pour espérer d'en sortir; que la seule pensée était criminelle, et capable de les faire tous périr; enfin, que la fortune qui leur avait été favorable dans le commencement de cette entreprise, ne leur manquerait point aussi dans l'exécution et dans la fin. Sur ce discours, Stratégopule se résolut de continuer sa marche, tenant toujours ses gens serrés. Cependant les Scythes couraient les rues, tuaient ceux qui se rencontraient devant eux, pillaient les maisons, et à la fin donnèrent un tel effroi, que

les Français, sans songer à se rallier, prirent la fuite et s'écartèrent.

Stratégopule d'autre part qui se tenait toujours en bataille, ne voulant avancer que bien à propos, sur la nouvelle du retour et de l'approche de la flotte de Daphnusie, rallia ses gens qui étaient entrés, et obligea les Grecs de la ville à se joindre avec lui bon-gré mal-gré, puis fit mettre le feu en divers endroits de la ville, afin que les Français, étant occupés à sauver leurs femmes et leurs enfants, et ce qu'ils avaient de plus précieux dans leurs maisons, ne songeassent point à prendre les armes pour se défendre; ou du moins fussent obligés de partager leurs soins, les uns travaillant à se sauver du feu, les autres de leurs ennemis. Les Français n'ayant pu rien faire contre cette place étaient retournés cette même nuit, et avaient jetté les ancres aux environs du monastère de Saint-Michel, situé sur la rive européenne du Bosphore. Ce temple fut construit en ce lieu par le grand Constantin [1], et est plus communément connu dans les auteurs grecs sous le nom de Sosthenion. Les empereurs Justinien [2] et Basile le Macédonien [3], le rebâtirent. Le sultan Amurat [4] le fit démolir, et des matières en fit faire un fort à l'entrée du Pont-Euxin. L'endroit où il était

1. Cedren., p. 284; Nicephor.; Calist., l. VII, c. 50.
2. Procop., l. I, de ædif., p. 10.
3. Scylitz., p. 389.
4. Ducas, c. 34.

élevé [1], était commode pour retirer les vaisseaux, le rivage étant en quelque façon coupé, et formant une espèce de port. Cette flotte donc, sur le bruit qui se faisait dans la place, s'avança en diligence pour la secourir. Ce qui obligea les Grecs à mettre le feu non seulement dans la ville, mais encore aux belles maisons des champs (c'est ainsi qu'il faut entendre Acropolite) qui étaient sur la rive du Bosphore, et appartenaient tant aux Vénitiens, qu'aux autres nations, afin que ceux de dedans étant occupés à sauver leurs enfants et leurs familles, ceux de dehors, s'employant de leur part à éteindre le feu qui était en leurs maisons de campagne, et à sauver leurs beaux meubles, ne songeassent point à entrer dans la ville. Grégoras dit que Stratégopule étant dans la place, y demeura un jour entier, tenant ses troupes en bataille, et que le lendemain, il fit mettre le feu en quatre endroits de la ville; ce qui n'est pas probable, étant plutôt à présumer que la ville fut prise et le feu mis en un seul jour. Pachymère ajoute que Jean Phylax, qui était de la maison de l'empereur Baudoin et s'était venu ranger avec Stratégopule, lui donna ce conseil.

Baudoin était durant tout ce vacarme dans le palais des Blaquernes, suivant Pachymère, quoique Grégoras semble dire que ce palais était pour lors inhabité et désert, et que la demeure ordi-

1. Anthol. Græc., l. IV, c. 25; Leunclav. in Pand., c. 128.

naire des empereurs français en ce temps-là était le monastère de Pantocrator. Mais il est croyable que ce monastère qui appartenait aux Vénitiens, comme j'ai remarqué ailleurs, était aussi la demeure de leur podestat, ou bail; et que si le palais des Blaquernes était abandonné, les empereurs habitaient le palais. Baudoin ayant appris que les Grecs étaient dans la ville, prit la résolution, comme les autres, de se sauver, et n'osant passer à travers les rues, il monta sur un vaisseau au palais des Blaquernes, et se fit conduire jusques au grand palais, où la flotte qui s'était approchée le reçut, ainsi que tous ceux qui voulurent se retirer; ce qui se fit tout le soir et la nuit suivante. Un auteur du temps écrit [1] que le nombre des fuyards et de ceux qui s'embarquèrent fut si grand, que la plupart d'entre eux moururent de faim, avant que les vaisseaux fussent arrivés en l'île de Negrepont, où ils abordèrent premièrement. La prise de Constantinople par les Grecs arriva, selon Acropolite, le vingt-cinquième jour de juillet, ou selon Pachymère, le jour de sainte Anne, qui est le suivant, l'an du monde à la façon de compter des Grecs, six mille sept cent soixante-neuf, indiction IV. qui revient à l'an de notre Seigneur mil deux cent soixante-un; et ainsi les Français possédèrent cette capitale de l'empire d'Orient l'espace de cinquante-sept ans trois mois onze jours, ayant

1. Monach. Paduan., l. III, chron.

été prise par eux le douzième jour d'avril l'an mil deux cent quatre. Les auteurs latins [1] qui ont écrit sur cette prise, la rapportent aussi en cette année, et écrivent que les Grecs furent aidés en cette occasion par les Génois, avec qui Michel avait fait alliance, en haine des Vénitiens. Mais les écrivains grecs ne font aucune mention d'eux, dans le récit qu'ils font de la prise de Constantinople. Nicéphore Grégoras [2] même dit qu'ils n'y contribuèrent en rien; et s'il s'en joignit à eux dans cette occasion, ce furent ceux qui étaient habitués dans Constantinople; dont il y en avait plusieurs, au récit de Pachymère, qui assure d'ailleurs que Stratégopule, sur la nouvelle de l'arrivée de la flotte de Daphnusie, obligea les Grecs à se joindre à lui, aussi bien que les Romaïsants de la ville, c'est ainsi qu'il appelle ceux qui favorisaient sourdement le parti des Grecs, qui se faisaient appeler Romains.

La nouvelle de cet heureux succès [3] fut aussitôt apportée à Michel, qui était campé près de Metéorion en Asie, premièrement par un bruit incertain qui se répandit incontinent, puis par ceux que Stratégopule lui envoya en diligence, qui y arrivèrent le même jour. La surprise fut telle d'abord de sa part, qu'il eut peine à se persuader

1. Nang. in S. Lud.; Rishanger. in Contin. Paris.; Sanut., l. III, part. 12, c. 6; J. Villani, l. VI, c. 72.

2. Gregor., l. IV, c. 12.

3. Acrop., c. 86, 87; Pachym., l. II, c. 31; Niceph. Gregor., l. IV, c. 28; Phranz., l. I, c. 5.

la chose possible par un si petit nombre de troupes; lui qui n'avait pu l'année précédente, avec une armée entière, prendre le seul château de Galatha : de sorte qu'il n'aurait pas ajouté créance à cette nouvelle, si les députés de Stratégopule ne lui eussent apporté en même temps le bâton, ou la pique de pourpre de Baudoin. Ce bâton était une espèce de long sceptre, dont les empereurs de Constantinople usaient, qui est appellé par Codinus *Dicanice*[1], étant comme le bâton de commandement, et la marque de la justice que le souverain rend à ses sujets, d'où il a emprunté le nom. Les grands officiers de l'empire avaient aussi leurs sceptres[2], ou dicanices, dans les derniers siècles, qui leur furent accordés par l'empereur Andronic Paléologue, surnommé le vieux, suivant la remarque de Pachymère[3]. Le même auteur, comme aussi Acropolite[4], écrivent que l'on apporta encore, incontinent après, à Michel l'affublement de tête de Baudoin, ses brodequins de pourpre, et son épée, dont le fourreau était de velours, ou de taffetas cramoisi, que cet empereur fut obligé de laisser au palais par sa fuite précipitée. Acropolite dit, que l'affublement de tête était fait à la française, couvert de perles et de pierreries, et qu'il

1. Codin. de Off., c. 5, n. 21, 22; c. 6, n. 8, 9, 10, 11.
2. Codin., c. 4, etc.; Leunclav. in Pand., n. 173, 199; Rigalt. in gloss.; V. ματζούκια.
3. Pachym., l. XII, c. 11.
4. Acrop., c. 87.

avait au sommet un gros rubis, ou une pierre précieuse de couleur rouge. J'ai peine à croire que ce couvre-chef ait été selon l'usage des Français, qui portaient en ce temps-là des aumuces et des chaperons, qui n'avaient rien de pointu. Je me persuaderais plutôt que Baudoin, qui avait coutume de se couvrir à la mode des Grecs, comme on recueille assez de ses sceaux, prit aussi leur affublement de tête, et cette espèce de chapeau en forme pointue, qu'ils portaient en ce temps-là, auquel les auteurs [1] donnent pour cette raison le nom de Pyramide.

Ce chapeau était proprement une umbelle, d'où il est appelé *skiadion*, à cause que l'on s'en servait pour garantir le visage des ardeurs du soleil, et pour lui donner quelque ombre; sa figure était pyramidale, et le tout couvert de taffetas ou de soie, d'où il semble que le corps du chapeau fut appelé *skies*, suivant Codinus [2], comme le bord *air*, ou *aire*, à cause qu'il était plat : car il est constant que les Grecs retinrent plusieurs de nos termes français. Grégoras se plaint [3] de ce que de son temps l'empereur Andronic le jeune avait laissé abolir la coutume qui s'observait à la cour de l'empereur, où les gentilshommes avancés en âge, portaient au palais des chapeaux de figure pyramidale, couverts de soie, chacun selon sa condi-

1. Acrop., c. 11.
2. Codin., c. 3, n. 1, 2.
3. Nicephor. Gregor., l. IX.

tion et dignité, les Archontopules, ou jeunes gentilshommes se tenant tête nue. Le chapeau de l'empereur ne différait de ceux des seigneurs de sa cour, que par la couleur, qui était de pourpre. Nicétas remarque [1], que lorsqu'Andronic Comnène fut proclamé empereur, on lui ôta de la tête le chapeau pyramidal de couleur brune, qu'il portait, et qu'on lui en donna un rouge, tandis que d'autres le revêtaient du manteau impérial. Ce qu'Acropolite ajoute, que ce chapeau avait un rubis sur le haut, est conforme à ce que Cantacuzène [2] écrit, que le chapeau de l'empereur était orné et enrichi de pierreries et de perles, et d'une pierre de grand prix au sommet. D'où ailleurs il désigne [3] ce couvre-chef du seul nom de rubis, ou de pierre précieuse qui se mettait sur la tête, laquelle faisait la différence d'avec les Skiades, ou chapeaux des despotes, qui étaient aussi couverts de perles. Qu'est-ce que Codinus entend [4], lorsqu'il dit, que le skiade des despotes ne différait de celui de l'empereur qu'au *combe* ou comble, c'est-à-dire au sommet. C'est avec ce chapeau que l'empereur Jean Paléologue est figuré en quelques-unes de ses monnaies [5], et dans quelques représentations de l'entrée que cet empereur fit à Ferrare, dont

1. Nicet. in Andron., l. I.
2. Cantacuz., l. IV, c. 37.
3. L. I, c. 5; l. II, c. 14; l. III, c. 25.
4. Codin., c. III, n. 2.
5. Octav. Strada à Rosberg., p. 357.

parle Phranzès [1], qui se voient dans les éditions royales de l'histoire byzantine, étant l'affublement de tête ordinaire des empereurs, comme le même Codinus fait voir ailleurs [2].

Ce fut avec raison que Michel témoigna une joie extraordinaire d'une nouvelle aussi agréable qu'était celle de la prise de Constantinople, pour laquelle les Grecs avaient soupiré un si long-temps, et leurs empereurs avaient entrepris tant de guerres. Il y eut toutefois un seigneur de sa cour [3], nommé par Spandugin Théodore Tornices, qui parmi cette allégresse générale, étant au lit malade, sur ce qu'on le voulut réjouir par cette nouvelle, tira un grand soupir du fond du cœur, et par une tristesse véritable qu'il fit paraître sur le visage, se mit à plaindre le mauvais sort de la Grèce et de l'Asie : prévoyant, à ce qu'il disait, que les Grecs qui avaient établi le siége de leur empire dans l'Asie, et par ce moyen avaient servi comme de rempart et de digue aux invasions, et aux courses des Turcs, étant passés dans l'Europe, abandonneraient ces provinces, et les laisseraient exposées aux nations barbares, qui ne manqueraient pas de profiter de leur absence, et à la fin viendraient dans la Thrace, et se rendraient maîtres de tout l'empire : ce qui arriva dans la suite

1. Phranz., l. II, c. 16.
2. Cap. 6, n. 18.
3. Spandugin., delle Orig. de' Turchi.

des temps, comme ce seigneur avait prédit. Michel s'achemina en diligence vers Constantinople[1], et arriva le quatorzième jour d'août au monastère de saint Cosme et de saint Damien, qui était proche de la ville; et le lendemain, après avoir fait apporter l'image de la vierge peinte par saint Luc, surnommée Hodegetrie, ou Conductrice, du monastère de Pantocrator, où elle était conservée, comme il a été remarqué, il entra par la Porte Dorée dans la ville, à pied, sans ornements impériaux, accompagné de Théodore sa femme, qui ne prenait pas encore le titre d'impératrice, mais seulement celui de Grande Dame, et d'Andronic leur fils, faisant porter devant soi cette image, laquelle ayant été déposée au monastère de Studius, qui était dédié à saint Jean Baptiste, il monta à cheval, et vint au temple de sainte Sophie; d'où, après avoir rendu grace à Dieu de cet heureux succès, il alla prendre son logement au grand palais. Quelques jours après [2] il voulut qu'Alexis Stratégopule, auquel il en avait obligation, fit une entrée solemnelle dans Constantinople en forme de triomphe, ayant la couronne de César sur la tête, peu différente de celle de l'empereur : et que son nom fût joint avec ceux des deux empereurs en toutes les expéditions de lettres, aux ac-

1. Acrop., c. 88; Gregor., l. IV, c. 7; Pachym., l. II, c. 31; Phranz., l. I, c. 5.

2. Gregor.

clamations, et aux prières publiques, l'espace d'une année entière.

Michel étant entré dans Constantinople[1], son premier soin fut de régler le gouvernement de la ville, et de rétablir les églises, les palais et les belles maisons qui avaient été consommées par le dernier incendie, ou qui avaient été négligées durant que les Français la possédaient. Il la trouva aussi remplie d'un grand nombre de familles de diverses nations qui s'y étaient habituées à cause du trafic[2]; et quoiqu'il eût sujet de s'en défier, il crut toutefois qu'il ne devait pas dépeupler la ville, et qu'il valait mieux les gagner par affection; et les attirant à son parti par les bienfaits, leur laisser la liberté d'y continuer leur demeure et l'exercice de leur religion et de leurs coutumes particulières. Il voulut même qu'elles fussent exemptes de toutes daces et impôts. Il permit aux Vénitiens d'avoir un bail ou podestat, comme ils avaient auparavant; et à ceux de Pise, un consul; sous l'autorité desquels ils pussent vivre et être gouvernés selon les lois de leurs nations. Il donna à ceux de Gènes le palais que le podestat des Vénitiens habitait sous les empereurs français[3], qui était, comme j'ai remarqué, le monastère de Pantocrator. Mais la jalousie et l'inimitié était en ce temps-là si grande

1. Nicephor. Gregor., l. IV.

2. Pachym., l. II, c. 31, 32.

3. Giustin. nelle Hist. di Genoa, l. III, ann. 1262; Ubert. Folieta, l. IV, eod. anno.

entre les Génois et les Vénitiens, que les Génois, en haine de leurs ennemis, se jetèrent avec furie sur ce palais, ôtèrent non-seulement toutes les marques de leur république, mais même le ruinèrent de fond en comble, et en firent porter les démolitions en la galerie d'Ansald Doria, qui furent depuis employées à la fabrique de l'église de Saint-Georges. Quoique Michel[1] eut plus d'inclination pour ceux de Gènes, à cause de l'alliance qu'il avait contractée depuis peu avec eux, si est-ce qu'il conçut quelque défiance quand il les vit arriver en foule dans Constantinople, et s'y établir. Afin néanmoins d'avoir quelque prétexte de les en déloger, il leur donna le bourg de Péra pour s'y habituer, laissant dans la ville les Vénitiens et les Pisans, qui n'étaient pas en si grand nombre. Depuis ce temps les Vénitiens ont toujours demeuré à Constantinople avec leurs podestats, nonobstant les guerres que les Grecs ont eues avec eux, et particulièrement durant les trèves. Ce qui a été cause toutefois qu'ils ne furent pas obligés aux devoirs de vassaux et de sujets[2], comme furent ceux de Gènes, leur bail n'étant tenu de fléchir le genou à l'empereur, que lorsqu'il le venait saluer pour la première fois; ce qu'ils n'étaient pas obligés de faire dans les autres occasions, non plus que de baiser ses mains et ses pieds, ni d'user de

1. Pachym., l. II, c. 35; Gregor., l. IV, c. 2; J. Villani, l. VI, c. 72.

2. Codin. de Off. aulæ Constantinop., c. 14, n. 12, 13, 14.

termes, à son égard et en parlant à lui, qui ressentissent aucune subjection. Outre qu'étant fondés en la possession et au privilège de ne faire aucun serment de fidélité aux empereurs d'Allemagne, et leurs ducs et leurs ambassadeurs n'étant pas obligés à baiser leurs pieds lorsqu'ils étaient admis en leur présence, ils avaient bien moins de sujet d'accorder ces déférences aux empereurs de Constantinople. D'ailleurs, les Génois ne montrèrent jamais autant de fierté que les Vénitiens, auxquels ils ne faisaient pas difficulté de céder le pas dans toutes les occasions de cérémonies.

Le bourg de Péra faisait en ce temps-là partie de la ville de Constantinople, dont il était séparé par le port[1], étant bâti au pied d'une colline. Il fut appelé premièrement *Syce*[2], à cause d'un grand nombre de figuiers qu'il y avait en cet endroit[3], comme un autre bourg de la même ville eut le nom d'*Élée*, à cause des oliviers. Socrate dit qu'il faisait la treizième région de la ville[4]; ce qui me ferait douter de ce que l'auteur de la chronique Alexandrine ajoute[5], que Justinien lui donna le droit de cité, puisque Socrate, qui vivait sous le jeune Théodose, semble dire qu'il était compris de son temps dans les quatorze régions de la ville. Ce

1. Vet. urb. descript.
2. Hesych. Myles. Codin. de orig.
3. Socrat., l. VII, c. 26; Niceph. Call., l. VIII, c. 6.
4. Socrat., l. II, c. 38.
5. Chr. Alex.

qui lui peut avoir donné sujet de l'avancer, est que Justinien le rebâtit de nouveau, l'orna de bâtiments[1], et lui donna le nom de *Justiniane*. Il fut ensuite nommé Galatha [2], sans que les auteurs anciens aient remarqué la raison et l'origine de cette appellation, et enfin Péra, d'un mot grec qui signifie outre, à cause qu'il était au-delà du port; ou selon Tzetzès[3], à cause que les Galathes ou Gaulois traversèrent le port vers ce lieu-là. Il est encore souvent appelé Perame [4], c'est-à-dire trajet. L'auteur de l'ancienne description de Constantinople, qui vivait vers le temps de l'empereur Honorius, remarque qu'il y avait en ce bourg une église, des thermes ou bains d'eau chaude, un marché, un théâtre et autres bâtiments publics. Les écrivains byzantins font mention de plusieurs églises qui y furent bâties depuis, savoir, de celle des Machabées [5], de Sainte-Irène[6], de Saint-Georges [7], de Saint-François[8], de Saint-Benoît, de Sainte-Anne, de Sainte-Claire, de Saint-Michel [9] et autres. Il y

1. Chr. Alex., p. 774; Novella Just. 59, c. 5; Julian. antecess. Const. 53; Procop., l. 1, de ædif. Just., p. 14.
2. Gyll. in descr. CP., l. IV, c. 11.
3. Tzetz., c. 11, v. 408.
4. Nov. 59, c. 5; Nicet. in Andr., l. 1, et in Isaac.
5. Chr. Alex.
6. Niceph. Call., l. VIII, c. 6.
7. Ann. Comn., l. 11.
8. Crusius ad Malaxum. Ducas, p. 229.
9. Gyll., l. IV, c. ult.

avait encore une tour qui était à la pointe du port, dont Ville-Hardoin fait mention, et qui est celle qui fut assiégée l'année précédente par Michel Paléologue.

Cet empereur, comme je viens de remarquer, après la prise de Constantinople, donna le bourg de Péra à ceux de Gènes, à condition d'hommage lige, ainsi que Pachymère dit en termes exprès [1]; et que lorsque leur podestat arriverait à Péra pour la première fois [2], il serait tenu, en venant saluer l'empereur, de fléchir deux fois le genou, une fois à l'entrée, l'autre au milieu de la chambre, puis de baiser le pied et la main de l'empereur; ce que les grands seigneurs de Gènes seraient aussi obligés de faire lorsqu'ils le viendraient saluer; et que quand leurs vaisseaux arriveraient au port, ils lui feraient les mêmes acclamations que les Grecs. Les Génois étant devenus possesseurs de Péra, y firent bâtir de nouvelles habitations. Puis [3], ayant reconnu la nécessité qu'ils avaient de se fortifier par le démêlé qu'ils eurent incontinent après avec Michel, et sur ce que, sous le commencement du règne d'Andronic le Vieux, son successeur [4], les Vénitiens les étant venus attaquer, ils avaient été obligés d'abandonner leurs

1. Pachym., l. v, c. 10.

2. Pachym., l. v, c. 29; Codin. de off., c. 14, n. 10, 11; Cantacuz., l. xi, c. 12.

3. Gregor., l. v.

4. Gregor., l. vi; Pachym., l. ix, c. 16.

maisons, et de se retirer dans Constantinople[1], firent creuser et agrandir les fossés dont le bourg était fermé; y bâtirent de fortes tours, qu'ils garnirent de machines de guerre; achetèrent les vignes qui étaient aux environs; élevèrent de belles maisons sur les côteaux voisins, sans que l'empereur, qui était alors attaqué de tous côtés par les Turcs et les Bulgares, osât les en empêcher. Toutefois, le jeune Andronic, offensé de ce que ceux de Gènes lui avaient enlevé l'île de Metelin, fit abattre toutes ces maisons de campagne[2]. Après sa mort, sous le règne de Jean Paléologue et de Jean Cantacuzène son beau-père, les Génois, prenant l'occasion des divisions de l'empire, s'agrandirent et se fortifièrent dans Péra plus que devant, et y mirent de fortes garnisons; de sorte qu'ils se rendirent redoutables aux empereurs et à la ville de Constantinople, de laquelle ce lieu devint comme la citadelle. Les Grecs même, les Tartares et les Turcs, l'ayant attaquée[3], furent obligés de se retirer avec honte. Mais, à la fin, ils furent contraints de suivre le sort de cette grande ville[4], et de se rendre à Sultan Mahomet, le même jour qu'elle fut prise, le vingt-huitième jour de juin, l'an 1453.

L'empereur Baudoin s'étant sauvé avec un grand nombre de Français de la ville de Constantinople,

---

1. Gregor., l. II, c. I; Pachym., l. XII, c. 6, 9.
2. Cantacuz., l. IV, c. II.
3. Laonic., l. I; Froiss., vol. 3, c. 21.
4. Laonic., l. VIII; Ducas, c. 39, 42.

après qu'elle fut venue en la puissance de Michel, fit voile avec toute la flotte qui était allée assiéger Daphnusie avec Marc Gradenigo et le patriarche Pantaléon Justiniani, vers l'île de Negrepont[1], où il fut très-bien reçu des seigneurs de cette île, et de Laurent Tiepolo, bail des Vénitiens, comme aussi du duc d'Athènes de la maison de la Roche, et de la duchesse de Nixia ou de Naxos et d'Andros, qui lui firent divers présents, et le secoururent de leurs deniers. Étant dans l'île de Negrepont, il donna l'ordre de chevalerie à plusieurs gentilshommes. Ce fut aussi vers ce même temps qu'il expédia une patente en faveur d'Othes de Cicons, chevalier du duché de Bourgogne, seigneur de Caryste, dans l'île de Negrepont à qui il avait engagé entre autres choses un reliquaire d'argent, du prix de 300 perpres, qui renfermait un bras de Saint-Jean-Baptiste. L'empereur voyant bien qu'après le malheur qu'il venait d'éprouver, il lui serait impossible de le rembourser des 5,000 perpres qu'il lui avait prêtés pendant ses nécessités, consentit que les gages mis entre ses mains pour sûreté de cette somme lui demeurassent en propre et qu'il en pût disposer comme de chose qui lui appartenait. Ces lettres furent expédiées à Athènes, au mois d'octobre, l'an 1261, vingt-deuxième de son empire. En vertu de ces lettres, Othes de Cicons, étant en l'île de Negrepont, au mois de mars,

1. Sabell., dec. 1, l. 10.

l'an 1263, fit présent à l'abbaye de Cîteaux de ce riche reliquaire, qui avait une inscription grecque, par laquelle on voit qu'il fut apporté à Constantinople sous le règne de Constantin Porphyrogenète.

De là, Baudoin alla dans la Pouille trouver le roi Mainfroy, qui l'accueillit aussi fort humainement, lui fit de grands honneurs, et le régala de plusieurs présents. Il envoya ensuite ses ambassadeurs au pape Urbain IV, nouvellement élevé au pontificat[1], lequel, compatissant à sa disgrace, et à celle qui était survenue à toute la chretienté par la prise de Constantinople, envoya incontinent ses ordres au ministre provincial des frères mineurs en France, pour y publier une croisade contre Michel Paléologue, avec les mêmes pardons et indulgences qui étaient accordés aux croisés de la terre sainte[2]. Il tâcha encore de persuader ceux de Gènes par l'archevêque de Torres, ou de Sassari en Sardaigne, qu'il leur députa exprès, de renoncer à l'alliance de Michel, et de s'accommoder avec les Vénitiens, dont les différends et la discorde causaient de funestes effets à la chretienté, et empêchaient ses progrès de toutes parts; et afin de les intimider, il les menaça, faute de satisfaire à ses commandements, de les excommunier, et de priver la ville de Gènes de la dignité archiépiscopale; ce qu'il fit depuis, sur leur refus. Il enjoignit à Guillaume

1. Urban., l. I, epist. 129.
2. Urban. IV, l. II, epist. 92, 93; l. III, epist. 5, 6.

de Pontoise, évêque d'Agen[1], et à Eudes Rigaut, archevêque de Rouen, de lever des décimes en France, afin d'avoir de quoi soudoyer les troupes; et pria le roi Saint Louis, par André de Spolette, archidiacre de Paphe, son chapelain, non-seulement de favoriser cette subvention, mais aussi de contribuer de sa part au secours de Baudoin. Il envoya encore Raymond, chanoine de Paphe, vers le roi de Castille[2], et Léonard et Bérard, notaires apostoliques, vers le roi d'Angleterre, pour les prier de souffrir une pareille levée dans leurs états. Mais les prélats d'Angleterre, étant assemblés à Westminster[3], s'excusèrent de la payer, sur ce que le royaume était épuisé d'argent, à cause des guerres civiles. Les prélats français et castillans ne témoignèrent pas aussi beaucoup d'ardeur en cette occasion[4], quoique le roi Saint Louis, de sa part, eût promis au pape de donner un secours très-considérable à l'empereur Baudoin. Les Vénitiens, qui avaient pareillement envoyé Michel Dauro et Marc Justiniani, leurs ambassadeurs, au pape[5], pour l'intéresser dans cette cause commune, équipèrent une armée navale pour s'opposer aux progrès des Grecs, et veiller à la conservation des îles qui leur appartenaient dans l'Archipelage. Les

1. Urban. IV, l. I, epist. 131, 132, 133, 134.
2. Urban., l. II, epist. 26.
3. Math. Westmon., ann. 1263.
4. Raynald., ann. 1263, n. 20.
5. Sabell., dec. I, l. X.

ducs d'Athènes et de Nixia, et le prince d'Achaïe, promirent de contribuer de leur part à cet armement, auquel ils se trouvaient d'autant plus intéressés, que les avantages des Grecs leur étaient à craindre. Mais les Vénitiens ne furent pas heureux dans leurs projets; car, ayant équipé trois galères dans l'île de Negrepont, à la sollicitation du bail Laurent Tiepolo, en l'an 1262, et étant venus vers Constantinople, après y avoir fait de grands ravages, et y avoir tué un grand nombre de Grecs, ils furent au retour pris par les Génois. Les uns furent faits prisonniers de guerre, les autres envoyés à l'empereur Michel, qui leur fit créver les yeux.

Michel Paléologue[1], prévoyant l'orage qui devait fondre sur ses états, et que tous ces grands préparatifs de guerre qui se faisaient en Italie, en France et ailleurs, lui tailleraient des affaires, crut qu'il ne les pourrait détourner qu'en gagnant l'esprit du pape, qui était comme le premier mobile de tous ces grands desseins qui se formaient contre lui : ce qu'il se persuada facile, en l'amusant de l'espérance de réunir les deux églises, et continuant les pourparlers que ses prédécesseurs avaient eus avec le saint siége sur ce sujet. D'abord donc que la ville de Constantinople fut venue en sa puissance, il lui témoigna par ses lettres le désir et la passion qu'il avait de se soumettre à l'église romaine; et

1. Wadding., 1262, n. 1, 2; 1263; Bzov., 1262; Pachym., l. II, c. 33, 34; Phranz., l. I, c. 6.

l'année suivante, pour lui en donner des preuves et proposer cette union de sa part, il lui envoya ses ambassadeurs Maxime Alubardes, moine, Andronic Muzalon, et Michel Abalantes. Pachymère écrit que ces ambassadeurs furent Nicéphoritzes et Alubardes[1], qui avaient été secrétaires de Baudoin, et étaient peut-être ces deux Grecs par le conseil desquels il se laissait gouverner, dont la reine Blanche se plaignit en une lettre qu'elle lui écrivit, comme il a été remarqué ailleurs. Les ambassadeurs, étant venus à Rome, traitèrent avec le pape, de la part de leur maître, des moyens de parvenir à cette union, et lui présentèrent ses lettres, par lesquelles il lui mandait entre autres choses[2], que, sur le différend qui pouvait naître entre les Latins et lui, au sujet de l'empire de Constantinople, il ne voulait pas avoir d'autre juge que Sa Sainteté et l'église romaine. Le pape, qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, ne recherchait que les occasions de réunir l'église grecque au saint siége, reçut l'ambassade de Michel avec beaucoup de satisfaction, et lui manda qu'il lui enverrait au plus tôt ses nonces pour terminer cette affaire; ce qu'il accomplit en l'an 1263.

En cette année, il lui envoya Simon d'Auvergne, Pierre de Moras, Pierre de Creste, et Boniface d'Yvrée, tous religieux de l'ordre des frères

---

1. Pachym., l. II, c. 36.
2. Wadding., 1263, p. 254.

mineurs, et par ses lettres[1], il lui témoigna la joie qu'il avait eue d'apprendre par ses ambassadeurs la résolution qu'il avait prise d'embrasser la véritable créance, et de se soumettre au saint siége; s'excusant de ce qu'il ne lui avait pas envoyé plus tôt ses nonces, tant sur la difficulté des chemins, que sur les avis qui lui avaient été donnés de la guerre qu'il faisait à Guillaume de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe, seigneur catholique et romain, s'étant persuadé que, par ces actes d'hostilité, il avait changé de dessein. Après l'avoir conjuré par le sang de Jésus-Christ de mettre à exécution une si louable entreprise, il le priait instamment de retirer ses troupes de l'Achaïe, et de laisser ce prince en repos, de crainte que quelque changement imprévu dans l'état des affaires ne changeât la disposition de celles qu'il semblait poursuivre avec tant de passion. Cependant il manda au prince ce qu'il avait écrit à Michel[2], touchant la suspension d'armes qu'il voulait lui procurer, et le pria, si l'empereur grec accordait cette trève, de vouloir y donner les mains de sa part, et de cesser tout acte d'hostilité, afin de ne pas traverser les traités qui regardaient la réunion des deux églises. Il écrivit en même temps aux principaux seigneurs de cette principauté, à Michel, prince de Thessalonique, et au duc et à la communauté de Venise, et les

1. Exstant apud Bzov., Wadding et Raynald.
2. Urban. IV, l. II, epist. 188, 189.

conjura d'apporter de leur part les facilités requises pour une affaire de cette conséquence, et de donner à ses nonces, chacun dans leurs détroits, le sauf-conduit nécessaire tant au partir qu'au retour.

Guillaume de Ville-Hardoin, prince d'Achaïe, ayant été détenu prisonnier, depuis qu'il fut pris par le sébastocrator, frère de Michel Paléologue, combattant pour le despote d'Épire son beau-père, avait été élargi par cet empereur, deux ans après la prise de Constantinople, ainsi que raconte Pachymère [1]. D'où il est aisé de remarquer par les lettres que le pape Urbain lui écrivit en cette année, qu'il était pour lors en liberté. Le traité qu'il fit avec Michel lui fut fort désavantageux, et causa par la suite la perte entière de cette principauté; car il abandonna par icelui plusieurs places aux Grecs, qui, par ce moyen, mirent le pied dans la Morée, et prirent de là occasion d'envahir avec le temps les terres des Français. Les écrivains diffèrent sur le nombre et les noms de ces places. Nicéphore Grégoras [2], et après lui Phranzès, disent qu'il céda les trois principales villes du Péloponèse, savoir : celles de Malvasie, appelée par les anciens Épidaure, et par les Grecs du moyen âge Monembasie, assise sur le golfe de Napoli, assez près du cap de Malée; Maïna, dite des anciens Tenarie, ou selon d'autres, Leuctre, assise sur le

1. Pachym. apud Allat. in not. ad Acrop., c. 81.
2. Gregor., l. IV; Phranz., l. I, c. 4.

golfe de Corone; et la troisième, la ville de Sparte, capitale de la Laconie. Pachymère est assez confus en cet endroit, et toutefois, y mettant les interponctions nécessaires, il semble écrire que le prince abandonna à l'empereur les villes de Malvasie, de Misithra ou Sparte, Maïna et Hiérakion; et que quant aux villes d'Anapli ou Napoli de Romanie, et d'Argos, elles demeureraient neutres, avec la contrée de Kisterne, qui était d'une grande étendue, et contenait un terroir abondant en toutes choses. Le moine de Padoue, Blondus[1] et Sabellicus[2] ne parlent que de Malvasie[3]. Il est néanmoins constant qu'entre les places cédées, fut celle de Lacédémone, dont l'évêque Haymon, ayant été, par ce moyen, dépossédé de sa dignité, fut promu à l'évêché de Corone, dans la même province, qui appartenait aux Français, l'an 1278. Ce traité fut juré solennellement, sous peine d'excommunication contre les contrevenants; la coutume reçue dans l'église romaine de l'extinction de la chandelle ayant été observée en cette occasion. Il fut encore accordé que le prince releverait à l'avenir de l'empire, et que pour marque de subjection et de vasselage, il accepterait la charge de grand domestique, c'est-à-dire de grand sénéchal de Romanie. Michel, pour nouer avec lui une plus étroite alliance, lui fit tenir un de ses en-

1. Blond. in Breviar. rer. venet., mon. Pad., l. III.
2. Sabell., dec. 1, l. X.
3. Res Gest. Nicol. III, epist. 110.

fants sur les fonds de baptême; et ainsi le renvoya avec tous les autres seigneurs et gentilshommes français, qui avaient été faits prisonniers avec lui. Constantin [1], frère utérin de l'empereur, qui avait épousé la fille de Branas, et qui de César avait été élevé à la dignité de sébastocrator, fut envoyé pour gouverner les places que le prince avait abandonnées par le traité, au moyen duquel les Grecs eurent entrée dans la Morée, et la partagèrent en quelque façon avec le prince, qui ne se vit plus seigneur que d'une moitié; celle qui regarde l'Archipélage étant demeurée depuis ce temps en la possession des empereurs grecs, qui de là prirent occasion de dépouiller ses successeurs de l'autre.

A peine le prince fut-il retourné dans la Morée, que se repentant de ce traité honteux, il commença à rechercher les moyens de rentrer dans les places qu'il avait cédées lâchement aux Grecs. Les Vénitiens [2], qui se trouvaient intéressés dans cette cession, au moyen de laquelle ils se voyaient plus voisins de leurs ennemis qu'ils n'étaient auparavant, lui offrirent du secours. Et d'autant qu'il s'était obligé à entretenir cette convention [3], sous peine d'excommunication, il obtint du pape d'être relevé du serment, et absous de ses promesses comme nulles, pour avoir été forcées, et contrac-

1. Gregor., l. IV.
2. Sabell., dec. I, l. X.
3. Pachym., D'Outreman.

tées durant sa prison. Le pape [1], favorisant les desseins de ce prince, manda aux archevêques de Patras, de Corinthe, d'Athènes et de Thèbes, et aux évêques de Corone, d'Avlone, de Sparte et de Negrepont, et aux autres prélats de ces quartiers-là, de contribuer du revenu de leurs bénéfices pour son secours. Mais bien loin de faire quelque conquêtes, Constantin frère de l'empereur Michel, gouverneur des places délaissées par le prince, lui en enleva encore d'autres, fit des courses dans ses terres, et mit tout à feu et à sang [2]; en sorte que les barons du pays, se voyant ainsi maltraités, eurent recours au pape, qui commit l'évêque d'Utrecht, et les évêques de Corone et d'Argos, pour publier une croisade, et faire des levées, tant pour son secours, que pour le recouvrement de l'empire. Ceux de Gènes promirent de leur part de contribuer à cet armement [3], et de renoncer à l'alliance de Michel, intimidés par l'excommunication du pape, qui donna ordre à l'archevêque de Gènes de la lever, ayant encore offert son entremise pour etablir une ferme paix entre les Vénitiens et eux; mais cela n'eut point d'effet.

Cependant Michel, despote d'Épire [4], faisait des progrès dans la Thessalie, secondé des troupes de Mainfroy, roi de Sicile, son gendre. Alexis Straté-

1. Urban. IV, l. II, epist. 94.
2. Urban. IV, l. III, épist. 180, 181, 182.
3. Urban. IV, l. III, epist. 137, 138.
4. Pachym., l. II, c. 25; Gregor., l. IV.

gopule César, qui avait signalé son bonheur par la prise de Constantinople, fut commandé derechef contre lui par l'empereur grec : mais il apprit par sa disgrace que la fortune est aussi bien inconstante qu'aveugle. Car le prince ayant défait son armée, et l'ayant fait prisonnier dans le combat, l'envoya en Sicile sur la prière de Mainfroy, qui en désirait faire un échange avec l'impératrice Anne, sa sœur, veuve de l'empereur Jean Vatace, qui était encore en Grèce, d'où elle n'avait pas eu la liberté de retourner en Italie, quoique ce roi en eût sollicité plusieurs fois l'empereur Michel. De sorte que, par cet échange, la paix fut conclue entre l'empereur et le despote, qui mourut peu de temps après ce traité. Il avait épousé [1], ainsi que j'ai déja observé, Théodore Pétraliphe, de laquelle il eut plusieurs enfants, savoir : Nicéphore, qui eut en partage l'ancienne Épire, qui est divisée de la nouvelle par les montagnes, qu'Acropolite nomme Pyrénées, et contient la Thesprotie, l'Acarnanie, les Dolopes, les îles de Corfou, de Céphalonie, de Zante, et d'Ithaque, appelée à présent Val de Compare ; Jean [2], qui se retira à la cour de Michel Paléologue ; Michel [3], qui épousa l'une des filles de l'empereur Michel Paléologue ; Démétrius, depuis nommé Michel en mémoire

1. Pachym., l. IV, c. 30 ; Gregor., l. 4.
2. Pachym., l. II, c. 11 ; l. III, c. 27 ; Acrop. ; Gregor.
3. Nicephor. Gregor.

de son père [1], duquel il eut plusieurs places pour son partage, qui épousa premièrement Anne, fille de l'empereur Michel, et se remaria après sa mort avec la fille de Terter, roi de Bulgarie, dont il eut des enfants ; Hélène, femme de Mainfroy, roi de Sicile ; et Anne, mariée à Guillaume de Ville-Hardouin, prince d'Achaïe. Michel eut encore deux bâtards, dont l'un nommé Théodore [2] perdit la vie en combattant pour son père sous l'empire de Théodore Lascaris; et Jean duquel il a été parlé ci-devant. Celui-ci eut part [3] aux bonnes graces de son père, qui l'avantagea plus que ses autres enfants, et lui donna pour son partage la contrée qui contient la Pelasgie, la Phtiotide et la Locride, et tout le pays qui est enfermé du côté du nord par le mont Olympe, et au midi par le mont Parnasse. La ville de Néopatres, ou Patras la nouvelle, était la capitale de son domaine, d'où les Latins [4] le nommèrent duc de Patras; non qu'il eût le titre de duc, mais à cause que pour surnom il prit celui de Ducas qu'ils se sont persuadés imprudemment être un nom de dignité. Quelques écrivains [5] lui donnent encore le titre de prince de Blaquie.

---

1. Pachym., l. III, c. 27; l. VI, c. 6.
2. Acrop., c. 71.
3. Pachym., l. III, c. 27; Acrop.; Gregor.
4. Wadding., ann. 1279; Raynald., ann. 1377, n. 42.
5. Montaner.

Ce bâtard [1] avait un esprit vif, remuant et actif : il était vaillant de sa personne, hardi et entreprenant. Ce qui fit bien juger à Jean et Michel, ses frères, que malaisément ils pourraient se maintenir dans leurs partages contre lui, s'ils n'étaient appuyés de l'alliance et de l'amitié de l'empereur Michel; c'est pourquoi ils allèrent à Constantinople pour conclure quelque traité avec lui. Le bâtard, quoiqu'il eût été honoré par cet empereur de la dignité de sébastocrator, ne laissa pas de lui faire la guerre, assisté de son gendre Nicéphore Tarchaniote, grand connétable de Romanie. Michel, d'autre part, envoya une armée contre lui sous la conduite du despote Jean Paléologue, son frère, qui le pressa de si près, qu'il fut contraint de se renfermer dans Néopatres, où il fut incontinent assiégé. Mais comme il vit qu'il faudrait céder, s'il n'était sécouru promptement, il sortit déguisé de la place, vint à Thèbes trouver le grand-duc, que l'on appelait sire Jean, qui était de la maison de la Roche et duc d'Athènes, et le pria avec instance de lui donner secours en cette nécessité pressante, lui offrant l'une de ses filles en mariage. Le duc promit de le secourir; mais, quant à l'offre qu'il lui fit de sa fille, il s'excusa de l'accepter, sur ce qu'étant extraordinairement travaillé de la goutte, il se trouvait peu habile au mariage. Il lui présenta néanmoins Guillaume, son frère, qui l'épousa de-

1. Pachym., l. IV, c. 30; Gregor., l. IV.

puis. Le bâtard ne perdant point de temps, partit de Thèbes avec trois cents chevaliers que le duc lui donna, et vint de nuit droit au camp des ennemis qui le croyaient dans la place, les força dans leurs retranchements, les tailla en pièces, quoiqu'ils fussent en grand nombre, et obligea le despote à prendre la fuite vers Démétriade, ville située sur le golfe d'Armiro, appelé par les anciens le golfe Pelasgique.

Pachymère et Gregoras qui racontent cet exploit du duc de Patras ou de Néopatres, font voir clairement que le duc d'Athènes et le grand sire de Thèbes étaient le même. Le premier dit que le bâtard le vint trouver à Thèbes; l'autre le nomme formellement duc d'Athènes, et dit que, lorsque le duc de Patras força les lignes de Néopatres, les ennemis crurent que c'était, ou le prince de la Morée et d'Achaïe qui était venu là avec une armée, ou le duc d'Athènes avec les Athéniens, les Thébains et ceux de Negrepont. Pachymère dit encore que l'on appelait vulgairement ce duc *sire Jean;* d'où nous apprenons pourquoi les Grecs ont qualifié les ducs d'Athènes *grands sires*, étant probable que cette addition de grand ne fut ajoutée au titre de sire que parce qu'ils avaient la qualité de grands-ducs, qui leur fut donnée par les empereurs français, c'est-à-dire, comme je me persuade[1], de grands amiraux héréditaires de Romanie, qui était

1. Nicet. Codin. et al.

le titre, parmi les Grecs, de ceux qui commandaient les armées navales. Cette disgrace du despote fut suivie d'une autre, qui ne fut pas de moindre conséquence : car, après la défaite et la levée du siége de Néopatres, les Français et les Vénitiens [1], qui avaient équipé quelques vaisseaux, tirés des ports des îles de Negrepont et de Candie, pour défendre les côtes de la Grèce contre l'armée navale de l'empereur Michel, commandée par Philanthropène Protostrator, la vinrent attaquer dans le golfe d'Armiro, où elle croyait être en sûreté; et l'eussent défaite entièrement, si le despote qui s'était retiré à Démétriade après la levée du siége de Néopatres, ne fût venu à propos la secourir, et n'eût fait entrer ce qu'il avait d'infanterie dans les vaisseaux, qui s'opposèrent aux Français, et arrêtèrent leur victoire par une vigoureuse résistance. Cette armée des Grecs [2] était de soixante galères, que l'empereur Michel avait équipées, pour profiter du désordre et de la disgrace des Français, et leur enlever les îles qu'ils possédaient et tenaient dans l'Archipélage. Elle était composée de Grecs et de Gasmoules, c'est ainsi que l'on appelait en ce temps-là ceux qui étaient nés des mariages de deux conjoints, dont l'un était Français et l'autre Grec [3]; de même qu'en la terre sainte on appelait poulains ceux qui étaient nés

1. Pachym., l. IV, c. 31; Gregor., l. IV, c. ult.
2. Nicéphor. Gregor., l. IV, c. 12.
3. Pachym., l. IV, c. 25.

d'un Français et d'une Sarrasine. Les Lacons ou Lacédémoniens, que l'on nommait pour lors Tzacons, qui étaient venus depuis peu en la puissance de Michel, après la prise de Guillaume de Ville-Hardoin, se joignirent à cette armée, laquelle prit sur les Français les îles de Lemnos, de Chio, de Rhodes, et quelques autres.

Michel Paléologue travaillait cependant à s'affermir dans son usurpation, et n'avait d'autres pensées que d'assurer la couronne impériale dans sa famille; et parce qu'il redoutait principalement d'être traversé dans ses desseins par les Français, qu'il savait faire leur possible pour rentrer dans la possession de l'empire, il tâchait[1] toujours de ralentir la passion que le saint-siége avait témoignée de les favoriser en cette occasion, par la continuation des pourparlers d'union avec le pape. Il lui écrivit à ce sujet en cette année par l'évêque de Crotone en Calabre, Grec de nation, et fort entendu dans les deux langues, et dans les différends de la religion, qui se rencontra vers ce même temps à Constantinople. Le pape, de sa part, jugeant par ces apparences extérieures du zèle de Michel, lui députa Gérard du Pré, et Renier de Sienne, de l'ordre des frères mineurs, pour agir conjointement ou séparement avec les autres nonces qu'il lui avait envoyés l'année précédente, et qui n'é-

1. Urban. IV, l. III; epist. Cur. 34, 134; Theod. Valiscolor, l. v.

Ce comte eut pour père[1], Guillaume, comte de Vintemille, qui fit son testament en la ville de Grasse en Provence, le septième jour de mai, l'an 1259, où il se dit fils d'un autre Guillaume, comte de Vintemille, par lequel il institue ses enfants ses héritiers universels, Guillemin, Ramon ou Remond, Rostang, Othon et ses deux filles Sibylle et Bérangère. L'auteur de l'histoire de Provence fait mention de ce Guillemin[2], qui est le même qui épousa Eudocie Lascaris, et qui vendit depuis le comté de Vintemille et la vallée de Lantresque à Charles Ier du nom, roi de Sicile, qui lui promit de lui assigner en échange 5,000 sols de revenu en Provence, et qui lui furent depuis assignés en la terre de Muy et autres qui ont été possédées par sa postérité. Les enfants qui sortirent de cette illustre alliance prirent le surnom de Lascaris, à cause de leur mère[3]; entre lesquels l'histoire remarque Jean Lascaris, comte de Tende, qui fit hommage, pour le comté de Tende, à Charles II du nom, roi de Sicile, comte de Provence et prince de Piémont, où ce comté est situé, l'an 1285. Celui-ci fut père de Guillaume IV du nom, comte de Tende, et d'Émanuel Lascaris, qui posséda le comté de Vintemille, à condition de le tenir en fief de son frère, contre lequel ayant eu à démêler, il s'appuya de l'alliance de ceux de Gènes; et pour

1. Mém. de M. de Peiresc.
2. Hist. de Provence, p. 224.
3. Nostrad.

les frais de la guerre, il fut obligé de leur abandonner son comté. Ce qui donna occasion à un grand démêlé entre les rois de Sicile, comtes de Provence, et les Génois, qui furent dépouillés, non-seulement du comté de Vintemille, mais encore de la ville de Gènes : ensuite de quoi, ce comté fut gouverné par un bail ou gouverneur. Ferrier de Puyricard avait cette qualité en l'an 1329, et Guignes Flote, en l'an 1352. De Guillemin IV du nom, comte de Tende, vint Jean Lascaris, comte de Tende, au nom duquel Guillelm-Pierre Lascaris son fils, comte de Tende et seigneur de Roquebrune, fit hommage à Louis, roi de Sicile, et à la reine Jeanne sa femme, qu'il réitéra à la même reine encore depuis avec Pierre Balbs et Louis Lascaris. Ce Guillelm-Pierre fut père d'Antoine Lascaris, comte de Tende, qui, de sa femme, nommée vulgairement madame Franche, eut neuf enfants mâles, et cinq filles. Les fils furent: Honorat, comte de Tende; Guillaume; Pierre et Georges, qui furent chartreux; Pierre, père d'Honorat et de Louis Lascaris, décédés sans postérité; Marc, religieux de l'ordre de Saint-Augustin; Antoine et Emanuel, décédés sans enfants; Thomas, qui fut père de Marc et d'Antoine [1], successivement évêques de Riez, et de Jean, seigneur de Châteauneuf, duquel vinrent Antoine Lascaris, évêque de Riez, et Honorade Lascaris, épouse de Gaspard

1. Sammarthani in Episc. Reiensib. Annal. Massil. an. 1235, 1515, 1540.

de Castellane, seigneur de Saint-Julien. Les filles d'Antoine, comte de Tende, furent : Catherine, femme du seigneur de Solaire; Léonette; Mariette; Emerie; et Marguerite. Honorat Lascaris, comte de Tende, vivait en l'an 1458, et était en la cour de René, roi de Sicile, dont il était vassal. Il fit son testament le quatrième jour de février, l'an 1474, et laissa de Marguerite Carreto, dame génoise : Jean-Antoine Lascaris, comte de Tende; Antoine Lascaris, évêque de Beauvais, puis de Limoges, et enfin de Riez; Thomas de Lascaris; Madeleine et Françoise de Lascaris. Jean-Antoine Lascaris, comte de Tende et de Vintemille, seigneur de Marro, de Presla et de Villeneuve, vivait en l'an 1476. Il épousa Isabeau d'Anglure, de laquelle il laissa une fille unique, Anne Lascaris, comtesse de Tende, qui épousa en premières noces, Louis, seigneur de Clermont, vicomte de Nebousan, fils de Tristan de Clermont, seigneur desdits lieux, et de Catherine d'Amboise[1]. Elle se maria en secondes noces, l'an 1498, avec René de Savoie, comte de Villars, grand-maître de France, et gouverneur pour le roi en Provence, fils naturel de Philippe, duc de Savoie, duquel mariage sont issus les autres comtes de Tende. Jean-Antoine Lascaris, comte de Tende, eut encore une fille naturelle, Catherine Lascaris, qui épousa Éléonor de Châteauneuf, chevalier, seigneur de Châteauneuf et de Cunio, issu des comtes de Vintemille.

---

1. Guichenon., Hist. de Bresse.

Il est incertain duquel de ces comtes les seigneurs de Châteauneuf en Provence, qui ont porté le surnom de Lascaris, et se disaient issus des comtes de Vintemille, ont tiré leur origine. Le premier de cette branche, que j'ai trouvé, fut Guy Lascaris. qui épousa Marguerite de Grace de Cabrière, dame de Châteauneuf, fille et héritière de Louis de Grace. Il fut père de Louis Lascaris, seigneur de Châteauneuf, qui vivait en l'an 1435, et épousa Adrienne de Vintemille, fille de Pierre-Antoine, qui était petit-fils de Guillaume de Vintemille, qui donna Cunio à la république de Gènes. Il fit son testament l'an 1448, et fut père : de Jean, seigneur de Châteauneuf; d'Émanuel et d'Honoré, qui furent religieux; et de Guy Lascaris. Jean s'allia avec Loysette de Brandis de Nysse, fille d'Antoine de Brandis, le sixième jour de février, l'an 1452; duquel mariage naquirent entre autres enfants : Pierre Lascaris, seigneur de Châteauneuf; Barthelemy, décédé sans postérité; et Louis Lascaris, qui fut père d'Honoré, et celui-ci de Claude, de Tibery et de Jean-Antoine Lascaris, desquels, Claude fut père d'Augustin Lascaris, co-seigneur de Châteauneuf. Pierre Lascaris, seigneur de Châteauneuf, épousa, l'an 1492, Georgette de la Motte, fille de Salvatoris de la Motte, et fit son testament le vingt-troisième jour d'octobre, l'an 1524. Il laissa plusieurs enfants, savoir : Quintin, Jean, Jacques et Antoinette Lascaris. Quintin Lascaris, seigneur de Châteauneuf, s'allia avec Catherine de Bène de Nysse, le quinzième jour de février, l'an 1518, et fit son

testament le troisième jours de mars l'an 1553, par lequel, n'ayant aucun enfant, il institua héritier son frère Jean Lascaris, prieur de Châteauneuf, auquel Denis Fauchet, moine de Lérins, écrivit quelques lettres qui font mention de la mort de son frère, arrivée en cette année 1553. Celui-ci adopta, par son testament du troisième jour d'avril, l'an 1572, Honoré de Villeneuve, son neveu, fils de sa sœur Antoinette et d'Honoré de Villeneuve, cadet de la maison de Torrètes, et le chargea de porter son nom et ses armes. Cet Honoré épousa Lucrèce de Bène, et en eut : Alexandre Lascaris, marié à Marguerite de Grasse, de la maison de Cabrières ; Jean Lascaris, chevalier de Malte ; et Honorade Lascaris, femme de Pierre de Ville. Il y a encore eu une branche de cette famille de Lascaris, qui s'est habituée dans le Piémont, de laquelle était issu Jean-Paul Lascaris, qui fut élu grand-maître de Malte[1], le douzième jour de juin, l'an 1636, et est décédé depuis peu de temps; ses armes étaient celles de Lascaris, savoir, l'aigle éployé à deux têtes, qui sont les armes de l'empire de Constantinople.

Il ne restait plus à Michel Paléologue[2], pour s'assurer de l'empire, après avoir éloigné les filles de l'empereur Théodore par ces alliances étrangères, que d'ôter l'espérance au jeune Lascaris son fils

1. Math. Goussancourt en son Martyr. de Malte.

2. Pachym., l. IV, c. 10; Gregor., l. IV, c. 9; Phranz., l. I, c. 45.

d'y pouvoir parvenir, et aux Grecs de le voir un jour élevé au commandement. Ce qu'il fit en lui faisant crever les yeux; au moyen de quoi étant inhabile au gouvernement, il ne pouvait de son chef y aspirer, ni être souhaité de ses sujets. Cette action, quoique indigne du nom chrétien, et qui ressentait en quelque façon la barbarie, ne semblait pas toutefois extraordinaire dans un siécle et dans un empire où le crime était le premier dégré du trône. Pachymère remarque qu'il lui fit perdre la vue en lui faisant découler du vinaigre bouillant sur les yeux, ce qui éteignait insensiblement l'humeur visuelle, et qu'il ne se servit pas, comme on avait coutume en ce temps-là, de bassins de cuivre, ou de lames de fer toutes brûlantes, qui faisaient le même effet, et d'où les Italiens ont emprunté le mot d'*abbacinare*, pour crever les yeux. Le patriarche Arsenius[1], à qui Michel avait engagé solemnellement sa parole et son serment, de conserver l'empire au jeune prince, et de ne rien attenter sur sa personne, lui reprocha avec beaucoup de liberté l'énormité de son crime, et de ce qu'ayant été choisi par les grands de l'empire, pour tuteur du prince et régent de ses états, il avait, non seulement contre le devoir de la charge qu'il tenait, mais encore contre la foi de ses serments, usurpé l'empire, et mal-traité un jeune prince innocent, qui avait été commis en sa garde. Michel tâcha de l'apaiser par des

1. Pachym., l. IV, c. 24; Gregor.

excuses frivoles, mais le patriarche l'excommunia publiquement, et lui interdit l'entrée de l'église; ce qu'il fut obligé de subir. Enfin, n'ayant pu rien gagner sur l'esprit du patriarche pour son absolution, il le chassa du trone patriarchal, et mit en sa place Germain, métropolitain d'Andrinople, auquel Joseph succéda, qui leva l'excommunication.

Les Vénitiens [1] et les Génois se faisaient cependant une rude guerre sur la mer de l'Archipelage, avec des succès et des evénements différents, quoique la victoire tournât plus souvent du côté des Vénitiens. Ceux-ci possédaient l'île de Negrepont, ou du moins une partie, et en étaient les principaux seigneurs. Quelques historiens écrivent que les successeurs de Ravain *dalle Carceri*, les associèrent à cette seigneurie, afin de les obliger à la protection de cette île, qui ne se pouvait défendre que par des armées navales; depuis lequel temps les Vénitiens envoyèrent des podestats [2], ou bails, pour la gouverner en leur nom. C'était pour lors l'usage des Paréages, en vertu desquels les seigneurs qui n'étaient pas assez puissants pour se défendre contre leurs voisins, admettaient quelque grand, ou prince, en la participation de leur seigneurie, en leur faisant part d'une moitié, ou de quelque autre partie, pour la tenir divisée, ou par indivis. Paul Moresini dit que Piétro Zani étant doge de Venise, lequel fut

1. Giustin., nella Hist. de Genoa, l. III, ann. 1262, 1263, 1264, 166.

2. Rhamn., l. VI de bello Constantinopolit.

élevé à cette dignité après la mort de Henri Dandolo, une partie du fief et de la seigneurie de cette île étant retournée à l'empire, l'empereur en fit don à la république de Venise qui commença dès ce temps-là à y envoyer des bails dont le premier fut Pietro Barbo, dit *il Zanco*. Il y a toutefois lieu de douter, si ce fut la république qui la possédait, ou si ce fut quelque noble Vénitien qui la tenait comme sa propre conquête : d'autant plus que nous lisons[1] qu'en l'an mil trois cent quarante-quatre, cette île était possédée par deux barons; savoir par P. dalle Carceri et par Barthelemi Ghisi, noble Vénitien qui était probablement aussi seigneur des trois îles voisines de Tine, de Micone et de Sciro, dont André et Jérôme Ghisi s'étaient emparés dès l'an mil deux cent sept; et en ce temps-là ces seigneurs de Negrepont faisaient hommage aux princes de la Morée. Quoi qu'il en soit, il est constant qu'à cette époque les successeurs de Ravain ne prenaient d'autre titre que de seigneurs de la troisième partie de Negrepont; que les Vénitiens[2] n'y possédaient aussi qu'une troisième partie, et que l'autre troisième appartenait aux Génois. Car Nicéphore Grégoras[3] écrit en termes précis, que les Vénitiens en étaient seigneurs lors de la prise de Constantinople par Michel Paléologue, et que ceux de Gênes y avaient

1. Titres de la Ch. des Comptes de Paris.

2. Giustin., nella Hist. de Genoa, l. III, ann. 1262, 1263, 1264, 1266; Rhamnus.

3. Niceph., l. IV, c. 18.

aussi part. Il est mal-aisé de découvrir le temps auquel les uns et les autres commencèrent à entrer en la possession de cette île. Chalcondyle dit[1] que les Génois possédèrent long-temps l'île d'Eubée, et que les Vénitiens l'usurpèrent sur eux : Phranzès assure pareillement qu'ils en furent possesseurs[2].

Ainsi il est vraisemblable qu'Icare qui se révolta cette année en l'île de Negrepont contre les Vénitiens, était Génois. Pachymère et Grégoras[3] disent qu'il était Latin de nation, d'où je me persuade qu'il était de la famille des Zacharies, ou plutôt des Iaccaries, d'où les auteurs grecs ont formé le nom d'Icare. Ramon Muntaner, et après lui François de Moncade marquis d'Aytone[4] en l'histoire de la conquête du duché d'Athènes par les Catalans, font mention de Titrin Iaqueria, et d'un sien oncle Benoît Iaqueria Génois. L'histoire des chevaliers hospitaliers parle de Martin Iaqueria Génois[5], capitaine des galères du pape vers l'an mil trois cent quarante. Le sujet de cette guerre, qui survint quelques années après la prise de Constantinople par Michel, est raconté diversement par les auteurs. Sabellicus et André Dandolo disent que les

1. Laonic., l. IV.
2. Phranz., l. I, c. 37.
3. Pachym., l. XII, c. 32; Gregoras, l. IV, c. 12.
4. Moncada, espedicion de los Catalanes contra Turcos y Gregios, c. 48.
5. Histoire des Chevaliers de Malte, l. III, c. 3.

seigneurs de la troisième partie de Negrepont[1] ayant, contre le sentiment et la volonté d'André Dandolo, podestat, entrepris de faire une irruption avec seize vaisseaux longs, dans cette partie de l'Asie qui appartenait à Michel, où ils firent un grand butin, s'attirèrent la guerre de ce prince, qui envoya une armée navale dans l'île de Negrepont pour ranger ces seigneurs à leur devoir. Cette armée ayant mis le siége devant Loreo ville maritime de cette île, du côté de l'Archipelage, appelée par les anciens *Oreum*[2], et ces seigneurs s'étant présentés avec leurs galères pour la secourir, et le combat s'étant livré entre eux, les Grecs demeurèrent vainqueurs, et prirent une partie de leurs vaisseaux, avec un grand nombre de prisonniers, entre lesquels étaient cinq cents Vénitiens, que Michel renvoya depuis à Venise, comme nous dirons ci-après[3]. Quoique ce discours contienne des circonstances vraisemblables, et mêmes véritables, toutefois ce que les Grecs ont écrit de cette guerre a plus de probabilité. Car ils racontent[4] que ce Iaccarie, ou Icare, qu'ils disent avoir eu commandement dans le Negrepont, s'étant, après la prise de Constantinople, soulevé contre les seigneurs de cette île et contre les Vénitiens auxquels elle appartenait, s'empara d'une forte place, qui est peut-être

1. Sabell., dec. 1, l. x. Andr. Dandul. chr. an. 1267, 1272.
2. Livius, l. xxviii.
3. Sous l'année 1272.
4. Pachym., l. v, c. 26; Gregor., l. iv, c. 12.

Loréo dont parle Sabellicus, d'où il fit des courses dans le plat pays, et resserra de si près ses ennemis, qu'ils n'osaient sortir des villes, ni le podestat l'attaquer. Cette révolte se fit apparemment en suite des succès des Grecs, et de l'alliance offensive et défensive que ceux de Gènes avaient fait avec Michel. Mais d'autant que Iaccarie n'était pas assez puissant pour résister aux Vénitiens, il vint secrètement à Constantinople, où il fit un traité avec l'empereur, par lequel, au moyen du secours qu'il lui promettait, il se faisait fort de remettre cette île en son obéissance. Michel fit équiper une armée navale, dont il lui donna la conduite; et afin de lui donner plus de crédit et d'autorité sur les Grecs, il le créa grand duc, c'est-à-dire amiral de Romanie. Iaccarie étant arrivé dans l'île, avant que les Vénitiens eussent avis de sa descente, il leur dressa une embuscade, les défit et prit le podestat qu'il conduisit prisonnier à Constantinople, où il mourut subitement en présence de l'empereur, de dépit de voir son ennemi élevé aux hautes charges, et assis près de Michel avec les grands officiers de l'empire. Pachymère ne remarque rien de la prise du podestat, mais seulement de celle de Jean de la Roche duc d'Athènes et sire de Thèbes, qui ayant appris que Iaccarie était descendu avec les Grecs à Loréo, qu'il nomme Sori, s'y achemina incontinent avec les troupes françaises pour le combattre. Ayant été blessé et jeté à bas de son cheval durant le conflit, et n'ayant pu remonter à cause qu'il était goutteux, il fut fait prison-

nier, et avec lui plusieurs autres, entre lesquels fut le frère d'Iaccarie. Pachymère parlant de l'entreprise des Grecs, dit que Iaccarie commandait à cette grande île, que les habitants ont coutume d'appeler les Anemopyles, ou, comme porte le manuscrit, les Anamopyles, c'est-à-dire les portes des vents, appellant ainsi l'île d'Eubée, à cause des grands vents souterrains dont elle est agitée [1], et qui y causent ordinairement des tremblements de terre. Cet auteur se plaît à user souvent de ces circonlocutions, et de ces façons de parler métaphoriques. Ainsi en un autre endroit [2] il donne le nom de Xylophage, ou de mangeur de vaisseaux, au cap de Malée, à cause des naufrages qui y sont fréquents.

Les Grecs toutefois n'eurent pas tout l'avantage en cette expédition, quoique la fortune ait semblé les favoriser dans les commencements. Car Jean Synadène [3] grand stratopédarque, et Michel, chevalier, grand connétable de Romanie, qui commandaient l'armée de terre, comme ils s'avançaient vers le château de Pharsale, appelé par les anciens Phtie, d'où le nom fut donné à la contrée de Phtiotide, pour le ravitailler, rencontrèrent le duc de Patras, qui les chargea si à propos dans une embuscade qu'il leur dressa, avec les Français qu'il condui-

1. Strab., l. x.
2. Pachym., l. v, c. 20.
3. Pachym., l. v, c. 26.

sait, qu'il les défit entièrement, prit Synadène prisonnier, et donna la chasse au connétable, qui fuyant à toute bride, donna de la tête dans un arbre avec une telle raideur, qu'il se blessa grièvement, et mourut peu de temps après. La nouvelle de cette défaite ayant été portée à Iaccarie et à ceux qui étaient dans les vaisseaux, ils levèrent l'ancre et cinglèrent vers Constantinople, où Iaccarie présenta le duc d'Athènes prisonnier à l'empereur, qui, pour le récompenser d'un succès si avantageux, lui fit don de la charge de grand connétable, vacante par le décès de Michel, chevalier, dont la fonction principale était de commander aux troupes françaises ou latines qui étaient à la solde de l'empereur; d'où vient que le plus souvent elle était déférée et donnée à quelque Français ou étranger. Cependant les Thébains, voyant que leur prince avait été fait prisonnier, donnèrent la régence et le gouvernement de ses états à Guillaume son frère. L'empereur Michel d'autre part, qui recherchait toute sorte de voies pour parvenir à une paix avec les Français, afin qu'étant libre de ce soin il pût s'affermir dans l'empire et résister aux Turcs qui l'attaquaient de tous côtés, traita avec le duc d'Athènes, le mit en liberté, et lui accorda l'une de ses filles en mariage : mais comme le duc fut arrivé à Thèbes, la maladie le surprit, dont il mourut avant de l'avoir consommé. Ainsi le duché d'Athènes et la seigneurie de Thèbes échurent à Guillaume de la Roche son frère, qui avait épousé la fille de Jean

duc de Patras [1]; lequel, au lieu de tenir et d'observer les conventions que son frère avait nouvellement jurées à Constantinople, se banda entièrement contre les Grecs, et leur fit tous les actes d'hostilité possibles, quoique Iaccarie grand duc et amiral de Michel Paléologue le vînt visiter tous les ans avec une armée navale, et lui donnât des affaires.

Cependant Michel, voyant que l'alliance étroite qu'il avait avec les Génois ne lui produisait aucun avantage considérable, résolut d'envoyer à Venise Henri Trévisano qu'il tenait prisonnier pour traiter de près avec les Vénitiens [2]. Le doge, après s'être entendu avec lui sur ce qu'il y avait à faire, le renvoya à Constantinople avec Benoît Galiano; puis il dépêcha vers l'empereur Jacques Delphino et Jacques Contarino en qualité d'ambassadeurs. Ceux-ci étant arrivés à Constantinople conclurent simplement une paix perpétuelle entre les deux nations, puis retournèrent à Venise avec un ambassadeur de l'empereur. Mais le doge ne fut pas content de ce traité qui avait été arraché avec trop de précipitation, et sans en avoir communiqué les conditions à la république, ce qui l'obligea à envoyer à Constantinople d'autres ambassadeurs, Pierre Badoario et Nicolas Navagero, qui, étant arrivés, rompirent les traités comme ayant été faits contre les ordres de la république, puis retournèrent à Venise avec

1. Pachym., l. IV, c. 30; l. V, c. 26.
2. Andr. Dandul. chr. Ms. an. 1265.

les ambassadeurs de Michel. Et comme le doge vit que Baudoin ne pouvait rien obtenir des princes de l'Europe pour le recouvrement de l'empire, il consentit enfin à une trève et renvoya Marc Bembo et Pierre Zéno, ses syndics, pour l'arrêter et la conclure avec l'empereur pour cinq ans, à condition que, dans ce terme, il renoncerait à l'alliance qu'il avait avec ceux de Gènes; ce qui fut conclu avec les solemnités ordinaires et par des serments réciproques. Alors Michel, étant devenu plus hardi, envoya des troupes dans l'Achaïe pour faire la guerre au prince Guillaume; mais le pape Clément, voyant que ces traités faisaient grand tort aux affaires des Français dans l'empire de Constantinople, fit ses efforts pour persuader aux Vénitiens de les rompre.

Durant ce temps-là, l'empereur Baudoin avait été à la cour de Mainfroy, roi de Sicile, qui l'avait reçu fort humainement, et l'avait regalé d'autant plus volontiers, que lui-même était engagé dans l'alliance des ennemis de Michel, ayant épousé la fille du despote d'Épire, qui était en guerre avec lui depuis plusieurs années. Il y avait d'ailleurs une bonne intelligence entre ces deux princes [1], qui parut assez lorsque Baudoin, au retour de Venise, en l'an 1257, vint trouver ce roi à Bari, qui le reçut et le traita avec toute la magnificence imaginable. Mais après que le pape Urbain IV eut

1. Math. Giovenazo, Summonte nell' Hist. di Napoli, l. II.

donné le royaume de Sicile à Charles, comte d'Anjou, frère de Saint Louis roi de France, Michel se servit de cette occasion pour retirer Mainfroy de l'alliance de Baudoin[1], en lui envoyant offrir par ses ambassadeurs de le secourir contre Charles, qui avait entrepris de le dépouiller de ses états. Ce que ce prince, qui désirait se fortifier en cette rencontre contre la puissance de ses ennemis, qui étaient appuyés du secours du saint siége, ayant accepté, Baudoin fut obligé de se retirer en la cour du pape, où après avoir séjourné quelque temps, il en partit pour venir en France avancer la croisade qui y avait été publiée en sa faveur pour le recouvrement de l'empire. Même si nous ajoutons foi à la chronique de l'abbaye de Corbie[2], Baudoin vint en France dès l'an 1263, en laquelle année il assista à Corbie avec le roi Saint Louis, Charles comte d'Anjou, Philippe de France fils du roi, Robert d'Artois, Guy de Chastillon comte de St-Paul, maître Albert secrétaire et nonce du pape Urbain et autres princes, seigneurs et prélats, à l'élévation du corps de Saint Adelard abbé de Corbie qui fut faite par les évêques de Laon et de Cambray qui le mirent en une nouvelle châsse, le dimanche d'après l'exaltation de la Sainte Croix. Entre les seigneurs et gentilshommes qui s'enrôlèrent pour cette expédition, fut Hugues IV du nom duc de Bourgogne[3], auquel l'empereur, par ses lettres

1. Clemens IV, l. II, epist. 204.
2. Chron. Ms. Corbeins.
3. Recueil des Chartres, p. 16, 17.

données à Paris, au mois de janvier, l'an 1265, promit de faire délivrer une somme de 13,000 livres tournois, en dedans la Pentecôte, pour subvenir aux dépenses de son voyage. Et pour l'intéresser plus puissamment en cette entreprise et l'obliger à la continuation de ce dessein, il lui fit don ainsi qu'à ses héritiers du royaume de Thessalonique, des baronnies d'Ainnes, ou Aenos, située à l'embouchure du fleuve de Marize en Thrace, de Manditon, qui est Madyte, dans le Chersonèse, appelée aujourd'hui Maito[1], de Marguerie, que j'estime être Macri, près d'Aenos, et de celle de Laliet. Il envoya encore ses ambassadeurs vers les princes chrétiens, pour tâcher de les faire entrer en cette ligue. Mais il vit bien que tous ses efforts étaient inutiles, et que difficilement il trouverait un plus grand appui qu'en la personne de Charles, comte d'Anjou, qui avait été nouvellement couronné roi de Sicile, et avait donné une telle terreur à Michel par la victoire qu'il avait obtenue sur Mainfroy son allié, qu'il croyait infailliblement que ce vaillant prince ne bornerait pas ses conquêtes aux deux Siciles, mais qu'il les pousserait jusque dans la Grèce et dans les terres de l'empire. Aussi Michel, qui ne craignait rien tant que ce prince, qui avait jeté l'effroi et la terreur dans toute l'Europe par ses armes victorieuses, envoya incontinent ses ambassadeurs vers le pape Clément IV, sous prétexte de

1. Leunclav. in Pandect. Turc., n. 24.

le congratuler de sa promotion, et de lui promettre de sa part toute obéissance. Mais le pape, qui s'aperçut bien des desseins de Michel, qui n'étaient que pour empêcher qu'il ne favorisât ceux de Baudoin et de Charles, qui étaient en pourparler de traités pour le recouvrement de l'empire, lui témoigna par ses lettres [1], que c'était à contretemps qu'il envoyait faire ses soumissions au saint siége, contre lequel il s'était bandé ouvertement, en favorisant Mainfroy, qui avait été excommunié de l'église, et en lui donnant secours contre Charles. Enfin, qu'il voyait bien qu'il n'avait d'autre but que de chasser Baudoin de ce coin de la Grèce où il s'était retiré [2], et de priver les Français du peu qui leur restait dans les terres de l'empire.

Baudoin s'achemina en Italie vers le printemps de l'année 1267, et vint à Viterbe, où le pape tenait pour lors sa cour, à dessein de terminer le traité d'alliance qui avait été projeté dès auparavant, par son entremise, avec Charles, roi de Sicile, qui s'y trouva aussi au même temps avec les grands de son royaume. Ce traité y fut conclu le vingt-septième jour du mois de mai [3], en présence du pape, de Pierre, archidiacre de Sens, camérier de Sa Sainteté, de Beraud de Naples, notaire apostolique, de Geoffroy de Beaumont, chancelier de

1. Clem. IV, l. II, epist. 204.
2. Summonte nell' Hist. di Napoli, l. II, p. 212.
3. Recueil des Chartes.

l'église de Bayeux, d'Henri de Sully, de Barail, seigneur des Baux, grand justicier de Sicile, de Jean de Bray-Selve, maréchal de Sicile, de Geoffroy de Bourlemont, de Jean de Cléry, d'Alfant de Tarascon, neveu du pape, de Miles de Galathas, chevalier, et de Léonard de Vérules, chancelier de la principauté d'Achaïe. Par ce traité, Charles, tant en son nom qu'en celui de ses héritiers, s'obligea de mettre sur pied, en dedans six ans, deux mille hommes d'armes à cheval, tout-à-fait à ses dépens, y compris ceux qui seraient employés dans la principauté d'Achaïe, et d'en avoir un plus grand nombre, si lui ou son héritier voulaient marcher en personne pour le recouvrement de l'empire; lequel nombre de deux mille hommes d'armes il serait tenu d'entretenir dans les terres de l'empire l'espace d'un an entier, sans comprendre le départ et le retour. En considération de ce secours, Baudoin céda au roi Charles la seigneurie directe de la principauté d'Achaïe et de la Morée, qui appartenait à Guillaume de Ville-Hardoin, la démembrant à cet effet de l'empire; ensorte que le prince et ses successeurs ne reconnaîtraient à l'avenir d'autres seigneurs que les rois de Sicile. Il céda encore toute la terre que Michel, despote d'Épire, avait donnée à sa fille Hélène, en faveur de son mariage avec Mainfroy, prince de Tarente et roi de Sicile; ensemble, ce que Philippe Chinard, admiral de Mainfroy, avait tenu et possédé lorsqu'il vivait; comme aussi toutes les îles dépendantes de l'empire, au-delà du détroit de Galipoli ou des Dardanelles; à l'exception de quatre seule-

ment, savoir, celles de Metelin ou Lesbos, de Samos, d'Augo et Chio, que l'empereur se réserva ainsi qu'à ses successeurs. Il accorda encore, que du jour que les deux mille hommes d'armes seraient entrés dans les terres de l'empire, la troisième partie de ce qu'ils conquerraient ensemble ou séparément, à la réserve de la ville de Constantinople et des quatre îles spécifiées, appartiendrait à Charles; et que dans les deux autres parts restantes, serait compris tout ce que Baudoin avait donné ou transporté à divers princes, ou donnerait à l'avenir, sous prétexte de secours, avec liberté à Charles de prendre et de choisir cette troisième partie des conquêtes, és pays et terres qui lui seraient les plus commodes. Il fut encore convenu qu'au cas où les deux princes, savoir le fils de Jean de Brienne et Hugues IV du nom, duc de Bourgogne, avec lesquels avaient été faits quelques traités pour le royaume de Thessalonique, viendraient à défaillir et à manquer aux conditions, il serait libre au roi de l'imputer sur sa troisième partie, pour posséder le tout en souveraineté et comme premier seigneur; et à l'instant, Baudoin investit le roi par l'anneau d'or de la seigneurie directe de la principauté d'Achaïe et de la Morée. Par le même traité [1], il fut encore arrêté que Philippe, fils et apparent héritier de Baudoin, épouserait Béatrix, fille du roi, lorsqu'elle serait parvenue en âge nubile, les dispenses préalablement

1. Pachym., l. II, c. 32.

obtenues. L'empereur consentait, en considération du secours promis, qu'en cas que lui et son fils Philippe, et ceux qui descendraient d'eux en ligne directe, vinssent à décéder sans enfants, les droits de l'empire fussent dévolus à Charles et à ses successeurs rois de Sicile. De sa part, Baudoin s'obligea de faire son possible vers ses alliés pour recouvrer le plus de secours qu'il pourrait pour cette entreprise. Toutes ces conventions furent scellées de sceaux d'or, et agréées respectivement, sans préjudice du droit ancien que les Vénitiens avaient dans l'empire. Par autre traité passé le même jour[1], Charles, nonobstant le transport de la seigneurie directe de la principauté d'Achaïe, consentit que l'empereur touchât les redevances ordinaires qui lui étaient dues, comme possesseur de cette principauté. Et par un autre acte passé au mois de juillet suivant[2], à Montefiascone, scellé pareillement en or, il ratifia le premier, et promit en exécution d'icelui de ne faire aucune alliance, paix ou trève avec ses ennemis, sans son consentement.

Le même roi, en conséquence de ces conventions, ayant été revêtu de la seigneurie directe de la principauté d'Achaïe, s'en qualifia désormais prince, et même céda ce titre à Charles son fils aîné[3] qui l'avait dès l'an 1284, lorsqu'il fut fait prison-

1. Titre du Trésor des Chartes du Roi.
2. Recueil des Chartes.
3. Walsingham., ann. 1284, 1289, 1290.

nier du roi d'Arragon, à la bataille navale qu'il perdit devant la ville de Naples.

Philippe Chinardo ou Cinardo[1], dont il est parlé au premier traité, fut un de ceux qui se trouvèrent à la suite de l'empereur Frédéric II, lorsqu'il passa dans la terre sainte, et qui, y ayant été laissé, passa en Cypre avec plusieurs seigneurs allemands, qui se saisirent de l'île, où il défendit vaillamment le château de Cerines contre les efforts de Henri, roi de Cypre, et du seigneur de Baruc, en l'an 1232[2]. Il fut depuis grand amiral de Mainfroy, roi de Sicile, et après sa défaite et sa mort s'était retiré vers Michel, despote d'Épire et d'Étolie, beau-père de ce roi, avec les débris de son armée. Mais d'autant qu'il avait un bon nombre de troupes, et qu'il était vaillant et hardi de sa personne, Michel eut la crainte que, sous prétexte de conserver les terres qu'il avait données en dot à sa fille, femme de Mainfroy, il ne prît sujet de lui faire la guerre, et d'envahir ses états. Toutefois, pour céder au temps, et ne lui donner aucun sujet de mécontentement, qui fournît matière à quelque démêlé entre eux, il consentit qu'il prît possession de ces terres, attendant qu'il eût des forces suffisantes pour l'en chasser, et que l'occasion se présentât de se défaire d'un voisin si importun. Pour le faire tom-

1. Pachym., l. VI, c. 31; Summonte, l. II dell' Histor. di Napol., p. 157; Raynald., ann. 1254, n. 64; Meminit. Guill. Cynardi.

2. Il cavalier. Loredano.

ber dans le piége, il lui fit épouser la sœur de sa femme, qui était de la maison des Petraliphes, et pour lors veuve de Phranzès, ou François, et lui donna la seigneurie de Canine, place forte située dans l'Épire, avec l'île de Corfou. Ce qui peut faire douter, comme l'a avancé Rhamnusio[1], que cette île ayant été prise par les Vénitiens, en même temps que celle de Candie, demeura depuis ce temps-là en leur puissance; étant d'ailleurs constant qu'elle a encore appartenu depuis aux rois de Sicile et aux princes de Tarente, comme on verra dans la suite de cette histoire. Michel ne lui fit tous ces avantages que pour le surprendre et l'attirer dans ses terres, où il ne fut pas sitôt arrivé, qu'il le fit assassiner. Mais comme il pensait rentrer dans les places qu'il lui avait données, les Italiens, qui les gardaient, aussi bien que celles qui avaient appartenu à Mainfroy du chef de sa femme, lui en refusèrent l'entrée, et députèrent promptement vers Charles, qui avait été nouvellement fait roi de Sicile après la mort de ce prince, et se donnèrent à lui. Charles, qui crut qu'après tant de victoires, Dieu lui présentait encore les moyens de se rendre maître de l'empire grec, et d'y rétablir Baudoin à qui il appartenait légitimement, envoya incontinent des troupes, sous la conduite d'un bon chef, qui fortifia Canine, l'île de Corfou et les autres places, et de là, fit des courses dans

1. Rhamn., l. VI.

les contrées voisines et sur les terres du despote. De sorte qu'au temps du traité fait avec Baudoin, Charles était seigneur de Canine et des autres places qui avaient été délaissées à Hélène, femme de Mainfroy, dont il voulut que la seigneurie lui fût conservée.

Comme le roi de Sicile s'était obligé, par le dernier traité, à mettre sur pied deux mille hommes d'armes pour le recouvrement de l'empire, et que cet armement ne suffisait point pour une si grande entreprise, Baudoin, de sa part, avait promis de faire son possible vers les princes chrétiens, pour obtenir d'eux quelque secours, au moyen duquel il pût composer une puissante armée. Il vint à cet effet en France trouver le roi Saint Louis [1], qui prêta une somme de 4,000 livres, qui fut employée pour les gages du seigneur de Bièvre, qui avait à sa suite dix chevaliers, de Gérard de Rhodes, de Jean d'Ambleni, de Simon de Salegay, de Philippe du Val, d'Arnoul de la Pourre, et autres chevaliers que Baudoin amena en Italie avec la permission du roi. Et étant à Paris, au mois de mars [2], il traita avec Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, qui, au moyen de la cession et du transport que l'empereur lui fit par sa bulle d'or, de la quatrième partie de l'empire de Romanie, promit de l'assister en personne. Cette cession se fit en présence d'Érard de Valery, de Hugues, seigneur de Conflans,

1. Recueil des Chart.
2. Recueil des Chart.

maréchal de Champagne, de maître Thomas Brunel, secrétaire du même roi, et de Miles de Galathas, chevalier et gentilhomme ordinaire de l'empereur; sans préjudice des conventions qu'il avait faites auparavant avec le roi de Sicile et le duc de Bourgogne, et du droit des Vénitiens. La ville de Constantinople et une journée de pays à l'environ furent exceptées de cette quatrième partie; et il fut convenu que lorsque l'empire aurait été recouvré sur les Grecs, il serait loisible au roi de Navarre de la choisir en tel endroit qu'il voudrait; à condition que lui et ses héritiers en feraient les hommages et services ordinaires et accoutumés, suivant l'usage de l'empire. Mais la croisade qui avait été publiée en France pour la terre sainte, où le roi Saint Louis se proposait d'aller l'année suivante, rendirent les efforts de Baudoin presque inutiles; car la plupart de la noblesse suivit le roi en cette expédition, et entre autres le roi de Navarre [1], qui décéda en Sicile au retour. Le roi Charles [2], qui avait équipé une grande flotte à Brindis, à dessein de passer à Duras dans l'Épire, qui lui appartenait, s'engagea dans ce voyage, et arriva à Tunis, le même jour que le roi son frère mourut. Miles de Galathas [3], principal conseiller de Baudoin, se trouva pareillement avec Saint Louis, en qualité d'agent de l'empereur vers ce roi.

---

1. Nang. in S. Lud.; Gesta Philip. III.
2. Pachym., l. v, c. 8.
3. Recueil des Chart., p. 25.

Après la mort du pape Urbain IV [1], arrivée en l'an 1264, Michel Paléologue avait repris le traité d'union avec Clément IV son successeur, et lui avait dépêché ses ambassadeurs; mais, parce qu'ils n'étaient pas suffisamment instruits, rien ne fut conclu. Le pape lui envoya ensuite les principaux articles de foi, qu'il n'entendait pas être mis en controverse. Depuis ce temps-là, la guerre ayant été déclarée à Michel par Charles, il n'eut plus la liberté entière de traiter avec le pape par des ambassadeurs, à cause du péril des chemins; de sorte qu'il se contenta de le faire entretenir par des moines et des religieux [2] qu'il envoyait en Italie secrètement, et qui donnaient espérance à Sa Sainteté et aux cardinaux, de parvenir à l'union des deux églises. Enfin Michel [3], voyant que cette affaire traînait en longueur, prit la résolution d'envoyer de rechef des ambassadeurs au pape, qui les reçut favorablement, même les honora de mîtres et d'anneaux, comme les évêques latins; lesquels après être demeurés d'accord sur quelques points, retournèrent à Constantinople, où l'empereur Michel, en exécution de ce qui avait été arrêté, fit chanter l'évangile dans les deux langues, et fit nommer le pape le premier, et avant le patriarche, dans les prières publiques. Ce qui ne se fit pas sans bruit

1. Wadding. et Raynald., ann. 1267, ex Reg. Clem. IV.

2. Pachym., l. v, c. 8.

3. Pachym., l. v, c. 20, 21, 22; Niceph. Gregor., l. v, c. 1.

et sans obstacle de la part du clergé et du patriarche grec, même des grands de la cour. Michel, non content d'avoir, par ses soumissions, gagné l'esprit du pape[1], qui commença à n'être plus si favorable aux desseins et aux entreprises de Charles[2], envoya encore ses ambassadeurs au roi Saint Louis, pour le prier de mettre la main à ce grand ouvrage, consentant à le prendre pour arbitre dans tous les points qui étaient controversés. Ce prince agissait en cette occasion à la façon de ses prédécesseurs, qui étaient en possession de décider des matières de la foi, sans s'arrêter autrement aux décrets de leurs patriarches et de leurs évêques. Mais Saint Louis, qui portait trop de respect à l'église pour rien entreprendre en ces matières, dont elle est seule juge, se contenta de donner avis de l'ambassade de Michel au collége des cardinaux, à cause que le siége était pour lors vacant par la mort de Clément, arrivée le vingt-neuvième jour de novembre, l'an 1268, le priant de vouloir contribuer de sa part à cette union. Le collége des cardinaux écrivit ensuite au roi, et lui envoya les articles de foi, qui avaient été envoyés auparavant à l'empereur grec par Clément. On ne sait point quel autre succès eut cette légation, qui se fit après la mort de ce pape, et avant que le roi entreprît le voyage d'Afrique. Vers lequel temps[3], Michel lui dépêcha

1. Pachym., l. v, c. 25.
2. Raynald. et Wadding., ann. 1270.
3. Pachym., l. v, c. 9.

derechef des ambassadeurs avec plusieurs présents, pour le prier de faire en sorte que Charles, son frère, se contentant de ses conquêtes, n'entreprît rien sur les terres d'autrui, et consentît à une paix; se persuadant que, comme ce saint roi avait de l'ascendant sur son esprit, et était d'un naturel doux et pacifique, il se porterait aisément à lui accorder cette demande. Bec Chartophylax, ou garde des chartes de Sainte-Sophie, depuis patriarche de Constantinople, et Méliteniotes, archidiacre du clergé impérial, choisis pour cette ambassade, s'embarquèrent pour venir en France; mais ayant appris en chemin que le roi était au siége de Tunis en Afrique, ils firent voile de ce côté-là, et y trouvèrent le roi malade à l'extrémité. Ils ne laissèrent pas toutefois de lui présenter les lettres de l'empereur, et ses présents; mais sa mort, survenue quelques jours après, les obligea de s'en retourner sans rien faire.

Vers ce même temps, Guillaume, prince d'Achaïe et de Morée, vint en Italie à la cour du roi Charles, vraisemblablement pour lui faire hommage de sa principauté, dont la seigneurie directe lui avait été transportée par l'empereur Baudoin, par le traité de Viterbe, l'an 1267. Il y conclut encore le mariage d'Isabelle, sa fille unique et héritière apparente de ses états, qu'il avait eue de la princesse Anne Comnène, sa femme, avec Philippe, fils puîné de ce roi. Un auteur ancien dit [1], que le

1. Ptolom. Lucens., l. XXII; Hist. Eccl., c. 40; Muntan., c. 262.

mariage d'Isabelle et de Philippe se fit en l'an 1269. Ce qui convainc d'erreur ceux qui ont mis en avant que ce prince mourut avant que de le consommer, outre que Villani[1], Constanzo et Summonte disent formellement qu'il l'épousa. Philippe[2], empereur de Constantinople, son beau-frère, lui fit don du royaume de Thessalonique, par acte passé à Brindes, l'an 1274. Il mourut trois ans après par un accident extraordinaire,[3] en chargeant une arbalète qui se débanda, sans avoir laissé aucuns enfants; Bocace dit qu'il fut empoisonné[4]. Quelques écrivains ont avancé[5] que la principauté d'Achaïe échut à Charles, son père, par sa mort, et que ce fut à ce titre que ce roi et Charles II, son fils, se qualifièrent princes d'Achaïe. Il est toutefois plus probable qu'ils affectèrent ce titre, comme seigneurs supérieurs et dominants de cette principauté, par suite du transport que Baudoin avait fait à Charles Ier de cette seigneurie directe. Mais il est mal aisé de deviner pourquoi[6] Guillaume Caradet, comte de Caserte et de Melfe, au royaume de Naples, seigneur de Cadenet, d'Aiguierre et de Lauris, originaire de la ville de Marseille, dans l'hom-

1. J. Villani, l. VII, c. 1; Constanzo, Summonte, l. II, p. 212.
2. Recueil des Chart.
3. Summonte, l. II, p. 318.
4. Bocac. de illust. vir.
5. Ptolom. de Luca.
6. Nostrad. Histoire de Provence, p. 264, 283; P. Gassend., l. 1, de Vitâ Peirescii, p. 19.

mage qu'il fit à Charles Ier, le deuxième jour de décembre, l'an 1271, prend la qualité de prince d'Achaïe[1], vu que Guillaume de Ville-Hardoin vivait encore en ce temps-là, mais non pas en l'an 1294[2], comme quelques-uns l'ont écrit. Quoi qu'il en soit, la princesse Isabelle, étant veuve de Philippe, reprit une seconde alliance avec Florent de Hainaut seigneur de Braine et de Hall au comté de Hainaut, grand-connétable du royaume de Sicile, fils puîné de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut et d'Alix de Hollande, qui se qualifia prince d'Achaïe et de Morée; duquel mariage vint une fille unique, Mahaut de Hainaut, princesse d'Achaïe et de Morée, épouse de Louis de Bourgogne, prince d'Achaïe.

Ramon Muntaner, parlant du mariage de la princesse de la Morée, dit que le prince son père, désirant la marier à quelque puissant prince, jeta les yeux sur l'un des enfants de Charles, roi de Sicile, dont la valeur avait étonné tout l'univers; qu'il lui envoya à cet effet des ambassadeurs, un archevêque, un évêque, deux barons, deux chevaliers et deux bourgeois, pour traiter avec lui du mariage de sa fille; et que l'ayant rencontré à Naples, ils conclurent cette alliance. Le roi Charles, ayant communiqué cette affaire à Philippe son fils, et lui ayant dit ce qu'il avait arrêté avec les am-

1. Wadding., in Annal. minor., 1273, n. 6.
2. Mess. de Sainte-Marte; Recueil des Chart.

bassadeurs, le jeune prince, après avoir donné son consentement aux volontés de son père, lui demanda une grace qu'il le suppliait de vouloir bien lui accorder : c'était que, comme le prince de Morée avait deux filles, et qu'il lui donnait l'aînée, il voulût faire en sorte que le fils du comte d'Andria (mal nommé d'Avia par cet auteur), son parent et son ami, pût épouser la seconde, qu'on qualifiait de comtesse de Matagrifon; en sorte que ces deux mariages se fissent en un même jour, et que, dans la même cérémonie, ils pussent l'un et l'autre être faits chevaliers de sa main royale. Charles communiqua cette demande aux ambassadeurs, qui retournèrent en Morée, pour en faire la proposition au prince, qui l'agréa; et ensuite envoya ses deux filles, qui arrivèrent au port de Brindes avec deux galères que le roi avait envoyées à cet effet. Les noces de l'un et de l'autre furent solennisées avec grand appareil. Le roi y fit chevalier le prince Philippe son fils, avec son compagnon; et Philippe fit ensuite cent autres chevaliers de sa main. Son compagnon vint le rejoindre, et ils s'embarquèrent avec leurs troupes sur les deux galères qui avaient amené les princesses, et passèrent dans la Morée, dont Philippe eut la principauté, et son compagnon le comté de Matagrifon. Muntaner ajoute que le prince Philippe vécut peu de temps, et qu'il ne laissa pas d'enfants de sa femme, laquelle se remaria avec un baron de la maison du comte *Linerus* (il a voulu dire Hainaut), duquel elle eut une fille qui, à l'âge de

douze ans, fut donnée en mariage au bon duc d'Athènes, qui laissa son duché au comte de Brienne son cousin germain, n'ayant point eu d'enfants de la princesse.

Après ce mariage, la princesse sa mère passa en France, où elle épousa Philipe de Savoie, comme nous le verrons dans la suite, avec lequel elle retourna dans la Morée. Cette princesse mourut quelque temps après, et ordonna par son testament que son mari tiendrait la principauté de Morée sa vie durant, et qu'après sa mort elle retournerait à sa fille ; ce qu'elle ne pouvait pas faire, dit cet auteur, à cause de la substitution ordonnée par les dispositions de son père, qui avait substitué la principauté de Morée à sa sœur la comtesse de Matagrifon, qui était encore vivante ; ce qu'il affecte de dire pour appuyer les droits de la maison de Majorque sur cette principauté, comme nous le verrons plus loin. Lorsque la princesse Isabelle mourut, le prince son mari était en France ; ce qui donna occasion au prince de Tarente, frère du roi Robert, qui faisait la guerre au despote d'Arta son cousin, de passer dans la Morée qu'il voyait dépourvue de prince et de gouverneur. Il s'en rendit aussi facilement maître ; ce qui piqua Philippe de Savoie, qui se plaignit au roi de France de cette usurpation, et aussi de ce que le prince de Tarente, qui était alors à la cour du roi, s'était emparé de ses états sans l'avoir défié. Sur quoi intervint un jugement, par lequel il fut obligé de les restituer au prince de

Savoie, qui envoya ses ambassadeurs en Morée, pour le reprendre des mains du prince de Sicile. En ce même temps, mourut le duc d'Athènes, sans enfants. Il laissa son duché au comte de Brienne son cousin germain, et la duchesse sa femme, fille de la princesse, demeura veuve. C'est probablement cette princesse qui depuis épousa en secondes noces Louis de Bourgogne.

Pendant que Baudoin s'employait à amasser des troupes pour les joindre à celles du roi Charles [1], et recherchait le secours des princes chrétiens, l'impératrice Marie sa femme alla au royaume d'Arragon en la cour du roi Jacques, d'où elle passa en celle d'Alphonse, roi de Castille, son cousin germain, pour les solliciter à même fin, et tâcher d'obtenir d'eux les sommes nécessaires pour retirer le prince Philippe son fils, qui était retenu à Venise pour sûreté du paiement de celles que quelques nobles Vénitiens avaient prêtées à l'empereur son mari, avant la prise de Constantinople. Roderic, archevêque de Tolède, rapporte ce voyage de l'impératrice au temps de la célébration du mariage de Ferdinand de la Cerda, fils aîné d'Alphonse, avec Blanche, fille de Saint Louis, roi de France, qui se fit à Burgos en Castille, l'an 1269. Mariana le refère à l'année précédente. Roderic écrit que ce voyage se fit à l'occasion de son mari,

---

1. Roderic. Sent., part. 4, c. 2; Surita in Ind. 1269; Marana, l. XIII, c. 16.

qui était tombé entre les mains du Sultan d'Égypte, comme il allait de royaume en royaume, sollicitant le secours des princes chrétiens; et que l'impératrice, épuisée de tous moyens pour le retirer de captivité ou de prison, vint premièrement trouver le pape, puis le roi Saint Louis, qui lui fournit une partie de la somme à quoi montait sa rançon, qui était de dix mille, ou, selon d'autres, de vingt mille marcs d'argent; et que, pour le surplus, elle vint trouver le roi Alphonse, qui voulant surpasser le pape et le roi Saint Louis en libéralité, lui fit délivrer la somme entière. Mariana a raison de révoquer en doute la fidélité de ce récit, dont l'équivoque n'est qu'au nom du mari, au lieu du fils, puisqu'il est certain que Marie alla trouver ces deux rois pour obtenir d'eux de quoi retirer Philippe son fils des mains des Vénitiens. D'ailleurs, Baudoin était en cette année en France, comme on peut justifier par l'accord qu'il fit au mois de juillet, à Paris [1], avec le prieur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, pour certaines foires dans l'étendue de la seigneurie de Courtenay. Quelques-uns ajoutent que le roi Alphonse proposa encore de donner sa fille en mariage à Philippe, fils de l'impératrice, afin de l'engager par cette alliance au secours de l'empire. Il existe en effet une lettre du pape Clément IV [2] adressée au roi de Castille et de Léon, et par laquelle il refuse d'accorder des dispenses sans cause

1. Recueil des Chart.
2. Epist. Clem. IV, pap., ms. lett. 168.

pour le mariage de sa fille avec le fils de Baudoin, empereur de Constantinople[1]. Ce qui peut faire présumer que le voyage de Marie en Espagne, se fit avant le traité de Viterbe, par lequel le mariage de ce prince fut arrêté avec la fille du roi Charles, étant d'ailleurs constant que Philippe était en liberté long-temps auparavant; car en l'an 1261 il se trouva à la suite du roi Saint Louis, et à la cérémonie qui se fit à Beauvais, en sa présence, lorsque les corps de Saint Lucien, de Saint Maxime et de Saint Julien furent remis en d'autres châsses plus riches que celles où elles étaient, par les évêques de Beauvais, de Senlis et d'Amiens[2]; et l'année suivante, il fut présent, avec les archevêques de Rouen, de Narbonne et de Tyr[3], les évêques de Beauvais, de Barcelonne, d'Auxerre et de Clermont, Philippe, fils aîné du roi de France, Sanche, fils du même roi d'Arragon, et autres grands seigneurs de France, lorsque le roi d'Arragon déclara publiquement qu'en faisant le mariage de son fils aîné avec la fille de Mainfroy, il n'avait entendu rien faire contre l'église de Rome, et qui portât préjudice à l'alliance qu'il avait avec le roi de France. Il est néanmoins véritable que ce mariage avec la fille d'Alphonse fut proposé; mais il semble que ce fut après la mort de Béatrix de Sicile, épouse de Philippe, comme nous le verrons

1. Epist. 168, Clement. IV, ms.
2. Louv., Hist. de Beauvais, l. 1.
3. Trésor des Chart. du roi, layette Arrag., tit. t. 2.

dans la suite. Un autre écrit [1], qu'il y eut plusieurs négociations entre le roi Alphonse et les Vénitiens, pour le recouvrement de l'empire, qui ne furent suivies d'aucun effet. Il est probable que ce fut après avoir obtenu sa liberté et sa délivrance, qu'il passa en Castille [2], pour remercier le roi Alphonse de ses libéralités; et que ce fut pour lors que ce roi le fit chevalier avec Alphonse et Jean de Brienne ses oncles. Tant y a qu'en cette année 1269, étant au royaume de Naples, le roi Charles lui assigna [3], par ses lettres du neuvième jour de février, données à Foggia, les revenus des seigneuries d'Alifi, de Calvi et de la Roque de Mondragon, jusqu'à la concurrence de six cents onces d'or par an, afin qu'il pût soutenir sa dignité, et qu'il pût vivre selon sa condition en ce royaume, en attendant la consommation de son mariage avec la princesse Béatrix, fille du roi, lorsqu'elle serait en âge nubile, ainsi qu'il avait été convenu par le traité de Viterbe.

Ce fut aussi vers ce temps-là que Philippe de Toucy, petit-fils de Narjot de Toucy [4], qui fut bail de l'empire de Constantinople, et décéda l'an 1241, s'établit en ce royaume, où il obtint de Charles Ier la seigneurie de la Terza, en la terre d'Otrante, et la charge de grand-amiral de Sicile. Le roi Charles II lui fit encore l'honneur de lui

1. Sanut., l. II, part. 4, c. 18,
2. Gaufrid. Tolet. in Append. ad Hist. Rod. Tolet. in Alf. X.
3. Summonte, nella Hist. di Napoli, l. II.
4. Summonte, l. III.

accorder en mariage Léonor sa fille; mais il fit depuis déclarer les promesses et conventions nulles, à cause du bas âge de la princesse, par le pape Boniface VIII, le dix-huitième jour de mai, l'an 1300.

Michel cependant appréhendait toujours l'arrivée de Charles, qui faisait de grands préparatifs, et avait une armée navale qu'il avait ramenée d'Afrique après la mort du roi Saint Louis, son frère; et comme il se persuadait [1] qu'il viendrait infailliblement assiéger Constantinople, il la garnit de toutes les choses nécessaires pour un siége, remplit les magasins de vivres, commanda aux habitants de s'en pourvoir pour un an, acheta des armes et fit fabriquer des machines de guerre. Il la ferma de doubles murs du côté de la mer, ceux de terre étant déja doubles, et y mit une forte garnison. Et afin de s'assurer de ceux de Gènes, qui tenaient Galatha, il les obligea de lui faire serment de fidélité et hommage lige. Enfin, il se prépara à recevoir le choc de la part de Charles. Il continuait pendant ce temps-là ses pratiques et ses négociations envers le pape et les cardinaux par des moines, qui les entretenaient de l'éspérance de réunir les deux églises, diminuant par ce moyen l'ardeur que le saint siége avait témoignée jusque-là pour l'entreprise de Charles. Il tâcha encore de divertir les Vénitiens d'entrer dans l'alliance de Baudoin et de ce roi.

---

1. Pachym., l. v, c. 10.

Cette république [1], après la prise de Constantinople, et les avantages que Michel remporta avec son armée navale dans les îles de l'Archipelage, avait été forcée à consentir à une trève, laquelle expirant en cette année, Michel lui dépêcha ses ambassadeurs pour la renouer; et en même temps lui renvoya cinq cents Vénitiens qui avaient été faits prisonniers par Iaccarie, lorsque ce capitaine génois entreprit sur l'île de Negrepont, afin de gagner par-là l'esprit des Vénitiens. Baudoin, de sa part, et le roi Charles, faisaient leurs efforts pour rompre ces pourparlers de continuation de trève, à laquelle cette république semblait se porter, et envoyèrent aussi leurs ambassadeurs aux Vénitiens, entre lesquels fut Amélio de Corban, seigneur de Pettorano, au royaume de Naples, qui, pour ne s'engager à rien, promirent de donner leur réponse à ces princes, par les ambassadeurs qu'ils leur députeraient exprès. Cependant ils renvoyèrent ceux de Michel à Constantinople, et les firent escorter par deux galères vénitiennes. Le pape Grégoire X, nouvellement parvenu au pontificat, écrivit, à la prière de Baudoin et de Charles, au duc Laurent Tiepolo, pour le détourner de cette trève, et ajouta des menaces à ses prières, faisant paraître par là le peu de croyance qu'il apportait aux promesses de Mi-

1. And. Dandul., Hist., l. x, c. 8.

chel [1], qui lui avait envoyé Isaac, évêque d'Éphèse, son ambassadeur, pour le congratuler sur sa promotion, et pour reprendre les traités commencés avec ses prédécesseurs, touchant la réunion des deux églises.

André Dandolo remarque que l'empereur Baudoin mourut en cette année [2]; ce qui se justifie d'ailleurs par la date des patentes de son fils [3]. Ceux qui ont écrit que l'empire, qui lui avait été laissé par ses prédécesseurs, tomba dans une dernière décadence sous son règne, par la bassesse de son esprit et par sa lâcheté, n'ont pas assez diligemment examiné toutes les actions de sa vie. Ses intrigues et ses négociations avec les princes de l'Europe, pour implorer du secours, sont des témoignages de l'activité de son esprit; et la longue et vigoureuse résistance qu'il apporta aux attaques des Grecs, est une marque infaillible de sa valeur. Il est vrai que le faix des affaires lui tomba sur les bras en un âge où il ne pouvait avoir l'expérience qui semblait requise dans la conjoncture des nécessités pressantes qui accablaient l'empire; mais cela ne fut pas l'unique cause de ses disgraces. L'empereur Jean de Brienne, son beau-père, tout vaillant et expérimenté capitaine qu'il était,

1. Pachym., l. VI, c. 15; Wadding., ann. 1272, n. 34, etc.
2. Dandol. loco cit.
3. Recueil des Chart.

ne put faire autre chose que de lui conserver la seule ville de Constantinople. Il la reçut pour tout partage, et la garda long-temps avec beaucoup de peine, dénué de secours, et environné de toutes parts d'ennemis; et elle lui fut enlevée, plus par malheur, que par sa faute, et dans un temps de trève. Les poursuites qu'il fit après cette perte vers les princes de l'Europe, montrent assez qu'un si insigne malheur ne le plongea point dans un abattement d'esprit tel qu'il abandonnât pour cela l'espérance de rentrer dans ses états. Et véritablement, il avait si bien réussi par l'adresse de ses négociations, que si la perte de la Sicile ne fût survenue à Charles, et s'il n'eût eu à combattre l'esprit adroit et cauteleux de Michel Paléologue, il en fût venu à chef. Enfin, après avoir mené une vie pleine d'incommodités et de tracas, depuis ses plus tendres années, sans avoir jamais goûté le repos ou la paix; il la finit pareillement dans les déplaisirs, dépouillé non-seulement de la couronne, mais encore de la plupart de ses terres patrimoniales. Heureux toutefois, en ce point, d'avoir rencontré durant le cours de sa vie et dans ses afflictions l'asile de la France et du grand roi Saint Louis, avec l'appui de Charles, roi de Sicile, son frère.

Il vécut cinquante-cinq ans, et laissa, de Marie de Brienne, sa femme, qui lui survécut, un fils unique, qui fut Philippe Ier du nom, empereur de Constantinople. Quelques auteurs lui donnent encore des filles, mais sans aucun fondement,

quoique la qualité que Philippe prend en l'an 1269 de fils aîné et héritier de Baudoin [1], peut faire présumer qu'il avait d'autres enfants au temps de sa mort.

---

1. Voyez le Recueil des Chartes à la fin du volume, année 1269.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

RECUEIL

DE CHARTES.

Du Cange a donné à la fin de son Histoire un recueil de chartes et autres pièces tirées de différentes archives et relatives à l'histoire des Français de Grèce. Un assez grand nombre se rapporte aux reliques envoyées à différents monastères. Je donnerai un extrait exact de toutes ces pièces et me contenterai de rapporter en entier celles qui sont vraiment historiques.

I.

Extrait du cartulaire de l'abbaye de Moustier. — An. 1210.

Noveritis tam præsentes quàm futuri quod ego Goffridus de Villa-Harduini princeps Achaiæ, totiusque Romaniæ senescallus, et ego Elizabeth uxor ejusdem principis, magistro de Chascot, ejusdemque domus fratribus et sororibus partem nostram, quantulacumque sit, in molendino super Blessam situato, pro parentum nostrorum remedio largimur et concedimus in perpetuum possidendum.

Actum ab incarnatione domini 1210. (Tiré des manuscrits de Ducange.)

II.

Pièce de l'année 1219.

Nos G. de Villa-Harduini princeps Achaiæ et senescallus Romaniæ, omnibus præsentes litteras inspecturis notificamus quod dominus Manasses de Valverrâ [1] gratum habet et acceptum, illudque amici sui de terrâ suâ versus Templarios composuerunt, et quod idem et jam dictus eamdem terram recommendat domino Haimoni de Rochaforti et domino Miloni de Ostricort. Quod autem huic scripturæ indubitanter fides adhibeatur, ad preces ipsius dignum duximus præsentem cartulam sigilli nostri munimine roborandam. Actum anno 1219, mense martii.
(Tiré des Mss. de Ducange.)

III.

(An. 1224.)

Extrait des archives de l'abbaye de St-Rémy de Rheims. Titre traduit du latin et daté *Clairmont* dernier jour de septembre 1224. On y voit que *Geoffroy* (et non Guillaume) de Ville-Hardoin prince d'Achaïe et sénéchal de Romanie envoie à l'abbaye de St-Rémy, par Arnoulf de Cotty religieux de cette abbaye et son parent, un reliquaire trouvé dans les trésors de l'empire de Constantinople et contenant des gouttes du sang répandu par J. C. sur la croix le vendredi saint.

IV.

(An. 1237.)

Extrait de l'original gardé au trésor des chartes du roi, Layette, Venise, n° 1, An. 1237. C'est une lettre adressée par Jacques Tiépolo duc de Venise, de Dalmatie et de Croatie et seigneur du quart et demi de la Romanie, à Louis roi de France.

---

1. Valeury.

V.

(An. 1238.)

Extrait de l'original gardé au trésor des chartes du roi Layette Ste-Chapelle de Paris, n° 1, ann. 1238. C'est un acte par lequel *Anselmus de Kaeu*, bail, *Narjot de Tucy*, *Joffredus de Méri*, connétables, *Willanus de Auneto* maréchal de Romanie, *Gerardus de Sirvensi* et *Milo Tirellus* engagent la couronne d'épines de J. C. au duc de Venise despote de Romanie, sous la condition que si la somme empruntée par eux pour subvenir aux nécessités de l'empire n'est pas rendue après quatre mois, la couronne d'épines appartiendra en propre à la république de Venise.

VI.

(An. 1238.)

Extrait de l'original gardé dans la chambre des comptes de Paris, Constantinople, décembre 1238. Acte par lequel les mêmes individus retirent la couronne d'épines, aux termes de leur engagement. (Mss. de Ducange.)

VII.

(An. 1239.)

Extrait du trésor des Chartes du roi.

Omnibus præsentes litteras inspecturis Balduinus hæres imperii Romaniæ, comes Namurcensis, salutem domino : notum facimus quod cùm nos assignaverimus et dederimus nobili mulieri Mariæ uxori nostræ karissimæ, ratione contracti matrimonii inter nos et ipsam in doarium, et nomine doarii Malliacum castrum [1], Malliacum villam, Betriaci castrum et Collen-

1. Mailly près Tonnerre.

giarum castrum cum omnibus pertinentiis et appenditiis eorumdem, quæ pertinent et spectant ad nos ex successione et caduco claræ memoriæ Philippi fratris nostri quondam comitis Namurcensis; prospicientes et timentes ne prædictæ res liberè et pacificè prædictæ karissimæ uxori nostræ post decessum nostrum in prædictum doarium remaneant, volentes utilitati ejusdem uxoris nostræ prospicere et providere, loco et vice prædictarum rerum, prædictæ uxori nostræ assignavimus et concessimus in doarium, et nomine doarii prædicti villam nostram de Blacon sitam in Cameracensi diœcesi, cum omnibus pertinentiis et appenditiis prædictæ villæ; volentes insuper quod si aliquid processu temporis acquiramus per nos, seu per alium in prædicta villa.....prædicta autem volumus et concedimus, salvo prædictæ uxori nostræ jure petendi doarium, sive complementum, et residuum doarii sui, in omnibus terris, feodis, et rebus aliis quas habemus in regno Franciæ, et aliis locis, et regnis, ubicumque habeamus et possideamus ad usus et consuetudinem terrarum illarum quibus res prædictæ sitæ sunt, etc. Datum apud Blacon anno Domini 1239, mense Junio.

Scellé d'un sceau, ayant d'un côté un cavalier avec l'épée nue et l'écu des armes de Constantinople, de l'autre un écu avec un lion.

VIII.

(An. 1241.)

Extrait de l'original gardé au trésor des Chartes du roi, Layette, empereurs de Constantinople, n. 1.

Nos Balduinus Dei gratiâ fidelissimus in Christo imperator à eo coronatus, Romaniæ moderator, et semper Augustus, universis præsentes litteras inspecturis : notum facimus, quod cùm imperio Romaniæ in servitio Jesu Christi et sanctæ fidei ac Romanæ ecclesiæ commorari necessariò habeamus, ita quod in regno Franciæ pro gerendis ac persequendis negotiis, quæ in eodem regno habemus, nullatenùs possimus personaliter inter-

esse, neque negotia persequi quæ ibidem habeamus incepta, maximè causam quam habebamus et habemus contra nobilem mulierem M. comitissam Nivernensem super castris ac pertinentiis de Betriaco de Collungiis super Yonam, de Malli castro, et Malli villa excellentissimo domino et consanguineo nostro Ludovico dei gratiâ regi Francorum damus et concedimus authoritatem et plenariam potestatem constituendi pro nobis Procuratorem vel Procuratores ad persequendum et continuandum causam prædictam, et ad agendum quolibet genere actionis super castris et pertinentiis supradictis, tam contrà prædictam comitissam sororem nostram, quàm contra quoslibet alios detentores, et ad persequendum litem usque ad finem. Dedimus etiam eidem domino regi potestatem componendi super prædictis, transigendi, donandi, quitandi et faciendi omninò quidquid viderit faciendum, quidquid super iis de ejus mandato aut dispositione ordinatum fuerit, sive factum, ratum et firmum haberi, et inviolabiliter observari : insuper ipsum dominum regem super prædictis Procuratorem constituimus in rem suam. In cujus rei testimonium præsentes litteras fecimus annotari, et bullæ nostræ plumbeæ munimine roborari imperialis subscriptionis characteribus insignatas. Dat. Constant. anno Dom. MCCXLI, 11. Id. Febr. Imperii nostri anno secundo.

Ces lettres sont scellées d'une bulle de plomb ; la figure assise ne tient pas une croix, mais le Νάρθηξ ou *Ferula*, dont parle Codinus, de Offic. aulæ Constantinopolit. cap. 17, qui est une espèce de *Labarum* ou étendart un peu plus long que large, a à l'entour une bordure, et aux deux coins d'en haut deux grosses perles, et à chacun des deux d'en bas deux petits lambeaux à guisse de *Vittæ*, et de grosses perles aux extrémités. Dans le *Narthex* est un grand chapelet rond, ou plutôt ovale, comme de perles, et au milieu une grosse perle ou globe. Ce *Narthex* est au bout d'un bâton qui le traverse par le milieu par derrière, ayant à l'extrémité d'en haut un globe surmonté d'un plus petit ou d'une perle. La croix que le cavalier tient a au-dessous de la traverse un grand croissant, et est semblable à celle représentée dans la relique du chef de saint Jean-Baptiste de la cathédrale d'Amiens. La souscription de l'em-

pereur est avec du cinnabre ou vermillon, en grands caractères mal façonnés, qui s'étendent jusques dans le context des lettres, semblables à ceux qui se voient dans *Crusius in Turco-Græcia*, pag. 104, 192, etc.

IX.

(An. 1243.)

Extrait de l'inventaire du trésor des chartes du roi, titre, nominations faites par le roi à quelques Prébendes, n. 9.

Lettre missive de Baudoin, empereur de Romanie, à Blanche, reine de France, se réjouissant avec elle des bonnes nouvelles qu'il a reçues de sa part par Villain d'Aunoy, maréchal d'empire, et de ce que que le comte de Toulouse s'est soumis, lui et sa terre, à la miséricorde du roi son fils, et que le comte de la Marche a traité de la paix; et sur ce qu'elle lui avait écrit, qu'il ne se devait point servir du conseil de deux Grecs, dont on disait qu'il usait, il l'assure qu'il n'en use aucunement, et que son conseil n'est composé que de Français. Donné à Constantinople, *Non. Aug. imperii; anno* 4.

X.

(An. 1246.)

Extrait de l'inventaire du trésor des chartes du roi, titre, Croisades; 1. *Sacq.*

Bulle du pape Innocent IV, à l'archevêque de Tyr, pour qu'il aye à envoyer sur la centième partie, qui se lève en France par la permission du roi pour la terre-sainte, quelque somme au patriarche de Constantinople légat du Saint Siége, et autres *de*

Garzinis, qui ont entrepris les réparations du chasteau de Iaphe, et autres fortifications en la terre-sainte. *xvj. Kal. Aug. an. iij. sub plumbo.*

XI.

(An. 1248.)

Extrait de l'original gardé au trésor des chartes du roi, Layette, Emp. de Constantinople, n. 4.

A la tres-haute et nostre tres-chiere Auntein et tres-chiere dame ma dame Blanche par la grace de Dieu royne de France, MAR. par cele meisme grace empereris de Romanie, salut et recomandement. Cum il soit chose que nous eussiens emprunté en Constantinoble de sire Escot toscan citeien de Constantinoble porteor de ces presentes lettres, v^c^. et L. livres de tornois à paier, ou à fere paier en France, par le serement de nos, et de Jehan nostre frere, à celi Escot, ou à son comandement, qui ces lettres portera, dedans les premiers quinze jours, puis qu'il, ou à ses comandemens, vos aura ses lettres monstrées, nos vos prions tant com nos povons, que vos à celi Escot, ou à son comandement, ces lettres presentes portant, fétes paier v^c^. et L. livres de tornois de ce que vos avez là dou men, et dou Jehan mon frere. Et sache Votre Hautesee, douce dame, que s'il n'estoit paiés dedans le terme devant dit des v^c^. et L. livres devant dites, que nos et Jehans mes frères dilinques en avant serons tenu, sor tos nos biens, et par notre serement, de paier ou de fere paier au devant dit Escot, ou à son comandement les v^c^. et L. livres tornais devant dites de chatel, et par deseure tous les domages et les depers, et les despens rendre et restorer à celi Escot, ou à son comandement ces lettres presentes portant, qu'il poroient dire par lor serement, qu'il auroient eü par la defaute du paiement des v^c^. et L. livres ne mie fet au termine devant nomé. Et en tesmoignage de ceste chose, avons nos baillié au devant dit Escot ces lettres presentes scelées de nostre

Sael. Ces lettres furent fetes en l'an de l'incarnation MCCXL ouit, ou mois de janvier, la tierce Kal de fevrier.

Scellé d'un sceau en ovale de cire rouge, représentant l'impératrice avec son manteau royal, le sceptre, et la couronne. A l'entour ces caractères MA.....TRIX ROMANIÆ.

XII.

(An. 1248.)

Extrait de l'original gardé au trésor des chartes du roi, Laiette, Emp. de Constantinople, n. 3.

A la tres-haute et nostre dame et Auntein, ma dame Blanche par la grace de Dieu roine de France. MAR. par cele mesme grace empereris de Romanie, salut et recomandement com à nostre tres-chiere dame. Cum il soit chose que nos eussiens autrefois prié votre hautesse que vos fessiés fére paiement à nostre chevalier messire Pierre de Roni porteor de ces lettres de CC. livres de Parisis, nos vos prions et requérons tant con nos pouvons, que vos à celi Pierre de Roni, ou à son comandement qui ces lettres vos portera, fétes faire paiement de CC. et XLV livres de Parisis, autant que vos facez fére paiement à nul des Marchaans. Que sachiez Dame qu'il nos a fet grant bonté dou sien prester, en avant et aprés. Et en tesmoignance de cette chose, nos vos envoions ces lettres presentes saelées de nostre Sael. Ces lettres furent fétes à Negrepont l'an de l'incarnation MCCXL ouit, le darrean jor de janvier.

Scellé d'un sceau de cire rouge comme ci-dessus.

Il y a encore de semblables lettres de cette impératrice données à Négrepont en février 1248, par lesquelles elle prie instamment sa tante Blanche d'acquitter un somme de mil et huit cens livres qu'elle avait empruntée à Négrepont de sire Ernaut de Nioles, pour subvenir à ses besoins.

Autres lettres de cette impératrice adressées à la même reine, données à Négrepont au mois de janvier 1248, pour l'acquit

de la somme de six cens quatre-vingts livres tournois, à elle prêtée par Bon de Mons, toscan, citoyen de Constantinople, avec les quittances desdits Hernaud de Nioles, d'Escot, toscan, et de Bon de Mons, toscan, du mois de mai 1249, portant que les sommes à eux dues par l'impératrice, ont été acquittées par la reine Blanche.

XIII.

(An. 1248.)

Extrait de l'original gardé au trésor des chartes du roi, Layette, Emp. de Constantinople, n. 5.

Nous Baudoins par la grace de Dieu tres-feaus empereres en Crist coronez de Dieu, gouvernieres de Romanie, et tousjours accroissans, faisons à savoir à tous ceaus qui ces presentes lettres verront, que comme nos aions emprunté de marcheans vint et quatre mille Perpres de or de droit pois, au pays de Constantinoble, lesquels Perpres, parce que nos n'en poons autrement finir, nostre chiere compagne M. empereris a pris seur soi à paier por nos, nos donnons et ottroions à nostre devant dite compagne plain pooir d'engagier nostre tertre de outre-mons et de France et de alloier, por les devant dites vint et quatre mille Perpres paier après le assénement que nos avons fait à nostre seignor le roi de France, et la reine sa mere, et autres gens, par nos lettres. Et en tesmoing de cette chose nos en avons faites cettes presentes lettres scellées de nostre scel; et furent données en Blaquern en l'an de l'Incarnation nostre seignor Jesus Crist MCC quarante oet, el mois de octobre en l'an novieme de nostre empire.

Ces lettres sont souscrites avec du cinnabre ou vermillon, et scellées d'un sceau de cire rouge, ayant un empereur assis sur son trône, tenant de la droite une longue croix, et de la gauche un globe croisé, avec cette inscription à l'entour : BALDVINVS DEI GRA. IMPERATOR ROMAN. SEMP. AVG.

XIV.

(An. 1248.)

Extrait de l'original gardé au trésor des chartes du roi, Layette, quittances I, n. 11.

Ego Petrus de Roniaco miles, notum facio universis præs. litt. inspect. quod ego ab illustrissimâ Dominâ B. Franc. reginâ recepi per manum Stephani de Monteforti Thesaurarii Pontisarensis, ejusdem dominæ reginæ clerici, in domo Hospitalis Parisiensis ducentas quadraginta quinque libras paris. in pecuniâ numeratâ, in quibus illustris domina M. imperatrix Constantinopolitana michi, ex causâ mutui, tenebatur, prout in litteris suis sigillo suo signatis pleniùs continebatur, quitans et absolvens imperatricem prædictam à summâ pecuniæ prænotatâ. In cujus rei testimonium præsentes litteras sigilli mei munimine duxi roborandas. Data an. Domini 1249, mense Maio.

Scellé d'un petit sceau ayant un écu avec deux fasses, et trois coquilles en chef, et à l'entour PIERRE. DE. ROONY.

XV.

(An. 1251.)

Extrait de l'inventaire du trésor des chartes du roi, titre, Mutua ultramarina, n. 13.

Obligation de Philippe de Toucy bail de l'empire de Constantinople au roi St. Louis pour la somme de cinq cens livres tournois, de laquelle il avait répondu envers un marchand de Valenciennes. Donné au camp proche Césarée en juillet 1251.

XVI.

(An. 1256.)

Extrait des registres du trésor des chartes du roi, coté XXXI, fol. 122, et de la Layette, Namur, n. 2.

Universis præsentes litteras inspecturis, Joannes et Balduinus de Avesnis fratres, Sal. Notum quod nos in præsentiâ domini regis Franciæ, quitavimus pro nobis et hæredibus nostris omne jus, si quod habebamus, vel habere poteramus occasione donationis factæ à rege Alemanniæ, vel aliâ quacumque causâ, in terrâ, vel comitatu Namurci, vel terrâ quam tenet imperator Constantinopolitanus illustris. Promittentes nos facturos et curaturos erga regem Alemanniæ, infrâ annum postquam ibi fuerit rex electus, quod idem rex dictam donationem, concessionem, judicium quodcumque super hoc datum revocabit et irritabit omninò. Concessimus etiam et promisimus dicto domino regi Franciæ quod omnia instrumenta quæ habemus de hujusmodi donatione, concessione, vel judicio, seu aliis pertinentibus ad eadem in manu ipsius domini regis Franciæ reddemus infra instans festum omnium sanctorum, et trademus eidem: Et si quandocumque aliqua instrumenta inventa fuerint pertinentia ad præmissa, cassa sint et vana penitùs, ac nullius momenti: renuntiantes omninò donationi, concessioni, judicio supradictis, et omni juri quod nobis vel hæredibus nostris posset competere in eisdem. Quod si fortè dictus rex præmissa revocare, vel irritare noluerit, nos, vel hæredes nostri de dictâ terrâ, vel comitatu, nihil omninò acquirere poterimus, vel habere quoquomodo in eis, nec aliquid reclamare nisi solum homagium, et ea quæ ad homagium pertinent cum terrâ Haynoensi ad nos devenerit post decessum carissimæ matris nostæ Margaretæ Flandriæ comitissæ. Insuper donationem quam fecimus Henrico domino de Lucellembourg de comitatu vel terrâ prædictis penitùs revocamus, et volumus, quantum in nobis est, nullam esse, ac instrumenta super illa donatione confecta nullius penitùs esse

momenti; promittentes nos facturos et curaturos quód dictus Henricus dictæ donationi renuntiabit, et quidquid habet in eodem comitatu vel terrâ ratione dictæ donationis, vel aliâ quacumque causâ quitabit omninò, et omnia instrumenta quæ habet super his reddet, et restituet domino regi Franciæ, vel ejus mandato, infra proximum festum S. Martini hiemalis, et renuntiabit omnibus instrumentis, si quæ inveniri contingeret quandocumque, ac etiam omni alii societati, si quam habet; et dabit suas patentes litteras de prædictis quitatione et renuntiatione, ac pertinentibus ad eadem. Quod si idem Henricus facere noluerit, promisimus nos Joannes et Balduinus quod eidem Henrico, nec ejus hæredibus, adjutoribus, vel valitoribus auxiliatores erimus, nec etiam valitores. Ego verò Balduinus prædictus promisi quod ad defensionem dicti comitatus, et terræ prædictæ, imperatorem Constantinopolitanum et uxorem ejus M. imperatricem, et hæredes eorum juvabo, et in hoc assistam eidem, et ero eis auxiliator et valitor contra dictum Henricum, et hæredes ipsius, ac auxiliatores et valitores ejusdem. Hæc autem omnia firmavimus et promisimus nos servaturos, facturos, et curaturos, et non contra venturos, super sacro-sanctis evangeliis corporali præstito juramento. In cujus rei testimonium et munimen præsentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda. Actum Peronæ anno domini 1256. Dominicâ ante festum B. Michaelis. Scellé de deux sceaux.

XVII.

(An. 1259.)

Extrait d'un registre de la chambre des comptes de Paris, copié sur un autre de la Chambre des Comptes de Dijon, au titre Fiefs de Bourgogne, fol. 128.

Dou convant de l'empereur Bauduin.

Nos Gais de la Roiche, Sire d'Athines, façons à savoir à tos ces qui ces presentes lettres verront, que nos por les besoignes

de nostre terre avons emprunté et receu en deniers nombrés dou noble baron Hugon, duc de Bourgoigne, dus mile livres de tornois, les quex nos avons promis, et somes tenu rendre et paier à celui duc, ou à ses hoirs, ou à lor certain commandement; et se il avenoit que nos ou nostre hoir defaillassons de celui paiement faire à la requeste dou duc ou de ses hoirs, et il feissent emprunt, ou receussent domaige par defaute dou paiement, nos prometons par nos, et par nos hoirs, à celui duc et ses hoirs, tos domaiges, tos costemens rendre et restorer, por la simple parole dou duc ou de ses hoirs, sans autre preuve, et sans sairemant. Et por ces covenances garder sans aler en contre à nul tens, nos en loions à celui duc et à ses hoirs, nos et nos hoirs, et tos nos biens, mobles et heritaiges en quelque leu qu'il porront estroué. Et en totes ces choses, nos avons arenoncié por nos, et por nos hoirs, et deguerpi totes barres, totes exceptions, que nos, ou nostre hoir, porrions dire, ne mectre avant contre ces choses en cort laie, ou de chrestianté; et somes tenu por nos et por nos hoirs ces covenances garder, et tenir, et accomplir, san aler encontre por nos, ne por autrui. En tesmoignage nos en avons données nos lettres saalées de nostre seel. Ce fu fait en l'an de l'incarnation MCC. cinquante et nuef ou mois de Fevrier.

XVIII.

(An. 1259.)

Extrait du même registre, fol 129.

Dou Duc d'Athines.

Nos Gvis de la Roiche Sire d'Athines façons à savoir à tos ces qui ces lettres verront, que de totes detes, et de tos empruns, ou nobles dux Hugues dux de Bourgogne nos ai esté tenus, ou à nostre commandement por nos, jusques au jor que ces lettres furent faites, nos an avous receu paement entereing, et en quitons lui, et ses ploiges, et lor hoirs, por nos, et por

nos hoirs. Et se nules letres faites dou temps cai en arriers jusque au jor d'ui, de detes que li dis dux nos deust, ou de ploiges qui en fussent tenu por lui, venoient avant, nos volons qu'eles n'aussent valor ne fermeté. Et en tesmoignaigne nos en avons donées nos letres saalées de nostre seel. Ce fui fait en l'an de grace mil cc cinquante et nuef, le macredi aprés l'uitaine de la Chandelouse.

XIX.

(An. 1259.)

Extrait du Trésor des Chartes du Roy, Layette, empereurs de Constantinople, n. 5.

Conventiones Imperatoris Græcorum et Communis Januensium.

In nomine Domini nostri Jesu Christi feliciter. Amen [1].

Cùm Viri Nobiles Guillelmus Vicecomes et Guarnerus Judex, nuntii et ambaxatores communis Januæ, venerint ad excellentissimum imperatorem Græcorum, serenissimum dominum Michaelem Ducem Angelum Comenum Paleologum, et fecerint, et convenerint cum ipso serenissimo imperatore nomine et vice communis Januæ, cujus tenor talis est. In nomine domini nostri Jesu Christi et gloriosæ Mariæ matris Amen. Michael in Christo Dei fidelis imperator moderator Græcorum, Duc Angelus Comenus Paleologus, ex quo Guillelmus Vicecomes et Guarnerius Judex delegati fuerunt mandato dominorum suorum; videlicet domini Martini de Facio potestatis Januæ, D. Guillelmi Boucha Nigr. capitanei Januæ, consensu et communi consilio octo nobilium, et antianorum populi, et communis Januæ. Ad nostrum imperium syndici, nuntii et procuratores, ad loquendum, petendum, tractandum, confirmandum, affirmandum, et complen-

1. Vide Petr. Baptist. Burgum, l. II; de Dominio Reip. Gen. in mari Ligust., cap. 9, p. 206.

dum cum imperio nostro omnia quæ ipsis commissa fuerunt, à prædictis eorum dominis potestate, capitaneo, et toto communi Januæ, venerunt ad imperium nostrum, imperium nostrum recepit eosdem hilariter, honorificè, et locuti fuerunt cum imperio nostro omnia capitula quæ eis commissa fuerunt petenda, et petierunt ab ipso imperio nostro effectum eorumdem, descendimus, et nostrum imperium condescendit ad prædicta capitula complenda.

Et juravit et promisit dictis nuntiis et procuratoribus, atque syndicis, recipientibus nomine et vice communis Januæ ipsa capitula et præsens privilegium de aureâ Bullâ imperii nostri munitum, ad sancta Dei evangelia, et honorificam, et vivificatricem Crucem, et omnes sanctos.

Imprimis, quod à præsenti die in anteà habebit imperium nostrum, et successores ejus, amorem, et pacem perpetuam cum communi Januæ, et districtualibus ejus, et quod habebit guerram de cætero cum communi Venetorum et cum Venetis omnibus inimicis nostris, et quod non faciet pacem cum ipso communi, treugam, nec concordiam, sine conscientiâ et voluntate communis Januæ. Et dictum commune Januæ non faciet pacem, treugam, neque concordiam cum ipso communi Venetorum sine conscientiâ, et voluntate nostri imperii.

Item, quod salvabit per se, et homines sancti imperii, quos habet, et Dei misericordia adquisierit in mari et terra, in portibus, et insulis, quos et quas habet de cætero, divinâ pietate adquisierit, universos Januenses et districtuales Januæ, et eos qui Januenses appellabuntur, in personis, et rebus, et naufragos, dum tamen testificetur potestati Januensi seu capitulo, vel consulibus Januæ qui tunc fuerint in partibus Romaniæ, eos contra Januenses vel districtus Januæ vel dictos Januenses.

Item, dedit et concessit dictis nuntiis, et syndicis recipientibus nomine et vice communis Januæ, et singulorum Januensium secundùm libertatem, franchisiam, et immunitatem; de cætero in perpetuum in mari et terrâ, in portibus et insulis nostris quos et quas nunc habet, de cætero Dei misericordiâ adquisierit, ità tamen quod omnes Januenses et districtus Januensium, et dicti Januenses sint franchi, et liberi, et immunes, in toto

prædicto imperio meo ab omni commercio, dacitâ, exactione intrando imperium meum, et exeundo, stando, et eundo de terrâ in terram, per mare, et per terram, cum mercibus et sine mercibus illuc delatis, vel illic emptis, cum alio deferendis, personaliter vel realiter.

Item, dedit et concessit in terris infrà scriptis, et cuilibet earum ad liberum proprietatis, juris, et dominii, in Anea Simirris, in Landimuti, et dei misericordia in Constantinopoli et in partibus [1] Saronichi, apud Corsardrum, et infra scriptis insulis, et qualibet earum, scilicet in Metelli, in Sio, et Dei misericordiâ in Creti, in Negroponte, logiam, palatium, ecclesiam, balneum, furnum, et jardinum, et domos sufficientes ad stallos mercatorum, qui ibidem venerint causâ negotiandi. Ita tamen quod ex ipsis aliqua pensio peti non debet, nec exigi, et in prædictis terris et insulis habere debent, et possint, Januenses, et in qualibet earum, ad eorum velle, consules, curiam et jurisdictionem meram et mixtam in civilibus, et criminalibus omnibus, super omnibus Januensibus, et de districtu Januæ, qui dicuntur Januenses. Et si quæstio erit utrum aliquis erit Januensis vel de districtu, vel appellatur, credetur et stetur assertioni consulum Januensium, qui tunc temporis fuerint. Promisit autem et convenit quod non recipiet aliquem Januensem, nec de districtu in vasallum, hominem, seu fidelem, quin semper sit sub curiâ, et jurisdictione consulum Januensium, et sub ipsis respondere teneatur, tanquam civis et habitator Januensis.

Item, promisit et convenit, quod non impediet, vel impediri faciet, nec permittet in toto nostro imperio quod habet, et Dei misericordiâ adquisierit, aliquem Januensem vel de districtu, vel dictum Januensem pro facto, vel delicto alterius, occasione aliquâ, in personis, vel rebus, sed pœnâ suos teneat actores; ita quod cæteri nullum damnum vel læsionem patiantur pro delicto alterius debito, vel rapinâ. Et si quis erit accusatus, vel inculpatus, vel requisitus de aliquo debito, rapinâ, vel delicto alicujus, cognoscatur de his sub curiâ et jurisdi-

---

1. Versio Gallica habet Salonic. Cassandre.

ctione consulum Januensium. Et si aliquis de terrâ nostri imperii, vel aliquis qui non sit nostro imperio, nec sit Januensis, offenderit aliquem prædictorum Januensium, vel erit debitor de aliquâ quantitate, imperium nostrum procedet, et faciet justitiam summariam et expeditam.

Item, quod non promittet de cætero in totâ suâ terrâ, vel in insulis nostri imperii, quas habet, et Dei misericordiâ adquisierit, aliquam armatam fieri, quod armata sit, et esse debeat contra commune Januæ vel Januenses, et districtus, non receptabit neque receptari permittet aliquam armatam contra Januenses in toto dicto imperio, neque concedet inimicis communis Januensium mercatum aliquod, exceptis Pisanis, qui sunt fideles nostri imperii; et omnes piratas contra commune Januensium de toto nostro imperio expellet, et persequetur eos, atque puniet secundùm justitiam offensores.

Item promisit, convenit, et confirmavit jura, rationes et privilegium jurium, et ædificiorum, divinâ misericordiâ favente, quod commune Januæ, seu aliquis pro communi consuevit habere in urbe magna Constantinopoli. Et si Dominus omnipotens concesserit imperio nostro recuperare, et capere dictam civitatem, tunc dabit in civitate prædictâ palatium communi Januæ, stallum, possessiones et in terris, et gratiam faciet dicto communi, videlicet quod dabit dicto communi ecclesiam S. Mariæ quam modò tenent Venetici cum logiis quæ sunt intra ipsam ecclesiam, et cimiterio ipsius, atque solum Castri Venetorum quod est in ipsa civitate, si dictum commune instantem et efficacem ad dictam civitatem capiendam succursum miserit galearum.

Item dedit, et concessit jura proprietatis et dominii, cum pleno, jurisdictione merâ et mixtâ, civitatem, sive locum Simirri et ejus portum, cum supradictis possessionibus, et districtu, et habitatoribus, introitu, exituque maris, et terræ liberam et expeditam perpetuò possidendam : videlicet totum illud quod pertinet imperatoriæ majestati, salvis juribus espiscopatus, et ecclesiarum ipsius civitatis, et eorum militum qui sunt privilegiati in ipsâ civitate, inhabitare ab imperio nostro in ordine

militiæ quæ cunctis est utilis ad usum mercationum, et habet bonum portum, et est affluens bonis omnibus.

Promisit iterum et convenit dare annuatim communi Januæ pro solemniis Ysperos quingentos, et duo Pallia deaurata, et archiepiscopatui Januensium Ysperos LX. et pallium unum deauratum, ut memoratur in privilegio felic. memor. Domini Manuelis imperatoris quondam Græcorum.

Item, promisit et convenit quod non faciet de cætero communi Januæ [1] devetum aliquod in toto dicto imperio quod habet, et Dei misericordia adquisierit, de aliquibus mercationibus, victualibus, atque grano, sed ipsis mercationes, victualia, et granum permittet contrahere de toto jam antedicto imperio, omnibus et singulis Januensibus, et deferre liberè, et expeditè, sine aliquod impedimento dacitæ commercii, sive exactionis.

Item promisit et convenit quod non detinebit, nec detineri faciet, nec permittet aliquam navium, neque lignum alicujus Januensis, aliquâ occasione, nec aliquem Januensem in personis et rebus, sed ipsos et ipsas semper exire permittet de toto imperio, personaliter, et realiter, nisi inculpatus foret de aliquo debito, furto, vel rapinâ, de quibus sub curiâ Januensium debeat judicari.

Item promisit et convenit quod non imponet, aut exiget, nec exigi faciet ab aliquâ personâ aliquod novum commercium, dacitum, seu exactionem in toto imperio prædicto, quod habet vel quod adquisierit Dei misericordiâ, de illis mercationibus quas emit à Januensibus, nec ipsis vendiderit, nec qui dicuntur Januenses, nisi ut hinc retro tempore felic. memoriæ domini imperatoris Kalojoannis agnati nostri solitum fuerit exigi, et haberi de civilibus mercationibus.

Promisit iterum et convenit quod non permittet de cætero negotiari inter Majus mare aliquem Latinum nisi Januensem et Pisanum, et eos qui deffenderent portum, seu res vestiarii, quibus Januensibus devetum non faciet eundi inter Majus

---

1. Versio Gallica, Devé.

mare, et redeundi cum mercibus, vel sine mercibus, sed liberè possint ire, et redeundi ab omni commercio et redire.

Promisit insuper et convenit firmatis et ratificatis per sacramentum iis, quæ continentur in præsenti privilegio, per potestatem Januæ, capitaneum Januæ, et octo nobiles et antianos, et totum commune et consiliares Januæ versus imperium nostrum, quod liberabit et absolvet à carceribus et vinculis omnes Januenses et de districtu Januæ, et dicuntur Januenses, qui sunt in carceribus nostri imperii, et ipsos redire et recedere permittet. Præterea omnia et singula, ut continentur superius, promisit, et convenit imperium nostrum, et juramento confirmavit per se et successores, prædictis syndicis et nuntiis, et procuratoribus recipientibus nomine et vice communis Januæ et singulorum Januensium.

Ex quo ergo prædictas petitiones prædictorum nuntiorum recepit et adimplevit imperium nostrum, et per juramentum confirmavit, juraverunt namque prædicti nuntii, videlicet Guillelmus Vicecomes et Gualterius judex ad sancta Dei evangelia, et honorabilem et veram Crucem, et omnes sanctos, et receperunt super animas suas, et dominorum suorum potestatis, capitanei, antianorum, octo nobilium et communis, omnes petitiones imperii nostri subscriptas; et jurare debeant multotiens, videlicet potestas, capitaneus, antiani, octo nobiles, et commune Januæ, ut adimpleant ista, et per juramentum confirment et ratificent infra scripta.

Inprimis quod commune Januæ habebit de cætero pacem et amorem perpetuum cum imperio nostro, ac successoribus ejus, et non faciet pacem, treugam, nec concordiam cum communibus inimicis nostræ communiæ Venetis sine scientiâ et voluntate nostri imperii, sicut imperium nostrum tenetur non facere treugam, pacem, neque concordiam cum communibus inimicis nostris Venetis sine voluntate et conscientia dicti communis Januensium.

Item, quod salvabunt, custodient, et defendent in Januâ, et districtu Januæ quem habent, et de cætero adquisierit, omnes nuntios et fideles homines nostri imperii.

Item, quod omnes mercationes, et omnes, et singuli qui

sunt de terrâ nostri imperii possint ire Januam, et facere mercantiam, et totum districtum ejus quem habet, et de cætero adquisierit, et extrahere de Januâ, et districtu ejus, de omnibus mercationibus et armis, et equis, liberè sine aliquâ dacitâ, vel commercio, et quod sint liberi, et franchi in Januâ, et districtu ejus quem habet, et adquisierit, eundo, et redeundo, et quod custodiri debeant sani et naufragi, ita quod non permittent aliquam armatam fieri in Janua, vel districtu ejus, habito, vel habendo per aliquos inimicos imperii nostri, et per aliquos alios contrà dictum imperium, vel gentes, seu insulas imperii nostri.

Item, quod omnes Januenses, et de districtu Januæ, qui voluerint venire in servitium nostri imperii, possint venire cum galeis, armis, navibus, et equis, et quod dictum commune, potestas et capitaneus, non possint ipsos detinere.

Item, quod omnes Januenses, et de districtu, et qui pro Januensibus se appellabunt, qui fuerint in imperio nostro, adjuvabunt ad defendendum, et defendent terram nostri imperii et homines bonâ fide, non tamen possint propterea detineri personaliter, vel realiter, quin semper ad eorum voluntatem de nostro imperio exire possint, et recedere personaliter et realiter.

Item, quod si aliqua navis mercatorum Januensium fuerit in imperio nostro, et tunc acciderit quod stolus Pisanorum, vel Venetorum, vel aliorum qui habent guerram cum imperio nostro, et [1] capitaneus, seu ducas, vel castellanus loci, ubi jam dicta navis esset, requireret de hominibus navis prædictæ pro muniendo castrum, et pepigerit cum ipsis Januensibus per tantum tempus quantum pactum fecerit, dando ipsis solidos videlicet decem dierum, vel viginti, vel unius mensis, vel plus, vel minus, quod dicti Januenses qui pepigerint, teneantur debitum debito castrum illud defendere et salvare, sicut castrum proprium Januensium, et non facere aliquam malitiam dicti castri, seu traditionem dicti castri; teneatur commune Januæ, capitulum et potestas, contra ipsos correctionem et vindictam

1. Versio Gallica : et le chapitain, duc, ou chastelleip du lieu.

facere, sicut si essent in simili causâ traditores communis Januensium.

Item, quod nuntii imperii nostri semper ad eorum voluntatem possint extrahere de civitate Januæ, et districtu habito et habendo liberè, sine aliquo commercio, arma et equos.

Item, cùm necesse habuerit galearum imperium nostrum, et eas petere voluerit pro serviendo imperio nostro, commune Januæ, capit. et pot. ab unâ galeâ usque in quinquaginta cum expensis imperii nostri, sicut apparet, et scriptum est de expensis in isto privilegio, sacramento, videlicet, quod homines uniuscujusque galeæ quolibet mense habeant pro victualibus Cant. xc. de panis biscotti [1], quæ sunt ad pondus librar. Romaniæ [2] xiiii cccc. Item fabarum modios x. ad mod. Constant. Item carnes salitas [3] Cant. vj. Janu. quæ sunt libr. dcccclx. Romaniæ. Item caseum lib. m. Romaniæ. Item vinum ad [4] mitrum Nisi ccxl. Item quod homines dictarum galearum debent habere solid. imperii nostri quo quolibet mense, et pro quolibet homine, sicut hîc continetur, videlicet, comites uniuscujusque galeæ Perpera vi. et dimidium. iiii. nautileni [5] uniuscujusque galeæ Yperp. xiii. videlicet quilibet nocherius Yperper. iii. et Kar. vi. [6] supersalientes uniuscujusque galeæ PP. c. videlicet pro quolibet PP. ii. et dimid. Panetarius [7] uniuscujusque galeæ Yperp. i. et Kar. xviii. Vogherii [8] cviii. uniuscujusque galeæ PP. lxxxviii. videlicet pro quolibet i. et Kar. xviii. prædictos namque solidos, et victualia dabit, et solvet prædictum imperium nostrum populo dictarum galearum, ab eâ die quâ recesserint de portu Januæ dictæ galeæ in anteà. Et commune Januæ teneatur debito dictis galeis apparare bene et integrè de totis [9]

---

1. Biscuit.
2. In Gallico : ll. xiiii m. cccc.
3. Cantuaria apud Burg.
4. In Gall. : un mitre de Nisi. J. mensuram Niceæ Burg. ad mitram Nissi.
5. Gall. Nochiers.
6. Seursaillans.
7. Panetiers.
8. Vogueors.
9. De toutes sarches.

sarciis earum, et apparatu. Quæ galeæ et homines ipsarum servire debent imperium nostrum contra omnes homines inimicos imperii nostri, excepto contra ecclesiam Romanam, et contra illas communitates, et barones, cum quibus Janua pacem, seu conventionem habet, qui debent nominari, et cognosci, et dari inscriptis illâ die quâ jurabunt versus imperium nostrum potestas, capitaneus, octo nobiles, antiani, consiliares, et commune Januæ et imperium nostrum galeas sibi commissas licentiabit de imperio nostro, facto servitio : et si acciderit infra diem primam intrantis mensis octobris, quod homines ipsarum galearum habuerint dictos solidos, et dispendium dierum quadraginta tunc proximè futurorum, ex quo licentiatæ fuerint, si non ante dictum terminum dierum quadraginta dictæ galeæ portum accesserint Januæ, teneatur dictum commune restituere imperio nostro solidos et dispendium qui supererunt, de quibus faciat imperium nostrum voluntatem suam. Et si acciderit quod imperium nostrum licentiaret dictas galeas, transactâ dictâ primâ die octob. quod dabit imperio nostro solidos et dispendium hominibus ipsarum galearum, per tantum tempus, quantum moram fecerint accedendo portum Januæ. Teneatur tam admiratus, comitii, et Mauclerii dictarum galearum juramento, quod licet imperium nostrum ante dictum terminum ipsos licentiaret, vel post, ne cum dictis galeis et efficaciùs omnibus modis nullo tardatu apud Januam commodè ad eorum posse.

Item, quod aliquis mercator Januæ, vel de districtu, vel qui dicitur Januensis, non portabit res alicujus extranei intrando terram nostri imperii, nec exeundo de eo, in fraudem commercii imperii nostri, et hoc cognoscatur litteris, vel testimonio consulum Januensium qui tunc fuerint Romaniæ.

Item, quod omnes mercatores Januæ, et districtus, habeant licentiam faciendi, et exercendi, et extrahendi de toto imperio nostro omnes merces, excepto auro et argento, nisi foret de voluntate imperii nostri ; Yperperos aureos et Turchifaros, liceat eis extrahere ad eorum voluntatem, et deferre. Ex quo autem dicti syndici, nuntii, et procuratores, requisiverint ab ipso imperio nostro logiam apud Landrimit, in Sio, Anea ; Marellini,

Carsandria, Simirris, et, Deo volente, in Constantinopoli, et in Negroponti, et in Creti, et dedit et concessit ista ipsis promiserunt et promittunt ipsi nuncii, quod negotiationes quas Januenses, et qui nominati sunt Januenses, apportabunt de partibus extraneis; et eas negotiationes in scripto et per sacramentum dabunt, et manifestabunt, et denuntiabunt certissimè commissariis imperii nostri, ut commissarii jus suum accipiant ab illis extraneis præter à Januensibus.

Aliæ autem mercationes quas afferent alii mercatores Græci, et aliæ generationes, ex Januâ, poni debent ad domos imperiales, et ibi ipsis compartire debent Januenses, ut isti quidem liberi sint, alii autem solvant jus commercii.

Prædicta omnia et singula promittit imperium meum per præsens privilegium sacramentatum salvare, et attendere, si potestas, capitaneus Januæ, octo nobiles, et antiani, et consilium totum commune Januæ jurabunt conventiones prædictas juratas à prædictis nuntiis, syndicis, et procuratoribus delegatis, videlicet Guillelmo vicecomite et Gualterio judice, et salvabunt, et confirmabunt omnes ipsas juratas, et firmatas per prædictos syndicos, nuntios, et procuratores, secundùm quod continetur in privilegio inde facto.

Acta fuerunt prædicta in Romaniæ imperio, in aulâ imperiali, quæ est apud Nisiem, MCCLXI. à nativitate domini Jesu Christi, Indict. quarta, die XIII. Martii.

Ad requisitionem et instantiam nobilium virorum et dilectissimi avunculi ipsius imperatoris excellentissimi Parathimemoni magni anuli imperii sui, Ysach Ducis, et Pansebastis, Sebastis familiaris ejusdem serenissimi imperatoris domini Theodori Crincioti, et venerabilis archidiaconi benedicti cleri imperii sui domini Leonis habentium plenum mandatum ab ipso felicissimo imp. et constituit per instrumentum manu Jacobi Mazuchi notarii. Factum MCCLXI die XXVIII. Aprilis, Indict. IIII. bullâ aureâ sui imperii roboratum. Illustres et potentes viri domini Jordanus de Alvengo potestas, et dominus Guillelmus Buchanegra, communis et populi Januensis capitaneus, die X. mensis Julii feliciter, Amen. Congregato universo consilio cornu et campanâ, more solito, et voce præconis, in quo fuerunt octo nobiles, an-

tiani populi, consiliarii magni consilii, omnes consules mesteriorum, et quatuordecim viri de nobilioribus, melioribus, et ditioribus communis Januæ per campanam ad hoc specialiter ad brevia vocati, expositâ et lectâ formâ ipsius conventionis per Lanfrancum de S. Georgio notarium communis Januæ et cancellarium coram eis, ipsorum authoritate, consensu, et decreto, et voluntate, ordinatione, et consilio, præsentibus ipsis ambaxatoribus ejusdem imperatoris in ipso consilio existentibus, tactis corporaliter evangeliis, juraverunt ad sancta Dei evangelia, et ad vivificatricem crucem, et ad omnes sanctos Dei, ipsam conventionem factam, firmatam, et juratam cum excellentissimo imperatore Græcorum magnifico et serenissimo domino, per jam dictos nuntios et ambaxatores communis Januæ, et nomine et vice ipsius communis, sicut distinctè et apertè in ipsâ per omnia continentur; de cætero attendere, et observare, et observari facere, bonâ fide, et sine fraude, salvis semper iis *omnibus* exceptuatis, quæ inferiùs denotantur, quæ ipsis nuntiis et ambaxatoribus ejusdem domini imperatoris in ipsis consiliis legi fecerunt, et exhiberi in scriptis, sicut per ipsam conventionem extiterat ordinatum.

Postmodum verò octo nobiles, antiani populi, consiliarii, consules mesteriorum, et quatuordecim viri jam dicti, quorum nomina inferiùs denotantur, similiter ipsis evangeliis corporaliter tactis, sicut ipsi potestas et capitaneus juraverunt ut superiùs continetur, ita juraverunt attendere, et observare bonâ fide, et sine fraude; quâ juratâ ipsam conventionem cum additionibus infrascriptis approbarunt, ratificarunt, et per omnia confirmarunt, eodem serenissimo imperatore Græcorum ipsam conventionem, sicut nunc est scripta, et in præsenti paginâ continetur, inviolabiliter cum ipsis additionibus observante, et observari faciente bonâ fide et sine fraude. Quæ omnia et singula superscripta, cum iis quæ subscribuntur inferiùs, et specialiter, quod dominus imperator prædictus cum omnibus illis qui voluerint pacem habere cum communi Januensium, faciet pacem cum eis, si ipse voluerit pacem et concordiam habere cum eis; jamdicti ambaxatores ejusdem serenissimi imperatoris tactis corporaliter evangeliis in præsentiâ supradictorum omnium, cum ipso ge-

nerali consilio, juraverunt ad sancta Dei evangelia, et ad vivificatricem crucem, et ad omnes sanctos, et in animâ ipsius domini imperatoris attendere, et observare hæc omnia; et quod ipse serenissimus dominus imperator per omnia inviolabiliter observabit, et faciet à suis subditis et fidelibus observari cum additionibus sæpedictis.

Nomina autem illorum quæ exceptuata sunt de præsenti conventione, qui habent conventionem cum communi Januæ, sunt hæc :

Sacro-sancta romana ecclesia, imperator Romanorum, civitas romana, rex Franciæ, rex Castellæ, rex Angliæ, rex Siciliæ, rex Aragoniæ, rex Armeniæ, reges et regina Cypri et Hierusalem, comes Provinciæ dominus Philippus de Monteferrato, dominus Tiri, et hæredes ejus, omnes barones regionum Hierusalem et Cypri qui sunt Christiani, hospitale S. Johannis Hierosolim, et aliæ mansiones religiosæ civitatis Anchonis [1], rex Tuni soldanus Babyloniæ, Damaschi et Alapii, soldanus Tiochiæ [2], Marchio Montisferrati, et omnes Lombardi, Civitas Pisana, Guillelmus de Villa Alde [3] princeps Achaiæ, et successores ejus.

Item ipsi potestas et dominus capitaneus, et Commune Januæ promiserunt eisdem ambaxatoribus recipientibus nomine et vice dicti imperatoris, quod si aliquis ex infidelibus, vel proditoribus ipsius, in civitate Januæ, vel ejus districtu inventus fuerit, commune Januæ ipsum puniet tanquam proditorem et offensorem communis Januæ, et quod persequetur piratas omnes anhelantes ad offensionem sui imperii in toto posse et districtu Januæ. Quemadmodum idem serenissimus imperator communi Januæ facere promisit, ut superiùs continetur. Nomina supradictorum qui pacem et conjunctionem præsentem juraverunt sunt hæc :

Imprimis, octo nobiles : Jacobus Maldaus, Jacobus de Ga-

---

1. Acconis.
2. Turchia.
3. Villa-Harduini.

lianâ, Martinus Tornellus, Paschalis Vicecomes, Guillelmus Reflatus, Nicolaus de Sernio, Mathæus Pignolius, et Lanfrancus de Gisulfo; Antiani: Andriolus Embriolus, Marinus Addolardus, Jacobus Manens, Johannes Rossus, Bonass. Garasia, Nicol. de Bulgaro, Jacob. Guaratus, W. de Romanâ, Paschalis de Olivâ, Ydo de Murtâ, Simon de Zuffer, Raymundus Bututius, Fredericus Biondus, Bernardus de Regali, Jac. de Bestagaus, Guill. Boccarus, Guill. Calvus, Paschalinus de Cartu, Bonnevenutus Pinellus, Guill. Lercharius quondam Hugonis, Johannes Hugonis, Guill. de Porto, Guillelm. de Alpis Spetiarius [1], Guillel. de Permentorio, Lanfrancus Pelliparius, Nicholus Nigrinus; consiliares, consules mesteriorum, et alii viri xiiii. per compagnam: Jacobus Ususmar, Martinus de Gisulfo, Nicolaus Lucensis, Gabriel de Grimaldo, Thomas de Nigro, Thomas de Monjadino, Jacobus Auricula, Paschalis de Olivâ, Simon Furmentus, Belmastus de Camaldino, Bonaventura Conradus, Castellinus de Savignono, Leonardus Callegarius, Johannes Curlaspeu, Henricus Faber, Johannes Callegarius [2], Barthol. Brillo, Simonettus de Claritea, Nicolaus de Voltâ, Conradus Ventus, Paschalis Testa, Simon quatuordecim, Nicolaus de Medio, Guillel. Artautus, Obertus Advocatus, Marinus de Wultabio, Petrus Gaberna, Raym. Agala, Jacobus Pinellus, Henricus Auriæ, Bonifacius Piramildi, Lanfrancus Cibo, Lanfrancus Gaberna, Guido Spinola, Luchetus de Grimaldo, Ansaldinus Auriæ, Lucas de Grimaldo, Nicolaus de Savignono, Ugerius Alpanus, Simon Tartaro, Nicolaus Auriæ, Giletus de Nigro, Guidetus Barotus Spinola, Nicolaus Oberti Auriæ, Simon de Camilla, Guillelmus Lercarius, Andreas de Nigro, Raynaldus Ciba, Guill. de Castra, Raym. Tardus, Jacobus Reginus, Jacobus Picamilius, Hughetus Fornarius, Lanfrancus de S. Romulo, Lambertus Fornarius, Simon Malocellus, Paganus Pelliparius, Ugo Calligarius, Armannus Tinctor, Raymund. Marcellarius, Simon Grillus, Obertus Bassus, Thomas Corrigiarius, Ansaldus Fer-

1. Epicier.
2. Gall. Galligaio. La maréchale d'Ancre était de cette famille.

rarius, Simon de Levanto, Illionus Draperius, Andriolus Gatilurius, Bonvasallus de Casino, Simon Garius, Nic. de Vedereto, Bonifac. Piper, Guirardus Capsiarius, Jacob. Amornus, Obertus Bucha-nigra, Manuel de Leto, Simon Bonoaldius Judex; domini capitanei: Notarius, Ogerius Bucha-nigra, Raynaldus Bucca-nigra, Johan. Albericus, Amanellus, Henricus Picomilius, Simon Bonaventura, Paschalis Traverius, Winus de S. Simo, Simon de Burxeto, Jacobus Judex, Vinaldus Fantolinus, Guill. Tartaro, Henr. Pasius, Obert. Maquardus, Cigala Ferrarius, Valens Capsiarius, Dominicus Berberius, Corradus Talliator, Obertus de Levanto, Johannes de Hugo, Corrad. Marzonus, marchio Portanarius, Henr. Bellemon, Andreas Negrinus, Alandus de Pomario, Ansaldus Malonus, Lanfrancus Cibo, Conradus Malfilliaster, Johan. de Fiano, Lanfrancus de Roccâ-taillatâ, Vivaldus Spatius, Simon Pelliparius, Arduinus Romularius, Secundus Barrillarius, Petrus de Fossatello, Rubtildus Calligarius, Rolandus Taliator, Gingonus de Mercato, Guill. Gaberna, Simon Speciarius, Frexonus Malocellus, Nic. Bucca-nigra, Octolinus Vicecomes, Guarnerius judex, Alexius de Karsa, Lanfr. Ususmaris, Henric. Calvus, Joh. de Monterubeâ, Andreas Pignolius, Grimaldus Piper, Andreas Gatalusius, Obertus Stanchorius, Henr. Drogus, Jacob. Malocellus, Guill. Pitalla, Bald. de Solvo, Jac. Bonoguidone, Henr. de Portâ, Festa de Riparolis, Lanfrancus de S. Georgio, Simon Rossus, Rolandus magister, Joh. Marosa, Jac. de Jardino, Rolandus Scutarius, Marcinus Zotolarius, Jacobus Bambaxarius, Petrus Gualterius, Guill. Gentilis, Guill. Bona, Rollandus Tornator, Nicol. de Damietâ, Obert. de Cogoleto, Jac. Dalmatius, Rubens Tabernarius, Jacob. Donatus, Andriolus Speciarius, Obertus de Rozo, Raynald. Taringia, Albert. Spaerius, Obertus Fenarius, Math. Dreperius, Joh. de Lorama, Obert. Jocolarius, Guill. Magister, Henr. Archerius, Johan. Tinton, Ambros. Basterius, Petr. Mazarasa, Lanfrancus Sollarius, Guill. Schanoverius, Steph. Banfolium, Guill. Desiderius, Ruffinus Barberius, Ruffinus Albergator, Bonaventura Pezarius, Allegrinus Cuttillarius, Arm. Spaerius, Joh. Gaffa, Martinus Ferus, Amitteris Ferrarius, Joh. Capellarius, Lanfranc. de Lozerio, Scottus

29.

Cappellarius, Otho Sartocius. Lombardus Mazellarius, Henr. Mazellarius, Simon Strojapertus, Henricus Nepitelli, Marinus Ususmaris, Marinus de Sturio, Marinus Sterlarius, Bonavinta Faber, Armannus Faber, Vintura Tinctor, Jac. Balisterius, Lanfranc. de Richo, Paganus Barberius, Petrus Embronus.

Actum Januæ in palatio illorum de Auriâ MCCLXI. Indict. III. die X. Julii fœliciter Amen.. Præsentibus testibus Lanfranco de S. Georgio, Festa de Riparolo, et Johanne Sirfro.

Nos, Manuel in Christo Deo fidelis imperator et moderator Græcorum Ducas Angelus Comenus Palæologus, per stipulationem solemnem et robur juramenti, promittimus, et imperium nostrum promittit tibi subscripto notario stipulanti nomine et vice cujusque intererit, quod si acciderit, quod dilectissimus avunculus imperii nostri Parachimumenos magni anuli imperii nostri dominus Ysach Duca, sive Pansebastius Sebastius familiaris imperii nostri dominus Theodorus Cerviciotus, seu venerabilis archidiaconus benedicti cleri imperii nostri dominus Leo acceperit, vel acceperint ab aliquâ personâ seu aliquibus mutuò pecuniæ quantitatem, quod nos et imperium nostrum solvet, et satisfieri faciet, de ipsis pecuniæ quantitate et lucro earumdem, universis, et singulis personis, quæ ipsas petent dictis nostris nunciis, seu ipsorum alter pactum fecerint. Insuper facimus et constituimus ad omnia et singula, generalia, et specialia, prædictos nuntios, et quemlibet eorum in solidum nuntios nostros, atque nostri imperii, et procuratores, promittentes nos, et imperium nostrum, omnia et singula attendere, et observare et complere per omnia, quæ ipsi nostri nuntii generaliter et specialiter duxerint facienda, promittenda, et attendenda. Et ut fides plenior prædictis omnibus apponi debeat, jussit imperium nostrum bullâ aureâ nostri imperii muniri, roborari, et subscribi litteris rubeis præsentibus manu impressis. Prætereà omnia juramus et imperium nostrum, tactis corporaliter sacro-sanctis evangeliis attendere, complere, et observare, et non contravenire in aliquo, præsentibus testibus Guillelmo vicecomite et Guarnerio judice. Acta sunt hæc in curiâ imperiali MCCLXI. die XXVIII. April. Indict. IV.

Ce même traité se trouve encore en français au trésor des chartes du roi, avec ce titre : *Les convenances qui ot jadis le Paleolegre au Commun des Jennes, translatées de latin en françois de mot à mot.* A la fin sont ces mots : *Estret et coppié du registre du Commun de Jennes.*

XX.

(An. 1266.)

Extrait de l'original gardé au trésor des chartes du roi, Layette, emp. de Constantinople, n. 6.

Balduinus Dei gratiâ imperator Constantinopolitanus semper augustus, universis præsentes litteras inspecturis sal. Notum facimus quod cùm carissima uxor nostra Maria imperatrix Constantinopolitana esset pluribus creditoribus infrascriptis tam per litteras quàm aliàs, sine litteris ex certis causis et legitimis obligata in diversis pecuniæ summis, videlicet priori de Courtenay in xviii. lib. Paris. priori de Andrisiaco in x. lib. Paris. etc. nos volentes et eamdem uxorem nostram ab ejusmodi debitorum sarcinâ relevari, ac eisdem satisfacere creditoribus de debitis supradictis, boscos nostros de Piphon et de Chanteroc, nec non et hayas nostras de Cortenayo, etc. obligamus ad solvenda debita supradicta, etc. Actum Paris. die Martis ante festum S. Barnabæ apostoli, anno Domini MCCLVI. mense maio.

Scellé d'un sceau de cire rouge semblable à celui qui est écrit sous l'an 1248.

XXI.

(An. 1266.)

Extrait du registre de la chambre des Comptes de Paris, dont il a été parlé sous l'an 1259.

Dou convant l'amperour Bauduin.

Nos Bauduins por la grace de Deu tres-feiaus emperes en Crist, de Deu coronés, gouvernerres de Romanie, et tos tens accroissans, façons à savoir à tos ces qui ces présentes letres

verront, que com li nobles barons Hugues dux de Bourgoigne ait pris le signe de la croix por aler en service de Deu ou secors et ou recovrement de l'empire de Constantinople; nos, porce que il puisse aller plus esforciement oudit service nostre seigneur en la devandite besoigne, li avons promis et oatroié dix mile livres de tournois dedans le mois de la Chandelor prochainement avenir à Laigni, et les autres trois mile livres à la Penthecoste prochainement à avenir à Provins. Et por dessus ce avons nos promis au devant di duc que de la grace que nostre peres li apostoles fera à nos et audit empire, de donner li autres dix mile livres de tournois, ou à ses hoirs, qui entrepanront la besoigne devant dite, si come il est devisé és letres dou devant dit duc. Et ces choses avons nos juré sur seintes évangiles à tenir au bone foi si come devisé est. Et en oblijons de ce nos, et tos nos hoirs. Et en la tesmoignance de ceste chose nos avons doné au devant dit duc ces présentes lettres overtes saalées de nostre Sael. Ces letres furent donées l'an de l'incarnation nostre Seignor mil et cc et LXV. ou mois de janvier, ou XXVI an de nostre ampire à Paris.

XXII.

(An. 1266.)

Extrait du même registre, fol. 132.

Des convenances de Salenique.

Nos Bauduins por la grace de Deu tres-felaus emperes en Crist de Deu coronés gouverneurs de Romanie et tos tens accroissans, façons à savoir à tos ces qui verront ces presentes letres, que nos, considerant et véant le bien, l'onor, le profist et l'avancement qui nos puet venir en l'empire de Romanie dou noble baron Hugue duc de Borgoigne, nos, porce si donons et otroions au devant dit duc et à ses hoirs perpetuelement le Realme de Salenique, et les apartenances, ou totes les droitures et les raisons qui apartienent au devant dit Roialme. Et li donons la baronie d'Ainnes et les apartenances. Et li donons ancore par desus ce une des autres plus grans baronies qui soit en l'empire, cele que il miés amera. Et s'il amoit miés avoir la

baronie de Manditon et la baronie de Laliet et de la Marguerie o totes lor apartenances que la devant dite baronie, si volons que il les ait de cele grand baronie desus dite. Et cele nos demorra à nostre volunté. Et volons et otroions que laquele baronie que li devant dit dux vourra avoir frainchement à lui et à ses hoirs, ce est à savoir ou le devant dit Realme de Salenique et Ainnes, ou l'autre grant baronie et Ainnes, ou les autres baronies Manditon, Laliet, la Marguerie et Ainnes, que il les ait; et le remenant que il et si hoir, le tieignent de nos en fié et en homaige lige as us et costumes de l'empire. Et se il avenoit chose que cele grant baronie que li dux vorra penre s'estendoit dedans les cinquante milles près de Constantinoble, ce que se troveroit dedans ces cinquante milles, nos li devons restaublir et asseoir autretant au plus près, et au miés séant que l'en pourra à son gré; et ce façons nos porce que nos volons environ Constantinoble à cinquante milles retenir por nostre demaine. Et volons et otroions encore que se il avenoit chose que li dit dux, ou si hoir, vousissent en aucun tens que nos les feissions autres letres, par que li don que nos li avons fait fussent plus ferme et plus estauble, que nos en soiens tenu dou faire à lor requeste. Et totes ces choses dessus dites avons nos juré seur saintes evangiles et promis en bonne foi à tenir por nos, et por nos hoirs, ferme et estauble. Et en la sovenance de totes ces choses nos avons donné au devant dit duc ces présentes letres overtes saallées de nostre sael. Ces letres furent données à Paris l'an de l'incarnation nostre seignor mil et cc et sissante et cinc, ou mois de janvier ou xxvi. an de nostre empire.

XXIII.

(An 1267.)

Extrait du trésor des chartes du roi, Layette, empereurs de Constantinople, n. 7. *et du registre du même trésor, cotté xlix.*

In nomine Domini, Amen. Nos Carolus D. G. rex Siciliæ, ducatus Apuliæ, et principatus Capuæ, Andegaviæ, Provinciæ,

et Forcalquerii comes, per præsens scriptum notum facimus tam præsentibus quàm futuris : quod cùm Græcorum superbia plus solito diebus nostris, serenissime princeps domine Balduine D. G. fidelissime in Christo imperator à Deo coronate, Romaniæ moderator, et semper Auguste, faventis temporis tumefacta suffragio, contra vos vestrumque imperium crudeliter insurgente, Michael Palialogus schismaticus imperatoris sibi nomen usurpans, post varias et multiplices ejusdem laceratione imperii, suo et aliorum invasorum temporibus attentatas, imperialem urbem Constantinopolitanam, in quâ thronus imperii, et imperialia insignia resident, et quæ vobis de totâ ejusdem imperii terrâ ferè sola remanserat, vobis atque Latinis in illa morantibus ejectis exindè, totumque imperium, excepto principatu Achaiæ et Moreæ, cujus etiam principatus partem sibi non modicam subjugaverat, ad habendum ejus residuum, cunctis suis studiis viribusque laborans violenter in fidei orthodoxæ injuriam occupasset, vos ac quamplures catholicos mundi principes et magnates, ad quosdam videlicet per solemnes nuntios, et ad quosdam personaliter assumpto labore, propter hoc recursum habentes, nec speratum in eis invenientes auxilium; tandem considerato inter cætera, quod propter regni nostri potentiam et vicinitatem, nobis non solùm ad succurrendum ei imperio, sed et occurrendum per recuperationem ejus orthodoxæ fidei, ac terræ sanctæ, periculis promptior et efficacior est facultas, ad nos personaliter accessistis, et intendentes tunc reipublicæ christianitatis, eisdem fidei ac terræ sanctæ consulere, quàm vestris utilitatibus providere, ac attendentes fore vobis et successoribus vestris longè utilius per nostrum (divinâ potentiâ suffragante), subsidium, imperium ipsum recuperare deperditum, quàm de ipsius recuperatione totaliter desperare, ut nostrum ad id quod non sufficitis per vos ipsos, nec alterius juvamen sufficiens invenitis, adjutorium habeatis, post multos tractatus hinc inde habitos, nobiscum devenistis ad infrascripta conventiones et pacta, consensu firmata mutuo, et solemni ac legitimâ stipulatione vallata. Nos siquidem tam ad grande prædictarum fidei et terræ sanctæ discrimen, quàm ad miserabilem ipsius desolationem imperii, gravemque vestri status abjectionem

piam compassionem habendo, considerando etiam quod prædictum imperium, quod sacro-sanctæ Romanæ ecclesiæ communis matris nobile membrum existit, ab ejus corpore per schismaticos separatum; ac cupiendo ut membrum ipsum per nostrum, Deo favente, ministerium, suo restituatur corpori, et consolidetur, ac reintegretur eidem, ob reverentiam ipsius ecclesiæ, et etiam animæ nostræ salutem, tam pium tamque utile negotium assumentes, vobis vestro vestrorumque hæredum nomine, legitimè ac solemniter stipulantibus, pro nobis, notrisque in regno Siciliæ hæredibus, promittimus ad recuperandum et acquirendum præfatum imperium, dare nostris sumptibus, sive stipendiis, infrà sex annorum, computandorum ex nunc, spatium (quod nobis liceat usque ad unum alium annum, si nobis videbitur, prorogare), duo millia equitum armatorum, in quorum utique numero principatus Achaiæ et Moreæ milites et equites computentur, nisi nos, vel noster in regno Siciliæ hæres, prosecutionem hujusmodi negotii duxerimus in personis propriis assumendam. Tunc enim licebit nobis, seu ipsi hæredi negotium ipsum personnaliter prosequentibus, quamcumque voluerimus nobiscum ducere militum vel equitum comitivam. Hujusmodi autem duo millia equitum per unum annum integrum, præter tempus quo illuc iverint, et inde rediverint, in eodem imperio ad dicti prosecutionem negotii morabuntur. Nos autem, vel dictus hæres, prænuntiabimus vobis anteà, ad minus per sex menses, tempus, quo hujusmodi equitum numerum propter hoc ad ipsum imperium voluerimus destinare. Quod si nos infra hujusmodi sex annos contingat, quod Deus avertat, in fata concedere, dictus noster hæres ad complendum promissionem hujusmodi et vobis vestrisque successoribus, ut præmittitur, observandum inviolabiliter teneatur. Cui etiam nostro hæredi hujusmodi sex annorum tempus usque ad annum, sicut et nobis, et etiam usque ad alium annum propter novitatem dominii, si voluerit, liceat prorogare. Vos autem onus quod pro ipsius imperii recuperatione suscepimus attendentes, præterea nobis nostrisque in regno prædicto hæredibus, in præsentiâ sanctissimi patris et domini C. divinâ providentiâ papæ quarti, ac ipso insuper consentiente, et ad infrascripta auctoritatem præstante, ceditis,

pervenire debet, dominium quoque ipsorum omnium, jura etiam imperialia, et quælibet alia jura quæcumque in illis habetis, seu habere possetis, aut vobis competunt, vel competere possent, ex nunc nobis, nostrisque in regno Siciliæ hæredibus ceditis, datis, conceditis, et donatis, omnia ea et singula prorsus ab ipso separantes imperio, et à vobis vestrisque successoribus et eodem imperio totaliter abdicantes, ita quod nos et nostri in regno Siciliæ hæredes ea in capite et tanquam principales Domini, nec vos nec successores vestros, nec aliquem alium in illis superiorem habentes, libera, immunia, et exempta ab ipso imperio ejusque dominio, et cujuscumque servitii onere teneamus, et perpetuò habeamus; et barones, et burgenses, et alii eorum omnium, nos et nostros in regno Siciliæ hæredes principales, superiores, et principuos dominos recognoscant, sicut vos, et vestros in ipso imperio prædecessores recognoverunt, seu recognoscere tenebantur; ac nobis et ipsis hæredibus nostris in omnibus pareant et intendant, et de illorum demaniis, feudis, fructibus, redditibus, et proventibus, honoribus, jurisdictionibus, et quibuslibet aliis juribus respondeant, sicut unquam meliùs vobis, vel hujusmodi prædecessoribus vestris, et eidem imperio responderunt, vel respondere debebant. De prædictis quoque feudo et juribus quæ habebatis in principatu prædicto, ac de omnibus aliis concessis nobis et nostris in regno Siciliæ hæredibus prout superiùs continetur, nos tam nostro quàm ipsorum nostrorum hæredum nomine, per vestrum annulum præsentialiter investistis, concedentes nobis, eisdemque nostris hæredibus plenam licentiam et liberam facultatem intrandi et apprehendendi, et tenendi possessionem ipsorum omnium et singulorum in casibus superiùs declaratis, ac in eisdem casibus de illis tamquam de acquisitis nobis legitimè disponendi pro nostræ arbitrio voluntatis ob prædictam quoque habendi à nobis, eisdemque nostris hæredibus adjutorii causam, vultis, consentitis, et expressè conceditis; quod si vos et Philippum charissimum filium vestrum, seu alios à nobis et eodem Philippo per rectam lineam descendentes, absque justo et legitimo hærede de proprio corpore (quod absit), mori contingat, memoratum imperium cum omnibus honori-

bus, dignitatibus, demaniis, feudis, jurisdictionibus, juribus, et pertinentiis suis ad nos nostrosque in regno Siciliæ hæredes plenariè devolvatur : et in illum casum imperium ipsum ex nunc nobis eisdemque nostris hæredibus ob prædictas causas cediti, datis, conceditis, et donatis nobis, eisdemque nostris hæredibus intrandi, acquirendi, habendi, et retinendi possessionem ipsius imperii, ac omnium pertinentiarum ipsius licentiam et facultatem similem conceditis. Ut autem ad ipsius recuperationem et acquisitionem imperii affectus nos efficacior inducat et urgeat, dispensatione à sede apostolicâ super hoc prius obtentâ, actum est inter nos, et expressè contentum, quod Philippus filius vester prædictus ducet in uxorem Beatricem filiam nostram, cùm nubilis erit ætatis, ad quod, et etiam ad contrahenda cum ipsâ sponsalia, cùm id ætas patietur, ipse idem Philippus se adstrinxit corporaliter super hoc præstito juramento, nos etiam vobis legitimè stipulantibus promittimus nos curaturos, et facturos bonâ fide, pro posse nostro, quod præfata filia nostra eundem Philippum filium vestrum in legitimum recipiet habebitque maritum, quodque cùm ad id apta fuerit, contrahet sponsalia cum eodem, et quod serenissima domina B. regina Siciliæ consors nostra in hoc se consentiet, et se curaturam et facturam quod hujusmodi sponsalia, et matrimonium sortientur effectum, solemniter repromittet; ac etiam super hoc præstabit corporaliter juramentum. Præmissa verò omnia et singula, prout sunt narrata, et ob causas superiùs memoratas, vos nec dolo, nec fraude inducti, neque vi maturè coacti, sed vestrâ liberâ et spontaneâ voluntate nomine vestro et hæredum ac successorum vestrorum nobis, nomine nostro, et nostrorum in regno Siciliæ hæredum legitimè stipulantibus promittitis adimplere, plenariè et inviolabiliter observare, ac bonâ fide curare et facere ab aliis observari : et contra ea, vel eorum aliquod in totum, vel in partem, per nos, vel per alium nullo unquam tempore, dolo, fraude, ingenio, arte, vel machinatione venire. Specialiter autem promittitis vos curaturos ac facturos bonâ fide quod serenissima domina imperatrix Constantinopolitana consors vestra iis omnibus expressè consentiet, et hypothecarum jus, seu quodcumque aliud in prædictis rebus

sibi competit, absolutè remittet, et jurabit se nullo unquam tempore contra illa vel illorum aliquod, per se vel alium dolo, fraude, arte, ingenio, vel machinatione venturam, suas super iis patentes litteras concedendo. Renuntiatis insuper ex certâ scientiâ specialiter et expressè exceptioni doli, et omnibus aliis quibuscumque exceptionibus, et specialiter beneficio et auxilio constitutionis illius quæ prohibet possessionem propriâ autoritate intrare, acquirere, seu etiam adipisci, et omni cujuslibet alterius constitutionis juris scripti et non scripti, specialis et generalis auxilio, per quæ vel quorum aliqua præmissa, vel aliquid præmissorum renovari possent, vel impediri, aut quomodolibet impugnari, et specialiter beneficio restitutionis in integrum, si quod vestro vel rei publicæ dicti imperii, vel quocumque alio nomine posset quomodolibet implorari. Renuntiatis etiam singulariter et expressè omni auxilio, si quod vobis vestrisque successoribus contra prædicta posset ex eo competere, quod in ipsis principum, baronum, seu magnatum ejusdem imperii, nec fuit requisitus nec intervenit assensus, seu quod nobis, vel prædictis nostris hæredibus non est facta corporalis traditio prædictorum. Pro iis autem omnibus et singulis, ut præmittitur, adimplendis, et perpetuò ac inviolabiliter observandis, vos et prædictus Philippus filius vester, de vestrâ expressâ licentiâ et voluntate iis omnibus et singulis consentiens, et ea solemniter suo suorumque hæredum nomine, nobis eisdemque nostris hæredibus repromittens, et suas super hoc nihilominus patentes concedens litteras, præstantes, et nos etiam præstamus corporaliter juramentum. Prætereà actum et conventum est inter nos et vos, quod antiquo juri quod Veneti habere dicuntur in terrâ prædictâ imperii, nullum per præmissa vel præmissorum aliquod præjudicium generetur. Id autem in hujusmodi vestrâ et ipsius Philippi filii vestri promissione, juramento, ut præmittitur, roboratâ, actum, et specialiter est expressum, quod vos, et idem filius vester, ad recuperationem et acquisitionem ejusdem imperii omnem pro viribus dabitis opem, et operam, et undecumque, et quandocumque poteritis, procurabitis ad id habere subsidium, ac omne in personis et rebus juxta posse per vos et amicos vestros consilium et auxi-

lium apponetis. Denique consentitis et placet vobis, quod memoratus summus pontifex præmissâ omniâ validet, solidet, confirmet, et roboret, quarumcumque sententiarum ac pœnanârum, et aliarum quarumlibet securitatum et firmitatum adjectionibus, de quibus viderit expedire. Cæterùm actum est inter vos et nos, et expressè conventum, quod altera partium non observante hujusmodi conventiones et pacta, reliqua ad observationem ipsorum minimè teneatur. Ut igitur hujusmodi conventiones et pacta aliaque præmissa omnia et singula plenum ac perpetuum robur obtineant firmitatis, præsens scriptum, seu privilegium exinde fieri et Aureâ Bullâ typario nostræ majestatis impressâ jussimus communiri. Actum Viterbii in camerâ memorati domini Clementis, papæ quarti, in præsentiâ ejusdem domini papæ, præsentibus etiam venerabilibus viris magistris Petro, archidiacono senonensi ejusdem domini papæ camerario, Berardo de Neapoli apostolicae Sedis notario, et Gaufrido de Bellomonte, cancellario baiocensi, ac nobilibus viris Henrico de Soliaco, Barallo domino Baucii regni Siciliæ, magno justiciario, Joanne de Braysilva ejusdem regni marescallo, Gaufrido de Bourlemont, Joanne de Clariaco, Alfanto de Tarascone ejusdem domini papæ nepote, Milone de Galathas militibus, et Leonardo de Verulis cancellario principatus Achaiæ, mense Maii, vicesimo septimo die ejusdem mensis x. Indict. anno Dom. MCCLXVII. Pontificatus verò prædicti domini C. papæ IV, anno iij, et regni nostri anno ij feliciter. Amen. Datum per manum Roberti de Baro regni Siciliæ protonotarii.

XXIV.

(An 1267.)

Extrait du registre du Trésor des Chartes du Roi, coté XLIX.

Nos Karolus Dei gratiâ rex Siciliæ ducatus Apuliæ et principatus Capuæ, Andegaviæ, Provinciæ, et Forchalquerii comes, per præsens scriptum notum facimus universis tam præsentibus quàm futuris, quod nos cum serenissimo principe Balduino

imperatore Constantinop. illustri perpetuam confæderationem, societatem, et amicitiam contrahentes, eidem imperatori, suo ac hæredum et successorum suorum nomine legitimè ac solemniter stipulanti promittimus pro nobis et hæredibus nostris, quod de terris et pro terris quas habemus in imperio Romaniæ, et ejus pertinentiis, et quas juxtà conventiones et pacta inter nos et dictum imperatorem habita et contenta in regali privilegio aureâ bullâ nostrâ munito, in eodem imperio, et ejus pertinentiis, Deo favente, acquisituri et recuperaturi sumus, eumdem imperatorem ejusque hæredes et successores ad manutenendum, retinendum, et defendendum terras quas habet in prædicto imperio, et ejus pertinentiis, et quas acquisiturus et recuperaturus est, postquam juxtà prædicta conventiones et pacta negotium dicti imperii assumpserimus, contra omnem hominem bonâ fide juvabimus; et quod nos nostrique hæredes et successores post hujus ipsius assumptionem negotii, sine dicti imperatoris, vel hæredum seu successorum suorum qui hujus terras habebunt licentiâ et consensu, nullam pacem, vel treugam, seu guerram recreditam, cum eorum inimicis, seu adversariis, in dicto imperio, et circumadjacentibus partibus existentibus faciemus. Pro iis autem omnibus et singulis plenariè adimplendis et inviolabiliter observandis corporale præstitimus juramentum. In cujus rei testimonium præsens scriptum exinde fieri jussimus, et aureâ bullâ typario nostræ majestatis impressâ muniri. Actum apud Montem-flasconem præsentibus magistro Gaufrido de Bellomonte, cancellario baiocensi, fratre Philippo de Eglis ordinis hospitalis S. Johannis Hierosolymit. Henrico de Soliaco, Barallo Domino Baucii regni Siciliæ magistro justiciario, Goffrido de Boullemont, Alfanto de Tharascone milite domini papæ nepote, et Roberto de Baro dicti regni Siciliæ protonotario, mense julii, septimo die ejusdem mensis x. Indict. anno Domini 1267. Datum per manum Rob. de Baro regni Siciliæ protonotarii.

XXV.

(An. 1268.)

Extrait de l'original du Trésor des Chartes du Roi.

Balduinus Dei gratia fidelissimus in Christo imperator à Deo coronatus, Romaniæ moderator, et semper Augustus, omnibus Christi fidelibus salutem in Domino sempiternam. Ad perpetuam rei memoriam cunctis præsentibus et futuris tenore præsentium facimus esse notum, quod nos deliberatione præviâ attendentes utilitatem multiplicem quæ imperio nostro potest provenire ex præsentiâ carissimi consanguinei nostri domini Theobaldi illustris regis Navarræ, Campaniæ, et Briæ comitis palatini, spontaneè et liberaliter donamus eidem, et hæredibus suis in perpetuum, donatione inter vivos, quartam partem terræ, dominii, et honoris totius imperii nostri Romaniæ, cum omnibus pertinentiis dictæ partis, et de iis omnibus prædictum regem per nostrum annulum domino Erardo de Valeriaco, Hugone domino de Conflans mareschallo Campaniæ, et magistro Thoma Brunelli clerico prædicti illustris regis, et Milone de Galatas milite nostro præsentibus, investimus, salvis tamen conventionibus et pactionibus quas habemus cum nobilibus viris rege Siciliæ illustri, et duce Burgundiæ, et salvo jure ducis et communitatis Venetorum, salvâ etiam et exceptâ civitate Constantinopolitanâ cum omnibus pertinentiis, circumquaque per unam diætam. Volumus insuper et concedimus quod quando terra dicti imperii acquiretur, prædictus rex semper recipiat quartam partem terræ acquisitæ, salvis semper conventionibus et conditionibus supradictis, ita videlicet quod unus miles quem ad hoc assignabimus, et alius quem præfatus rex assignabit, bona fide et præstito juramento assignabunt sibi quartam partem, tam in feodis et retrofeodis, et dominiis, et rebus aliis. Si vero totum imperium, vel si aliqua magna pars ipsius acquiratur, nos ad requisitionem dicti regis, aut ejus hæredum, tenebimur facere quatuor partes

de tota illa acquisitione, et pro honore ipsius regis volumus et concedimus quod ipse eligat et accipiat illam partem quæ sibi placuerit, salvis semper conventionibus et conditionibus antedictis. Volumus etiam et concedimus quod prædicta omnia teneat et possideat liberè cum omni dominio et justitia quæ habemus, vel habere debemus, in parte quæ nobis debet remanere. Nec ratione hujusmodi donationis rex ipse tenebitur nobis, aut hæredibus nostris, aut imperio Romaniæ, ad aliquod servitium, nisi quantum sibi spontaneè placuerit, quamdiu manere voluerit in terra dicti imperii. Cùm autem erit absens, tenebitur, et hæredes sui, pro quibuslibet mille hyperperatis terræ secundum communem æstimationem Romaniæ, seu Romani imperii, quas ibi habebunt, tenere ibidem pro defensione terræ unum militem, vel duos ballistarios equites secundum consuetudines dicti imperii. Post decessum verò ipsius regis tenebuntur hæredes sui facere nobis et hæredibus nostris homagium ligium ad usus et consuetudines imperii nostri, et servitium de militibus et balistariis, prout superius est expressum. Promittimus etiam quod nos bonâ fide dictum regem juvabimus in retentione et conservatione quartæ partis suæ prædictæ sumptibus propriis contra omnes, et specialiter contra inimicos fidei Christianæ; et ad hæc omnia et singula supradicta servanda obligamus nos et promittimus nos bona fide ea tenere, complere et observare, si sæpe dictus rex Theobald. personaliter accedat in terram imperii memorati. Et insuper obligamus nos et promittimus quod Philippus filius noster pro se et hæredibus suis supradicta omnia et singula secundùm conditiones præmissas laudabit, concedet et acceptabit, et de non veniendo contra se legitimè suis patentibus litteris obligabit. In cujus rei testimonium litteras nostras præsentes dedimus bullâ nostrâ aureâ roboratas, nostris caracteribus rubeis imperialibus insignitas. Datum Parisiis ann. Domini millesimo ducentesimo sexagesimo octavo, mense martii, imperii nostri anno vicesimo nono.

XXVI.

(An. 1269.)

Extrait de l'original gardé au trésor des chartes du roi, Layette, Courtenay, n. 1.

Universis præsentes litteras inspecturis, frater Joannes de Capriaco sanctæ domus hospitalis Jerusalem tenens locum prioris dictæ domus in Franciâ, salutem in domino. Notum facimus quod cum contentio verteretur diù inter nos ex unâ parte, et illustrem virum dominum Balduinum dei gratiâ imperatorem Romaniæ ex alterâ, super eo videlicet quod nos dicebamus nos habere altam justitiam in quibusdam nundinis quas nos habemus in festo B. Bartholomæi annuatim apud montem Asardi in terrâ de Curtiniaco, et super quibusdam hospitibus nostris quos habemus apud Curtiniacum, in quibus nos volebamus omnimodam justitiam, seu dominium exercere, nec ipsos tempore prædicto domino imperatori in aliquo obedire, et super centum solidis Paris. quos nos petebamus annuatim in præposituræ de Curtiniaco, de quibus centum solidis dicebat dictus imperator se nobis nisi ad viginti solidos Paris. non teneri. Tandem, de bonorum virorum et fratrum nostrorum consilio et assensu, inter nos et dictum imperatorem super dictis contentionibus actum est in hunc modum : videlicet quod nos quitavimus dicto domino imperatori et suis hæredibus dictas nundinas cum suis pertinentiis in perpetuum, nullum jus vel dominium nobis in eisdem de cætero reclamantes. Et imperator ad quemcumque locum voluerit in terrâ suâ de Curtiniaco tenetur et debet transferre nundinas antedictas, et nos ab hospitibus nostris prædictis quos nunc habemus apud Curtiniacum, et ab aliis hospitibus, si quos ibidem nos habere contigerit in futurum, omnes census nostros et redditus semper recipiemus, prout consuevimus, in perpetuum pacificè et quietè, et ipsi hospites nostri ad redhibitiones et consuetudines villæ et Castri de Curtiniaco, sicut hospites monacorum et aliorum religiosorum ejusdem villæ obli-

gati dicto domino imperatori et suis hæredibus de cætero tenebuntur. Nos verò dictos centum solidos Paris. in præposituræ et censibus ejusdem villæ de Curtiniaco annuatim ex nunc et in perpetuum percipiemus pacificè et quietè, videlicet medietatem infra octavam Omnium Santorum et aliam medietatem infra octavam Ascensionis sequentis. Nolumus autem quod ista concordantia inter nos et dictum dominum imperatorem sic facta possit nobis in aliis juribus, justitiis, seu dominiis nostris quæ habemus, vel habere poterimus in castellaniâ de Curtiniaco, aliquod præjudicium generare, promittentes bonâ fide dictam pacem et concordantiam à nobis et à toto conventu hospital. Jerusalem in perpetuum firmiter observari. Ut autem hoc ratum et firmum permaneat in futurum, nos, de assensu et consilio fratrum nostrorum, dicto domino imperatori præsentes litteras Sigillo prioratus nostri Franciæ dedimus sigillatas. Dat. Parisiis ann. incarn. dom. 1269. mense Julii.

Scellé d'un petit sceau ayant un aigle déployé accosté de deux fleurs de lys, et à l'entour, S. Hospital. Iherlm. in Franciâ.

XXVII.

(An. 1269.)

Extrait du trésor des chartes du roi.

Universis præsentes litteras inspecturis Ph. primogenitus imperatoris Constantinopolitani et hæres ejusdem imperii salutem in domino. Noverint universi quod nos volumus et ratum habemus ut excellentissimus dominus noster L. Dei gratiâ rex Francorum tradi faciat domino nostro et patri Karissimo B. Dei gratiâ Constantinopolitano imperatori pecuniam quam ex venditione Namurcensi, pro nobis facit reservari. In cujus rei testimonium præsentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum ann. domini. 1269. die lunæ ante festum B. Nicolai hyemalis.

Scellé du seau des empereurs de Constantinople.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages.
Dédicace à M. Dacier	IX
Préface de J.-A. Buchon	XIII
Préface de Du Cange	XXI
Livre Ier	I
Baudoin I	26
Livre II. Henri	83
Pierre	146
Livre III. Robert I	165
Jean	200
Livre IV. Baudouin II	238
Livre V	306
Recueil de Chartes	425